

*Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères*

**ASSEMBLÉE DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**29E SESSION PLENIERE DE  
L'ASSEMBLEE**

**OCTOBRE 2018**

*Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

## SOMMAIRE

### 29E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 1ER OCTOBRE AU 5 OCTOBRE 2018

#### LUNDI 1ER OCTOBRE 2018 – MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	5
<b>Ouverture de la session</b>	5
<b>Intervention de M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères</b>	11
<b>Questions-réponses</b>	14

#### JEUDI 4 OCTOBRE 2018 – MATIN

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	26
<b>Présentation des travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires</b>	26
<b>Examen des résolutions de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires</b>	29
<i>Résolution n° LOI/R.01/18.10</i>	29
<i>Résolution n° LOI/R.02/18.10</i>	31
<i>Résolution n° LOI/R.03/18.10</i>	32
<i>Résolution n° LOI/R.04/18.10</i>	36
<b>Présentation du rapport de la commission des affaires sociales et des anciens combattants</b>	36
<b>Présentation du rapport de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation</b>	53

#### JEUDI 4 OCTOBRE 2018 – APRES-MIDI

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE</b>	61
<b>Séance des questions orales et d'actualité</b>	61
<b>Questions orales</b>	61
Question orale n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à Inscription des Français de l'étranger sur la liste électorale d'une commune française	61
Question orale n°2 de Monsieur Pierre GIRAUT, conseiller consulaire (Luxembourg) et conseiller AFE (Benelux), relative au contrôle de la communication des élus conseillers consulaires et AFE concernant leur statut	61
Question orale n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux dysfonctionnements couverture sociale en UE (caractère inopiné des soins non reconnu à tort par la SS)	62
Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la couverture sociale des retraités en UE	62
Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI conseillère consulaire (Israël), et conseillère à l'AFE (Israël et Territoires Palestiniens), relative à la prise en compte par l'administration dédiée de la position du gouvernement sur les certificats d'existence	63
Question orale n°6 de Messieurs Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse) et Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	

(Tokyo) et conseiller AFE (Asie-Océanie), relative l'« utilisation frauduleuse du titre de conseiller consulaire » et « mandat AFE » .....	64
Question orale n°7 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à l'Institut français, son avenir et ses crédits d'intervention.....	68
Question orale n°8 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la sanctuarisation du budget du « programme 151 ».....	68
Question orale n°9 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la plateforme d'accueil téléphonique centralisée.....	65
Question orale n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à Inscription des Français de l'étranger sur la liste électorale d'une commune française.....	65
<b>Questions d'Actualité .....</b>	<b>66</b>
Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS conseillère consulaire (Allemagne), et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Slovaquie), relative à la preuve de nationalité pour s'inscrire sur la LEC .....	66
Question d'actualité n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux modalités d'inscription sur les LEC .....	67
Question d'actualité n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux radiations de la LEC .....	67
Question d'actualité n°4 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la preuve de résidence pour inscription sur la LEC .....	67
Question d'actualité n°5 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS conseillère consulaire (Allemagne), et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Slovaquie), relative à dispense hausse CSG Français de l'étranger .....	68
<b>Présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie .....</b>	<b>69</b>
<b>Examen des résolutions de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie .....</b>	<b>80</b>
<i>Résolution n° ENS/R.01/18.10 .....</i>	80
<i>Résolution n° ENS/R.02/18.10 .....</i>	80
<i>Résolution n° ENS-FIN/R.01/18.10 .....</i>	85
<i>Résolution n° ENS/R.03/18.10 .....</i>	85
<i>Résolution n° ENS/R.04/18.10 .....</i>	86
<i>Résolution n° ENS/R.05/18.10 .....</i>	88
<b>Commémoration du centenaire de la Grande Guerre .....</b>	<b>89</b>

## **VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 – MATIN**

<b>Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE .....</b>	<b>91</b>
<b>Commissions administratives .....</b>	<b>91</b>
<b>Intervention de Monsieur Nicolas WARNERY, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, Madame Corinne PEREIRA DA SILVA et Madame Béatrice FOURNIER-MICKIEWICZ (répertoire électoral unique et élections européennes) .....</b>	<b>94</b>
<b>Intervention de Monsieur Serge MUCETTI, chargé de mission projet modernisation (action publique 2022, transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics appliquée à l'administration des FAE) .....</b>	<b>109</b>

## **VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 – APRES-MIDI**

<b>Sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE</b> .....	123
<b>Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens</b> .....	123
<b>Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité</b> .....	137
<b>Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité</b> .....	141
<i>Résolution n° FIN/R.4/18.10</i> .....	141
<i>Résolution n° FIN/R.5/18.10</i> .....	143
<i>Résolution n° FIN/R.1/18.10</i> .....	150
<i>Résolution n° FIN/R.2/18.10</i> .....	150
<i>Résolution n° FIN/R.3/18.10</i> .....	153
<i>Résolution n° FIN/R.6/18.10</i> .....	156
<b>Conclusion des travaux de la session</b> .....	159

## LUNDI 1ER OCTOBRE 2018 – MATIN

*La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### OUVERTURE DE LA SESSION

#### **Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Merci à tous. Merci de nous retrouver tous pour cette 29<sup>e</sup> session. Je voudrais souhaiter la bienvenue à nos deux nouveaux collègues : Madame Anne-Marie ROMANELLI, qui remplace Damien REGNARD.

*(Applaudissements).*

Et Monsieur Mazen HAKKI, qui remplacement Monsieur DAHAN.

*(Applaudissements).*

Je salue également les conseillers consulaires non membres de l'AFE qui sont parmi nous et si cela ne les ennuie pas, pour que l'on puisse les identifier, il serait bien qu'ils se mettent sur la travée qui est à ma droite, ce qui nous permettrait de savoir qui est là. Merci beaucoup.

L'ordre du jour prévoit l'intervention de Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE tout à l'heure, à 11 heures. En attendant, peut-être que Monsieur Thierry CONSIGNY ou Michèle MALIVEL... Michèle, où es-tu ? Bonjour, Michèle. Pourrais-tu venir ici, s'il te plaît, venir à la tribune, pardon, et nous donner quelques explications sur le déroulement de la cérémonie qui aura lieu le 4 ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

#### **Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Bonjour.

Tout d'abord, merci à tout le monde d'avoir renvoyé les photos pour la réalisation de l'exposition installée dehors. Ces affiches vous appartiennent et si vous voulez partir avec celle qui vous fait plaisir, mettez votre initiale et vous partirez avec vendredi. Vous pensez bien que j'ai eu le plaisir de les amener, mais que je n'aimerais pas les ramener.

Ensuite, je pense qu'on va faire quelque chose de sympathique, le 4, parce que nous avons envoyé des invitations à tous les ambassadeurs des pays concernés, en leur disant que nous allons rendre hommage aux soldats venus d'ailleurs, Quatorze ambassadeurs ont annoncé leur présence ainsi que 10 parlementaires – je n'en suis pas très fière, parce que au vu du nombre de parlementaires, je trouve que cela ne fait pas beaucoup – nous en avons 6 en activité et 4 un peu moins actifs, mais nous aurons quand même 10 parlementaires. Cela fait quand même assez sérieux.

Nous avons réalisé un joli dossier de presse. Il a été envoyé à 30 journaux et Francis HUSS a usé de son charme et de son entregent auprès de la télévision. Celle-ci sera donc présente ce jour-là. Cette manifestation va se dérouler de la façon suivante : cela débutera après le compte rendu de la commission de l'enseignement qui, je l'espère se terminera vers 15 heures 50, de façon à laisser nos invités qui sont appelés à 16 heures rentrer dans la salle. Chacun d'entre vous ira accueilli l'Ambassadeur de son pays de résidence... par exemple, Régine PRATO va accueillir l'ambassadeur d'Égypte. Chantal PICCHARLES va accueillir l'ambassadeur de Grèce. Je vous dirai quel est votre ambassadeur et vous irez à l'entrée pour l'accueillir.

J'étais un peu inquiète sur cette organisation. Vous savez comme je suis, c'est toujours un peu romanesque : tout est vrai et en même temps, il y a une atmosphère qui ne correspond pas forcément à la réalité. Alors, j'espère que cela va vous plaire. Après cela, nous aurons un petit pot de l'amitié. Nous avons le plaisir d'avoir du champagne qui nous a été offert, grâce à une grande générosité. Merci Roederer et d'autres aussi.... Ce sera donc un petit pot de l'amitié et grâce à l'AFE, nous allons avoir aussi des petits canapés délicieux. À 17h30, les bus nous attendent, pour nous amener à l'Arc de Triomphe. Malheureusement, pas de musique militaire, nous aurons la musique de la police, ce qui est déjà bien. Et puis, par exemple, le Président du Sénat s'est fait remplacer par le Commandant militaire du palais du Luxembourg. Cela sera, je pense, une cérémonie qui aura de la tenue et qui sera émouvante. Il y aura cinq gerbes que nous allons déposer, une pour chaque continent. Messieurs les présidents

de groupe, je vous laisserai choisir qui déposera chaque gerbe ; je demande que la gerbe de l'Afrique soit déposée par les deux petits enfants mauriciens qui ont réalisé l'œuvre artistique exposée dehors et qui, je trouve, méritent bien l'honneur de déposer cette gerbe à l'Arc de triomphe.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Malgré ton côté romanesque ou en dépit de ton côté romanesque, pourrais-tu nous donner quelques informations pragmatiques sur les bus, l'heure à laquelle on les prend et où on les prend.

### **Madame Michèle MALIVEL**

Nous avons trois autobus qui prennent 150 personnes, parce que nous avons quand même pas mal de réponses, bien entendu, mais nous avons quand même des gens qui se déplacent par eux-mêmes. Les autobus seront là à 17h15, pour nous amener à l'Arc de Triomphe. Après, l'Arc de Triomphe, vous faites des folies de votre corps comme vous voulez, je ne suis plus responsable.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je voulais dire simplement qu'on connaît tous des anciens conseillers et que ce serait une belle occasion, aussi... j'ai contacté Yves HERY, qui malheureusement, fait sa réunion le lendemain avec les anciens conseillers. Mais, tous les groupes connaissent des anciens conseillers qui ont été à la commission des anciens combattants, mais pas seulement. C'est une grande fête, c'est une belle commémoration, pour donner un petit coup de fil, si vous en avez l'occasion, surtout si on a 150 places dans le bus, ils peuvent venir ici. Prévenez les gens autour de vous, si vous savez qu'ils seront sensibles à une invitation pour cette belle commémoration.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Dana GRUIA-DUFAUT.*

### **Madame Dana GRUIA-DUFAUT, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Bonjour.

Juste une question : est-ce que le bus nous ramène ? Certains d'entre nous sommes en voiture ici, donc si le bus de nous ramène pas...

### **Madame Michèle MALIVEL**

Je viens de vous le dire, vous faites des folies de votre corps après l'Arc de Triomphe, moi, je ne veux plus le savoir.

### **Madame Dana GRUIA-DUFAUT**

Cela veut dire que cela nous oblige à y aller en voiture.

### **Madame Michèle MALIVEL**

Vous savez que quand vous prenez le métro, il est très facile de revenir ici par métro. Parce que pour vous garer à l'Arc de Triomphe, ce n'est quand même pas facile.

### **Monsieur le Président**

Juste pour être précis, nous avons jusqu'au 4 pour voir qui dépose les gerbes. L'idée était, que les groupes, puissent en leur sein s'entendre pour que leurs représentants correspondent à différents continents. Je reprends. S'il y a cinq gerbes, c'est parce que le souhait de Michèle et de ceux de nos collègues qui ont organisé l'événement, était qu'il y ait une gerbe par continent. Les groupes vont désigner des représentants pour déposer les gerbes. Je disais que cela serait bien si ces désignations pouvaient également correspondre aux différents continents. Ce n'est pas une obligation, mais cela serait pas mal. Symboliquement, c'est intéressant. Il y a trois groupes, je suppose que l'on peut faire... il peut y avoir deux personnes par dépôt de gerbe et chaque

groupe une gerbe, une gerbe pour les non-inscrits et une gerbe pour les enfants de Maurice, comme a proposé Michèle. Si cela vous va, on peut faire comme cela, mais chaque groupe s'organise, et nous tiennent au courant pour jeudi.

Dans la cuisine interne, lors des réunions du bureau élargi et du bureau qui viennent d'avoir lieu, notre attention a été attirée par le fait que la signature des feuilles de présence était à 15 heures jusqu'à maintenant et que, compte tenu du fait que nos travaux durent jusqu'à 18 heures, il serait quand même mieux de retarder cette signature, afin que les commissions qui présentent leurs comptes rendus de travaux le vendredi après-midi ne prêchent pas dans le désert devant des chaises vides. Donc, à partir de maintenant, la signature de ces feuilles de présence se fera à 16 heures 30.

*(Applaudissements).*

Je vous remercie d'applaudir cette initiative qui n'est pas la mienne. Le règlement sera strictement appliqué et des retenues sur les indemnités seront effectuées pour ceux qui n'auront pas signé la feuille de présence à 16 heures 30, sauf effectivement cas de force majeure. Ne me demandez pas comment cela sera-t-il fait, je n'en sais strictement rien.

Ensuite, le Secrétariat général a proposé une remise à jour des photos qui figurent sur nos différents trombinoscopes, de façon qu'il y ait une certaine uniformité et ainsi, une séance photo aura lieu mercredi. Je ne me souviens plus si c'est mercredi toute la journée... Oui me dit le photographe. Donc, pensez à passer devant le photographe... Cette plage horaire avait été ménagée pour le cas où il y aurait des discussions internes, mais a priori, il n'y en a pas.

J'annonce maintenant les permutations de commission : Madame Anne-Marie ROMANELLI a souhaité rejoindre la commission du commerce extérieur, où elle remplace Monsieur Damien REGNARD. Ils font tous les deux partie du même groupe et ils étaient dans la même commission. Monsieur Mazen HAKKI, qui lui, remplace Monsieur DAHAN rejoint ADCI et siégera à la commission de l'enseignement. Madame Daphna POZNANSKI quitte la commission des lois pour siéger à la commission des finances. Madame Danièle KEMP quitte la commission de l'enseignement pour rejoindre la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur le Président, allez-y, je vous en prie, nous avons le temps.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

#### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Merci, Monsieur le Président.

Ce matin, nous avons oublié en bureau élargi, d'évoquer le remplacement de Monsieur DAHAN en commission nationale des bourses. Je crois qu'il siégeait en commission nationale des bourses, si ma mémoire est bonne.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Président du groupe ADCI, cher Alain-Pierre, il faut donc que votre groupe nous fasse une proposition de remplacement de Monsieur DAHAN. Est-ce que vous y avez déjà réfléchi ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

#### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Nous sommes en train de conduire une réflexion profonde et nous reviendrons donc vers vous pour vous en informer officiellement en petit déjeuner, demain matin. Voilà ce qui est prévu. Merci, Mehdi, de le rappeler.

#### **Monsieur le Président**

Merci.

Avez-vous d'autres questions ?

#### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Merci Monsieur le Président,

Mehdi a pris la parole pendant la réunion de notre bureau élargi, pour signaler un vrai problème c'est que nous n'avons pas beaucoup de temps pour travailler. L'administration nous a informés que nous devions absolument terminer tous nos travaux à 19 heures et qu'il fallait qu'il n'y ait plus personne dans les locaux. C'est un vrai souci et nous vous demandons d'intervenir sérieusement vis-à-vis du Secrétariat général, pour trouver une formule pour obtenir un petit peu plus de flexibilité pour

travailler. Là, vraiment, cela va être un petit peu la course. Nous sommes là pour travailler. Nous ne nous voyons pas souvent. Nous devons avoir le temps et il n'est pas question que nous bâclions nos travaux. On comprend les problèmes de budget, cela est clair, mais ce qui est plus important, à notre niveau, c'est de travailler pour les Français de l'étranger, donc on ne peut pas bâcler les travaux pour les Français de l'étranger pour des problèmes budgétaires.

Merci.

*(Applaudissements nourris).*

### **Monsieur le Président**

J'ai effectivement pris note de ce problème lors de la réunion du bureau et du bureau élargi. À ce stade, il semble que le Secrétariat général ait épuisé les recours qu'il avait auprès du cabinet du ministre des Affaires étrangères, qui gère cet établissement. J'ai donc proposé lors de la rencontre informelle, que certains d'entre nous aurons tout à l'heure avec le Secrétaire d'État, de lui glisser un mot sur cette situation et de voir avec lui s'il peut essayer de se faire notre interprète auprès du cabinet du Ministre ou si plus officiellement, nous devons faire un courrier au Ministre, pour lui expliquer que nous ne nous réunissons qu'une fois par an et que c'est quand même dommage qu'on ne puisse pas – deux fois par an, excusez-moi, ce n'était pas du mauvais esprit de ma part, ni une anticipation sur la future réforme – on se réunit deux fois par an, et donc, ce serait bien que nous ayons le temps de travailler.

Autre changement dans le fonctionnement de notre Assemblée en plénière : il nous a été demandé, quand nous donnons la parole lors des différentes interventions, d'essayer de respecter une certaine parité – ou une parité certaine – et de donner la parole alternativement à une femme et un homme, une femme, un homme...

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Je m'interroge quand même sur la faisabilité de la chose, parce qu'on ne peut pas savoir d'emblée si le même nombre d'hommes et de femmes ont l'intention de poser une question ou pas. Mais, on verra à l'usage. Je ferai des efforts.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.*

### **Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Franchement, il y a parfois où on croit rêver. Je considère que les personnes qui lèvent la main et qui ont des choses intéressantes et pertinentes à dire peuvent et se doivent de le dire. Si dans ce cas-là, et je suis un fervent défenseur, oui, mesdames, messieurs, des droits des femmes, de l'égalité des femmes et s'il y a dix femmes qui ont à prendre la parole, moi, j'en suis fort aise. Par contre, ce que oui, j'avais déjà demandé, et j'insiste, que je crois est important, étant l'Assemblée des Français de l'étranger, une assemblée officielle, c'est que quand on prend la parole, on se lève, Monsieur le Président.

Je vous en remercie.

### **Monsieur le Président**

Je vous remercie de votre intervention.

*(Rires).*

On a toujours demandé que l'on se lève en prenant la parole.

### **Monsieur Gérard SIGNORET**

Cela ne se fait pas, Monsieur.

### **Monsieur le Président**

J'y veillerai.

De même, quand les conseillers consulaires qui viennent nous voir nous demandent la parole et qu'on la leur donne – ce qui n'est pas toujours le cas, vous nous en excuserez – merci de vous présenter, cela nous permet de vous situer et de replacer souvent la question dans votre contexte géographique.

**Monsieur le Président**

Permettez une précision. La question a été posée en bureau élargi et le bureau, qui est la représentation de l'Assemblée, qui peut prendre les décisions logistiques – n'est-ce pas, Monsieur PITON – a voté favorablement cette demande, en disant qu'on allait essayer de voir comment cela se passait. Donc, essayons, on verra bien.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

*Monsieur Mehdi BENLAHCEN*

Merci, Monsieur le Président.

Loin de moi l'idée de m'immiscer dans la manière dont fonctionnent les autres groupes, mais c'est assez simple à mettre en pratique. En tout cas, à Français du monde, Écologie et Solidarité, nous travaillons en collégialité, donc les questions que nous avons l'intention de poser sont rédigées par l'ensemble du groupe et il est absolument possible, sans aucune difficulté, de répartir ces questions de manière paritaire.

Tout simplement, merci bien.

**Monsieur le Président**

De la précision que vient d'apporter le président du groupe Français du monde, Écologie et Solidarité, je comprends que cette disposition s'applique en priorité et peut-être uniquement lors d'interventions du ministre, peut-être, mais pas forcément quand il y a un débat dans la salle entre nous.

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

*(Hors micro).* Il est improvisé ce débat.

**Monsieur le Président**

D'accord. Donc, c'est quand il y a les questions au ministre.

**Monsieur le Président**

Compte tenu que nous avons épuisé les questions d'ordre logistique je vous propose de lever la séance et de la reprendre à 10h50 de façon à accueillir le ministre.

Si vous en êtes d'accord, je lève la séance et vous propose de nous retrouver d'ici un quart d'heure, vingt minutes.

*Il est procédé à une pause.*

**Monsieur le Président**

Veuillez prendre place s'il vous plaît.

**INTERVENTION DE M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRETAIRE D'ÉTAT  
AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

**Monsieur le Président**

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

Chers collègues,

Nous continuons donc nos travaux par l'intervention de notre ministre Secrétaire d'Etat à qui je vais laisser sans tarder la parole, puisque c'est lui que vous êtes venus entendre, et pas moi.

**Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères**

Monsieur le Président, Cher Marc,

Madame et Messieurs les vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, un certain nombre de députés et sénateurs sont là,

*(Applaudissements).*

C'est un grand plaisir de vous retrouver à nouveau pour l'ouverture de cette 29<sup>ème</sup> session de l'AFE. Pardonnez-moi pour ce léger retard. Nous prendrons le temps, y compris après, pour poursuivre les échanges à bâtons rompus, parce que beaucoup de visages sont désormais connus, j'ose dire amis, même si on peut avoir des engagements qui soient différents, les uns et les autres. Je crois qu'une même petite flamme nous anime, pour défendre nos compatriotes établis aux quatre coins du monde et qui font briller nos trois couleurs de façon vaillante, dans des contextes qui ne sont parfois pas évidents. Vous êtes à leurs côtés au premier chef pour pouvoir accompagner le développement des communautés françaises qui, on le sait, sont dynamiques. Nous sommes toujours en croissance et cela est positif. Cela permet de lutter contre bien des idées reçues. Désormais, le passage à l'international devient, pour beaucoup de nos jeunes, un moment formateur, fondateur

Il y a un an, c'était le Président de la République qui s'adressait devant vous à l'occasion de la réunion de l'Assemblée. Il avait eu des propos forts, marquant son engagement auprès de nos compatriotes et un an plus tard, je peux vous affirmer que cet engagement ne faiblit pas. Cette semaine, va être l'occasion de faire un point de ce qui a été suivi d'effet, de ce qui est en cours d'examen, je vais y revenir dans quelques instants.

Mais, d'ores et déjà, vous l'avez sûrement noté, dans le discours que le Président a prononcé à la conférence des Ambassadeurs le 28 août dernier, il a expressément mentionné la force des communautés françaises à l'étranger et demandé à nos ambassadeurs de pleinement les associer au travail d'influence et de rayonnement de la France. Il est vrai qu'en termes d'influence et de rayonnement, on le sent, quelque chose s'est passé. Il faut naturellement le conforter, parce qu'on est dans un moment, je crois, très particulier. Vous êtes aux premières loges dans les territoires qui sont les vôtres. Il y a de nouveaux équilibres qui se dessinent dans le monde, voire parfois en réalité des déséquilibres parce que, on le sent, il y a ce retour d'un certain nombre de puissances et de logiques de puissance qui ont un certain nombre d'impacts partout dans le monde sur les crises. Ce qui a fait dire au Président, d'ailleurs, la semaine dernière, à l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il y avait une crise profonde de l'ordre libéral et l'émergence d'une nouvelle instabilité. Donc, nous le voyons, rien n'est acquis et nous devons plus que jamais être aux côtés de nos compatriotes.

Cette situation souligne plus que jamais la nécessité de bâtir un ordre qui soit respectueux des souverainetés, qui permette de renforcer les coopérations régionales, parce qu'on pense que la réponse n'est pas dans l'unilatéralisme. Elle est vraiment dans le souci de faire vivre un multilatéralisme qui ne soit pas du bla-bla, mais qui soit vraiment dans l'efficacité. Il y a là aussi beaucoup de réformes à porter et à promouvoir. La France est à l'avant-garde d'un certain nombre de combats qui nous honorent, qui vous honorent, parce que vous y prenez souvent part : l'éducation des jeunes filles, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, les inégalités de santé. Bref, je crois que l'on peut être très fier de cela et on le porte tous ensemble.

À l'ouverture de cette 29<sup>ème</sup> session, permettez-moi de saluer aussi le nouveau Secrétaire général de votre Assemblée, Jean-Claude MARFAING, qui a repris le flambeau porté pendant ces dernières années avec dévouement par Colette LE BARON. La dernière fois, nous lui avions d'ailleurs fait une ovation.

*(Applaudissements).*

Voyez, Monsieur MARFAING, que vous êtes attendu. Il y a là des applaudissements qui sont des applaudissements à la fois chaleureux et qui obligent. Je suis convaincu que vous trouverez aussi, auprès de lui et de l'administration du ministère en

général, une oreille attentive pour remonter les préoccupations de nos compatriotes établis hors de France, dont vous êtes vraiment, je le sais, les relais permanents.

Quelques mots sur les différents chantiers menés ou en cours.

Il y a naturellement eu, j'ai envie de l'évoquer en premier, le soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, le STAFE, parce que, vous vous en souvenez, le Président de la République s'était engagé à ce qu'un dispositif puisse se substituer à la réserve parlementaire pour préserver le tissu associatif. Le processus a été enclenché, la commission consultative s'est réunie. C'était, je crois, le 28 septembre, il y a quelques jours, vendredi dernier. Le dispositif permet d'appuyer les projets d'associations locales, qui soient de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socioéconomique, en complément des programmes existants, naturellement. Il a été doté de deux millions d'euros. Certains peuvent considérer que c'était trop peu. Mais voilà, en tout cas, c'est quand même significatif en ce sens que cela représente quasiment 10% du montant alloué à l'ensemble du tissu associatif national, puisque le même dispositif existe au national. 10%, ce n'est pas rien. Je vous en avais présenté les grandes lignes en mars dernier, avec l'association de l'administration, des élus, des associations au niveau national. Je crois que six mois plus tard, on peut constater l'intérêt qu'il a suscité. Il y a eu plus de 300 demandes qui ont été déposées et 225 dossiers ont été validés par la commission consultative. Cela nous met quasiment à 75% de taux de validation, pour un montant de 1,76 million d'euros. Je veux donc vraiment saluer aussi les conseils consulaires qui se sont parfaitement engagés dans ce nouvel exercice.

Les projets se répartissent entre des projets majoritairement à tonalité éducative – 138 d'entre eux – mais également des projets culturels – pour 84 d'entre eux – caritatifs – pour 33 – et puis après, différentes catégories plus petites. En tout cas, il y a eu une analyse individuelle approfondie, un arbitrage par la commission consultative et les réponses vont prochainement être transmises aux postes.

La commission des finances doit se réunir demain pour faire un point exhaustif de cette première campagne. Je serai très attentif aux propositions que vous pourrez faire pour peut-être améliorer le dispositif et aussi au regard d'un certain nombre de retours que vous m'avez faits, les uns ou les autres, parfois par mail ou par message. Peut-être l'idée d'avancer un peu le calendrier, parce que, vous vous en souvenez, cela avait été finalement lancé au printemps, même si on avait décalé un peu le délai pour remettre les formulaires. Peut-être que le fait de lancer cela plus tôt serait de nature à favoriser la participation. Il y a eu des interrogations pour certaines géographies, sur le fait qu'il y avait une limitation du nombre de projets par poste. Il est vrai que selon qu'on est au Libéria ou aux États-Unis, la demande peut être significativement différente. Je suis prêt à regarder cela aussi. Voir peut-être comment on peut pondérer aussi avec des aspects démographiques, pour qu'on ne laisse personne de côté.

Le STAFE, c'est un dispositif qui a rencontré son public et naturellement, encore une fois, marque de fabrique de la maison, tout ce qui peut être amélioré de façon très pragmatique et concrète, nous prenons, donc n'hésitez pas.

Point numéro 2, et je la salue, puisqu'elle est dans la salle, c'est Anne GENETET, qui a remis un rapport très complet, très fourni, au gouvernement. Il y a un an, le Président de la République avait appelé de ses vœux une mission parlementaire, justement, dont l'objet était de traiter l'ensemble des questions relatives à la simplification des démarches administratives, à la fiscalité, à la Sécurité sociale. Elle a fait cela avec beaucoup d'énergie et d'engagement tout au long de ces derniers mois. Elle a présenté, le 11 septembre dernier, son rapport au Premier ministre, avec plus de 250 propositions que les différentes administrations compétentes sont en train d'étudier. J'ai regardé avec intérêt celles qui portent sur la simplification des démarches administratives à l'étranger et parmi les mesures qui demandent à être regardées très vite, je pense en particulier à la mise en œuvre peut-être d'un centre d'appel consulaire accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour traiter plus efficacement les demandes des usagers, les orienter plus simplement vers les interlocuteurs à même de pouvoir leur apporter des réponses. Et puis aussi, parce que finalement, on est tous dans une logique de redevabilité, le fait que la qualité du service rendu par les services consulaires puisse être vraiment évaluée systématiquement, avec des indicateurs. Bref, c'est dans le droit fil de notre engagement à toujours être à la pointe du service rendu aux usagers.

Il y a également tout un travail qui est en cours au niveau interministériel, notamment avec nos amis de Bercy, puisque les textes financiers vont arriver en débat devant le Parlement, que ce soit la Loi de finance ou la Loi sur le financement de la sécurité sociale et donc, cela sera l'occasion, je pense, de pouvoir progresser aussi sur certains chantiers, certaines préconisations du rapport.

Troisième point important, c'est naturellement l'enseignement français à l'étranger, puisque, là encore, le Président de la République, il y a un an devant vous, appelait à la définition d'une nouvelle stratégie pour l'enseignement français à l'étranger. On se souvient du contexte : un coup de rabot au cœur de l'été, pour arriver à faire tenir tout simplement les dépenses dans le cadre qui convenait. Tout le monde avait été amené à y contribuer, y compris le ministère des Affaires étrangères.

Nous avons fait notre maximum pour en minimiser les conséquences. Mais surtout nous avons commencé à préparer l'avenir car il faut absolument consolider notre modèle d'enseignement français à l'étranger, d'autant plus que le Président,

dans un engagement ultérieur, parlant de la francophonie, a souhaité également que l'on puisse augmenter significativement le nombre d'élèves scolarisés dans un enseignement qui est prodigué soit en français, soit qui a une part significative en français.

Un travail à plusieurs mains a été entamé : un travail administratif qui a été conduit par un certain nombre d'inspections et un travail qui est confié à la députée Samantha CAZEBONNE, à qui justement on a demandé d'aller en mode concertation, consultation, auprès de vous, auprès des fédérations d'enseignants, de parents d'élèves – j'en vois d'ailleurs ici présents – parce que si on veut augmenter significativement, cela veut dire qu'il faut être créatif. Il faut également sûrement faire en sorte que l'Agence elle-même, l'AEFE, au-delà de l'aspect de gestion du réseau, puisse également être une agence d'appui au développement de l'enseignement français à l'étranger. On voit de nouveaux acteurs, j'en ai en tête notamment sur l'Afrique de l'Ouest, qui s'intéressent à la création d'institutions, qui souhaitent s'engager et nous devons donc trouver aussi les voies et moyens d'encadrer tout cela, de pouvoir s'assurer de la qualité naturellement éducative. Parce que cette qualité, c'est aussi ce qui a fait le succès de cet enseignement, donc il ne faut pas transiger sur la qualité de la formation des maîtres notamment.

C'est un travail qui se poursuit cet automne et donc, le Président de la République souhaite que nous puissions, dans les prochaines semaines, prochains mois, lui faire des propositions avec Jean-Yves LE DRIAN. Tout cela sera éclairé par le travail qui est conduit par Samantha CAZEBONNE. D'ici là, le Projet de Loi de finance pour 2019 a sanctuarisé les crédits de l'AEFE, conformément aux engagements pris par le Président aussi à Tunis en février dernier. Je veux donc aussi remercier celles et ceux - parce que l'initiative vient d'un certain nombre d'entre vous - qui se sont investis dans les associations FLAM, puisque ce tissu associatif permet de maintenir un lien, par la langue, la culture, entre les enfants français qui résident à l'étranger, notre pays, notamment, quand ils ne sont pas scolarisés dans un établissement français ou en langue française. Donc, FLAM vous doit beaucoup. Ce sont des associations qui sont vraiment pertinentes, complémentaires aux offres d'enseignement. Et j'ai vu d'ailleurs que dans les dispositifs STAFE, régulièrement, il y avait des dossiers qui avaient été déposés au profit de ces associations.

Enfin, on a la question du Brexit. C'est plus localisé, mais cela concerne quand même un nombre important de nos compatriotes : nous avons 150 000 Français inscrits au registre au Royaume-Uni, mais on pense que la population totale avoisine les 300 000. J'ai d'ailleurs vu que vous aviez un programme aussi assez intense tout au long de la semaine, des rencontres avec un certain nombre d'interlocuteurs sur ce sujet-là. C'est une situation qu'nous suivons de très près. Nathalie LOISEAU a eu l'occasion de se déplacer le 13 septembre à Londres et devant la communauté française, de redire combien nous allions défendre les droits des citoyens européens dans tous les domaines : travail, santé, prestations sociales, circulation, quel que soit le scénario de sortie. On plaide naturellement pour un accord, mais on se prépare aussi éventuellement à un non-accord. Et donc, dès mercredi, en Conseil des ministres, d'ailleurs, sera validé un projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances, pour prendre toutes les mesures, au cas où les choses tourneraient au vinaigre – pardonnez-moi cette expression – donc cela va être naturellement, d'ici mars 2019, un sujet de préoccupation permanente pour pouvoir s'assurer que nos compatriotes continuent à être couverts par un certain nombre de dispositifs. Il faudra peut-être, en fonction du point de sortie aussi, négocier des conventions bilatérales. Donc, cela va être un gros chantier.

Dans les sujets qui avaient été mis sur la table par le Président de la République, il y avait la réforme de la représentation des Français de l'étranger. On avait eu l'occasion, en janvier dernier déjà, de pouvoir l'évoquer avec le Bureau élargi de l'Assemblée. J'avais eu l'occasion de rencontrer également les fédérations nationales d'associations, les parlementaires. Ensuite, une consultation en ligne avait été conduite auprès des conseillers consulaires. J'avais eu l'occasion de faire un bilan en mars dernier. Aujourd'hui, naturellement, tout cela est lié aussi au chantier de la réforme constitutionnelle dans son ensemble, puisqu'il y a cette idée qui est sur la table, qui est déposée sur le bureau des assemblées, d'avoir des Assemblées aux membres peut-être plus réduits, mais aussi avec un certain nombre de compétences ou de moyens supplémentaires. Je crois, en tout cas, s'agissant des Français de l'étranger, que ce qui était ressorti des consultations, était qu'il y avait un attachement au réseau de proximité que vous constituez, que constituent les conseillers consulaires, partout de par le monde. Il y avait le souci aussi de pouvoir peut-être recréer une forme de lien au sens positif du terme, de dialogue entre l'Assemblée et les assemblées. Je suis heureux de voir qu'un certain nombre de présidents de commission, d'ailleurs, vont à votre rencontre cette semaine, puisque, au mois de mars, on avait créé cette dynamique en conviant des représentants des commissions avec le bureau élargi. Moi, j'avais en tête l'idée, aussi, d'avoir, pourquoi pas, une sorte de comité permanent des Français de l'étranger, qui permettrait de mettre ensemble le Bureau avec également les Parlementaires, l'administration naturellement en support, qui puisse se réunir chaque trimestre, de sorte qu'il y ait vraiment cette continuité, tout au long de l'année, du travail au profit des Français de l'étranger, et surtout que vos travaux puissent trouver aussi une résonnance dans les travaux des autres assemblées, de façon beaucoup plus systématique et institutionnelle, en créant un peu cette enceinte.

Et puis, il y avait un souci de lisibilité qui était exprimé, donc l'idée aussi, peut-être, que justement tous les conseillers puissent être conseillers membres de l'Assemblée plénière.

Ce chantier-là, naturellement, les pistes que j'évoque devant vous, ont fait l'objet d'un certain nombre de propositions à Matignon, à l'Élysée. Tout cela va aussi dépendre des aspects de calendrier de la réforme plus globale au niveau national. Mais, naturellement, on reste en contact étroit là-dessus, cher Président.

J'ai pu voir en balayant le programme de cette 29<sup>ème</sup> session, que ce sera particulièrement riche, dense, intense. Les sujets de fiscalité sont aussi en bonne place. C'est le moment, c'est également le tempo. Les sujets de commerce extérieur sur lesquels on essaie de pousser les feux aussi, seront présents, ceux de sécurité, Monsieur le Président de la commission, avec un certain nombre de défis posés par la cybermalveillance ou le terrorisme. Donc, je vous souhaite vraiment de bons échanges. Vraiment, n'hésitez pas, comme vous l'êtes toujours, à être force de propositions. Après, il y a des choses dont on pourra vous dire, cela, volontiers, on endosse ; d'autres sur lesquelles ce sera parfois plus compliqué d'avancer. Mais, en tous les cas, je veux vous dire un grand merci, pour tout ce travail, cette action que vous menez au quotidien. Je le dis souvent, je suis moi-même élu local sur notre territoire national. Je vois bien des similitudes entre l'attachement qu'on peut avoir à sa commune et l'attachement qui est le vôtre aux communautés françaises qui vous ont élus, qui vous ont désignés, et au moment où parfois, les Français peuvent avoir la dent un peu dure contre leurs élus, je voulais vous dire et vous témoigner vraiment notre gratitude, parce que, encore une fois, quand il y a des aléas, qu'ils soient climatiques, sécuritaires ou autres, je pense que notre diplomatie est bien heureuse de pouvoir aussi vous trouver à ses côtés et nos compatriotes de même. Je l'ai vu encore dernièrement dans le Sud-est asiatique, mille mercis et bons travaux à vous. Merci.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci. Merci, Monsieur le Ministre, pour cette intervention.

Avant de passer la parole aux groupes, je voudrais, puisque tu as évoqué les liens avec les Parlementaires, remercier une fois encore les Parlementaires qui sont ici et noter que nous avons dix sénateurs et deux députés. Je remercie les députés qui sont là. Vous transmettrez aux autres le regret de ne pas les avoir vus. Et peut-être dix sénateurs, parce que sur les dix sénateurs, il y en a quand même huit qui sortent de cette Assemblée, qui ont été élus à partir de cette Assemblée.

### **QUESTIONS-REPONSES**

### **Monsieur le Président**

Ceci étant dit, je passe donc la parole au groupe ADCI, dont je vois le président, Alain-Pierre.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Je voudrais vous rappeler que je suis élu en Indonésie et qu'actuellement, il se passe quand même un certain nombre d'événements en Indonésie que vous connaissez. Nous avons eu, il y a un mois et demi, à Lombok, un tremblement de terre. J'y étais, pendant plusieurs semaines.

### **Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

Ce à quoi je faisais allusion, d'ailleurs.

### **Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

J'avais bien compris !

Je suis arrivé en France et le lendemain, il y a eu ce tsunami et je voudrais vous demander, Mesdames et Messieurs, de vous lever pour une minute de silence en solidarité avec nos amis indonésiens. Merci.

*(Minute de silence).*

Je vous remercie.

Je voudrais également profiter, malheureusement de cette actualité dramatique, pour remercier les services de l'ambassade, qui ont fait un travail tout à fait exceptionnel, mais pour insister sur une chose qui est essentielle : lorsque nous avons eu ces problèmes à Lombok, j'étais à Lombok et également à Bali. Or, à Bali, nous avons eu les mêmes secousses, bien évidemment moins fortes, ce qui fait qu'on n'a pas eu de problème particulier. Mais, il y a un risque et ce risque est important, puisque nous avons une communauté française de 3 500 Français installés, plus en moyenne 10 à 15 000 touristes français au quotidien.

Donc ce que je voudrais demander, c'est que vous puissiez donner des instructions. Lorsque je suis rentré de Bali, j'ai appelé à une réunion de sécurité exceptionnelle extraordinaire, pour bien mettre à l'évidence le risque considérable que représenterait un problème sur Bali. Cela veut dire, bien évidemment, les hôpitaux, les évacuations, centres d'accueil, etc. Il faut absolument qu'on travaille dessus, pour éviter une vraie catastrophe. Cela est important, mais une fois de plus, les services de l'ambassade sont mobilisés. On travaille sur ces thématiques. On a l'aide des services de Singapour, le CDC nous sommes bien sûr en contact. Je vais aller au CDC cet après-midi. Tout cela se passe bien, mais c'est une région à haut risque, donc il faut absolument être très vigilant.

C'était le premier volet de mon intervention.

Le deuxième volet, c'est que le groupe ADCI a conduit une réflexion qui est un petit peu différente des autres, un peu différente des thématiques classiques ou tout au moins des questions que l'on vous pose. On s'est rendu compte que nos résultats n'étaient pas du niveau de ce qu'on escomptait. Le résultat de nos travaux. Que la réponse de l'administration n'était pas toujours bien évidemment en corrélation avec ce que l'on souhaitait et en fait, que ce soit sous votre gouvernance, les années précédentes, on a un petit peu de mal, quand même, à être très performants, soyons très clairs. Donc, on a essayé de comprendre comment le système fonctionnait. Que se passe-t-il lorsqu'on nous annonce qu'il va y avoir une restriction budgétaire de 30 % ? Qui décide ? À partir de Bercy ? Est-ce que Bercy, en fait, décide qu'il y a des restrictions budgétaires, une enveloppe, que les arbitrages sont faits par les ministères ? Qui décide par exemple de couper de 3 % le budget de l'enseignement pour les Français de l'étranger ? Pourquoi ? Qui ? Comment ? Comment cela fonctionne-t-il ? Est-ce que c'est vous, ministre des Français de l'étranger, du commerce extérieur, qui décidez que ce sera 3 % ? Est-ce que c'est le ministre des Affaires étrangères ? Est-ce que c'est le Premier ministre ? Parce qu'on pense que si on veut vraiment avoir une influence quelconque, il faudrait peut-être qu'on prenne le problème plus en amont. Alors, qui a l'autorité ? Est-ce que ce sont nos ministres ? Est-ce que c'est Bercy ? On nous raconte énormément de belles histoires. On nous dit qu'à Bercy, ils font ce qu'ils veulent. Ce n'est pas satisfaisant, bien évidemment. Donc, on voudrait que vous puissiez nous expliquer très clairement quelle est la chaîne de décisions et qui donc va faire les arbitrages pour arriver à ce qu'on décide que par exemple, pour l'enseignement, on va couper de 3 %, pour tel et tel autre budget, il y aura une restriction budgétaire. À quel niveau cela se fait-il ? C'est une question fondamentale que l'on veut vous poser. Et on voudrait avoir une réponse, de façon peut-être à avoir une action plus en amont par rapport à toutes les actions qu'on a eues directement sur les thématiques et pour lesquelles on a des résultats qui sont relativement satisfaisants, mais pas pleinement.

Voilà ce que le groupe ADCI aimerait savoir. Merci.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLACEN pour le groupe Français du Monde, Écologie et Solidarité.*

#### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Secrétaire d'État,

Mesdames et messieurs mes Chers collègues,

Monsieur le Ministre,

Vous avez rappelé qu'il y a un an presque jour pour jour, le Président de la République s'exprimait devant notre Assemblée. La tonalité de son discours se voulait alors rassurante et avait pour but de rassurer la communauté française à l'étranger, en prenant devant nous un certain nombre d'engagements.

C'est votre rôle, vous nous avez rappelé les engagements sur lesquels nous avions avancé. C'est mon rôle de vous rappeler un certain nombre d'engagements sur lesquels nous avons plutôt reculé.

Un an plus tard, le groupe FDMES – pour rester courtois – souhaiterait vous faire part de sa vive déception. Vous l'avez rappelé, après un gel des crédits de l'AEFE de 33 millions d'euros en cours d'exercice budgétaire 2017, situation qui avait provoqué un vif émoi, le Président de la République s'est voulu rassurant et a pris devant l'AFE un engagement solennel. À la vingtième minute de son discours, il déclare ainsi que « *le budget de l'AEFE sera sanctuarisé à son niveau de 2017 avant le gel des crédits* ». Dès lors, quelle ne fut pas notre surprise, mercredi dernier, quand nous avons découvert le PLF 2019, et que nous avons pu constater que non seulement, le budget des bourses scolaires était en diminution de 5 millions d'euros, mais qu'en plus et contrairement à ses engagements pris devant nous, le budget de l'AFE sera en diminution, pour cette année, de 3,69 %. Drôle de conception de la sanctuarisation ! Vous nous avez rappelé vous-même que le budget était sanctuarisé et que le résultat était positif. J'en prends note et, dès lundi prochain, je changerai mes cours de sciences économiques pour expliquer aux élèves que -3 % est égal à une stabilité.

Nous savons que les promesses n'engagent que ceux qui les tiennent est il n'est pas rare de voir les promesses de campagne emportées par l'exercice du pouvoir. Il est plus dommageable en revanche de venir s'exprimer devant des élus et de ne pas tenir parole. Assez ironiquement, nous avons reçu ce matin une infolettre des conseillers consulaires En marche, très sobrement intitulée « *On le dit, on le fera !* ». Force est de constater que pour le Président de la République, après un an, nous sommes plutôt dans le « *Je dis et je ne fais pas* ». Cette baisse budgétaire ne sera pas sans conséquence sur le terrain. Aussi, le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité souhaite réaffirmer que cette baisse des moyens, dans un contexte de volonté présidentielle de doubler le nombre d'élèves dans le réseau d'enseignement français, ne doit pas s'accompagner d'une baisse de la qualité du service. D'une baisse de la qualité, dans l'accompagnement et l'encadrement des élèves. Cette baisse de moyens ne doit pas conduire à une privatisation qui ne dirait pas son nom, à travers une homologation bradée, dans le but d'augmenter le nombre d'élèves à un coût moindre pour l'État.

Au travers des chiffres du PLF, nous sommes moins surpris par la publication en catimini et sans concertation préalable, de la note de service sur la mobilité des professeurs résidents. Voilà donc un vieux serpent de mer qui ressurgit de manière très opportune. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les nouveaux professeurs résidents ne pourront être détachés que pour une durée de six ans, neuf ans en cas de circonstances exceptionnelles. Monsieur le Secrétaire d'État, voilà qui a tout d'une fausse bonne idée. À défaut de créer de la mobilité, nous pouvons vous assurer que cette mesure créera une certaine forme d'immobilité. Pour moi qui suis professeur, et qui fréquente mes collègues en salle des profs, je peux vous assurer que pour la plupart, ils ne prendront pas le risque de repartir sur un autre poste à l'étranger. Les seuls postes qui seront ouverts au mouvement seront ceux des départs à la retraite. Donc, le mouvement sera bloqué à partir de l'an prochain.

Comme si le réseau n'était pas suffisamment mis à mal, voici que nous avons découvert avec une grande surprise que toute les demandes de garantie de l'État sur les emprunts des établissements en vue de projets immobiliers sont bloquées par Bercy. Et je rebondis sur le discours de mon collègue, les raisons évoquées ici ou là ne laissent pas penser qu'une solution rapide interviendra. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, dans quel délai nous sortirons de ce blocage et quelles sont les solutions envisagées ? Je rappellerai que dans ce même discours devant notre Assemblée, le Président de la République déclarait que « *la France ne serait pas la France si nous n'étions pas en mesure d'organiser le vote électronique lors des prochaines élections* ». Depuis cette date, ont eu lieu une élection consulaire partielle et une élection législative partielle ; deux autres consulaires partielles auront lieu dans les prochaines semaines. Le vote électronique n'était pas et n'est toujours pas d'actualité. À moins de nous annoncer que la France a donc renoncé à être la France, pouvez-vous nous dire, à dix-huit mois des prochaines élections consulaires, à quel moment nous avancerons réellement dans ce dossier ?

Vous l'avez rappelé, toujours dans ce même discours, le Président a annoncé la création d'un dispositif appelé à remplacer la réserve parlementaire. La première commission nationale du STAFE s'est déroulée vendredi dernier et il est temps de faire un premier bilan. S'il est globalement positif, nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de dysfonctionnements. Le groupe Français du monde, Écologie et Solidarité constate avec plaisir que vous avez repris un certain nombre de propositions qui étaient portées par Yann CHANTREL et Monsieur Philippe MOREAU ici présents. Donc, nous vous en remercions. Il n'en demeure pas moins qu'il nous apparaît anormal que les conseils consulaires STAFE qui se sont tenus entre avril et juin dernier aient pu instruire des dossiers selon des critères différents de ceux de la commission parisienne.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les dysfonctionnements de certains postes. Nous trouvons anormal que certains projets soient portés par les agents du poste eux-mêmes. N'y a-t-il pas une forme de conflit d'intérêts lorsque des attachés culturels présentent et défendent des projets d'Alliances françaises.

Enfin, nous regrettons l'appréciation restrictive de la notion de rayonnement de la France, qui a conduit à exclure du dispositif tout un tas de projets défendus par des ONG d'aide au développement, autrefois soutenus par le dispositif de réserve parlementaire.

Par ailleurs, le PLF 2019 fait apparaître une forte baisse de l'aide sociale à travers le programme 151. Certes, deux millions budgétés pour le STAFE apparaîtront à partir de l'an prochain sur ce programme. Mais il n'en demeure pas moins que l'aide sociale aux OLES sera réduite de 1,418 million d'euros. Toujours sur le plan social, Monsieur le Ministre, nous souhaiterions un engagement de votre part sur le projet de réforme de la CFE. Je sais que cela fera plaisir à Alain-Pierre... Adopté au Sénat, ce projet est toujours bloqué à l'Assemblée nationale. À quel horizon pouvons-nous espérer le voir aboutir ?

Enfin, il semblerait que de plus en plus d'agents recrutés de droits locaux se voient requalifiés en résidents fiscaux français. C'est le cas au Portugal, où je réside, en Italie, en Tunisie et dans bien d'autres pays. Il nous paraît anormal que ces agents qui paient désormais des impôts en France n'aient aucun droit ouvert au système de protection sociale français, alors qu'ils participent de fait à son financement.

Vous nous annoncez de nombreuses réformes en direction des Français de l'étranger. La confusion règne sur les objectifs réels de celle-ci, lorsque nous en voyons les premières manifestations. Pourriez-vous dissiper ce mauvais brouillard, Monsieur le Ministre ? Nous vous en remercions chaleureusement.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, pour le groupe CIEL.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je vous poserai juste une seule question, elle est de taille, elle est existentielle pour notre Assemblée. Malheureusement, vous m'avez coupé l'herbe sous le pied, il s'agit de la réforme et de l'avenir dans l'AFE, dans le cadre de la réforme constitutionnelle. Simplement, je vous demanderai si vous pouvez aller plus loin sur l'état d'avancement des réflexions, les vôtres comme celles du gouvernement et notamment, comment vous voyez le calendrier de cette réforme, à deux ans des prochaines élections à l'AFE et des sénatoriales. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

Merci, déjà, pour toutes les contributions. On peut voir le verre à moitié vide, le voir à moitié plein, c'est une question d'état d'esprit. Ce que je veux dire c'est que je considère qu'honnêtement, les groupes font part de leur position, et c'est bien normal, vous êtes une Assemblée, mais vraiment, ce que je souhaite, c'est justement aller au-delà des enjeux de posture, faire en sorte que l'on puisse, à partir parfois de l'analyse de certaines imperfections que vous pouvez faire, s'emparer des sujets et les faire progresser au sein de l'État. Je pense qu'on a tous ici, quels que soient encore une fois nos engagements, l'envie d'arriver à faire progresser les dossiers. Cela va d'ailleurs un peu en écho à ce que disait Alain-Pierre. En termes de processus, comment cela se passe-t-il ? Sur les sujets budgétaires et financiers, la logique impulsée par la LOLF – pardon d'être technique – la Loi organique relative aux lois de finance, cela remonte à 2001. C'était un chantier porté d'ailleurs en trans-partisan par Alain LAMBERT et Didier MIGAUD. C'était de faire en sorte que chaque ministre puisse être son propre ministre du budget et c'était quelque part une logique de responsabilisation des ministères, même si dans la vie pratique, au quotidien – et je le dis pour avoir été au budget en 2005 et l'avoir vu après en tant que parlementaire, ce fonctionnement, et maintenant ici – en réalité, il y a toujours un dialogue qui se fait avec les ministères de Bercy et même si les ministères qui contribuent au pilotage d'une mission font des propositions, ce ne sont pas toujours les propositions qui sont faites par le ministère lui-même qui sont les propositions retenues. Après, il y a un certain nombre d'arbitrages interministériels. Tout cela pour dire que si naturellement nous sommes en mode propositions, il nous arrive parfois d'être arbitrés négativement et de se voir effectivement suggérer d'autres orientations. Donc, il y a un processus qui est naturellement interne et puis après, il y a ce processus interministériel. C'est pour cela que je pense que plus on est forts ensemble, en tant qu'individus ayant à cœur de défendre les Français de l'étranger, plus à mon avis, on peut peser dans la machine État au sens général. Parce qu'après, naturellement, il y a ce qui sort de la copie Conseil des ministres et puis il y a le Parlement, qui naturellement, après, intervient. C'est pour cela d'ailleurs que le fait que ce lien soit toujours plus fort avec les assemblées est aussi important, pour que ce qui est porté par vous puisse trouver un écho.

S'agissant d'un certain nombre de points, je vais y revenir de façon assez précise, puisqu'il y avait beaucoup d'interrogations. Le budget des bourses scolaires, en fait, typiquement, on a un point d'application avec ce sujet. Pourquoi je vous dis que sur les bourses ce n'est pas en diminution, mais vous allez me dire, on est à 105 millions d'euros et plus à 110 ? C'est parce qu'il y a un peu de tuyauterie. Il y a 105 millions d'euros inscrits effectivement dans le programme de la mission 151 ; mais, il y a 5 millions supplémentaires qui peuvent être mobilisés sur la soulté AEFE, qui se monte à 14 millions d'euros. En tout état de cause, si 110 millions d'euros doivent être utilisés, 110 millions d'euros seront mobilisés. Voilà, cela fait partie aussi, le budget étant ce qu'il est, parfois, ce n'est pas d'une lisibilité ou d'une simplicité enfantine. Mais, en tous les cas, sachez que ces montants-là peuvent être sollicités jusqu'à 110 millions d'euros, comme l'année dernière.

S'agissant de la mobilité des résidents, de la mobilité tout court, c'est vrai qu'il y a le souhait, d'ailleurs qui est partagé avec le ministère de l'Éducation nationale, de faire en sorte qu'un nombre croissant d'enseignants, d'instituteurs, puisse avoir l'occasion de faire cette découverte de l'enseignement français à l'étranger. Parce qu'il y a une demande très forte sur les territoires. J'ai des cas très concrets – pardon, je prends ma casquette d'élu de l'Yonne – des gens qui m'écrivent en disant : « Voilà, on aimerait aller tel poste aux États-Unis, au Sénégal », etc. Donc, il y a vraiment une demande qui existe et je crois que l'idée est d'arriver à organiser cette mobilité et que tout le monde puisse avoir une chance à un moment ou un autre, de se confronter à cela, parce que je pense qu'on en revient plus riche, parce que ce sont des conditions distinctes, c'est un public qui, par définition, est aussi différent, puisqu'il y a des Français résidents, expatriés, mais également des locaux qui viennent, qui sont inscrits là par leurs parents. Donc, il y a vraiment l'idée d'enrichir, après, l'Éducation nationale, en France, des apports

que ces personnes auront pu retirer de leur séjour à l'étranger. Donc oui, il y a cette volonté de favoriser ces allers-retours, pour le plus grand bénéfice, nous pensons, de tous. Alors, c'est vrai que cela peut du coup générer des tensions par rapport à des parcours de vie, à des carrières qui ont été pensées précédemment. Mais, je pense que tout cela est aussi question, finalement, de corde générationnelle. Je pense que quelque part, dès lors qu'on s'engage aujourd'hui en connaissant les règles du jeu de demain, on s'adapte à cela. Après, c'est un choix qu'on endosse ou pas, mais il y a vraiment cette idée de favoriser la mobilité, pas pour embêter, mais pour au contraire, faire en sorte que cette richesse puisse également irriguer de part et d'autre en France comme à l'étranger.

S'agissant des garanties de l'État, je suis preneur de compléments, parce qu'on ne m'avait pas signalé de blocage particulier. Pour moi, les chantiers qui sont en cours se poursuivent. On a d'ailleurs eu, cher Président, la rentrée dans le nouvel établissement, de mémoire, à Hanoi, très bel établissement. S'il y a des dossiers concrets, je suis preneur, parce que ce n'était pas à ma connaissance, mais c'est aussi la vertu de notre rencontre. On n'a pas la vérité révélée, donc c'est de ce dialogue, aussi, que peuvent émerger parfois peut-être ce qui est un angle mort pour nous et de progresser.

S'agissant du vote électronique pour les consulaires, je vous confirme que l'on reste sur l'ambition de le proposer dès 2020. Très clairement, je sais qu'il y a un dialogue fourni, un travail fourni qui est fait par Nicolas WARNERY, la DFAE, en lien avec les prestataires. On garde le cap, naturellement.

S'agissait du STAFE, effet d'éviction de certaines associations d'aide au développement, peut-être peut-on apporter une réponse, puisque nous avons souhaité, dans le cadre du réengagement en termes de politique du développement, vous savez qu'elle avait beaucoup baissé depuis 2010, on avait atteint 0,38 % en 2017. Là, cela y est, cette année, dans le PLF, on a un milliard de plus sur cette APD. On veut notamment doubler le canal des fonds qui transitent par les organisations de la société civile. Donc, je pense que le guichet OFC à l'AFD peut peut-être prendre en charge des projets portés par ce type d'associations. En tous les cas, je n'ai pas de problème pour le signaler à Rémy RIOUX. Peut-être faudrait-il que les associations « évincées » puissent se manifester à travers vous directement et qu'on puisse organiser ce process ?

S'agissant des aides sociales, en fait, je ne pense pas que ce soit une baisse en tant que telle. On s'adapte aussi à la variation du nombre des allocataires. Il n'y a pas une baisse dans l'absolu de ce qui est donné aux personnes, mais on s'adapte à la demande, entre guillemets, et donc, en principe, là aussi, les crédits sont calibrés pour pouvoir y répondre.

S'agissant de la proposition de loi sur la CFE, de mémoire, Christophe CASTANER l'avait mis dans son planning prévisionnel pour l'automne à l'Assemblée nationale. Il faut que je revérifie ce point. Anne, peut-être, je vois que tu lèves le doigt, si tu veux apporter un complément.

### **Madame Anne GENETET, Députée de la 11<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors de France**

Le Premier ministre s'est engagé à la présenter en novembre.

### **Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

J'avais l'automne en tête, tu confirmes le mois de novembre. D'autant plus que de mémoire, on est sur un conforme, je pense, donc c'est quelque chose qui peut se faire dans un délai assez rapide.

Bruno évoquait la réforme de la représentation. Pour revenir sur le schéma qui me semblait répondre au constat qui avait été fait, le constat était la demande d'une plus grande lisibilité. De ce point de vue-là, la réponse est de se dire que tous les conseillers élus sont membres de l'AFE. C'était le lien qui s'était quelque peu distendu avec le Parlement, parce que les parlementaires qui, avant, faisaient partie de feu le CSFE n'en font plus partie ès-qualityé. C'était de créer une instance qui puisse se réunir trimestriellement et qui réunisse le Bureau de l'AFE avec les Parlementaires et l'administration. On avait donc vraiment une enceinte qui, de façon régulière, se réunissait et pouvait faire cheminer les dossiers. S'agissant du coup du timing, le Premier ministre évoquait, lors du séminaire gouvernemental, l'idée que la réforme constitutionnelle pourrait reprendre son cours dans l'hiver, donc cela peut être en tout début d'année prochaine. C'est à ce moment-là qu'on sera plus en mesure d'y voir clair sur l'insertion également du volet Français de l'étranger.

Voilà quelques premières réponses, mais j'imagine que d'autres questions vont se manifester dans la salle, qui permettront d'affiner.

### **Monsieur le Président**

Avant de passer la parole, je voudrais ajouter un complément à ce qu'a dit Alain-Pierre tout à l'heure. Il y a beaucoup de sujets que nous traitons depuis des années et sur lesquels nous n'obtenons que des réponses administratives. Or, l'administration ne peut nous répondre que sur les textes qui existent déjà. Or, souvent, ce n'est pas d'une réponse administrative que nous avons besoin, c'est d'une réponse politique. Alors, bien évidemment, on peut essayer d'obtenir des réponses politiques via nos Parlementaires, mais ce serait aussi bien que quand on pose une question au gouvernement, cette

question qui est posée au gouvernement ne soit pas renvoyée par la personne à l'administration qui rédige la réponse, qui la renvoie au cabinet du ministre en question, qui la signe et qui nous la renvoie. Cela, on peut le faire en direct. Ce qui nous intéresse, ce sont des volontés politiques, oui ou non, de changer certaines choses, par exemple, on en a beaucoup parlé, dans la fiscalité. Quand on pose une question de fiscalité, on nous répond « Code général des impôts » ; cela, on sait le lire. Est-ce qu'il y a une volonté politique de le faire évoluer ? Voilà.

**Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

Dernier point, pardon, Président, j'oubliais, sur le budget de l'AEFE, puisque la question a été posée, là aussi, il y a un peu de tuyauterie, mais la stabilité est bien là. 2018, subvention de fonctionnement sur le P 185, c'était donc 380 millions d'euros ; en 2019, elle sera également de 380 millions d'euros. La différence, c'est qu'auparavant, les 14 millions d'euros sur la Sécurité qui étaient inclus ne sont plus sur le P 185, mais vont être sur un compte spécial immobilier. Mais donc, au total, il y a bien un maintien, à la fois sur le volet Agence en tant que telle, plus sur le volet sécurité des établissements. Donc, voilà. De notre point de vue, il y a bien stabilité des crédits.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Je rejoindrai mes collègues par ma question. Il s'agit du budget 2019 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui est en baisse de 4,9 % par rapport à 2018 et l'action extérieure de la France ne disposera que de 2,72 milliards d'euros, au lieu des 3 milliards d'euros qui lui avaient été alloués en Loi de finance pour 2018, budget lui-même en recul par rapport à 2017.

Faut-il le rappeler, le budget du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères représente un peu moins de 1 % du budget général de l'État ? Le « coup de rabot », entre guillemets, de 10 % qui avait été annoncé par le Premier ministre au cours de son allocution devant les ambassadeurs de France le 28 août dernier, vient d'être confirmé et cette triste décision oblige le Quai d'Orsay à réduire sa masse salariale de 10 %, soit 110 millions d'euros avant la fin du quinquennat, pour une réforme dite en profondeur de ces réseaux à l'étranger. Faut-il ici rappeler que les effectifs de ce même réseau ont été réduits de 51 % au cours des trois dernières décennies, à l'appel des gouvernements successifs et que l'effort a déjà été fait de remplacer une part importante des effectifs du ministère en poste à l'étranger qui sont près de 10 000 au total, par des emplois locaux ? Près de 45 % de ces 10 000. La mission perdra ainsi dès 2019, 166 emplois sur les 13 500 agents, dont 4 500 employés locaux à l'étranger. Comment comprendre, Monsieur le Ministre, ce recul acharné des moyens et des hommes, cette paupérisation de la diplomatie française selon les mots d'une note interne du Quai d'Orsay, réseau diplomatique et consulaire troisième au monde, après celui des États-Unis et de la Chine, avec ses 163 ambassades et représentations permanentes, ses 89 consulats généraux et consulats, ses 92 Instituts français, ses 161 services de coopération et d'action culturelle, et j'en passe ? Le problème, s'il n'est pas nouveau, atteint pourtant aujourd'hui une cote d'alerte à laquelle il est impératif de réagir. L'ancien ambassadeur, Michel DUCLOS, note qu'il ne s'agit pas de sauver les diplomates, mais de « *préserver le pouvoir d'influence de la France* », fin de citation. Il rejoint en cela, bien sûr, le Président de la République, qui a encore rappelé dans son discours aux ambassadeurs, le 27 août dernier, l'importance du pouvoir d'influence de la France à l'étranger. Vous le rappeliez d'ailleurs tout à l'heure vous-même, Monsieur le Ministre.

Ma question est simple : où va-t-on ? L'image de la France, son influence universelle, la gestion des 2,5 millions de Français à l'étranger, ne doivent-ils représenter que moins de 1 % du budget général de l'État ? Quel est donc notre avenir ?

Merci, Monsieur le Ministre.

*(Applaudissements).*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Martine DJEDIDI, conseillère AFE Afrique du Nord,

Je vais rejoindre mon collègue et compléter cette question par une remarque. Vous avez vu que nous avons regardé attentivement le projet de Loi de finances, parce que, évidemment, l'argent est le nerf de la guerre et peut-être encore plus en ce qui concerne les Français à l'étranger qu'ailleurs. J'ai une remarque complémentaire à faire, l'Institut français, qui est un instrument extraordinaire, évidemment, de ce rayonnement de la France que nous souhaitons tous, voit son budget très légèrement augmenter, ce qui ne compense absolument pas la baisse de 25 % de ces huit dernières années. C'est un point central et je voudrais savoir quel est votre sentiment à ce sujet et ce que nous prévoyons pour les années à venir.

Seconde question, qui paraît plus anecdotique, mais qui concerne une partie importante de nos compatriotes à l'étranger, qui loin d'être des exilés fiscaux, sont souvent des exilés sociaux – et il y en a de plus en plus – dans nos pays où la parité monétaire faire que souvent, leur maigre retraite leur permet de vivre dignement. Il y en a beaucoup en Afrique du Nord et ceux-ci sont régulièrement confrontés au problème que nous connaissons, celui des certificats de vie, de leur délivrance évidemment, pour lesquels tout retard entraîne une suspension du versement de leur retraite, ce qui est parfois dramatique. Nous en sommes saisis régulièrement et il va falloir trouver une solution pérenne à cette délivrance, à la mutualisation de ces certificats d'existence, à leur dématérialisation, d'une manière ou d'une autre. Et une fois pour toutes, il n'est pas normal non plus que la CNAV et AGIRC-ARCO en l'occurrence, qui est la principale caisse complémentaire, exigent deux certificats, parfois à quelques semaines d'intervalle. Je pense que c'est un problème pratique qui devrait être réglé facilement.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

J'hésite, parce que normalement, je devrais demander la parole à Chantal, qui l'avait demandée, mais en respectant la parité, je vais la donner à Yann.

(Rires).

C'est pour montrer la difficulté du système que vous avez demandé. Yann, tu as la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yann CHANTREL.*

### **Monsieur Yann CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Je pense que des bonnes pratiques de parité qui se font dans beaucoup de pays sont une bonne pratique à mettre en place dans une Assemblée. Je pense qu'il ne faut pas la moquer ; je pense que c'est une très bonne chose, justement, et cela honore notre Assemblée de valoriser l'égalité entre les hommes et les femmes, même pour la prise de parole.

(Applaudissements).

Monsieur le Ministre,

Concernant justement le dispositif STAFE, je ne vais pas revenir sur des propositions qui ont été faites. On a remis à l'administration vendredi, et j'étais moi-même présent dans cette commission, mais comme vous l'avez évoqué, l'ensemble du dispositif, l'ensemble de la somme qui était allouée, de deux millions d'euros, n'a pas été totalement dépensée. Donc, est-ce que vous vous engagez devant nous à ce que le reliquat restant de plus de 200 000 euros soit justement à destination de programmes à destination des Français de l'étranger, puisque techniquement, la ligne budgétaire n'était pas sur le programme 151 pour l'année 2018, mais sur une autre ligne budgétaire ? Donc, est-ce que vous vous engagez par rapport à cela ? Et je voudrais revenir, puisque vous l'avez passé rapidement, sur l'aide sociale, puisque cette année – cela n'était pas le cas pour l'année 2018 – a priori, le STAFE a été intégré au niveau du programme 151 sur la ligne budgétaire qui va à l'aide sociale. Donc, quand on regarde techniquement, on dit souvent que « le diable se cache dans les détails », je dirais plutôt que le « coup de rabot » se cache des fois dans les détails, donc il y a 16 749 853 millions d'euros qui étaient destinés à l'aide sociale en 2018 au sein du programme 151, cela augmente de 581 000 euros en 2019. Sauf que le STAFE est de 2 millions d'euros. Donc, est-ce que vous vous engagez sur un STAFE qui reste à 2 millions d'euros et si tel est le cas, cela voudrait dire qu'il y a un rabot de 1,4 million d'euros sur l'aide sociale, ce qui me paraît assez important. Vous dites que c'est basé sur les demandes qui sont faites par les Français ; comment anticiper des demandes en 2019 qui n'ont pas encore été faites ? Je pense qu'il serait important de garantir aussi cette aide sociale et un niveau équivalent à celui-là.

Voilà ma question. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICCHARLES.*

**Madame Chantal PICCHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Monsieur le Ministre, bonjour,

Chantal PICCHARLES, Grèce, Europe du Sud.

Est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi le rapport interministériel qui a été conduit notamment par Madame BOSSIERES et qui a été remis ne nous a pas été communiqué avant cette session de l'AFE, afin de faire partie des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur de la France et de la francophonie ? C'est la première partie de la question.

La deuxième partie correspond à un message que vous avez laissé passer : la mobilité est une opportunité pour les enseignants du territoire français. L'enseignement français à l'étranger et en France peuvent vraiment en avoir un grand bénéfice, mais pourquoi le blocage, je reviens toujours sur cette question, envers les ex-recrutés locaux, qui ont réussi les concours de l'Éducation nationale, qui ont été titularisés avant la suppression de la dérogation des deux ans d'exercice comme titulaires dans l'académie ? Je vous avais posé cette question en août 2017, lors de notre assemblée générale de l'association. Vous le découvriez. Vous m'aviez promis d'être très attentif et là, dans la circulaire, il est bien indiqué que ces personnels-là ne pourront pas être résidents.

Et une autre, est-ce que la circulaire qui est parue au Bulletin officiel concernant le détachement des futurs enseignants à l'étranger signifie la fin des faux résidents, ceux qu'on appelait les « faux résidents » dans l'enseignement français à l'étranger ?

Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

Une première salve de réponses, peut-être.

Où va-t-on ? Quel est notre avenir ? Question existentielle, du coup. Question profonde. Je crois qu'on a tous en tête de garder un rayonnement intact et encore une fois, un certain nombre d'études corroborent le fait que la France, de ce point de vue-là, regagne des places. Le budget, je n'ai pas forcément les mêmes lunettes, quand je regarde les chiffres globaux, il est effectivement en hausse de 3,19 % par rapport à la LFI de 2018, parce que le budget total du MEAE s'élève du coup à 4,866 milliards d'euros. Alors, après, il y a des composantes qui sont dynamiques, en croissance ; d'autres qui sont en baisse, très clairement. On ne peut pas être en hausse partout. La composante très dynamique, c'est l'aspect « aide publique au développement », très clairement, puisque c'est l'engagement de passer à 0,55 % du RNB, il est acté en crédits de paiement, avec +140 millions d'euros, de mémoire, et en AE avec plus 1 milliard d'euros. Après, il y a effectivement des composantes sur lesquelles on est en baisse. -6,70 % sur le programme 105, effectivement, un réajustement de la masse salariale. Ce n'est pas -10 % de masse salariale, là. C'est -2,5. Tout cela est tuillé sur le quinquennat pour que cela puisse être effectivement compatible aussi avec, tout simplement, la transformation de l'action publique, au sens où l'éruption du numérique fait qu'on a des gains de productivité sur certaines actions, qui nous permettent de redéployer après, par rapport à nos priorités, du personnel ici ou là. Il faut avoir aussi en tête que ce budget, là où il y a une avancée, c'est que les personnels supports des administrations autres que le Quai d'Orsay présentes à l'étranger vont être mutualisés avec nos propres personnels supports. Donc, il y aura, je pense, là aussi des synergies. Et donc, cela permettra d'être en termes d'efficience, peut-être moins tuyau d'orgue et plus en véritable interministériel. Donc, on a effectivement une baisse de 130 ETP, si on prend le budget, mais on en récupère 387 des autres administrations présentes à l'étranger. Ce ne sont pas forcément les mêmes catégories de personnels, mais je veux dire, globalement, nous gagnons en efficience grâce à ce type de mesures de rationalisation. Après, il est clair qu'on est attendus tout simplement sur les résultats. Le Chef de l'État est très engagé sur la scène internationale, que ce soit en matière de climatisation, en matière de médiation de crise et c'est là où effectivement, on doit montrer qu'on est à la hauteur. Moi, je n'ai pas de problème pour être jugé là-dessus et encore une fois, ce n'est pas parce qu'on est en baisse parfois sur certaines dimensions, que c'est la fin du monde ou la fin d'un monde. Je pense que véritablement, et d'ailleurs grâce à l'action de tous, parce que vous y contribuez, vous n'êtes pas dans les effectifs, naturellement, mais votre action compte, donc vous êtes aussi nos ambassadeurs et les ambassadeurs de la France à travers ce qui est fait sur le terrain. Donc, je pense qu'il y a naturellement des efforts qu'on nous demande de faire, mais nous avons un outil qui reste encore très efficient. C'est pour cela, d'ailleurs, quand les réunions interministérielles se sont tenues sur ces sujets-là et que, je ne citerai pas de nom, mais certains ministres se sont peut-être fait plaisir en évoquant de façon un peu caricaturale l'action des postes à l'étranger, j'ai rappelé que pour faire un certain nombre de destinations où je suis souvent le seul à passer depuis quelques années, je rends un hommage appuyé, par exemple, à nos agents dans les PPD. Parce qu'ils sont en effectifs très réduits et ils font tout. Ils font tout. Par conséquent, ce n'est peut-être pas ce qui se voit toujours lors des déplacements officiels, mais moi, je peux attester du fait que la diplomatie française a su s'adapter et on a eu des agents diplomatiques qui ont montré leur caractère tout terrain. Je crois qu'on peut leur tirer notre chapeau.

Sur l’Institut français, je partage à mille pour cent ce qui a été dit par Martine DJEDIDI. D’ailleurs, quelque part, vous nous faites la réponse, parce que vous évoquez le fait que cela augmente légèrement cette année, après avoir baissé de 25 % les huit dernières années. Cela tombe bien, moi, je n’ai pas voté les budgets des huit dernières années, donc je suis assez à l’aise par rapport à cela. Mais, tout cela pour dire que sur l’Institut français, par exemple, il faut aussi que l’on évoque les coûts qu’on a évités. Je trouve que les Instituts français, ce qui est génial, c’est qu’ils arrivent à mobiliser, y compris du financement local, pour conduire un certain nombre d’actions culturelles, de rayonnement, et je peux vous dire qu’il a existé, quelque part dans l’État français, des velléités de siphonner cet argent levé localement à travers du mécénat, etc., à travers des évolutions institutionnelles qui étaient demandées aux Instituts français. Je pense que c’eût été de mauvaise politique que de faire cela, parce que cela aurait été décourager, au final, le fait d’avoir recours à du financement local, ce que font très bien nos instituts. Donc, il y a parfois des décisions qui vous interpellent, mais je peux vous dire qu’il y a aussi des combats que l’on gagne, qui ne sont pas forcément connus, mais qui évitent des décisions qui n’auraient pas été bonnes. Sur l’Institut français, c’est le cas et on s’en félicite.

Vous évoquez les exilés sociaux et le problème des certificats de vie qui peuvent avoir un impact, naturellement, dans la vie quotidienne, dès lors que cela complique, cela retarde la perception d’un certain nombre de prestations. De ce point de vue-là, message reçu. On y travaille avec les ministères sociaux et j’ai bon espoir que l’année 2019 permette de voir la mise en place, justement, d’outils dématérialisés qui permettront d’éviter soit la redondance à travers la demande, comme vous le disiez à plusieurs reprises, dans un délai rapproché, des mêmes pièces, et donc voilà, c’est un sujet qui en principe débouche en 2019, ce qui est positif.

S’agissant de la question de Yann sur le reliquat du STAFE, effectivement, du coup, je vous l’ai dit, 1,76 million, de mémoire, d’engagés sur les 225 dossiers validés. Par définition, cela veut dire que le reliquat servira forcément aux Français de l’étranger, puisque comme vous le précisez très bien, c’est désormais la même ligne que l’aide sociale. Donc, cela va aller à l’aide sociale. Cela ne sera pas perdu. Et puisqu’on en est effectivement sur ces questions d’arithmétique sur l’aide sociale, vous avez tout à fait raison en précisant que les 2 millions du STAFE sont imputés sur cette ligne. Donc, soyons précis, dans le PLF 2019, cette ligne est à 17,33 millions d’euros. Donc, si on retranche les 2 millions du STAFE, cela veut dire qu’il en reste 15,33, un petit chouya de plus avec le reliquat et 15,33, on est au-delà de ce qui était exécuté par exemple en 2017, qui était de 15,15. Donc, ce que je veux dire, c’est que quand je dis que véritablement, on s’adapte aussi à la population et à son évolution en termes de nombre, ce n’est pas une clause de style, c’est qu’on pense véritablement, avec ces crédits-là, pouvoir faire face aux besoins. C’est sur l’aspect aide sociale.

Chantal évoquait le rapport de Maryse BOSSIERES. On a mandaté les inspections pour être éclairés sur un certain nombre de points relatifs à l’enseignement. Il s’agissait d’éclairer l’administration dans sa réflexion. Maintenant, très clairement, il y a aussi un mandat qui a été confié à Samantha CAZEBONNE, la députée, pour justement travailler avec vous, travailler avec toutes les parties prenantes et donc, il est loisible à l’administration de se faire éclairer, de demander un certain nombre d’éléments pour se faire une idée. Après, à partir de là, le travail commence véritablement, maintenant, avec cette mission de Samantha.

S’agissant des recrutés locaux, je reste sensible à cette dimension. C’est pour cela que je pense qu’un recruté local qui a obtenu ses concours, forcément, c’est une trajectoire qui est un petit peu distincte et donc, je suis prêt à rouvrir le dossier pour le porter auprès de Jean-Michel BLANQUER. Là aussi, ce n’est pas nous qui avons la réponse. Ce n’est pas nous qui tenons la plume. Mais, je pense que le sujet, tel que vous me le présentez, tel que je l’avais compris à l’époque, se tient. À disposition pour le relayer auprès du ministre de l’Éducation.

### **Madame Chantal PICCHARLES**

Si je peux me permettre, la réponse a été écrite dans la circulaire qui est parue au Bulletin officiel, c’est-à-dire qu’il est bien indiqué que les personnes qui n’ont pas deux années de titularisation sur le territoire français ne peuvent pas prétendre à un détachement. Donc, malheureusement, je crois qu’il faut vraiment remettre cela au jour.

Je vous remercie en tout cas, si vous le faites.

### **Monsieur le Secrétaire d’État Jean-Baptiste LEMOYNE**

C’est bien l’état d’esprit dans lequel je me situe, tout à fait.

### **Monsieur le Président**

Juste, je voudrais me faire un peu le porte-parole de nos collègues en ce qui concerne les deux rapports qui sont en cours. D’abord, il nous semble quand même qu’ils ne couvrent pas le même périmètre – merci de confirmer – et notre crainte également est que celui de Madame CAZEBONNE arrive bien après celui de Madame BOSSIERES et qu’il soit plus ou moins

pris en compte, alors que l'administration se sera déjà fait une opinion sur le rapport précédent. Ceci étant dû au retard qu'a pris le rapport, à cause de l'invalidation, etc.

C'était une remarque sur les craintes que nous avions là-dessus.

Madame la Députée, vous aviez demandé la parole et je pense que c'était pour apporter une précision, plutôt que pour poser une question. Quelqu'un peut-il donner un micro, merci ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne GENETET.*

### **Madame la Députée Anne GENETET**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les Conseillers consulaires,

Mes collègues parlementaires,

Je voulais tout d'abord vous remercier de nous avoir invités. C'est la troisième fois que je viens à votre session. J'y apprends beaucoup de choses. J'ai pris beaucoup de notes, puisque je suis également Rapporteur pour avis sur les programmes 105 et 151. Je ne manquerai pas d'aborder certaines des idées que j'ai pu entendre ici.

Je voudrais d'abord rebondir sur une chose qui a été dite tout à l'heure, et dire que les Français de l'étranger, c'est bien, mais encore une fois, cette expression me gêne, parce qu'elle nous oppose à ceux de métropole et quand on veut avoir des arbitrages, si on ne veut pas avoir dans les dents, des retours de certains cabinets ministériels qui nous disent « Oh, vous, les Français de l'étranger », l'air de dire, on leur casse les pieds, il faut quand même avoir derrière nous la communauté nationale et nos collègues parlementaires aussi. Je ne manquerai pas d'ailleurs de signaler à mes collègues que c'était très intéressant, cette réunion d'aujourd'hui.

Je crois que c'est important et nous tous, vous tous conseillers consulaires, nous tous parlementaires, pouvons sensibiliser nos compatriotes qui sont en métropole sur ce que nous sommes. Je voudrais aussi leur dire que nous sommes une communauté mouvante. Certes, certains d'entre nous sont parfois même, j'ai bien entendu le mot d'exilé social, coincés dans un pays quelque part, pour raisons sociales notamment. Pour autant, il y a des mouvements qui s'opèrent et un Français à l'étranger, c'est peut-être un Français de métropole aujourd'hui et à l'inverse, un Français de l'étranger d'aujourd'hui peut-être de métropole demain. Donc, cette fluidité des parcours, elle est importante à rappeler, pour pouvoir attirer à nous l'attention sur ce que nous sommes et que nous ne soyons pas des revendicateurs d'une corporation, mais que nous puissions porter des projets pour l'influence française dans le monde au sens large. Cela me paraît extrêmement important.

Un point aussi sur les certificats d'existence qui ont été cités tout à l'heure, pour dire qu'effectivement, cela va bouger. Mais, j'ai quand même trouvé, et là aussi, tous ceux que nous sommes, tous présents, nous pouvons peut-être avoir un peu plus de poids. Il y a quand même une année de transition. Jusqu'à 2019, cela paraît très long pour un retraité, d'attendre jusqu'à mi-2019. Cela me paraît extrêmement long. J'ai employé le mot de « maltraitance administrative » dans mon rapport, j'ai choqué le Premier ministre avec cette expression, mais j'ai insisté. Je lui ai dit : « Monsieur le Premier ministre, je vous assure que c'est de la maltraitance administrative ! ». Il y a encore une fois une année, une jonction à faire, qui n'est pas assurée, mais à tous ceux que nous sommes, en pesant auprès des caisses de retraite, je ne crois possible qu'ils soient constamment sourds à toutes nos remarques et nos demandes.

Concernant le vote électronique, je voudrais avoir une précision aussi. Je suis extrêmement prudente sur ce sujet. Je parlerai d'abord, non pas de vote électronique, le vote électronique, il existe déjà, c'est appuyer sur un bouton poussoir dans l'urne pour éviter d'avoir un bulletin en papier. Il s'agit de vote en ligne, cela n'a rien à voir. Et le vote en ligne nécessite des précautions de sécurité et de cybersécurité très grandes, pour lesquelles, malgré la détermination certaine que j'ai pu constater du gouvernement à faire avancer le projet, nous devons avoir la plus grande vigilance à ne pas mettre en péril notre démocratie. Le vote en ligne peut avoir des failles. Aujourd'hui, avoir un système de sécurisation par SMS, vous demanderez à n'importe quel ingénieur en cybersécurité, c'est une très grande fragilité, sur le plan de la sécurité informatique. Donc, soyons prudents. Oui, continuons à être déterminés pour l'obtenir, mais pour autant, soyons prudents sur l'exécution de cette promesse.

Et puis enfin, un petit mot sur ce qui s'est passé en Indonésie, pour rebondir sur ce disait Monsieur Alain-Pierre MIGNON, tout à l'heure, pour juste dire qu'au sein de l'Assemblée nationale, nous allons lancer une cagnotte qui sera transmise à notre poste diplomatique sur place.

Merci encore une fois à tous, et à votre disposition pour répondre à vos questions.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

Rapidement, sur les demandes de parole qui avaient déjà été formulées, parce qu'après, on sera pris par le temps, il reste Monsieur Thierry CONSIGNY.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je retire ma question, c'était sur les certificats.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Monsieur le Ministre,

Vous êtes également le ministre de l'Europe et je voudrais vous demander votre aide, parce qu'il y a très souvent des questions qui se posent et qui demeurent sans réponse.

En ce qui concerne la couverture sociale des Français établis en Europe, il ne s'agit pas bien entendu d'une harmonisation, mais d'une coopération ouverte. Mais, cette coopération ouverte a des règles. Elles sont bien définies. Or, très souvent, elles ne sont pas respectées. Quand on a un exemple, par exemple de soins inopinés qui ne sont pas considérés comme tels lors d'un remboursement lors d'un retour en France, et que tous les recours administratifs sont épuisés, très souvent, il ne se passe plus rien. Je trouve que c'est une grande injustice. Est-ce qu'il y a un recours, un médiateur par exemple, qui pourrait se saisir de ce genre de conflit qui donne auprès du citoyen lambda qui a un problème quand il est à l'étranger en Europe, une très mauvaise opinion de la couverture sociale en Europe. Alors que cela peut être facilement évitable, puisque les textes existent. J'ajouterais que la mauvaise volonté en question n'est pas seulement du fait de la France. La mauvaise volonté est réciproque dans beaucoup de pays. Vous avez à l'inverse des gens, des Français par exemple, qui tombent malades de façon inopinée en France, et qui ont de gros problèmes ensuite pour se faire rembourser la totalité de la somme dans leur pays de résidence. Je ne veux pas occuper le terrain avec ce débat-là, mais j'aimerais bien qu'on puisse en parler et trouver une solution.

Je vous remercie.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annick VALLDECABRES.*

**Madame Annick VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Annick VALLDECABRES, Péninsule Ibérique.

Monsieur le Ministre,

Un problème très terre à terre. C'est un problème de demandes de rendez-vous multiples lorsqu'une famille complète a besoin de refaire les cartes d'identité et les passeports. Le logiciel n'est pas adapté pour cela. Si je prends l'exemple de Madrid, quand la famille entière arrive alors qu'un seul rendez-vous a été pris, on essaie quand même de trouver une solution et de les prendre tous, mais il faudrait quand même peut-être adapter ce logiciel pour que des familles entières puissent prendre des rendez-vous.

Merci, Monsieur le Ministre.

**Monsieur le Président**

Bonne question.

**Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE**

Sur ces deux dernières questions, Nadine, je ne vais pas baratiner, j'avoue que je n'ai pas la réponse. Parlez-en en commission des affaires sociales, pour qu'après, on puisse arriver à s'emparer du sujet et à le porter auprès des différents collègues et ministères. Il faut qu'on regarde cet exemple, mais je n'ai pas de réponse.

Sur le dernier sujet pratique, ce que je comprends, c'est qu'effectivement, le bon sens veut qu'on les traite ensemble. Après, il faut prévoir le temps qui va bien. On ne peut pas traiter une famille en une demi-heure. Cela veut dire qu'il faut bien prévoir. Je ne sais pas s'il faut adapter le logiciel dans ces cas-là, il est en train d'être adapté, me dit-on, pour pouvoir prendre en compte cela.

Je suis désolé, parce que du coup, on enchaîne, je crois qu'on la « photo de famille » et puis derrière un échange avec le Bureau élargi, qui va continuer à remonter vos préoccupations. En tout cas, un grand merci pour tout ce qui est fait. Malheureusement, je crois que je n'aurai pas forcément l'occasion de vous revoir, parce que je dois partir sur l'Autriche en fin de semaine, mais bonne session à toutes et à tous et à tout de suite pour la photo.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

*La séance est levée à 12 heures 40.*

## JEUDI 4 OCTOBRE 2018 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Bonjour à tous.

Bien qu'il y ait apparemment de nombreux retardataires, nous allons commencer, parce que, vous le savez, nous avons un emploi du temps assez tendu aujourd'hui, puisque cet après-midi nous avons la cérémonie de commémoration. Donc, sans plus tarder, je passe la parole au Président de la commission des lois.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON, président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**

### **Monsieur Olivier PITON, président de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Merci, Monsieur le Président.

Au cours de cette 29<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires a souhaité remplir tout son rôle d'expert.

Elle a examiné en particulier l'état les négociations en cours dans le cadre du Brexit. L'aboutissement ou non de ces tractations entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne sont vitales pour les 300 000 de nos compatriotes qui vivent au Royaume-Uni. Je rappelle rapidement que les relations entre la Grande-Bretagne et la France en particulier sont extrêmement riches. Il y a, certes, 300 000 Français qui vivent en Grande-Bretagne, mais il y a 200 000 Britanniques qui vivent en France. 1 million de personnes des deux côtés de la Manche sont impliquées dans les relations commerciales. La Grande-Bretagne est le 6<sup>e</sup> investisseur vis-à-vis de la France et la France est le 7<sup>e</sup> investisseur vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Le chiffre est inversé : la France est le 6<sup>e</sup> investisseur vis-à-vis de la Grande-Bretagne et le 7<sup>e</sup> exportateur.

Nous avons donc souhaité avoir un nombre d'auditions aussi large que possible. Je tiens à féliciter nos deux rapporteurs, Véronique CARTOUX et Marie-Christine HARITÇALDE, qui ont fait un travail de fond sur un sujet extrêmement complexe et qui est en cours, comme vous le savez, puisque les négociations ne devraient déboucher ou pas qu'en mars prochain. En tout cas, c'est le calendrier qui nous a été donné par les négociateurs Michel BARNIER d'un côté et Theresa MAY de l'autre. Nous avons donc souhaité recevoir l'ensemble des acteurs. Nous avons eu le grand honneur de recevoir en particulier l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France auprès de l'UNESCO pour avoir le point de vue de nos amis britanniques. Nous avons reçu les trois parlementaires français qui ont un lien avec la Grande-Bretagne et les Français de Grande-Bretagne, ainsi que le président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique. Une résolution vous sera proposée.

Deuxièmement, la commission des lois avait mandaté un groupe de travail afin d'examiner les voies et moyens d'annuler la suspension du vote électronique. Vous le savez, c'était la promesse faite par le Président de la République ici même il y a un an. Nous avons donc souhaité auditionner des parlementaires, des chercheurs et des responsables administratifs et en particulier – nous en sommes particulièrement heureux – le responsable du bureau du vote électronique. J'en profite d'ailleurs pour rectifier ce que j'ai dit : le Brexit, a été traité par Carole BIOT-STUART, évidemment. La rectification est portée sur le verbatim. Concernant le vote électronique, c'est Véronique CARTOUX et Marie-Christine HARITÇALDE. Donc, mille excuses pour m'être trompé de rapporteur.

### **Madame Carole BIOT-STUART, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Aucune excuse. Elles ne sont pas acceptées.

*(Rires).*

### **Monsieur Olivier PITON**

Après avoir auditionné parlementaires, chercheurs et responsables administratifs chargés du vote par Internet, le groupe de travail ici présent va proposer trois résolutions à l'Assemblée des Français de l'étranger.

En outre, la commission des lois est très heureuse d'avoir travaillé en concertation avec deux autres commissions de l'Assemblée des Français de l'étranger sur les premiers retours concernant le STAFE, c'est-à-dire le dispositif d'aide aux associations qui remplace, comme vous le savez, la réserve parlementaire afin d'offrir le panel le plus large possible de concertation de l'AFE vis-à-vis de l'administration.

Je terminerai en disant que nous avons également, au sein de la commission des lois, tenté d'élargir et de nourrir le débat avec d'autres structures qui s'intéressent aux Français de l'étranger. Nous avons donc reçu le Président de la commission des lois du Sénat, Monsieur Philippe BAS. Il n'y a eu aucune question sur l'affaire BENALLA, je vous rassure. Et deuxièmement, avec la Présidente de l'association Français du Monde, Madame Claudine LEPAGE.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire en préambule.

Merci.

### **Monsieur le Président**

Je vous remercie, Monsieur le Président, et nous pouvons passer la parole au premier de vos rapporteurs ou rapporteuses.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Carole BIOT-STUART, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

### **Madame Carole BIOT-STUART, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Rapporteur, E-U-R, je préfère.

Je me suis attachée à faire un rapport sur le Brexit. On en avait discuté avec Olivier et les autres membres de la commission des lois à la dernière session. Il est vrai qu'en l'état actuel des choses je vous présente une situation qui est figée dans le temps. Il faut savoir que les négociations sont toujours en cours. Michel BARNIER et les membres du gouvernement, dont Theresa MAY, sont toujours en négociations actuellement. On vous présente donc la situation telle qu'elle est aujourd'hui. On aura certainement l'occasion d'évoquer la question du Brexit lors de la prochaine session avec des avancements qui, je l'espère, iront dans le sens de la protection du droit des citoyens.

Je me suis attachée à faire ce rapport en suivant l'angle de la protection des citoyens. Le Brexit, c'est la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et cela touche de nombreux points. Mais il est vrais que nous avons mis l'accent sur le droit des citoyens.

Le 23 juin 2016, la majorité des Britanniques ont voté la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique entamait la procédure de retrait par la notification de l'article 50 du Traité sur l'Union européenne. Depuis, il y a eu plusieurs phases qui ont été entamées, deux phases en l'occurrence. Il y a eu des points qui ont été discutés. L'un des points importants c'est que le 8 décembre 2017 il y a eu un accord, on appelle cela un *joint report*, qui a été passé entre le Parlement, les États membres et le gouvernement britannique pour garantir les droits des citoyens en se fondant sur la Directive de 2004 relative aux droits des citoyens, au droit de circulation ; tout en sachant que cet accord porte uniquement sur les droits des citoyens vivant et résidant actuellement au Royaume-Uni et pour ceux qui vont décider de s'y rendre pour y habiter ou même pour visiter jusqu'au 30 décembre 2020.

Actuellement, le gouvernement britannique – et cela nous a été rappelé par l'ambassadeur du Royaume Uni – assure que la priorité de Theresa MAY et de son gouvernement était d'aller dans le sens de la protection des droits des citoyens et que, dans tous les cas, ce qui avait été décidé lors de cet accord, de ce *joint report*, allait fonder le droit des citoyens et figer ces droits.

Plusieurs statuts ont été décidés.

Il y a le statut de résident, qui s'appelle le *settled status*, qui permet aux personnes qui vivent depuis cinq ans et plus de pouvoir prétendre à vivre au Royaume-Uni dans les mêmes conditions que celles dont ils bénéficient aujourd'hui en vertu de la Directive de 2004. Cela permet aussi aux membres de leur famille de bénéficier des mêmes droits. Ils devront faire des démarches pour obtenir ce statut de résident. Ce sont des démarches en ligne qui sont payantes, sauf pour les gens qui ont déjà la résidence permanente. Vous verrez, c'est à peu près 65 pounds pour les gens qui ont plus de 16 ans et 32,5 pounds pour ceux qui ont moins de 16 ans.

Ensuite, pour les personnes qui résident au Royaume-Uni depuis moins de cinq ans, elles peuvent demander le statut de pré-résident. Cela s'appelle le *pre-settled status*. Cela leur permettra, quand ils auront obtenu les cinq années de résidence, de pouvoir bénéficier aussi de ce fameux statut de résident.

Les droits associés aux citoyens qui ont un statut de résident ou un statut de pré-résident, leur permettent de continuer de travailler au Royaume-Uni, bénéficier du régime de Sécurité sociale ( le NHS), étudier, bénéficier du régime de retraite, percevoir les allocations sociales, comme le *child benefit* – pour ceux qui connaissent –, faire venir des membres de leur famille, entrer et sortir du Royaume-Uni sans contrainte administrative.

La situation est plus complexe pour les personnes décideraient d'aller s'installer au Royaume-Uni après la date du 30 décembre 2020, il y a en effet une période de transition du 29 mars 2019 au 30 décembre 2020. Le fait est qu'à l'issue de cette période de transition, on est un peu dans le flou artistique. L'ambassadeur n'a pas pu nous donner beaucoup de pistes. C'est cela qui, je pense, pose problème pour les personnes qui ont envie soit d'aller étudier, soit simplement d'aller travailler, ou même d'aller en vacances au Royaume-Uni. Il y a eu un rapport qui a été commandé par le gouvernement, qui a été publié en septembre 2018, qui n'est pas pour rassurer les Européens ni les Français. Ce rapport était présenté par le « Migration Advisory Committee », Il indiquait que les citoyens européens ne devraient plus bénéficier de droit préférentiel au Royaume-Uni et que seuls les travailleurs expérimentés devraient obtenir un visa de travail une fois la période transitoire du Brexit terminée. Il y a donc la une difficulté. J'ai posé la question à l'ambassadeur qui nous a dit que Theresa MAY était très attachée à la protection des droits des citoyens, mais qu'il est vrai que la ligne qui semble vouloir être adoptée est celle de l'immigration actuellement suivie par le Canada. C'est une immigration choisie par le pays en fonction des compétences des immigrants potentiels. Il n'a pas démenti ce point. Il nous a dit qu'effectivement ce serait peut-être – et peut-être même certainement – la ligne sur laquelle le Royaume-Uni risque de s'engager, ce qui pose une difficulté au niveau des droits de réciprocité. À titre d'exemple, les droits de scolarité pour les universités, à l'heure actuelle les étudiants européens paient 9 000 pounds, ce qui est les frais de scolarité payés par les Britanniques, mais si vous y allez comme étudiant international, alors là, on peut atteindre 40 000 pounds pour une année par exemple en fac de médecine. Donc, cela pose quand même des difficultés. Et on ne sait pas non plus si les personnes pourront conserver leurs droits acquis alors qu'elle étaient présentes pendant la période transitoire. On est un peu dans le flou actuellement. Même si l'ambassadeur a tenté de nous rassurer encore et encore, je pense qu'il avait une posture de diplomate et il ne faut pas l'oublier.

J'en terminerai en vous disant aussi que nos parlementaires sont également inquiets et c'est pour cela que nous avons décidé d'adopter une résolution. Il y a eu un débat au sein de la commission – il faut être honnête. On a finalement décidé d'adopter une résolution justement pour essayer de figer les droits qui ont été avancés dans ce *joint report* du 8 décembre 2017 pour les personnes qui vivent actuellement en Grande-Bretagne...

Je passe sur la compétence de la Cour européenne de justice. Vous aurez l'occasion de le lire. Je laisserai la parole à mes consœurs, mes collègues, pardon.

Donc, la résolution...

### **Monsieur le Président**

Tu veux qu'on prenne les questions tout de suite ou à la fin?

### **Monsieur Olivier PITON**

Si le rapporteur en est d'accord, on peut les donner maintenant avant le vote de la résolution.

### **Madame Carole BIOT-STUART**

Ou après la résolution, c'est comme vous voulez.

### **Monsieur le Président**

Est-ce que vous avez des questions sur ce qui vient d'être présenté. Il n'y en a pas, donc tout va bien.

La résolution concerne bien le Brexit ?

### **Monsieur Olivier PITON**

Oui.

**Monsieur le Président**

On peut examiner la résolution dans la foulée alors.

**Madame Carole BIOT-STUART**

Oui.

**EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES*****Résolution n° LOI/R.01/18.10***

*Madame Carole BIOT-STUART donne lecture de la résolution n° LOI/R.01/18.10 relative aux négociations sur le Brexit.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.01/18.10 relative aux négociations sur le Brexit. La résolution est adoptée à la majorité avec deux abstentions.*

**Monsieur le Président**

Merci de donner maintenant la parole à votre second rapporteur.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.*

**Madame Marie-Christine HARITÇALDE, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Le vote par Internet : une aubaine pour l'exercice de la démocratie française hors de France.

« *Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques* ». Le quatrième alinéa de la Constitution définit le corps électoral français qui exerce la souveraineté nationale en désignant ses représentants et par voie référendaire. Il fonde l'impératif d'adapter les modes de participation à la vie électorale. Le vote par Internet : une aubaine pour l'exercice de la démocratie française hors de France.

« *Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques* ». Ce quatrième alinéa de la Constitution définit le corps électoral français qui exerce la souveraineté nationale en désignant ses représentants et par voie référendaire. Il fonde l'impératif d'adapter les modes de participation à la vie électorale en fonction des situations particulières, pour permettre l'accès du plus grand nombre à l'exercice de cette souveraineté nationale. Des modalités de participation alternatives sont ainsi proposées aux électeurs ne pouvant se rendre au bureau de vote le jour du scrutin : jusqu'en 1975, le vote par correspondance ; aujourd'hui, le vote par procuration.

S'agissant des scrutins français organisés dans les centres de vote ouverts à l'étranger, des aménagements supplémentaires ont été apportés par le législateur : le maintien du vote par correspondance postale pour certaines élections ; la possibilité de recevoir jusqu'à trois procurations, dont une établie en France.

En 2003, à l'initiative de Robert DEL PICCHIA, le Parlement a voté, à l'unanimité, l'expérimentation d'un vote « par correspondance électronique ». Sans nul doute, les mots « par Internet » faisaient peur à l'époque. C'est donc sous la forme d'un aménagement à une dérogation déjà existante que la réforme a été présentée. Quinze ans après cette première expérimentation, il semble nécessaire de faire un bilan.

Alors que la loi prévoit désormais la possibilité du vote électronique à distance pour les élections des députés des Français de l'étranger, la procédure a été suspendue par le Département quelques mois avant le renouvellement de l'Assemblée nationale de juin 2017.

Un système à la sécurité imparfaite, un contexte géopolitique menaçant, le manque de temps, le 6 mars 2017, le Secrétaire d'État chargé notamment des Français de l'étranger informait l'AFE de la suspension du vote par Internet pour les législatives, conformément aux dispositions de l'article R176-3 du Code électoral, modifié par le décret du 10 mars 2017.

Le Président de la République, s'adressant pour la première fois devant l'Assemblée des Français de l'étranger en octobre dernier, a affirmé son souhait de voir le vote par Internet rétabli :

*Si nous ne sommes pas en capacité pour les prochaines élections de nous organiser pour avoir un système de vote étanche à toute attaque, cela ne s'appelle plus la France, notre pays ! Donc là-dessus, nous prendrons toutes les sécurités, parce que nous avons bien d'autres sujets d'intérêt vital pour le pays qui passent aussi par le numérique. Et je demande à l'administration et au ministre que la solution parfaitement sécurisée puisse être utilisée lors des prochaines élections consulaires de 2020 et que lors des législatives de 2022, il n'y ait plus aucun débat.*

Le Département a confirmé l'organisation du vote par Internet pour les élections des conseillers consulaires qui se tiendront au printemps 2020, ainsi que pour les élections des députés des Français de l'étranger en 2022.

Cinq scrutins ont été organisés en partie de façon dématérialisée depuis l'adoption de la réforme originelle en 2003, état des lieux.

En 2003, le premier décret d'application prévoyait un processus extrêmement simple, long de huit articles. Le texte réglementaire, publié moins de trois semaines avant l'ouverture du vote anticipé, était peu détaillé. Il était simplement prévu que les codes permettant l'identification des électeurs seraient adressés dans des « conditions garantissant leur confidentialité ». Il n'était pas prévu de bureaux de vote spécifiques au vote électronique. Étant donné le coût faible de l'expérimentation, il n'y a même pas eu un appel d'offres. Pas de cahier des charges donc. L'entreprise choisie est encore aujourd'hui spécialiste du vote par Internet et cumule les expériences pour les élections professionnelles. Rappelons qu'en 2003 les listes électorales ne comportaient pas les adresses email des électeurs. Il n'y a eu aucun problème de sécurité.

En 2006, les sièges de la zone Europe, Asie et Levant étaient renouvelables. Le décret publié en mars 2006 définissait en une vingtaine d'articles le cadre général du scrutin par Internet, instituait le bureau de vote électronique et précisait le déroulement des opérations électorales. Quatre arrêtés supplémentaires ont été publiés dans la foulée. En plus du nouveau bureau de vote électronique ont été institués un comité technique et une expertise indépendante. La participation électorale n'a pas été stimulée par cette nouvelle solution de vote par Internet, car la plus grande erreur aura certainement été d'imposer aux électeurs l'étape de la préinscription pour pouvoir voter par Internet.

En 2009, en amont du renouvellement partiel de l'AFE Amérique, Afrique, le Département a collaboré avec un comité de suivi du vote par Internet composé de membres de la commission temporaire pour la participation électorale. Néanmoins, la solution de vote était radicalement différente. ELECTIS était mort, vive GAEL ! Encore associé au numérique, il était censé permettre de voter facilement. Cela a été un fiasco : incompréhension totale des électeurs, défaut d'information, grosses difficultés techniques, faiblesse du système selon le ministère lui-même, période de vote trop courte. Un bilan sans concession a été dressé : 6 000 personnes ont réussi à voter par Internet, 42 000 par correspondance postale.

2012, les élections locales qui devaient avoir lieu en 2012 ont été reportées et cette année-là les Français, de France comme de l'étranger, étaient appelés à élire le Président de la République et les membres de l'Assemblée nationale. Les 11 députés des Français de l'étranger étaient choisis pour la première fois, notamment par Internet, mais aussi par correspondance postale en personne et par procuration. Un nouveau cahier des charges a permis de sélectionner un prestataire qui n'avait jamais réalisé de vote par Internet. La sécurité du système reposait notamment sur le téléchargement d'un *applet* Java, dont la version a été changée quelques jours avant le scrutin par Oracle, par une version qui « buggait ». Or, dans un souci d'économies, somme toute louable, le marché public a été passé pour au moins deux élections. Les électeurs se sont donc heurtés une seconde fois au problème Java en 2014.

2014, les élections consulaires se sont déroulées avec un cadre légal différent, mais avec le même contrat avec le même prestataire. En outre, il avait été décidé que pour augmenter la participation électorale, les premières élections des conseillers consulaires seraient organisées le même jour que les élections européennes. Or, les deux scrutins n'obéissent naturellement pas aux mêmes règles et le vote par Internet, possible pour l'un, ne l'est pas pour l'autre. Proposition : restaurer la confiance, remettre l'électeur au centre du processus, des tests, encore des tests, et toujours des tests. Selon la définition du Larousse, un test est l'essai d'un produit, d'un appareil pour vérifier son action, son fonctionnement. Il semble opportun de compléter cette définition : une fois des dysfonctionnements détectés, des modifications doivent être apportées pour y remédier. Une fois les modifications faites, un autre test doit être réalisé pour constater le fonctionnement du système modifié.

Dans la perspective des élections législatives de 2017, un nouveau test grandeur nature a été organisé pour évaluer la nouvelle solution de vote. Le calendrier a été ajusté pour permettre les corrections. Les deux tours ont eu lieu en septembre et en novembre 2016. Il a révélé des anomalies suffisantes pour provoquer la tenue d'un autre test en février 2017. Là encore, la solution de vote a montré des dysfonctionnements importants tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité des volontaires. 2 500 personnes auraient réussi à participer, sur une douzaine de milliers de volontaires. Une dizaine de jours plus tard, le ministère annonçait l'abandon de la plateforme de vote en raison des menaces bien plus importantes qu'en 2012. Le marché

passé avec l'entreprise SCYTL court néanmoins jusqu'en 2020, date des prochaines élections des conseillers consulaires. Il a été déclaré qu'elle n'est pas considérée comme fautive. À ceux que l'on entend déjà s'alarmer, nous devons répondre par une démarche constructive. Il nous faut donc considérer le côté plein du verre. Le maintien de ce contrat et de toute la phase de passation des marchés publics est économisé. C'est un gain de temps considérable dont nous devons tirer profit. Cela permet en effet de commencer bien plus tôt les tests nécessaires pour assurer l'accessibilité et la sécurité de notre plateforme.

en fonction des situations particulières, pour permettre l'accès du plus grand nombre à l'exercice de cette souveraineté nationale. Des modalités de participation alternatives sont ainsi proposées aux électeurs ne pouvant se rendre au bureau de vote le jour du scrutin : jusqu'en 1975, le vote par correspondance ; aujourd'hui, le vote par procuration.

S'agissant des scrutins français organisés dans les centres de vote ouverts à l'étranger, des aménagements supplémentaires ont été apportés par le législateur : le maintien du vote par correspondance postale pour certaines élections ; la possibilité de recevoir jusqu'à trois procurations, dont une établie en France.

En 2003, à l'initiative de Robert DEL PICCHIA, le Parlement a voté, à l'unanimité, l'expérimentation d'un vote « par correspondance électronique ». Sans nul doute, les mots « par Internet » faisaient peur à l'époque. C'est donc sous la forme d'un aménagement à une dérogation déjà existante que la réforme a été présentée. Quinze ans après cette première expérimentation, il semble nécessaire de faire un bilan.

Alors que la loi prévoit désormais la possibilité du vote électronique à distance pour les élections des députés des Français de l'étranger, la procédure a été suspendue par le Département quelques mois avant le renouvellement de l'Assemblée nationale de juin 2017.

Un système à la sécurité imparfaite, un contexte géopolitique menaçant, le manque de temps, le 6 mars 2017, le Secrétaire d'État chargé notamment des Français de l'étranger informait l'AFE de la suspension du vote par Internet pour les législatives, conformément aux dispositions de l'article R176-3 du Code électoral, modifié par le décret du 10 mars 2017.

Le Président de la République, s'adressant pour la première fois devant l'Assemblée des Français de l'étranger en octobre dernier, a affirmé son souhait de voir le vote par Internet rétabli :

*Si nous ne sommes pas en capacité pour les prochaines élections de nous organiser pour avoir un système de vote étanche à toute attaque, cela ne s'appelle plus la France, notre pays ! Donc là-dessus, nous prendrons toutes les sécurités, parce que nous avons bien d'autres sujets d'intérêt vital pour le pays qui passent aussi par le numérique. Et je demande à l'administration et au ministre que la solution parfaitement sécurisée puisse être utilisée lors des prochaines élections consulaires de 2020 et que lors des législatives de 2022, il n'y ait plus aucun débat.*

Le Département a confirmé l'organisation du vote par Internet pour les élections des conseillers consulaires qui se tiendront au printemps 2020, ainsi que pour les élections des députés des Français de l'étranger en 2022.

Cinq scrutins ont été organisés en partie de façon dématérialisée depuis l'adoption de la réforme originelle en 2003, état des lieux.

En 2003, le premier décret d'application prévoyait un processus extrêmement simple, long de huit articles. Le texte réglementaire, publié moins de trois semaines avant l'ouverture du vote anticipé, était peu détaillé. Il était simplement prévu que les codes permettant l'identification des électeurs seraient adressés dans des « conditions garantissant leur confidentialité ». Il n'était pas prévu de bureaux de vote spécifiques au vote électronique. Étant donné le coût faible de l'expérimentation, il n'y a même pas eu un appel d'offres. Pas de cahier des charges donc. L'entreprise choisie est encore aujourd'hui spécialiste du vote par Internet et cumule les expériences pour les élections professionnelles. Rappelons qu'en 2003 les listes électorales ne comportaient pas les adresses email des électeurs. Il n'y a eu aucun problème de sécurité.

En 2006, les sièges de la zone Europe, Asie et Levant étaient renouvelables. Le décret publié en mars 2006 définissait en une vingtaine d'articles le cadre général du scrutin par Internet, instituait le bureau de vote électronique et précisait le déroulement des opérations électorales. Quatre arrêtés supplémentaires ont été publiés dans la foulée. En plus du nouveau bureau de vote électronique ont été institués un comité technique et une expertise indépendante. La participation électorale n'a pas été stimulée par cette nouvelle solution de vote par Internet, car la plus grande erreur aura certainement été d'imposer aux électeurs l'étape de la préinscription pour pouvoir voter par Internet.

En 2009, en amont du renouvellement partiel de l'AFE Amérique, Afrique, le Département a collaboré avec un comité de suivi du vote par Internet composé de membres de la commission temporaire pour la participation électorale. Néanmoins, la solution de vote était radicalement différente. ELECTIS était mort, vive GAEL ! Encore associé au numérique, il était censé permettre de voter facilement. Cela a été un fiasco : incompréhension totale des électeurs, défaut d'information, grosses difficultés techniques, faiblesse du système selon le ministère lui-même, période de vote trop courte. Un bilan sans concession a été dressé : 6 000 personnes ont réussi à voter par Internet, 42 000 par correspondance postale.

2012, les élections locales qui devaient avoir lieu en 2012 ont été reportées et cette année-là les Français, de France comme de l'étranger, étaient appelés à élire le Président de la République et les membres de l'Assemblée nationale. Les 11 députés des Français de l'étranger étaient choisis pour la première fois, notamment par Internet, mais aussi par correspondance postale en personne et par procuration. Un nouveau cahier des charges a permis de sélectionner un prestataire qui n'avait jamais réalisé de vote par Internet. La sécurité du système reposait notamment sur le téléchargement d'un *applet Java*, dont la version a été changée quelques jours avant le scrutin par Oracle, par une version qui « buggait ». Or, dans un souci d'économies, somme toute louable, le marché public a été passé pour au moins deux élections. Les électeurs se sont donc heurtés une seconde fois au problème Java en 2014.

2014, les élections consulaires se sont déroulées avec un cadre légal différent, mais avec le même contrat avec le même prestataire. En outre, il avait été décidé que pour augmenter la participation électorale, les premières élections des conseillers consulaires seraient organisées le même jour que les élections européennes. Or, les deux scrutins n'obéissent naturellement pas aux mêmes règles et le vote par Internet, possible pour l'un, ne l'est pas pour l'autre. Proposition : restaurer la confiance, remettre l'électeur au centre du processus, des tests, encore des tests, et toujours des tests. Selon la définition du Larousse, un test est l'essai d'un produit, d'un appareil pour vérifier son action, son fonctionnement. Il semble opportun de compléter cette définition : une fois des dysfonctionnements détectés, des modifications doivent être apportées pour y remédier. Une fois les modifications faites, un autre test doit être réalisé pour constater le fonctionnement du système modifié.

Dans la perspective des élections législatives de 2017, un nouveau test grandeur nature a été organisé pour évaluer la nouvelle solution de vote. Le calendrier a été ajusté pour permettre les corrections. Les deux tours ont eu lieu en septembre et en novembre 2016. Il a révélé des anomalies suffisantes pour provoquer la tenue d'un autre test en février 2017. Là encore, la solution de vote a montré des dysfonctionnements importants tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité des volontaires. 2 500 personnes auraient réussi à participer, sur une douzaine de milliers de volontaires. Une dizaine de jours plus tard, le ministère annonçait l'abandon de la plateforme de vote en raison des menaces bien plus importantes qu'en 2012. Le marché passé avec l'entreprise SCYTL court néanmoins jusqu'en 2020, date des prochaines élections des conseillers consulaires. Il a été déclaré qu'elle n'est pas considérée comme fautive. À ceux que l'on entend déjà s'alarmer, nous devons répondre par une démarche constructive. Il nous faut donc considérer le côté plein du verre. Le maintien de ce contrat et de toute la phase de passation des marchés publics est économisé. C'est un gain de temps considérable dont nous devons tirer profit. Cela permet en effet de commencer bien plus tôt les tests nécessaires pour assurer l'accessibilité et la sécurité de notre plateforme.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

#### **Monsieur le Président**

Merci.

#### **QUESTIONS-REPONSES**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

#### **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Monsieur le Président, chers collègues,

Moi, je m'étonne, car lors de cette audition, notamment de Monsieur TRUQUET, il avait été promis une étude sur l'impact du vote électronique lors des dernières élections. Vous savez que j'avais fait état d'une étude en Tchéquie et au Canada qui démontrait au moins dans ces deux pays que le vote électronique était un vote de confort puisqu'il était autour des 10 kilomètres du bureau de vote. Je crois que c'était il y a six mois que l'administration nous avait promis effectivement de faire cette étude-là. Je vois qu'il n'en est pas fait mention dans votre rapport. Est-ce qu'elle est en cours ? Est-ce qu'elle va être lancée ? Est-ce qu'elle est abandonnée ? Parce que il est vraiment crucial d'avoir un état des lieux de la technique et de ce que veulent les électeurs, qu'est ce qui est nécessaire, et qu'est ce qui ne l'est pas ? Sans avoir d'à priori, sans être dogmatique, il serait vraiment utile d'avoir vraiment un état des lieux de ce qui s'est passé en 2017 pour que nous disposions vraiment d'arguments justifiant l'une ou l'autre des solutions.

#### **Monsieur le Président**

Monsieur le Président, avez-vous un commentaire là-dessus ? Sinon...

**Monsieur Olivier PITON**

Oui, très rapide.

D'abord, Monsieur TRUQUET est arrivé il y a quelques mois. C'était Monsieur RIQUIER qui était en charge non pas de l'étude, parce qu'il n'y a jamais eu de volonté d'en faire une. Nous en sommes pour l'instant au stade où on laisse travailler les structures en place, en particulier le bureau du vote électronique. Nous avons reçu le président du bureau du vote électronique. Là encore, il y a eu un changement puisque vous savez que malheureusement nous avons appris le décès d'Alain MÉAR qui a été remplacé par Monsieur PICHON DE VENDEUIL que nous avons reçu longuement pendant une heure. Nous avons donc été dans notre rôle à partir du moment où il n'y avait pas d'étude particulière de la part de l'administration à ce stade.

**Monsieur le Président**

Très bien.

Avez-vous des résolutions suite à ce rapport ?

**Madame Véronique CARTOUX, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**

Oui, nous avons des résolutions.

**Résolution n° LOI/R.02/18.10**

Madame Véronique CARTOUX donne lecture de la résolution n° LOI/R.02/18.10 relative à l'augmentation du nombre de tests grandeur nature (TGN) à réaliser en vue des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Excusez-moi d'intervenir une nouvelle fois. Je pense que nous prenons le problème par le mauvais bout. Ce n'est pas une question de nombre de tests. Il nous avait été dit jusqu'à la fin de l'année 2016 que tous les tests avaient été effectués, qu'ils étaient conformes, etc. En fait, ce n'était pas le fait que des tests s'étaient mal passés et qu'on avait annulé les élections. C'est qu'il y avait de nouvelles menaces. Donc, on pourra faire tous les tests que l'on veut jusqu'au dernier moment on va pouvoir nous opposer le fait qu'il y a une nouvelle menace, des menaces terroristes, un nouveau hacker qui est apparu et qui veut détruire le système, etc. Donc, je ne pense pas que ce soit le fait de multiplier le nombre de tests grandeur nature qui va nous rassurer. Par conséquent et sans être à priori pour ou contre le vote électronique, je ne vois pas l'intérêt de cette résolution en faveur de la multiplication des tests qui, au final, peut-être ne serviront à rien.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier PITON.*

**Monsieur Olivier PITON**

Oui, j'entends complètement ton observation. C'est la question que nous avons clairement posée au président du BVE. Celui-ci nous a expliqué que c'était à l'occasion de ces tests grandeur nature, dont je rappelle qu'il y en avait eu un à la fin de l'année 2016, je ne veux pas dire de bêtise, mais je crois que c'était en novembre 2016 et le second au début de l'année 2017, divisé par deux, c'est-à-dire qu'il y avait un premier tour et un deuxième tour. Cela veut dire quatre tests. Il nous a expliqué que c'était à l'occasion de ces quatre tests qu'il avait pu être vérifié qu'il y avait des failles et qu'il y avait des attaques. Lors de notre discussion sur le sujet, il en était d'accord. Donc, d'une certaine manière, cette résolution est une résolution j'oserais presque dire conjointe avec le BVE, dans laquelle nous exprimons le souhait de voir augmenter au maximum, dans la mesure du possible évidemment, le nombre de tests, puisque ce sont eux les révélateurs. Je te rassure donc, c'est d'une certaine manière en accord avec le BVE que cette résolution est proposée.

*Monsieur le Président s'informe d'autres demandes de parole. En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.02/18.10 relative à l'augmentation du nombre de tests grandeur nature (TGN) à réaliser en vue des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à la majorité avec une voix contre.*

**Résolution n° LOI/R.03/18.10**

Madame Véronique CARTOUX donne lecture de la résolution n° LOI/R.03/18.10 relative à la simplification du processus d'identification de l'électeur participant au vote par Internet lors des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger.

*Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Oui, je me demande si le deuxième

*Demande*

Est vraiment intéressant :

*Que les postes informent les électeurs de la modalité de vote par voie électronique sur leur site Internet et par tout autre moyen.*

L'administration le fait toujours. C'est un coup d'épée dans l'eau, je pense.

**Madame Marie-Christine HARITÇALDE**

Je suis un peu d'accord, je suis en train de regarder. Il faudrait peut-être changer cela. L'idée, c'est de leur donner le modus operandi, que les électeurs sachent comment faire.

**Madame Véronique CARTOUX**

Nous n'avons pas remis en cause que l'administration ne le faisait pas. On est en train de dire qu'il faut le faire bien en amont pour que tout le monde soit bien informé, parce qu'on sait bien que l'administration fait ce qu'il faut, bien évidemment, mais on a toujours des personnes qui disent : « Oui, mais moi, j'ai envoyé un email » et l'email n'est plus bon. Tout simplement.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Justement, il y a un certain nombre de problèmes avec les emails. Par exemple, je viens d'utiliser la LEC du Mexique, il y a 13 500 adresses et il y en a 400 qui reviennent. Donc, ces gens-là, de toute façon, ne sont pas informés. Et d'autres m'ont dit : « Sur ma LEC, c'est pire ». Donc, il y a un problème. Je ne sais pas bien comment il peut être corrigé, mais il y a un problème et d'une manière ou d'une autre je pense que ce n'est pas une mauvaise chose de rappeler cela.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.*

**Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je m'interroge sur la première demande qui consiste à simplifier l'identification de l'électeur. N'est-elle pas contraire à plus de sécurité aussi pour le vote en ligne ? Jusqu'à présent, je crois qu'on avait un identifiant et un mot de passe. Est-ce que c'est trop compliqué ? Est-ce que c'est cela qui ne passe pas ou est-ce que vous parlez plutôt d'une calligraphie ou d'un aspect purement image par rapport à la compréhension de l'électeur face au vote en ligne ?

**Monsieur le Président**

Je pense que Monsieur CHÂTEAU-DUCOS aura la même remarque, alors je lui donne la parole. Ou une remarque allant dans le même sens.

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Absolument, dans le sens ou si on dit :

*Simplifier le processus d'identification*

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que techniquement derrière vous allez devoir blinder encore davantage tous les aspects de sécurité, etc., ce qui fait qu'il va sûrement falloir rajouter des conditions au cahier des charges pour justement arriver à simplifier le processus. Et donc, cela va de nouveau rajouter des délais.... . Donc je ne sais pas ce qu'on veut dans cette Assemblée, est-ce qu'on veut le mettre en place, est-ce qu'on ne veut pas le mettre en place. Si on veut vraiment le mettre en place, demander une plus grande simplification, cela veut dire encore plus de développements derrière, encore plus de tests, donc encore plus de délais. Si on veut vraiment tenir le délai de 2020... Ces aspects-là sont compliqués, c'est toujours une balance. On ne peut pas demander une simplification sans que derrière il y ait encore plus de codes à écrire.

**Monsieur Olivier PITON**

Nous allons essayer de ne pas y passer trois jours, Monsieur le Président.

Non, ce sont des questions absolument essentielles et ce sont les questions qu'on a posées à nos interlocuteurs. On part d'un postulat très simple : nous ne sommes pas des techniciens, nous ne sommes pas des spécialistes. Nous avons donc posé des questions. Deuxième postulat : il y a un devoir de confidentialité de la part d'un certain nombre de nos interlocuteurs pour des raisons évidentes de sécurité. Ce que nous avons pu constater en discutant avec eux, c'est qu'il y avait effectivement dans les tests qui avaient été effectués, les fameux tests grandeur nature, des problèmes avec la réception des identifiants. Ne nous en demandez pas plus, nous ne sommes pas des techniciens. Mais en tout cas, ce point a été acté au moment de la discussion avec nos interlocuteurs. C'est la raison pour laquelle, encore une fois en accord avec eux, nous avons souhaité que ce point-là soit particulièrement étudié. Si on dit que derrière cela signifie davantage de mesures, certes, peut-être, je n'en sais rien, et en tout cas le BVE en l'occurrence ne l'a pas senti comme tel. Il est tout à fait d'accord sur le fait que l'un des aspects, ce n'est pas le seul, mais l'un des aspects, l'un des problèmes qui ont été rencontrés à l'occasion des TGN était justement la problématique de l'identifiant. Et c'est le sens justement de cette résolution de mettre l'accent sur ce problème-là.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.*

**Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Oui, effectivement, je pense que mes collègues ont raison. En fait, il doit y avoir deux niveaux de contrôle incontournables. Comme sur tous les sites Internet où vous avez un accès, il y a un accès qui n'est pas public, il y a un identifiant et un mot de passe. Je pense que cela, c'est totalement incontournable. Alors, par contre, le terme qui pose problème, c'est le terme de :

*Simplification.*

Nous savons tous très bien qu'au moment de ce vote, au moment de ces tests, le problème qui s'est posé, et ensuite cela a été quantifié, c'est que certains ont reçu l'identifiant et pas le mot de passe, le mot de passe et pas l'identifiant. Donc, ce n'est pas une question de simplification. Je pense que c'est un problème technique avec le prestataire. Je ne sais pas qui envoie, je ne sais pas si c'est le prestataire ou si c'est le ministère, ou les consulats qui envoient le mot de passe et l'identifiant. Donc, ce n'est pas une question de simplification. C'est le terme :

*Simplification*

Qui pose problème.

**Madame Danièle KEMP, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Je voudrais simplement savoir une chose. Est-ce qu'il y a un modèle quelque part d'autres organisations qui a prouvé qu'il pouvait marcher ? Parce que je crois qu'on bute toujours sur ces deux points. Il doit y avoir quelque part dans le monde une sorte de modèle qu'on pourrait adapter.

**Monsieur Olivier PITON**

Il y a un modèle qui existe. D'ailleurs, on a reçu une chercheuse qui était spécialisée de ce pays qu'est l'Estonie. Nous avons longuement travaillé sur l'Estonie qui, justement, pour répondre à ton point, est dans une démarche de simplification. On ne va pas rentrer dans les détails, mais dans l'identification, ils sont sur des modèles qui ne sont pas du tout les nôtres. Donc, j'entends la difficulté que tu trouves sur le mot :

*Simplification*

Moi, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on en trouve un autre. Mais attention, c'est la simplification du processus. Cela ne signifie pas que c'est portes ouvertes, bien évidemment. L'exigence de sécurité, elle est indispensable et on en est tous évidemment conscients. Il faut bien comprendre la philosophie de cette résolution. Il s'agit qu'au bout du compte la problématique qu'on a rencontrée en 2016 et en 2017, c'est-à-dire « on ne reçoit pas les identifiants par email ou par SMS », fasse l'objet d'une étude spécifique. C'est cela l'idée de la résolution, évidemment, et certainement pas de baisser d'une manière ou une d'autre la garde sur la sécurité. Parce qu'au bout du compte, nous sommes tous perdants. Si la sécurité n'est pas garantie, il n'y aura pas de levée de la suspension du vote électronique et c'est ce que nous voulons tous, enfin, me semble-t-il, en tout cas en très grande majorité.

**Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Le mot est peut-être mal choisi.

**Monsieur le Président**

Merci, Radya, de cette remarque que je vais partager. Radya souligne que peut-être le terme :

*Simplification*

N'est pas le mieux choisi. J'étais justement en train de penser que peut-être, même si cela n'a pas tout à fait le même sens, on pourrait mettre :

*Clarification*

Si vous voulez. Enfin, je parle sous le contrôle...

**Madame Radya RAHAL**

*Ergonomie*

**Monsieur le Président**

*Meilleure ergonomie*

Cela, c'est bien. En plus, cela fait technique.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Monsieur le Président,

En fait, c'est un problème de fonctionnement.

**Monsieur le Président**

D'où le terme proposé par Radya :

*Ergonomie*

C'est très bien.

**Monsieur Olivier PITON**

Personne ne comprendra ce qu'on a voulu dire, mais c'est parfait.

**Monsieur le Président**

Allez, on est tous d'accord pour :

*Ergonomie ?*

**Monsieur Olivier PITON**

C'est parfait.

**Monsieur le Président**

Très bien.

*Monsieur le Président s'informe d'autres demandes de parole. En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.03/18.10 relative à la meilleure ergonomie du processus d'identification de l'électeur participant au vote par Internet lors des élections des conseillers consulaires et des députés des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à la majorité avec une voix contre.*

**Résolution n° LOI/R.04/18.10**

*Madame Véronique CARTOUX donne lecture de la résolution n° LOI/R.04/18.10 relative à la dématérialisation des démarches administratives et identité électorale numérique.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.04/18.10 relative à la dématérialisation des démarches administratives et identité électorale numérique. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Madame Véronique CARTOUX**

Pour la rédaction de ce rapport, nous adressons nos sincères remerciements au Sénateur Monsieur Robert DEL PICCHIA, et tout particulièrement à Madame Olivia RICHARD pour leur collaboration. Nous remercions également Monsieur Philippe TRUQUET, directeur du projet du vote électronique à la DFAE, présent, et nous remercions également Jacky DEROMEDI qui a fait un travail remarquable et qui va rapporter au Sénat sur le vote électronique et sa mise en place. On ne peut pas vous en dire plus, parce qu'elle doit rapporter au Sénat. Donc, il y a un droit de réserve, mais je peux vous dire que le travail est remarquable. Nous espérons que nous irons tous dans le même sens pour avoir ce vote par voie électronique.

Merci à vous tous.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

Pour en terminer avec la commission des lois et après en avoir parlé au préalable avec son Président, je voulais vous faire une proposition. Nous devons mettre à jour un arrêté du 9 avril 2014 sur la liste des membres du bureau de vote électronique pour l'élection des conseillers consulaires et délégués consulaires. Nous avons déjà modifié l'arrêté qui concernait les autres types d'élections et il faut qu'on modifie celui-ci. Donc, ce que je vous propose, dans la mesure où il est déjà acté par les textes que les trois membres du bureau font partie du bureau de vote électronique, que les trois suppléants soient désignés, un, par chaque groupe pour les suppléants de leurs représentants. Comme je n'appartiens à aucun groupe, je propose à Français du Monde, qui n'a pas de représentant au bureau, qu'il nomme mon suppléant. Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, on fonctionne comme cela. Donc, merci aux présidents de groupe de se réunir. Tenez compte des réalités géographiques. Ce n'est pas la peine de nommer en ce qui me concerne quelqu'un qui habite dans le pays d'à côté, parce que cela pose des problèmes de déplacement. Merci. Et essayez de me donner cela pour demain matin que je puisse le transmettre à Monsieur TRUQUET.

Je vous remercie et nous passons à la commission suivante.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Monsieur le Président**

Merci de reprendre place, s'il vous plaît. Merci.

Nous reprenons le cours de notre séance avec la présentation du compte rendu des travaux de la commission des affaires sociales.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY, président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à remercier toute l'équipe et en particulier Annie MICHEL qui, jusqu'au bout de ce rapport, et vous savez que ce n'est pas facile de passer le matin du premier jour de la plénière, se sont beaucoup donné pour produire un rapport de qualité.

Comme vous le verrez dans le rapport qui est distribué aujourd'hui électroniquement à tout le monde et quelques copies en papier, il en reste quelques-unes ici, si vous le souhaitez, durant cette 29<sup>e</sup> session, les travaux de la commission se sont articulés autour de trois axes.

Le premier est l'axe politique. L'axe politique que nous défendons depuis pas mal de temps. L'administration fait un travail extraordinaire, mais quand on interroge seulement des membres de l'administration nous obtenons bien sûr des réponses administratives. Notre propos est aujourd'hui d'essayer d'avoir un prolongement politique afin de pouvoir travailler en symbiose avec les commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous souhaitons être au fait de tout ce qui est santé, retraite, protection pour pouvoir y jouer un rôle actif en faveur des Français de l'étranger. Vous vous souvenez de l'introduction de la PUMA avec la disparition de la notion d'ayant droit. On s'est aperçu après que rien n'avait été prévu pour les Français de l'étranger. C'est quelque chose que nous souhaitons vraiment éviter. Nous souhaitons être associés à la consultation. Je laisserai les membres de la commission vous expliquer comment cela va se faire, suite aux premiers entretiens que nous avons eus, liminaires, avec les commissions affaires sociales des deux Chambres.

Concernant l'actualité, nous avons auditionné les principaux acteurs publics et semi-publics sur l'assurance maladie, les accidents du travail, la retraite. Nous avons vu, bien sûr, la CFE, la Section extra-métropolitaine de la MGEN et la CNAV. Les certificats d'existence constituent pour chacun d'entre nous, conseillers consulaires, encore un gros problème. Nous avons de bonnes nouvelles à vous apporter sur l'Union retraite qui gère tout ce qui est mutualisation et dématérialisation de ces certificats. Nous avons aussi abordé une question cruciale concernant la Convention de La Haye et les accords bilatéraux pour la protection de l'enfant au centre d'un conflit familial. Nous avons fait un peu un état de lieux et nous avons entendu à ce titre le ministère de la Justice et la DFAE. Demain midi, j'aurai un déjeuner informel avec certains collègues, avec Madame RUNCK qui est ici aujourd'hui, avec Madame Nathalie KENNEDY qui s'occupe de ces questions à la DFAE. Si vous souhaitez nous joindre à nous, vous serez les bienvenus dans ce petit groupe de travail. Sur les rapatriements et l'insertion, nous avons entendu la DFAE et France Horizon. Je ne sais pas si tout le monde est familier avec France Horizon qui est l'ancien comité d'entraide au Français rapatriés (CEFR), qui fait un travail extraordinaire, encore récemment pour les sinistrés de Saint-Barthélemy.

Enfin nous avons abordé les initiatives privées – c'était le troisième volet. Durant cette 29<sup>e</sup> session, nous avons abordé une procédure qui se développe de plus en plus et qui est importante pour chacun d'entre nous : c'est d'être soigné dans notre langue, consulter des médecins que nous pourrons éventuellement ensuite retrouver en France, c'est la télémédecine avec la plateforme HelloCare. Cela semble quelque chose un peu martien d'avoir une consultation par Skype avec un médecin, mais c'est quelque chose qui, maintenant, est tout à fait dans les mœurs et qui est remboursé par la Sécurité sociale depuis le 15 septembre dernier, à partir du moment où cette plateforme est agréée. Il y a une dizaine de plateformes maintenant ici en France. Donc, nous avons souhaité mettre en exergue l'une d'entre elles et nous souhaitons pouvoir de plus en plus mettre en avant ces initiatives privées et voir comment elles peuvent faciliter la vie de tous les jours.

Monsieur le Président, j'ai fini cette introduction liminaire. Madame la vice-Présidente.

*La séance se poursuit sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

## Madame la Présidente

Merci, Monsieur le vice-Président.

On ne demande pas tout de suite s'il y a des remarques, on va passer la parole à votre premier rapporteur peut-être.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique DEJEANS, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

## Madame Monique DEJEANS, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Je vais commencer.

Première remarque, il n'y a pas grand monde. Ce n'est pas très aimable pour les affaires sociales qui sont quand même une question assez importante pour nos Français de l'étranger, mais enfin les autres ont peut-être autre chose à faire.

La société privée Hellocare, une start-up, est venue nous présenter sa plateforme, qui dispose d'une base juridique en faveur de la télémédecine depuis un décret d'octobre 2010 relatif à la télémédecine. Nous savons, d'après les recherches que nous avons faites, qu'il y a plusieurs start-up et sociétés qui intervennent dans ce secteur, mais nous avons entendu une fondatrice de Hellocare, Madame Mathilde LE ROUZIC, qui n'est pas médecin, mais qui s'est associée avec le Docteur William BENICHOU. Elle nous a présenté le lancement du projet. Leurs travaux ont commencé réellement en juillet 2016. Actuellement ils peuvent également offrir des services aux Français de l'étranger. Pour l'instant, c'est la seule start-up ou société qui peut nous l'assurer. J'apporte également la précision suivante : le 18 septembre dernier, dans le grand Plan santé 2020 du Président MACRON et de Madame BUZYN, il y a eu toute une partie consacrée au numérique et il a été annoncé qu'un montant de 4,9 milliards d'euros allait être engagé pas seulement pour la télémédecine bien entendu, mais également le soutien aux médecins, mais une partie sera consacrée à la télémédecine.

Hellocare part du constat qu'il y avait un désert médical en France. D'où l'idée du Docteur BENICHOU et de cette association. Donc, ils ont calculé, il y a 5 millions de Français qui vivent dans un désert médical, ce qui est quand même énorme. Leur constat aussi, c'est que les services d'urgence – et cela, nous le savons tous – sont vraiment pris par les bobologies, c'est-à-dire qu'on n'a vraiment pas besoin d'aller chez le médecin pour cela, pour des petites choses. Ils se sont aperçus aussi que le renoncement aux soins en France - je ne parle pas des Français de l'étranger, mais des Français en France – c'est un Français sur quatre. Ils n'ont pas le temps d'aller chez le médecin ou ils ont également des problèmes financiers. Les délais d'attente pour consulter ont doublé en cinq ans ce qui est quand même énorme. Il fallait faire quelque chose. Il y a aussi problème des Français qui sont de plus en plus mobiles ce qui les met parfois dans des situations similaires à celles des Français expatriés.

Hellocare est une application mobile permettant aux utilisateurs de se connecter avec des praticiens médicaux pour des consultations en temps réel. Depuis janvier 2017, c'est disponible entre 7 heures et 22 heures et 7 jours sur 7 en France. À l'étranger, ils se sont passés des accords avec des médecins locaux et dans les DOM-TOM. Donc, cela couvre quand même une grande partie du globe. Généralement, pour les Français de l'étranger, ils trouvent toujours quelqu'un. Pour l'instant, ils ont un nombre limité de médecins, mais cela augmente progressivement.

En 2017, Hellocare a réalisé 15 000 consultations en ligne. Leur objectif pour 2018 est de 250 000 et ils y sont pratiquement. Je dois dire que pour l'instant ils sont bons. Solution technique télémédecine 100 % digitale. Vous pouvez l'avoir aussi par votre Smartphone, tablette ou ordinateur. Donc, tout est possible. Le plus souvent, je dois dire que les gens le font par leur Smartphone. C'est plus simple pour certains.

Plateforme entièrement sécurisée. Hellocare a travaillé sur la sécurité. Comme vous pouvez le voir, comme nous avons écrit au-dessus, hébergement agréé des données de santé effectué par Claranet. Ensuite, autorisation de la CNIL, que tout le monde connaît, pour le traitement des données de santé obtenues en 2017. Donc, il a fallu quand même fournir un certain nombre de garanties pour pouvoir avoir cette autorisation. Conformité aussi avec le règlement général de la protection des données (RGPD) en 2018. Validation du Conseil national de l'Ordre des médecins également. Et en 2018, ils ont aussi obtenu l'agrément de l'Agence régionale de santé pour pratiquer la téléconsultation.

En gros, c'est un médecin immédiatement. Sur une application mobile ou un site web, vous choisissez le canal qui vous intéresse le plus. L'algorithme Hellocare recherche parmi ses 146 médecins. En gros, on s'est aperçu qu'il y avait quatre minutes d'attente en moyenne, ce qui est très peu, parce que l'algorithme réussit à vous brancher le plus tôt possible sur un interlocuteur. Ils peuvent aussi vous donner une e-ordonnance. Une ordonnance peut vous être confiée. Vous l'imprimez et vous pouvez aller chez les pharmaciens de votre pays, sauf les États-Unis, le Canada et l'Australie qui ne l'acceptent pas encore. Le service est accessible via une connexion 3G, 4G, Wifi et bientôt 5G, mais il y a très peu de pays qui y seront. Pour l'instant, en 2018, ils se sont aperçus que 20 % de leurs appels venaient de l'étranger, ce qui n'est quand même pas mal.

Comment répondent les médecins ? Les médecins de Hellocare sont formés. Ils ont une formation spécifique et obligatoire pour pouvoir rejoindre le pool de professionnels de santé. Ils répondent majoritairement en dehors des heures d'ouverture, ce qui est normal, parce que les gens sont malades souvent le soir ou le week-end et c'est là qu'il y a quand même un pic de consultations. Pour les Français en déplacement, cela a été beaucoup utilisé parce que les Français vivant en France connaissent déjà. Donc, quand ils se déplacent à l'étranger, un petit bobo, ils le font. Pour l'instant, ils sont en train de retravailler un certain nombre de points, notamment la mise en place du dossier médical individuel qui pourra être visible par les autres médecins, toujours avec la protection des données. Cela est assuré. Pour l'instant, ils sont en train de travailler sur un carnet de santé virtuel.

E-ordonnance médicale par Hellocare – là, je vous en ai un petit peu parlé – partout en France et dans le monde. Dans le cas où les symptômes du patient requièrent un traitement, le médecin pourra directement prescrire une e-ordonnance au patient.

Vous trouverez également dans les brochures les tarifs pour les généralistes et les spécialistes. Cela nous a un petit peu fait rire, ne serait-ce que pour les dentistes et autres, mais cela marche vraiment. Actuellement, il y a le burn-out aussi qui fonctionne énormément et les gens ont besoin de parler. Là, malheureusement, on ne peut pas parler pendant une heure.

Une chose que je n'ai pas indiqué au début, c'est que depuis le mois de septembre, le 14 ou le 15 septembre, les consultations sont remboursées par la Sécurité sociale. Hellocare est en négociation avec 600 complémentaires et en contact avec la Caisse des Français de l'étranger. Cela va progresser. C'est un outil vraiment nouveau.

Je passe sur l'offre complète dédiée aux médecins. Si des médecins sont intéressés dans la salle, nous leur donnerons les éléments.

Je passe aux risques éventuels, parce que bien entendu tous nous pensons : « Oui, pourquoi pas ». Les dangers : risque accru d'erreur médicale. C'est vrai, mais généralement un médecin, quand on l'a comme cela, quand il ne comprend pas bien ce qu'il se passe, il dit tout de suite : « Allez aux urgences » ou « Allez chez un médecin ». Pas d'examen clinique, sauf dans le cas où on dispose, par exemple, des résultats d'une analyse de sang, on peut en parler au médecin, parce que peut-être que la personne souhaite des précisions. Donc, selon l'analyse de sang, nous la donnons. Pas de palpation. Cela, c'est un problème. Et pas d'auscultation non plus. Mais n'oubliez pas qu'il y a un risque aussi, si vous n'êtes pas bien, vous devez absolument quand même – la télémédecine est une chose – aller voir votre médecin. En pédiatrie aussi. Il y a une vidéo de Hellocare sur leur site, concernant les enfants, parce qu'on explique. Le médecin dit au papa – là c'est un papa, ce qui est très bien – de palper les ganglions, le ventre pour voir si le bébé fait quelque chose. Donc, cela s'améliore.

Je m'arrête là, mais je vous conseille d'aller voir le site Hellocare, l'application aussi. Quelques-uns d'entre nous l'ont prise. Application sur téléphone très bien faite et elle est gratuite.

Merci.

(Applaudissements).

## Madame la Présidente

Merci.

## QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport.

Effectivement, les déserts médicaux sont un problème. Vous avez bien fait remarquer que ce système de télémédecine, en fait, il est là pour suppléer à un manque. Et cela a vraiment été souligné, c'est vraiment l'essentiel. D'autres pays s'intéressent à la télémédecine, par exemple l'Allemagne, et je dois dire qu'ils sont assez réticents à cause des risques justement étant donné qu'on ne peut pas examiner le malade vraiment soi-même. En plus, il y a des gens qui expliquent mal leurs symptômes. Enfin, ce n'est pas toujours simple. Ils ont mis en place, dans le Bade-Wurtemberg, un projet pilote et pour l'instant, on n'en a pas encore le résultat. Mais il est sûr que quand il n'y a rien, c'est mieux d'avoir au moins cela. Cela peut être important pour traiter... Par exemple, je connais des gens qui sont partis en France, ils ne sont pas partis dans un désert médical, mais ils ne connaissaient pas les structures françaises et ils se sont trouvés malades avec une angine par exemple. Dieu sait si c'est facile à diagnostiquer puisque le malade lui-même s'en aperçoit. Avec ce système, cela peut vraiment être un gain de temps et un

traitement accéléré pour le malade au lieu d'aller encombrer les urgences pour quelque chose qui n'est pas vraiment grave. Mais il faut vraiment être conscient des limites de ce système et il faut que les médecins qui répondent aussi soient – mais je pense qu'ils le sont – bien responsables et quand il y a un doute qu'ils envoient tout de suite à quelqu'un pour vraiment faire une consultation classique.

**Madame Monique DEJEANS**

Cela fait partie de la formation qu'ils reçoivent.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Cela paraît indispensable.

**Madame Monique DEJEANS**

C'est une formation spécifique de chacun de ces 146 médecins.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je vous remercie.

**Madame la Présidente**

Merci. D'autres prises de parole ? Non.

Monsieur le Président, quel est votre prochain... ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Aurélie FONDECAVE qui va nous parler de l'audition convention de La Haye et des accords bilatéraux, l'état des lieux.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

**Madame Aurélie FONDECAVE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Madame la vice-Présidente.

Je vais vous donner pour ma part quelques éléments intéressants recueillis au cours de l'audition de Madame Inès CHERICHI qui est magistrate, membre du bureau du droit de l'Union, du droit international privé, de l'entraide civile et de la direction des affaires civiles et du sceau.

Quelle est l'activité de ce bureau que l'on nomme aussi BDIP en matière de coopération familiale ? Ce bureau a trois domaines d'activités : l'entraide, l'expertise en droit international privé et la représentation dans différentes enceintes internationales, dont le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale, que le bureau anime en tant que point de contact national.

Ce bureau applique quatre types de textes internationaux qui sont : la Convention de La Haye de 1980, la Convention de La Haye de 1996, les conventions bilatérales, le règlement européen dit Bruxelles II bis. Ce sont donc des textes internationaux qui désignent ce qu'on appelle des autorités centrales pour communiquer et agir dans ces litiges transfrontaliers.

En France, c'est donc le BDIP qui intervient au sein de la Direction des affaires civiles et du sceau du ministère de la Justice. Ce bureau n'est pas une juridiction, donc il n'a pas de pouvoir d'enquête, il ne reçoit pas le public. Il coopère avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les problèmes de visa, les visites consulaires et les commissions bilatérales entre autres.

Je vais vous donner également quelques éléments sur le rôle de l'Autorité centrale française dans le cadre de la Convention de La Haye. Ce rôle est double, c'est-à-dire qu'il reçoit les demandes de retour adressées par les autres autorités centrales quand un enfant a été déplacé de l'étranger vers la France, et il adresse une demande de coopération quand on lui signale qu'un enfant qui avait sa résidence habituelle en France est parti à l'étranger. Pour rappel, c'est le ministère public qui est en charge de l'exécution, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'instruction individuelle du BDIP, qui ne fait que donner des conseils par rapport à ce qui se fait habituellement.

Je vais vous donner quelques éléments aussi sur l'assistance de l'Autorité centrale en matière de droit de visite. Lorsqu'elle est saisie d'une demande de coopération en vue de faciliter la mise en place d'un droit de visite transfrontalier, l'Autorité centrale française va proposer une assistance au parent requérant. C'est-à-dire qu'elle va transmettre le dossier au procureur de la République territorialement compétent afin qu'il instruise le dossier et puisse procéder à un certain nombre de vérifications. Si, suite à cette première étape, une solution amiable est envisageable, l'Autorité centrale française peut proposer le recours à une médiation. À cet égard, je souligne l'existence d'une cellule de médiation familiale au sein du ministère de la Justice qui propose notamment des médiations gratuites par téléphone ou Skype et ceci dans plusieurs langues. Si aucune solution amiable n'est envisageable, l'Autorité centrale française va envoyer aux parents une offre de médiation. Elle pourra en outre orienter les requérants pour obtenir de l'aide juridictionnelle, voire transmettre leur demande au bureau d'aide juridictionnelle compétent.

Qu'est-ce qu'il faut retenir ? Il faut retenir quatre points.

Premièrement, il est important de se renseigner rapidement auprès d'un juriste (avocat ou notaire) en cas de litige entre les parents, pour éviter de cristalliser un conflit. Deuxièmement, il convient de demander l'accord du juge local avant de partir, pour éviter que le parent, qui souhaite partir à l'étranger après une séparation, ne soit ensuite poursuivi pour déplacement illicite d'enfant par l'autre parent. Troisièmement, il faut prévoir des accords écrits (devant le juge, ou devant un médiateur, ou même sous-seing privé entre les deux parents). Quatrièmement, il faut bien noter que la médiation doit être privilégiée, car par essence le but est qu'il n'y ait pas un gagnant et un perdant, mais que l'enfant ait accès à ses deux parents.

Nous avons également auditionné Madame Nathalie KENNEDY, chef du bureau de la protection des familles et des mineurs, le BDP. Qu'est-ce que le BDP ? C'est une cellule qui gère les contentieux relatifs aux gardes et enlèvements d'enfants et qui fait partie intégrante du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Actuellement, il y a 391 dossiers qui sont instruits, dont 83 qui sont relatifs au droit d'hébergement. Par essence, certains dossiers peuvent être difficiles à solutionner rapidement, donc ils vont être suivis pendant plusieurs années. Concrètement, que fait ce bureau ? Son travail est double, c'est-à-dire qu'il suit des conventions mixtes bilatérales et il effectue un travail d'orientation et de consultation non seulement auprès des parents concernés, mais aussi auprès des postes consulaires, du BDIP, des services d'aide à l'enfance et du parquet. Madame KENNEDY nous a confirmé qu'heureusement dans 50 % des cas d'enlèvements parentaux une solution est trouvée en appliquant la décision de justice et en ayant recours à la médiation familiale. Par contre, si on se trouve dans un cadre non conventionnel, c'est la médiation internationale qui sera activée de même que la protection des services consulaires.

Je vais vous donner quelques éléments de cadrage sur l'action des postes consulaires qui, je crois, doivent être connus de tous. Cette action s'effectue en vertu des dispositions de la convention de Vienne de 1983. Dans un premier temps, le poste contacte la personne victime ou plutôt le parent victime afin de récolter des éléments contextuels sur la situation, puis le conseiller que les démarches à entreprendre. Dans un second temps, le poste contacte le parent à l'initiative de l'enlèvement. Si un dialogue se crée, une visite consulaire peut être proposée, mais par essence, l'exercice de moyens coercitifs est proscrit. Vous le savez très bien, l'action du poste consulaire est limitée. Il ne se substitue pas aux avocats. Il ne peut pas faire respecter les décisions françaises à l'étranger. Il ne paie pas les frais d'avocat, les frais juridiques ou les autres frais annexes. Il n'effectue pas de contre-enlèvement d'enfant ni ne délivre de document d'identité quand un parent s'y oppose.

Élément intéressant que je partage avec vous, Madame KENNEDY a souligné que de manière générale on observe une plus grande prise en compte de la parole de l'enfant, en particulier dans les pays d'Amérique latine, en Allemagne aussi, c'est-à-dire que l'enfant est toujours écouté en amont dans ce cadre de conflit.

Merci.

(Applaudissements).

*La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

## **Monsieur le Président**

Merci.

Avez-vous des questions sur cette partie de la présentation ? Non, très bien.

Monsieur le Président, vous pouvez donner la parole au rapporteur suivant.

## **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Annie MICHEL, sur la MGEN et la section extra-métropolitaine de la MGEN.

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

**Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

La commission a auditionné Monsieur Fabian FREDICI qui est le directeur de la section extra-métropolitaine de la MGEN.

Le groupe MGEN est fort de 4 millions d'adhérents. C'est un acteur majeur de la protection sociale et la première mutuelle de la fonction publique. C'est une mutuelle que j'apprécie beaucoup, parce que 95 % de ses revenus sont retournés aux administrés. Je la connais bien, j'y suis depuis 50 ans moi-même. Elle protège 52 000 personnes dans 170 pays du régime obligatoire et complémentaire via la section extra-métropolitaine. Les plus importants portefeuilles se situent en Europe (20 %), au Maghreb (20 %) et en Polynésie française (25 %).

Pour bien comprendre la raison de certaines réformes de la protection sociale mises en œuvre par la MGEN, il est important de distinguer qu'elle peut assurer au premier euro. Donc, elle a une délégation de gestion du régime obligatoire depuis 1947 soumise aux règles strictes de la Sécurité sociale et également son activité, bien sûr, de mutuelle complémentaire, santé, prévoyance d'autre part.

En référence à certains décrets pris durant les années 60, les pensionnés au Maghreb ont bénéficié – écoutez-moi bien parce que c'est là où il y a pas mal de problèmes et c'est pourquoi on a auditionné la MGEN – de la prise en charge de leurs soins dans le pays de résidence par la Sécurité sociale française. Alors que cette situation était obsolète au regard des évolutions successives de la réglementation internationale des systèmes de Sécurité sociale, la MGEN a continué à faire profiter du régime de base français les pensionnés de l'Éducation nationale résidant dans trois pays du Maghreb : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. C'est-à-dire que les pensionnés de l'Éducation nationale étaient couverts au premier euro. Ils n'avaient pas besoin de cotiser à la Sécurité sociale. Les enseignants dans les autres pays, par exemple aux États-Unis, dès 2002, lorsque l'AEFE nous a abandonnés, ont bien été obligés d'adhérer à la CFE, c'est-à-dire à la Sécurité sociale. Donc là, il y a eu un gros privilège concernant les pensionnés de ces trois pays. En 2018, la MGEN (gestionnaire du régime obligatoire) a dû finalement se mettre en conformité avec la loi. Cette application des textes marque donc la fin de ce régime exceptionnel pour les quelques centaines (environ 800) de pensionnés bénéficiaires. Acté en mai 2018, ce changement leur a été signifié avec un délai raisonnable fixé au 31 décembre 2018 pour choisir l'organisme primaire d'assurance maladie, soit la CFE, soit le régime local.

En règle générale, l'article L160-7 du Code de la Sécurité sociale dispose : « *Sous réserve des conventions internationales et des règlements européens, de l'article L766-1, lorsque les soins sont dispensés hors de France aux assurés et aux personnes mentionnées, les prestations en cas de maladie et maternité ne sont pas servies* ». Là, on va distinguer trois pays, mais je ne vais pas vous citer les lois, je vais simplement vous citer les conséquences.

Vous avez les pensionnés de l'État français partis résider en Algérie. La Convention franco-algérienne du 1<sup>er</sup> octobre 1980 n'est pas applicable aux fonctionnaires (l'article 3 de la convention exclut cette population de manière expresse). En conséquence, aucun texte ne permet la prise en charge d'un assuré pensionné de l'État français parti résider en Algérie. Il est donc préconisé de souscrire un contrat CFE pour bénéficier d'un régime de base de bon niveau.

C'est pareil pour les pensionnés de l'État français partis au Maroc. L'article 16-1 de la Convention franco-marocaine du 22 octobre 2007 dispose de fait que l'institution du lieu de résidence ne donne pas non plus d'application. En conséquence, un pensionné du régime français (sous condition de nationalité) parti résider au Maroc peut bénéficier de la prise en charge de ses frais de santé dispensés au Maroc auprès de la Caisse marocaine aux conditions de cette même Caisse. Donc, c'est différent de l'Algérie. Par contre, il est quand même bien préconisé, s'il souhaite bénéficier d'une couverture élargie au reste du monde, de souscrire un contrat CFE pour bénéficier d'un régime de base de bon niveau et s'il veut se faire couvrir en France lorsqu'il revient en vacances.

Ensuite, les pensionnés de l'État français partis résider en Tunisie. Même chose, vous avez l'article 16-1 de la Convention franco-tunisienne du 26 juin 2003 qui entraîne ces conséquences. Un pensionné de régime français (sous condition de nationalité) peut partir en Tunisie et bénéficier de la prise en charge de ses frais de santé dispensés en Tunisie auprès de la Caisse tunisienne, aux conditions simples de cette même Caisse. Il est malgré cela préconisé également de souscrire un contrat CFE pour bénéficier d'un régime de base de bon niveau et d'un régime de base, évidemment, international.

Maintenant, la MGEN attire l'attention sur le fait que l'affiliation à une Caisse locale ne couvre bien souvent que dans le pays de résidence. C'est pourquoi on vous préconise la CFE qui couvre le monde entier.

Suite aux nombreuses réactions – là, je ne sais pas si la personne est dans la salle, je pense qu'elle devait venir – et aux demandes de certains assurés des pays concernés, en septembre 2018, une rencontre entre la MGEN, la Caisse nationale d'Assurance maladie et la direction de la Sécurité sociale a définitivement acté cette décision et confirmé qu'il n'y aura aucune dérogation même via la commission de recours amiable. C'est-à-dire que comme pour le MAE, comme les gens qui étaient à l'assurance complémentaire du MAE, on leur a dit que le MAE ne couvrait plus non plus au premier euro. Donc, il faut qu'ils

prennent une assurance de Sécurité sociale. En l'occurrence, si vous êtes à l'étranger, il faut passer par la CFE qui est la Sécurité sociale. Nous souhaitons que cela soit bien clair. C'est pourquoi nous avions donc invité la MGEN afin qu'elle explique clairement à nos amis du Maghreb quel était le problème.

Avez-vous des questions ?

(Applaudissements).

## QUESTIONS-REPONSES

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci beaucoup pour cet excellent exposé.

Je voudrais revenir sur la question des retraités résidants en Union européenne. Étant donné que la MGEN reste la mutuelle des anciens enseignants, je suppose qu'ils ont droit par les accords européens toujours à la prise en charge par leur pays de résidence et que la complémentaire est assurée par la MGEN sans qu'ils n'aient besoin de souscrire une assurance à la CFE, par exemple.

### **Madame Annie MICHEL**

Non, non, pour l'Europe, c'est différent. C'est tout à fait différent.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je pense qu'il faut bien le préciser.

### **Madame Annie MICHEL**

Tu as raison d'insister. C'est vrai.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Voilà. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci.

S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer à l'autre rapporteur et comme il y a encore pas mal de comptes rendus à présenter, merci d'être assez succincts, s'il vous plaît.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

### **Madame Anne BOULO, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Merci, Monsieur le Président.

Notre commission a souhaité travailler plus étroitement avec les commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous avons donc pu rencontrer ou auditionner Madame Brigitte BOUGUIGNON, présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et Monsieur Alain MILON, président de la commission des affaires sociales du Sénat.

Trois pistes de travail ont été dessinées avec Madame BOURGUIGNON suite à son audition.

La première : échanger en amont sur le projet de Loi de finances de la Sécurité sociale. La présidente nous a présenté son rapporteur général qui est Monsieur Olivier VERAN. Notre commission pourrait organiser une rencontre ou une visioconférence en intersession pour apporter son éclairage avant l'examen de la loi à l'Assemblée nationale.

Deuxième piste : inaugurer des échanges réguliers avec les rapporteurs. L'Assemblée nationale, pour mémoire, produit deux types de rapports : des missions parlementaires et des textes législatifs. Notre commission obtiendra une liste des rapports de textes législatifs en cours, comme sur les EHPAD, le vieillissement, la retraite, et elle entrera en contact avec les rapporteurs. Nous pourrions donc apporter l'éclairage que nous avons pour les Français établis hors de France, dans l'esprit des consultations citoyennes qui sont organisées depuis peu et durant un temps de consultation défini. Nous pourrions donc inaugurer cette initiative par une réflexion sur la retraite dans le cadre de la réforme sur les retraites, en amont de la consultation avec les partenaires sociaux.

Troisième piste : s'appuyer sur l'*impetus* politique de nos parlementaires. Notre commission a fait part de sa volonté de s'appuyer sur le politique pour faire bouger certaines lignes, car nos questions à l'administration suscitent souvent des réponses administratives. La présidente Brigitte BOURGUIGNON étudiera toute demande d'intervention qui lui sera exprimée et examinera ce qui pourrait pallier des blocages de différentes natures par voie d'amendement par exemple.

Quatrième piste : informer des bonnes pratiques dans nos pays de résidence à l'étranger. Les élus que nous sommes ont une longue expérience dans leur pays de résidence et donc pourraient faire bénéficier l'Assemblée nationale d'éclairages sur des pratiques qui ont lieu dans d'autres pays et qui fonctionnent.

Nous avons aussi abordé le sujet du non-cumul des retraites françaises et étrangères pour les agents de l'Éducation nationale à l'étranger et ce sujet sera traité ultérieurement par notre commission avec le rapporteur sur le texte de la retraite.

D'autre part, nous avons auditionné Monsieur Alain MILON, président de la commission des affaires sociales du Sénat. Comme nous l'avons rappelé, l'objectif de cette rencontre est d'amorcer un travail en étroite collaboration plus en amont des textes législatifs plutôt qu'après la rédaction des textes législatifs. Monsieur MILON a été très à l'écoute, il s'est montré réceptif et a donc lui aussi proposé de nous mettre en relation avec les rapporteurs thématiques afin qu'ils auditionnent des membres de la commission des affaires sociales sur les retraites, le handicap, la famille et le chômage.

Les membres de notre commission ont aussi pu attirer son attention sur les points suivants :

Le retour en France avec la difficulté des démarches administratives, et notamment la rupture des droits découlant d'un séjour à l'étranger, notamment pour les séjours hors Union européenne. Le cas des difficultés de réinsertion des agents de droit local recrutés par l'État lors de leur retour en France a été présenté.

Nous avons attiré son attention sur les certificats d'existence demandés aux retraités et la nécessaire dématérialisation des procédures à mettre en œuvre afin qu'il n'y ait plus de rupture de versement des pensions en raison de l'arrivée tardive ou de la perte des documents prouvant l'existence des pensionnés.

Autre point, les difficultés rencontrées par les familles avec une personne en situation de handicap ont été exposées (la nécessaire simplification des démarches administratives, la possibilité de percevoir l'allocation adulte ou enfant handicapé de façon extraterritoriale dans des pays où le système de santé ne permet pas d'être soutenu).

Nous avons aussi abordé la précarité dans laquelle se trouvent certaines personnes et familles qui peuvent avoir recours, pour les plus démunies, aux aides sociales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (mesures gracieuses pour mémoire).

Et nous avons aussi abordé la situation des anciens combattants de nationalité française qui vivent parfois dans des conditions très précaires.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Merci.

Je pense que c'est maintenant Madame Annie MICHEL pour la partie CFE.

### **Madame Annie MICHEL**

Le Président MIGNON est-il dans la salle ?

### **Monsieur le Président**

Il n'est pas là.

## Madame Annie MICHEL

Nous avons auditionné Monsieur Laurent GALLET, directeur de la CFE et bien évidemment Monsieur Alain-Pierre MIGNON, président de la CFE.

Nous souhaitons surtout vous présenter les nouveaux produits de la CFE, car, comme vous le savez il n'est pour l'instant pas possible de rendre compte de la réforme de la CFE. Nous sommes dans l'attente de l'adoption par l'Assemblée Nationale du Projet de Loi sur la réforme de la tarification de la CFE. Le projet de loi a été voté à l'unanimité par les sénateurs et on attend maintenant qu'il passe à l'Assemblée. Merci, Président, on aura besoin de vous pour les questions.

Le premier nouveau produit de la CFE, introduit en janvier 2017, très intéressant, c'est le produit JeunExpat Santé qui s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans. Globalement, il y a une augmentation de 25 % du nombre de jeunes adhérents. Nous espérons faire encore plus. Pour cela, nous avons pris la décision de baisser encore la cotisation qui passera de 49 euros à 30 euros, qui est une somme très convenable pour les moins de 30 ans, pour les jeunes. On souhaite ainsi rendre la formule plus attractive. J'ai déjà contacté pas mal d'amis aux États-Unis, ils sont vraiment très attirés. C'est un montant vraiment très convenable pour une bonne assurance.

Ensuite, nous avons l'assurance FrancExpat Français. On s'est rendu compte que beaucoup de Français souhaitent un produit qui leur permette de se faire soigner en France. Du moins, quand on a une assurance obligatoire comme aux États-Unis, à l'époque on avait Obama Care, donc il était un petit peu difficile de posséder quatre assurances pour se faire couvrir correctement. La CFE propose cette assurance FrancExpat Français qui permet des soins temporaires, mais uniquement en France, pas dans le monde, ce qui intéresse quand même pas mal de personnes. Elle a été lancée en avril 2018. En dix mois, 1 277 adhésions ont été enregistrées à fin septembre 2018, dont 40 % en famille et 60 % en solo. Il est à noter que 30 % des adhérents sont des jeunes de moins de 30 ans, mais qui ont des familles puisque l'autre produit ne s'adresse qu'à des jeunes qui sont célibataires ou qui ne sont pas étudiants. Une baisse du tarif également de 33 à 20 euros par mois est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Ce sont donc des formules très attractives et nous espérons qu'elles attirent de nombreux jeunes. 50 % des adhésions sont réparties sur cinq pays : 17 % au Royaume-Uni, 12 % aux États-Unis, 9 % au Maroc, 7 % en Suisse et 5 % aux Émirats. La CFE est devenue une caisse dynamique. Elle est à l'écoute des besoins et de la technologie. Il y a donc de grands progrès en cours. Elle étudie actuellement les plateformes médicales agréées en France pour lancer la téléconsultation.

Le troisième volet, c'est la réforme des cotisations. Encore une fois, on ne peut pas vous en dire beaucoup étant donné qu'elle n'est pas encore passée devant notre Assemblée. Nous espérons qu'elle le sera vraiment bientôt, parce que cela devient urgent. Nous sommes prêts pour que la réforme intervienne. N'ayant pas encore obtenu l'aval de l'Assemblée nationale alors qu'elle a eu 100 % des votes du Sénat, le lancement de la réforme est décalé maintenant de trois mois. Nous espérons qu'au mois de novembre 2018 l'Assemblée nationale pourra enfin voter ce projet de loi. Dans ce cas, donc dès que l'Assemblée aura voté, un nouveau site Internet et une plateforme téléphonique dédiée seront lancés dès janvier 2019. La réforme sera effective dès le 1<sup>er</sup> avril 2019 après une période d'adaptation. Une très bonne nouvelle : cette réforme verra la fin de la rétroactivité, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de droit d'entrée. C'est également très attractif. Il y aura toujours la carence, puisqu'il est normal que les gens aient un droit de carence. Pas de droit de carence pour les moins de 30 ans et en fonction de l'âge il y a un certain droit de carence parce qu'autrement on ne peut pas accepter vraiment tout le monde. Le Président Mignon vous en dira plus si vous le souhaitez.

Ensuite, nous avons la création d'un produit spécifique pour les Émirats arabes unis (prévu en janvier 2019 pour les collectifs et au passage de la réforme des cotisations pour les individuels). Les Émirats arabes unis imposent aux étrangers d'avoir un assureur agréé localement. La CFE souhaite donc créer un produit conforme à la législation émiratie en proposant un pack complet base CFE + complémentaire + gestionnaire local avec un réseau de soins offrant le tiers payant pour les individuels et les collectifs. Dans un premier temps, ce pack s'adresserait – c'est au conditionnel – aux adhérents de Dubaï et d'Abu Dhabi. L'offre pourrait ensuite s'étendre bien évidemment à d'autres pays du Golfe. Là également c'est en développement.

Les projets au service du client maintenant.

Vous avez la première mise en place du fameux Sesam Vitale, c'est-à-dire que tous les adhérents de la CFE auront droit à leur carte Vitale, plus seulement les retraités, mais tous les adhérents de la CFE. La mesure a été actée mais il reste simplement des petits problèmes techniques. Vous pensez bien que c'est un grand chantier. Donc, c'est une histoire de temps, mais nous y arrivons. La Caisse des Français prévoit une ouverture du service au plus tard en juin 2019 pour les premiers milliers d'expatriés. Bien évidemment, il va y avoir une première vague. Donc, les 2 000 premiers expatriés obtiendront leur carte Vitale qui devra être récupérée en France, parce qu'on ne peut pas l'envoyer à l'étranger. Donc, il faudra venir la chercher en France. Comme de toute façon, elle ne sert qu'en France, il faut bien venir la chercher.

À compter de septembre 2019, interviendra le rattrapage progressif du stock client. D'abord les clients ayant une carte Vitale encore active, ensuite les clients pour lesquels la création d'une nouvelle carte Vitale est nécessaire, et enfin les clients chaînés avec une complémentaire de santé. Mais cela devrait aller très vite après.

Maintenant, on aborde le dernier point : la réforme des garanties.

L'objectif de la Caisse est de rendre ses garanties plus lisibles, de simplifier ses processus et de permettre le tiers payant pour les soins hospitaliers et ambulatoires selon une prise en charge au taux de facture. Bien entendu, les tarifs seront modulables par pays. Vous pensez bien qu'aux États-Unis on n'a pas le même système que dans les pays du Maghreb.

Les traitements des dossiers. Actuellement, il faut compter sur dix jours de délai moyen de remboursements des dépenses de santé. L'objectif est de diviser durablement par trois les paramètres. Des mesures vont donc être prises pour l'amélioration des processus et tout devrait s'améliorer. Cela devra passer par une dématérialisation encore plus accrue.

Avez-vous des questions ?

(Applaudissements).

#### **Monsieur le Président**

Merci.

Le point suivant, le point 7, qui est votre rapporteur ?

#### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

C'est moi.

#### **Monsieur le Président**

Tu as la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

#### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons auditionné Monsieur Jean-Claude MARFAING qui est présent parmi nous, qui a plusieurs casquettes et c'est en tant que chef de mission de l'aide à la scolarité et à l'action sociale à la DFAE, du rapatriement des Français en difficulté qu'il est intervenu sur les rapatriements.

Il nous a d'abord indiqué ce qui revient au Centre de crise et de soutien. C'est le rapatriement collectif pendant les crises, ou les victimes individuelles d'attentats, ou présentant un risque épidémique, tandis que la DFAE s'occupe particulièrement des rapatriements individuels qui peuvent être étendus à la famille, ou au fil de l'eau dans les suites de crises. La question des rapatriements est importante. Tout le monde parmi nous, chaque conseiller a été ou sera sans doute confronté à ce genre de problème. Il est à noter qu'en Europe seuls la Belgique et le Portugal disposent d'un dispositif un peu similaire.

M. MARFAING nous a énumérés les dispositifs qui guident ces rapatriements. Il faut bien les connaître. Il ne s'agit pas d'un droit, car « une personne voyageant est censée subvenir à ses besoins ». Je vous engage à regarder vos passeports et c'est bien marqué sur la dernière page. La procédure peut être actionnée quand il y a une absence d'assurance ou quand la personne n'est plus assurée, mais c'est toujours fait en accord avec les familles. Le rapatriement doit apporter une plus-value pour le patient ou pour la personne. Il n'est valable qu'une seule fois. Cela va de soi, mais ce n'est pas toujours évident, parce que certaines personnes reviennent aussi sec après avoir été rapatriées. Ce rapatriement se fait soit vers la France métropolitaine, soit vers les départements d'outre-mer en fonction de la proximité géographique.

Les types de rapatriement : en général, c'est pour des raisons médicales, des accidentés, et énormément pour des raisons psychiatriques. J'ai été très surpris du pourcentage de rapatriements psychiatriques qui tourne autour de 50 % des raisons médicales. Soit ce sont des gens qui développent un épisode aigu, soit ce sont des personnes qui ont oublié le traitement alors qu'ils sont dans le pays depuis plusieurs mois. Le rapatriement peut être fait également pour des raisons d'indigence. Et puis, nous l'avons appris, pour des raisons d'études. Certains boursiers, si la famille est indigente, peuvent être rapatriés si l'accueil est assuré en France et s'il y a une inscription universitaire valable.

Le public concerné : ce sont les Français résidents ou les Français de passage, mais également théoriquement les citoyens européens. Monsieur MARFAING nous a parlé du problème du remboursement éventuel des frais par le rapatriement de certains résidents de l'Union européenne. Il y a un dispositif qui est mis en place, mais il n'a pas encore été mis à l'épreuve à ce jour.

Le processus de décision : il faut bien le connaître. C'est une décision qui est gracieuse. La décision revient à la DFAE après un montage du dossier qui est fait par le poste. On s'assure évidemment de l'absence totale réelle d'assurance et de la possibilité d'une prise en charge financière par la famille. Deux consultations sont faites. Une auprès du SAMU de Paris si le problème est médical, car il faut savoir que la responsabilité de l'État est engagée. Si d'aventure la personne rapatriée décédait pendant le transport, cela engagerait la responsabilité de l'État. S'il ne s'agit pas d'un problème médical, mais d'un problème d'indigence, France Horizon, qui est l'ancien Comité d'entraide au Français rapatriés (CEFR), examine le dossier, donne son avis et va gérer l'arrivée en France des personnes sélectionnées. Mon ami Laurent RIGAUD va nous parler de France Horizon immédiatement après.

Le budget dépend des affaires sociales, du programme 151. Gardez un chiffre en mémoire, c'est environ 1 million d'euros. Jusqu'à présent, dans les dix premiers mois 580 000 euros ont été dépensés. 72 rapatriements : 37 indigences 35 pour des raisons sanitaires et sur ces 35 cas, 26 cas de psychiatrie. En matière de rapatriement, Monsieur MARFAING nous a dit qu'il était absolument impossible de faire des prévisions. Il peut y avoir des pics d'activité, si on peut dire, mais en moyenne il y a un à deux rapatriements par semaine et l'évolution est relativement stable sur ces dernières années. Pour mémoire, tous ces rapatriements font l'objet d'une demande de remboursement par le comptable public, mais le taux de remboursement est faible, semble-t-il.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Merci pour votre concision et votre précision.

Le rapporteur suivant sur la dématérialisation et la mutualisation des certificats d'existence.

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Je vais présenter synthétiquement.

Nous avons tenu à auditionner le directeur de l'Union retraite. L'Union retraite est en charge de la mutualisation et de la dématérialisation. Vous savez que c'est un énorme problème pour nous. La bonne nouvelle, c'est que selon Monsieur Stéphane BONNET, directeur de l'Union retraite, cela sera prêt en septembre 2019 pour nous, usagers. Et entre Caisses il y aura déjà des échanges et le système sera déjà testé et sera opérationnel à partir de l'été 2019. C'est une annonce qui avait été faite par le secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE. Il avait aussi mentionné qu'on essaierait peut-être de voir jusqu'à 2019 ce qui pourrait être fait pour régler ces problèmes, mais il faut être réaliste, tous les moyens des Caisses, de l'Union retraite sont orientés en 2019 vers la mise en place de cette mutualisation et il n'y aura pas grand-chose à changer à l'existant jusqu'à septembre 2019, malheureusement.

Vous le savez tous, le système actuel n'est pas du tout optimal. En moyenne, on a deux à trois régimes par assuré, ce qui veut dire qu'on a parfois deux à trois fois la même demande. Certaines caisses ont par exemple dans l'année à traiter 1,5 million de certificats d'existence manuellement, sur support papier. Vous voyez donc que ce n'est pas du tout quelque chose d'efficace. Mais le futur système permettra, avec un QR code – vous savez, ce code qu'on a sur nos Smartphones –, de pouvoir avoir un process électronique, dans la langue de chaque assuré ou des certificats bilingues – cela peut être le chinois, l'arabe, le japonais –, dans les versions 2, les versions 3, d'avoir aussi quelque chose qui pourrait être signé non seulement pas nos autorités françaises, mais aussi par les autorités locales qui ont été reconnues par la CNAV. Le document sera prêt. Nous serons capables d'aller le rechercher aussi sur Internet en cas de perte et de pouvoir l'envoyer par des moyens électroniques.

Une chose importante : on aura vraiment besoin de la participation de chacun de vous en tant que conseillers consulaires. Il faudra faire une communication au niveau de tous les usagers et on ne va pas la commencer au mois de septembre. Donc, il faudra déjà en janvier, février, mars pouvoir expliquer aux gens qu'il va y avoir un système de mutualisation, voilà comment cela va fonctionner. Donc, chacun va jouer sa part, la CNAV, les conseillers consulaires, le ministère pour que, lorsque sera mis en place cette nouvelle procédure, nous puissions avoir le pourcentage le plus élevé d'usagers en mesure de bénéficier de cette nouvelle possibilité qui leur est offerte.

Voilà, Monsieur le Président.

(Applaudissements).

### **QUESTIONS-REPONSES**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Sur ce sujet, on donne très souvent en exemple l'Allemagne. Or, cela ne marche pas aussi bien que cela. On a énormément de gens qui nous contactent parce qu'il faut charger le certificat d'existence sur Internet. Vous imaginez bien que parmi les personnes qui, justement, doivent donner leur certificat d'existence pour la retraite, elles n'ont pas 20 ans. Donc, le nombre de celles qui n'ont pas accès à Internet, en particulier les plus de 80 ans, est particulièrement important. Le second problème, c'est que les CRAM ne sont même pas au courant. Moi, j'ai sans arrêt la CRAM de Strasbourg au bout du fil : « Non, cela n'existe pas les accords ». Donc, à chaque fois c'est Paris qui doit intervenir. Et surtout, ce qui est encore plus grave, c'est que maintenant ils n'ouvrent même plus les lettres quand on envoie le certificat par courrier. Ou alors, quand ils les ouvrent, il y a une attente de trois à quatre mois, m'a-t-on répondu, et ils refusent systématiquement tout ce qui est envoyé en recommandé. Je crois que là, il y a vraiment un problème à examiner, parce que la dématérialisation c'est très bien, mais il ne faut pas l'appliquer tout de suite aux personnes qui n'ont pas d'ordinateur.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

On va auditionner la CRAM Strasbourg la prochaine fois.

**Monsieur le Président**

Je propose que sur ce genre de questions nous fassions des motions. On gagnera du temps.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Moi, je voudrais juste ajouter sur ce point une remarque. J'ai été sollicitée très souvent en tant que médecin agréé du consulat pour signer des certificats de vie. Cela a sensiblement diminué dans l'année qui s'est écoulée. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas besoin d'effectuer des démarches en ligne et la communication est automatique entre le service des postes allemandes qui gère les retraites et les Caisses de retraite françaises.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Merci.

Le point suivant : France Horizon.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.*

**Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Pour compléter l'intervention de Bruno sur le rapatriement, nous avons reçu France Horizon. Nous avons reçu Monsieur Hubert VALADE, le président, et Monsieur Nabil NEFFATI, le directeur général, que nous étions allés visiter au centre de Vaujours l'année dernière.

Juste pour rappel, France Horizon est une association qui existe depuis 75 ans et qui a participé à de nombreux rapatriements de Français à l'étranger. Son rôle est d'accueillir, accompagner et insérer les Français de l'étranger rapatriés en difficulté. Néanmoins, l'association a diversifié ses actions depuis quelques années parce qu'il y a de moins en moins de rapatriements et de rapatriements massifs. France Horizon s'occupe aujourd'hui d'autres personnes comme les mineurs isolés, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les femmes victimes de maltraitances. Cette reconversion a permis à l'association de vivre, car la seule gestion des Français de l'étranger mettait l'association en danger.

France Horizon dispose de 22 établissements. Ses équipes répondent de manière réactive à toutes les sollicitations du ministère des Affaires étrangères ou du Centre de crise, ainsi qu'à celles transmises par les Services intégrés d'accueil et d'orientation dans les départements, quelle que soit l'urgence ou l'importance.

France horizon ne traite pas directement les demandes individuelles. Il y a deux possibilités. La première, c'est le rapatriement par voie consulaire qui peut être individuel ou organisé par le ministère des Affaires étrangères en liaison avec le consulat. L'accueil est assuré par France Horizon dès l'arrivée en France qui effectue un diagnostic de la situation personnelle et familiale. Le premier accueil au sein de l'établissement accueil de Vaujours est d'une durée maximale de dix jours, puis les personnes sont orientées vers d'autres établissements de France Horizon en province avec un projet d'insertion. La seconde

possibilité, ce sont les retours individuels qui concernent des Français qui sont rentrés en France par leurs propres moyens dans les six premiers mois de leur arrivée sur le territoire, indépendamment des rapatriements organisés par l'État. Ils peuvent aussi être identifiés par des préfectures, centres sociaux, associations, le SAMU social, ou d'autres personnes qui les auraient redirigés.

La prise en charge de France Horizon se décline de la façon suivante : un accès à l'hébergement et au logement, un accompagnement administratif, un accompagnement vers l'insertion professionnelle, une aide médicale et/ou psychologique et une aide à la scolarisation des enfants.

En 2017, 408 Français de l'étranger ont été accueillis, hébergés et accompagnés avec 201 nouvelles admissions, dont 64 personnes qui ont été rapatriées en 2017 par la voie consulaire et 137 personnes qui sont revenues par leurs propres moyens, mais qui ont généralement été orientées par le SIAO.

Les origines géographiques de ces personnes rapatriées sont les suivantes : 38 % du Proche-Orient et de l'Asie, 51 % d'Afrique, 6 % d'Amérique du Sud, 5 % d'Amérique du Nord. La variation sur les dix dernières années montre une baisse régulière des admissions de Français de l'étranger bien qu'il y ait eu une légère augmentation en 2017.

Les revenus de France Horizon sont en forte hausse, car ses activités multiples, notamment avec l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile lui permettent de toucher des subventions d'autres ministères. Cette multi-activité aujourd'hui permet de redéployer le personnel (1 000 personnes environ), sans licenciement, dans d'autres services (pôle petite enfance, pôle senior (EHPAD), accueil et insertion des réfugiés).

Il a été envisagé l'an dernier que France Horizon devienne une plateforme d'aide au retour. Or, aucun modèle économique n'a pu être identifié pour l'instant, d'autant que la demande est très faible.

Merci.

*(Applaudissements).*

## **Monsieur le Président**

Merci.

Point suivant : la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Qui fait la présentation ?

## **Madame Annie MICHEL**

Martine, tu veux la faire ? Donc, je continue.

Nous avons auditionné Madame Élise DEBIES, directrice des relations internationales et de la coordination à la CNAV, qui est très pédagogue et dont les explications sont très claires. Elle nous a fait un panorama de l'actualité du régime général.

Tout d'abord, elle nous a éclairés sur l'intégration du régime de Sécurité sociale des indépendants. Il n'y a plus de régime spécial maintenant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants est progressivement intégrée au régime général de la Sécurité sociale. L'intégration graduelle de la gestion de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants est prévue au sein du régime général. En 2020, l'Assurance retraite sera le seul interlocuteur des travailleurs indépendants, à la fois pour la retraite de base et pour une partie de la retraite complémentaire.

Concernant le projet de réforme 2019 des retraites, le système universel de la retraite par points et le système par répartition : un euro cotisé donnera les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et le statut de celui qui a cotisé. Il y aura la possibilité de cotiser à un taux plus faible (notamment pour les indépendants) en ouvrant droit à un niveau plus faible de retraite. Tout cela vous sera expliqué. C'est une réforme en cours d'étude.

Le calendrier sera mis en ligne. Je précise si simplement qu'il y aura une consultation en ligne qui va être lancée.

La cotisation assurance maladie : prélèvement d'une cotisation assurance maladie aux retraités de nationalité étrangère, résidant hors de France et qui ne relèvent pas d'un régime d'assurance maladie, mais qui totalisent au moins 15 ans d'assurance en France. Vous savez qu'actuellement tout retraité français hors de France a droit à sa carte Vitale. Selon ce qui est proposé dans le rapport GENETET – vous l'avez lu, j'imagine – ce sera un retour à la situation d'il y a quelques années : il faudra avoir cotisé 15 ans pour avoir droit à la carte Vitale. Maintenant, ce qu'il va se passer, c'est qu'à partir de 15 ans de cotisations sociales, toute personne qui aura cotisé à cette Caisse aura le droit à sa retraite et à la carte Vitale. Donc, ce ne seront pas les Français seulement, ce sera toute personne qui aura cotisé à la Caisse. Actuellement toute personne retraitée qui a cotisé à la Caisse générale a droit à sa retraite. Donc, c'est simplement la carte Vitale qui n'est donnée qu'aux Français pour l'instant. Je voulais apporter cette petite précision.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la mise en application de la PUMA, tous les retraités d'un régime français, quelle que soit la durée d'assurance en France, peuvent bénéficier de l'assurance maladie en cas de séjour temporaire en France avec le prélèvement de la cotisation assurance maladie.

Les mesures proposées dans le projet de Loi de finances de la Sécurité sociale 2019 prévoient que la cotisation assurance maladie devrait être prélevée : aux personnes couvertes par un règlement ou une convention qui donne compétence à la France pour assurer leur couverture en cas de maladie, aux personnes non couvertes par ces accords et qui ont une durée d'assurance d'au moins 15 ans – c'est ce que je vous expliquais – quelle que soit leur nationalité. Il est également prévu d'étendre la prise en charge des frais de santé aux ayants droit mineurs à la charge du retraité concerné. Donc, les mineurs ne sont pas concernés. Ils sont toujours ayants droit avec la PUMA aussi.

Pour son rapport la députée Anne GENETET, a auditionné la CNAV (DRICO) sur les prélèvements sur la retraite des retraités du régime général résidant à l'étranger, la plateforme européenne de cohabitation intergénérationnelle Toit + moi, les certificats d'existence et les nouvelles dispositions prises (mutualisation, échanges d'information sur les décès, etc.).

Les certificats d'existence, on en a déjà entendu parler, mais je dois vous signaler un petit problème. Peut-être en avez-vous entendu parler dans vos pays, mais hier soir, vers 22 heures, j'ai reçu une demande du Portugal. Apparemment, il y a beaucoup de retraités qui n'ont pas reçu leur certificat d'existence. Aux États-Unis, c'est la même chose. Même mon mari et moi, nous ne l'avons pas reçu à temps. Par exemple, le mien est parti le 2 juin, est arrivé le 31 août et il devait être rendu à partir du 15 août. Voilà l'explication : la CNAV travaillait avec La Poste avant, qui envoyait les certificats d'existence. Puis, pour faire des économies, elle a travaillé avec une autre société et celle-ci a fourni une très mauvaise prestation. Elle renvoyait les certificats d'existence dans quatre pays (les Pays-Bas, la Belgique, la Bosnie et la Serbie). Le mien est arrivé de Belgique avec deux mois de retard. Cela a suscité de nombreuses réactions. Je crois aussi qu'il y a eu une lettre ouverte. Le problème est réglé. La CNAV retravaille avec La Poste et maintenant les certificats de vie vont être renvoyés. Surtout, rassurez les personnes qui ont été lésées. Si, bien évidemment, il y a des problèmes, des personnes que vous connaissez qui n'ont pas touché leur retraite, vous pouvez vous adresser directement à la CNAV et ils agissent immédiatement.

La CNAV a donc pris des mesures auprès de l'opérateur postal qui était un opérateur privé de Belgique : mise en demeure de la société concernée, vérification des délais d'acheminement dans les 10 pays les plus représentatifs par l'opérateur (courriers avec puce), envoi de courriers test en Europe par l'opérateur pour vérifier également les délais, et vérification des délais en Europe par l'envoi de courriers test par la CNAV auprès de 12 pays. Il semble donc que le problème, encore une fois, soit réglé. La CNAV est très gênée, s'excuse bien évidemment, mais adressez-vous directement aux personnes, Madame DEGAAST et tout son bureau, ils vous aideront avec grand plaisir.

Point de situation sur les échanges électroniques d'informations sur la Sécurité sociale : il s'agit d'un projet de la Commission européenne de dématérialisation des flux d'échange de Sécurité sociale entre les différents pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse. Il sera opérationnel en juillet 2019. Cela signifie que les pays concernés devront, à cette date, échanger de manière dématérialisée. Cela s'inscrit donc dans la progression promise. Avec la prochaine mise en place de ce projet, la CNAV a souhaité tester de nouveaux échanges avec les partenaires européens et ses partenaires français. Par exemple, les participants en France pour le régime général sont la CARSAT Aquitaine, la CNAV ; pour la Sécurité sociale des indépendants c'est Bordeaux avec la MSA, l'AGIRC-ARRCO. En Espagne, l'Institut national de sécurité sociale en Espagne. Vous pourrez vous renseigner auprès de ces services.

Le périmètre de l'expérimentation permettra de tester l'annuaire qui liste tous les organismes européens compétents dans les échanges, l'émission et la réception des formulaires dématérialisés et leur transmission aux régimes complémentaires.

Pour terminer j'ajouterais que les objectifs et l'expérimentation sont d'analyser ces résultats pour permettre de faire les meilleurs choix au niveau des systèmes d'informatisation et d'information des organismes de retraite en France, et évaluer les impacts dans ce domaine.

*(Applaudissements).*

## **Monsieur le Président**

Merci. Monsieur le Président, vous m'avez demandé la parole.

## **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Oui. Nous aurons donc deux résolutions en coopération mutuelle avec la commission des finances que nous remercions pour ce travail commun sur la baisse du budget social et sur le STAFE.

Elles seront donc examinées lors du rapport de la commission des finances.

**Monsieur le Président**

Je crois que Prédibane doit prendre la parole.

**Madame \*VERIFIER**

Merci.

Je voulais profiter de cette occasion pour poser la question sur la carte Vitale, parce qu'en fait ce n'est pas vrai que tous les retraités français résidant à l'étranger ont le droit à la carte Vitale. Je suis un cas. C'est ce que vous avez dit.

**Monsieur le Président**

Non, non.

**Madame \*VERIFIER**

Quand on touche une retraite française.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ceux qui ont uniquement une retraite française. Ne sont pas concernés ceux qui ont également une retraite du pays d'accueil ou d'un autre pays.

**Madame \*VERIFIER**

Voilà, justement, cela n'a pas été dit. En effet, quand on touche également une retraite d'un autre pays et qu'on réside dans ce pays, on n'a pas le droit à la carte Vitale.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Exactement.

**Madame Annie MICHEL**

Oui, là, c'était un compte rendu de la CNAV.

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Monsieur SIVA, quelques minutes.

**Monsieur le Président**

Prédibane. Rapidement.

**Monsieur Prédibane SIVA, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants**

Oui, rapidement.

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste remercier notre collègue élue à l'Assemblée des Français de l'étranger pour la zone Asie Océan Indien. Madame Michèle MALIVEL a souhaité saluer la mémoire des morts tombés pour la France à l'occasion du centenaire de la fin de la Première guerre mondiale. La commission des affaires sociales et des anciens combattants de l'AFE a sollicité pour ce faire le Comité de mémoire des Français de l'étranger afin de rendre un hommage vibrant à tous les Français et à tous les combattants étrangers qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté. Madame MALIVEL va arriver un peu en retard parce qu'elle est encore en train d'organiser la manifestation de ce soir. Madame MALIVEL a créé un Comité de mémoire des Français de l'étranger, lequel s'est intéressé aux différents travaux des établissements français de l'Agence de l'enseignement des Français de l'étranger AEFE pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre. Parmi toutes ces initiatives, le Comité a sélectionné le monument de mémoire réalisé par les élèves du collège Pierre Poivre et du lycée La Bourdonnais de l'Ile-Maurice. Cette

initiative s'inscrivait dans le cadre du programme « L'Ile-Maurice et la Grande Guerre », lequel avait comme objectif de faire découvrir ce thème aux élèves de CM2. Chaque élève de CM2 des deux établissements, soit 200 enfants, a reçu une dizaine de carrés de tissu pour la dizaine de noms de soldats qui lui a été attribuée. Chaque enfant a ensuite réalisé un carré en forme d'hommage pour chaque soldat, ceci en écrivant nom, prénom, matricule du soldat en choisissant rubans et casques pour les armées et en mettant un bleuet ou un coquelicot de sa composition pour les armées françaises et britanniques. Les carrés ont ensuite été réunis par lots de 14, afin d'être cousus en 160 kakemonos qui, rassemblés, forment un mur du souvenir, aujourd'hui exposé à l'entrée du Centre de conférences du Ministère des Affaires étrangères. Michèle MALIVEL a de même sollicité tous les conseillers des Français de l'étranger qui ont contribué fortement à cette initiative en envoyant photos et vidéos de leur pays de résidence. Ce travail s'est étalé sur une période d'un an et a fait l'objet d'une résolution prise par l'AFE. Cette initiative a été immortalisée au travers du film « Un bilan des images d'époque de l'ECPAD », l'établissement cinématographique et photographique des armées, ainsi que des vidéos retraçant le travail des enfants prises par Phare Ouest Productions et que nous remercions pour leur collaboration. Aujourd'hui, nous rendons hommage aux Français venus de l'étranger, mais aussi à tous ces soldats venus de nos pays d'adoption et qui ont donné leur vie pour notre liberté. Ils sont venus de tous les continents, soldats de l'Empire britannique, soldats de l'armée Afrique ou encore de la Force noire, soldats américains, japonais, russes, polonais, soldats issus de nos protectorats d'Asie, des Comptoirs de l'Inde. Il y a eu même des travailleurs chinois. Aujourd'hui, j'aurais bien voulu que Michèle MALIVEL soit là, mais malheureusement elle est absente. Nous remercions Michèle MALIVEL et son Comité sans qui cet hommage, ce travail de mémoire n'aurait pas eu lieu. Je vous demande d'applaudir Michèle MALIVEL.

(Applaudissements).

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Monsieur le Président, avec ce compliment, nous pouvons clore notre présentation.

Merci.

### **Monsieur le Président VILLARD**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai souhaité vous présenter une initiative qui a été prise au Vietnam pour venir en aide à nos compatriotes et qui peut, je pense, être dupliquable dans vos pays. Elle vient, en tout cas chez nous, en complément des services que peut apporter le consulat de France.

En fait, l'idée est venue d'une suggestion d'un de nos compatriotes qui a souligné que nous étions un certain nombre à être souvent sollicités pour apporter des réponses sur des problèmes fiscaux, des problèmes de protection sociale, etc., que nous étions dispersés et que ce serait plus efficace si nous essayions de regrouper nos compétences. Donc, est née ainsi – vous pouvez passer à la diapositive suivante, merci – « Point d'écoute ».

« Point d'écoute », c'est très simple. C'est un numéro de téléphone dédié. Vous avez un régulateur qui répond à votre appel et qui prend la demande de la personne qu'il a en ligne, qui note sa demande (la diapositive suivante SVP) puis qui contacte une personne-ressource, laquelle prendra à son tour contact avec le demandeur et lui apportera une réponse ou essaiera de lui apporter une réponse dans le domaine de ses préoccupations.

Vous voyez les domaines dans lesquels nous sommes amenés à travailler, qui s'affichent derrière vous. Cela fait l'objet d'une fiche de suivi – c'est la diapositive suivante – sur laquelle vous voyez le nom de la personne qui demande, les questions qu'elle peut poser, et en dessous les personnes-ressources qui sont mobilisées pour répondre. Cela a eu beaucoup de succès – la diapositive suivante vous présente un petit flyer que nous avions fait juste dix jours après. Vous voyez, dix jours, dix appels, dix compatriotes soutenus dans leur expatriation.

La diapositive suivante vous montre un kakemono que nous avions fait pour le 14 juillet. Nous avons présenté cette opération lors du 14 juillet. Cette diapositive est là pour illustrer le fait que le consulat nous a cédé, si je puis dire, l'organisation de la soirée de retransmission du match de la finale de la Coupe du Monde et nous avions fourni des boissons. C'est nous qui avions organisé la buvette, ce qui nous a permis de récupérer un peu d'argent pour le financement de cette opération. Mais en fait, c'est très peu de besoins en financement. C'est juste pour acheter un téléphone mobile, payer des communications téléphoniques.

Voilà. Vous pouvez passer à la diapositive suivante qui présente les badges que nous avons distribués pour le 14 juillet, comme nous les avons tous les trois, tous les quatre, puisqu'Anne BOULO en a un aussi. Nous avons distribué cela pour le 14 juillet pour sensibiliser nos compatriotes. Et les cartes de visite.

Le bilan aujourd'hui, si nous nous contentons uniquement de ce qui est hors bourses scolaires, est que nous avons traité entre 30 et 40 dossiers. Et si nous y rajoutons les dossiers de bourses scolaires pour lesquels nous avons été sollicités puisque

trois d'entre nous, qui font partie de l'équipe de Point d'écoute, font également partie du conseil consulaire des bourses scolaires, nous dépassons aujourd'hui la centaine de dossiers traités depuis le mois de juillet. Et comme vous le voyez, nous faisons appel à des bénévoles pour renforcer notre service d'accueil.

Merci. Si vous avez des questions sur l'organisation, je serai heureux de répondre, mais un peu plus tard car nous sommes un peu pris par le temps.

(Applaudissements).

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

J'appelle les participants de la commission pour une photo de groupe, s'il vous plaît.

### **Monsieur le Président**

S'il vous plaît, pour ceux d'entre vous qui ne sont pas encore passés chez le photographe, le photographe est là actuellement et il sera de nouveau là de 13 heures à 15 heures. Merci, pour ceux qui n'y sont pas encore allés, d'y aller, s'il vous plaît. Merci.

## **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

### **Monsieur le Président**

Les membres de la commission du commerce extérieur, s'il vous plaît.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, Présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Merci, Monsieur le Président.

Notre mission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation cherche pour chacun des trois volets à cerner des actions pour les motiver concrètement sur le terrain.

Dans le volet du commerce extérieur, nous avons visité Station F, le plus grand forum des start-up au monde et qui se trouve à Paris. Nous avons auditionné les deux start-up qui nous ont invités. Elles ont été fondées en France avec le projet de créer des filiales à l'étranger et elles nous ont évoqué les difficultés à lever les fonds en France, plus fortes que dans d'autres pays et qui les bloquent dans leur développement.

Par ailleurs, nous nous sommes attachés à étudier le marché asiatique et nous avons auditionné le MEDEF international, ainsi que la sénatrice Jacky DEROMEDI, ancienne présidente de la Chambre de commerce à Singapour ; l'un des cinq projets pilotes de la réforme du guichet unique que nous avions abordé la dernière fois. Pour rappel Business France et Chambre de commerce. Nous regrettons la non-présentation de Monsieur JULLIARD, directeur adjoint de la Direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme du ministère des Affaires étrangères et nous souhaitons faire avec lui un bilan.

Dans un souci de lier un contact direct avec les parlementaires des commissions homologues, nous avons auditionné Monsieur Roland LESCURE en tant que président de la commission économique de l'Assemblée nationale. Il a ainsi pris contact avec les élus de terrain de différentes parties du monde.

En termes de développement durable, nous avons pleinement conscience que mener une action pour les Français de l'étranger reste compliqué. Il nous semble donc que le réseau des établissements scolaires français à l'étranger est le plus à même pour mettre en place des mesures efficaces.

Nous avons dans un premier temps auditionné Madame TARDÉ, de la Fédération des associations des parents d'élèves, qui nous a parlé de différentes actions menées, mais qui restent assez individuelles. Et surtout, nous avons découvert le label « éco-école » qui, en fait, s'applique surtout en France. En creusant, en faisant une petite recherche, nous savons maintenant que le ministère de l'Éducation a créé un label E3D et nous y travaillerons à la prochaine séance.

D'autre part, notre vice-président, Guillaume ELOY, a fait partie du jury du Prix Ambassade verte et j'ai moi-même assisté ici même à la remise des prix lors de la réunion des ambassadeurs. Rappelons que ce Prix encourage les ambassades à réduire leur empreinte énergétique. Nous avons suggéré de l'étendre aux bâtiments du réseau consulaire et d'autres organismes comme les Alliances françaises ou les Instituts.

Le groupe de travail du Prix AFE du développement durable m'informe que la première édition verra le jour en octobre 2019.

Enfin, dans le volet de l'emploi et de la formation, nous avons auditionné la start-up Oohee.co qui met en réseau le talent des expatriés francophones au service des entreprises pour des missions courtes et ponctuelles.

Merci.

*La séance se poursuit sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger. Elle donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Madame Anne HENRY-WERNER, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Bonjour et merci, Madame la Présidente.

Nous allons commencer par la partie commerce extérieur, que je vais vous présenter.

Le programme des travaux et auditions de cette commission pour la session actuelle ciblait trois thématiques.

Nous voulions faire un point sur la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en matière d'accompagnement des entreprises françaises à l'export et en particulier la réforme de cet accompagnement, inspirée des recommandations du rapport LECOURTIER.

Ensuite, nous avons voulu approfondir la réalité de la création et du financement de start-up françaises vouées à opérer à l'international.

Et en troisième partie, appréhender le commerce extérieur de la France dans une perspective régionale et avec des exemples concrets, en l'occurrence l'Asie.

Les interlocuteurs que nous avons reçus pour échanger sur ces divers sujets, parfois d'une manière un peu transversale, sont Madame Géraldine LEMBLÉ du MEDEF international région Asie Pacifique ; Monsieur Roland LESCURE, président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, notamment en sa qualité de rapporteur général du projet de loi PACTE ; les deux fondateurs de start-up dont a parlé Geneviève. Je reviendrai un peu plus là-dessus ultérieurement. Monsieur Brian CORRIERI et Madame Christel ALCALA. Et enfin Madame Jacky DEROMEDI, sénatrice des Français établis hors de France et ancienne Présidente de la Chambre de commerce française de Singapour. Malheureusement, Monsieur Martin JUILLARD, directeur-adjoint de la Direction des entreprises, de l'économie internationale et la promotion touristique du MEAE a malencontreusement oublié notre rendez-vous n'a donc pas pu être entendu. Nous espérons bien l'avoir à la prochaine session.

Première thématique : l'accompagnement à l'export. Un petit rappel de ce que nous avions présenté à la dernière session.

Le gouvernement s'est engagé dans une réforme de cet accompagnement. Cette réforme a pour principe de supprimer les doublons des Chambres de commerce et des antennes Business France en créant un guichet unique en France et à l'étranger.

Changement de paradigme : auparavant on estimait que la bataille se passait à l'étranger, aujourd'hui on considère qu'il faut commencer le travail de préparation des PME à l'export en France, au niveau des territoires, au niveau des régions. C'est-à-dire leur faire comprendre avant qu'ils partent à l'étranger, avant de les emmener à l'étranger, les facteurs de succès en amont. Concrètement, cela signifie que des spécialistes Business France interviendront désormais plus directement dans les CCI en France et seront donc moins déployés sur le terrain à l'étranger.

Sur ce premier point, nous retenons de nos auditions que la réforme est en cours de mise en œuvre et donc il n'y a pas encore beaucoup d'éléments d'information réellement concrets et aucun recul permettant d'établir une réelle appréciation.

**Madame la Présidente**

Excusez-moi, vous pouvez résumer un petit peu ?

## Madame Anne HENRY-WERNER

J'essaie, mais les éléments sont importants pour que le public puisse également comprendre de quoi on parle.

Jacky DEROMEDI nous a appris que Business France est en train de lancer les appels d'offres pour l'externalisation de ses services. Ces appels sont prévus dans le cadre d'un projet pilote qui englobe huit régions tests. En principe, tout opérateur privé qui travaille dans ce secteur peut participer à cet appel d'offres. D'après la sénatrice, les CCI, de par leur expertise de terrain, seraient assez bien placées pour emporter ces marchés. Nous reverrons cela lors de la prochaine session.

Le deuxième point : celui des start-up françaises.

Nous avons eu la possibilité de rencontrer des jeunes créateurs de start-up sur leur lieu de travail et de visiter Station F. Nous avons d'ailleurs un petit diaporama de photos qui peut être lancé. Merci. Station F, c'est un incubateur de start-up fondé par Xavier NIEL, intégré dans l'ancienne Halle Freyssinet, ex-gare de triage d'Austerlitz, inauguré en juin 2017 par Emmanuel MACRON. Ce sont 3 000 stations de travail réparties sur 34 000 mètres carrés, uniquement des start-up.

Vous allez voir les photos qui passent. Il y a un très beau site Internet que vous pouvez regarder. Donc, je vais résumer. Trois zones. Une zone Share qui est une zone d'espaces de travail, mais c'est ouvert/fermé, on peut dialoguer, on peut échanger. C'est une zone accessible au public, mais uniquement sur invitation. Une zone où on peut également tenir des événements d'entreprises. La deuxième zone, c'est la zone Create qui est fermée, uniquement accessible aux start-up. Ce sont des postes de travail. Il y a deux niveaux : des postes qui peuvent être attribués individuellement à des créateurs de start-up qui candidatent, qui sont admis sur dossier dans le cadre de différents programmes d'accompagnement. Ils peuvent y rester plusieurs semaines, plusieurs mois selon ce qui leur a été accordé, moyennant un loyer de 200 euros par mois qui donne accès à toutes les infrastructures. Et un deuxième espace, un étage occupé par de grandes entreprises (Microsoft, Ubisoft, L'Oréal, Thales, et bien d'autres) qui développent leurs propres programmes d'accompagnement de start-up sur des thématiques spécifiques. Enfin une troisième zone qui est un très grand espace gastronomique ouvert au public. À signaler – intéressant pour nous – dans la zone Share, donc cette zone d'échanges et de partage, il y a la présence de la FrenchTech et d'un certain nombre d'acteurs institutionnels qui sont là pour donner des conseils aux créateurs de start-up (Pôle emploi, l'URSSAF, BPI France, l'Institut de protection industrielle).

Autre élément marquant de Station F : l'orientation internationale est affichée. L'anglais est la langue officielle de la communication. Le campus est prêt à accueillir des start-up étrangères, mais bien sûr la majorité est encore française.

À la suite de cette visite, nous nous sommes entretenus avec les deux créateurs de start-up qui nous avaient invités et qui nous ont concrètement décrit leur réalité, les difficultés quotidiennes qui sont celles que partagent tous les autres créateurs de start-up. Pour rappel, la définition de ce qu'est une start-up. C'est une jeune entreprise innovante à forte perspective de croissance.

Juste pour les présenter, Brian CORRIERI est le créateur de l'application FairTrip. C'est une start-up entreprise économie sociale et solidaire. Il a créé une application Smartphone qui est un guide touristique qui répertorie des hébergements, des restaurants, des initiatives sous une forme participative, c'est-à-dire avec une interaction avec des utilisateurs. Son idée de base, c'est que le tourisme représente 10 % du PIB mondial et peut devenir un levier de développement économique équitable et durable. Donc, il répertorie des établissements qui sont engagés dans l'économie sociale, solidaire, qui valorise les producteurs et les produits locaux. Vous trouverez dans le rapport le lien qui permet de télécharger son application qui s'appelle FairTrip. Vous pouvez également le trouver dans le Play Store. Pour le moment, c'est une version très minimalistique, mais une version développée va sortir très, très prochainement. La deuxième start-up, celle de Christel ALCALA, consiste en la création d'un répertoire de SPA de luxe à travers le monde et d'offrir un service de réservation. Elle a mis le site en ligne juste avant notre visite pour nous le faire découvrir. Et elle souhaite reverser une partie des bénéfices dégagés à des causes humanitaires.

Les start-up, cela fait rêver et c'est que ce que les deux entrepreneurs dénoncent tous les deux. Il y a une très forte distorsion entre la communication quasi mythique, fantasmagorique qui est relayée par les médias et la réalité du parcours du combattant qu'ils livrent au quotidien, surtout pour financer leur entreprise. Actuellement, 90 % des start-up ferment au bout de trois ans.

Pôle-emploi est, dans un premier temps, le premier financeur des créateurs de start-up puisque la plupart sont des bénéficiaires d'allocations chômage. Du côté de l'aide institutionnelle, un seul mécanisme de soutien a pu être identifié. Il est porté par BPI France qui soutient certains projets sur acceptation, des projets qui ont moins d'un an et qui sont soutenus pour un an à hauteur de 70 % d'un budget annuel. Ensuite, il faut passer par la levée de fonds (les investisseurs, les *business angels*), mais on constate en France des freins à l'investissement qui sont d'ordre structurel et culturel. Les investisseurs français sont par nature frileux et hostiles au risque. Il y a – tout cela, ce que nous ont expliqué ces créateurs d'entreprise – en France un manque de vision, c'est-à-dire qu'un projet qui se veut ambitieux à la hauteur de Airbnb ou de TripAdvisor cela fait peur en France. On ne s'engage pas sans avoir de résultat. Enfin, une tendance actuelle, de cette année, il y a une tendance à la baisse des investissements dans les PME ou dans les plus petites entreprises du fait de la suppression de l'ISF puisque les contribuables concernés pouvaient déduire 50 % du montant investi dans des PME. Aucun autre mécanisme incitatif n'a été mis en place.

Nos interlocuteurs expriment les souhaits suivants : un renforcement du dispositif de soutien par BPI France, ne serait-ce que l'octroi de garanties un peu plus larges pour asseoir la crédibilité de leurs start-up prometteuses auprès d'investisseurs frileux ; la mise en place d'un outil d'incitation à l'investissement. Ils insistent sur le fait que leur ambition est de devenir des acteurs économiques mondiaux, prêts à ouvrir des antennes à l'étranger et donc faire travailler éventuellement des Français, tout en ayant pour objectif de rester localisés en France et d'y payer leurs impôts. Donc, affaire à suivre.

Juste un point très rapide sur la zone asiatique. Nous avons vu le MEDEF Asie qui accompagne des entreprises françaises qui sont déjà implantées à l'étranger, qui les aide à renforcer leur position et à gagner des parts de marché. Également par le biais de formations. L'Asie, c'est quand même 45 % des échanges commerciaux à l'échelle mondiale avec une croissance annuelle de 6 % et avec trois piliers : la Chine, l'Inde et le Japon.

La question est : comment gagner des parts de marchés sur des régions très concurrentielles ? La réponse apportée actuellement par MEDEF international auprès des entreprises qu'il accompagne, c'est miser sur la coopération sur l'axe indopacifique. Je ne vais pas rentrer dans les détails. Pour le moment, il y a deux exemples notamment de coopération avec l'Inde et l'Australie.

La Chine, elle, s'est lancée dans un programme de développement très ambitieux et très intensif d'échanges commerciaux, le Belt and Road, qui consiste à reconstituer la Route de la soie. Elle investit massivement dans le financement d'infrastructures, inonde les marchés de ses excédents, propose des produits de financement à des pays émergents, mais crée en même temps pour ces pays un lien de dépendance entre les produits et les normes chinoises, et donc une distorsion de concurrence.

Les entreprises françaises, elles, ont du mal à voir comment s'inscrire de manière compétitive dans ce projet. Il s'avère toutefois que certains de ces pays prennent conscience de ce risque de dépendance à la Chine et cherchent des alternatives. Donc, ce sont des niches, des créneaux, des opportunités dans lesquels il faut s'engouffrer et valoriser le savoir-faire, les atouts français. Juste un exemple, l'économie maritime, qui offre des opportunités dans un secteur où les Chinois n'ont ni savoir-faire, ni technologie, ni innovation, contrairement à la France. Donc, il appartient à la France et aux entreprises françaises, aidées notamment par des organismes comme MEDEF international, de valoriser et capitaliser sur leurs atouts.

Un dernier point sur l'Asie qui nous a été fait par Jacky DEROMEDI, sénatrice et ancienne présidente de la Chambre de commerce de Singapour citée en exemple. 722 entreprises membres, une équipe de 20 personnes, 220 événements par an, donc un accompagnement très fort et un positionnement très fort en Asie. Les start-up singapouraines sont nombreuses. La FrenchTech y a une présence forte.

Pour terminer, nous n'avons pas voulu faire de résolution sur cette session, parce que nous avons abordé plusieurs sujets à suivre, mais nous n'avions pas assez d'éléments d'information. Donc, nous voulons plutôt creuser et approfondir ces sujets pour y revenir à la session prochaine.

### **Madame la Présidente**

Merci, Madame.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui vient d'être présenté ? Non. Donc, je passe la parole au rapporteur suivant, à moins que le Président de la commission ne veuille intervenir entre.

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Non, non.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Carole DE LA CRUZ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

### **Madame Marie-Carole DE LA CRUZ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Notre commission a reçu deux intervenants sur les questions de développement durable : Madame Isabelle TARDÉ et Monsieur Olivier LACROIX. L'objectif de ces interventions était de se familiariser avec des initiatives de développement durable mises en place sur le terrain dans les établissements scolaires et les ambassades. Dans certains établissements, le développement durable est déjà abordé par l'association des parents d'élèves qui souhaite obtenir le label « éco-école » afin de pérenniser le projet.

La question de développement durable est intégrée dans les projets d'établissement au même titre que les projets pédagogiques, entre autres, par l'élection d'un éco-délégué dans les classes, par une approche environnementale des bâtiments

et des cours de récréation, par une meilleure gestion des ressources (énergie, eau) et des déchets, ou par une action orientée du local vers le global.

Ces bonnes pratiques se concrétisent dans différents établissements comme à Hong Kong, Athènes, Valence, Milan, Bruxelles ou Lagos. Ces établissements présentent une exemplarité des projets :

- Mise en place d'une politique d'achats groupés des fournitures scolaires ;
- Réduction des déchets alimentaires ;
- Nettoyage des plages ;
- Covoiturage.

Toutes ces actions ont pour but d'éveiller la conscience écologique des élèves qui seront les décideurs de demain, accompagnés bien sûr de leurs parents et des enseignants.

En parallèle, le ministère de l'Éducation nationale a créé en 2013 le label E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement durable) couvrant le même champ d'action et déjà opérationnel dans certains établissements de l'AEFE.

La commission prendra contact avec le service pédagogique de l'agence pour connaître quelle est l'application de ce label dans le réseau.

Cette prise de conscience est partagée par nos ambassades. Notre intervenant, Monsieur Olivier LACROIX, partage les mêmes préoccupations. Sa présentation s'est concentrée sur le suivi du Prix Ambassade verte créé au moment de la COP21 en 2015. Par exemple, dans l'ambassade de Londres, la chaudière chauffait toute l'année. L'installation de chauffe-eau électriques a permis une économie de 112 000 euros.

Une charte de bonne pratique a été transmise aux ambassades, mais aussi aux établissements scolaires invités à s'en inspirer.

Ce programme Ambassade verte bénéficie d'un budget très limité de 100 000 euros par an. La mise en place des projets et des diagnostics est le fait d'un partenariat avec l'École nationale des travaux publics de l'État qui prévoit la mise à disposition d'étudiants stagiaires pour une durée de six mois maximum.

En conclusion, nous pouvons dire que ces deux exemples dans les écoles et les ambassades montrent l'importance de la mise en réseau de bonnes pratiques environnementales de façon à en assurer la pérennité et la volonté commune des politiques et des citoyens qui en garantit le succès.

*(Applaudissements).*

### **Madame la Présidente**

Elle mérite vos applaudissements.

Merci d'avoir été si rapide et pourtant très concrète sur cette première partie.

### **Madame Marie-Carole DE LA CRUZ**

Je vous propose pour finir une courte vidéo, si vous le voulez bien, « éco-école ».

*(Projection d'une vidéo).*

### **Madame la Présidente**

Madame le rapporteur, vous avez terminé ?

### **Madame Marie-Carole DE LA CRUZ**

Oui, je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.*

### **Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Concernant les questions de développement durable vous savez maintenant qu'il y a ce projet auquel peuvent localement participer des conseillers consulaires. Parlez-en avec votre ambassade, avec votre consulat et il y a une proposition pour d'autres institutions. Donc, parlez-en pour les motiver parce que je pense que c'est important.

Nous avons aussi une autre vidéo pour les écoles.

(Projection d'une vidéo).

(Applaudissements).

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Gaëlle BARRÉ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Madame Gaëlle BARRÉ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Merci beaucoup.

Sur l'emploi, nous avons reçu une seule intervenante : Madame Hélène ANTIER, cofondatrice d'une start-up qui s'appelle Oohee. C'est une start-up innovante, qui propose aux entreprises de recourir aux services des Français installés à l'étranger par une mise en relation via une plateforme numérique, de les rencontrer et de les sélectionner pour des missions ponctuelles – c'est vraiment la caractéristique de ce service – à l'étranger.

Elle met donc en contact les entreprises françaises avec les talents francophones expatriés partout dans le monde. Le constat de départ de Oohee, lorsqu'ils ont fondé cette start-up, était que les entreprises françaises manquent souvent de relais locaux pour assurer rapidement leur développement à l'international. Ils ont du mal à trouver des talents francophones dans les pays du monde. Donc, Oohee propose et a mis sur pied une plateforme numérique depuis 2017 – c'est une start-up vraiment très récente officiellement lancée depuis janvier 2018 - mais qui aujourd'hui compte, en si peu de temps, déjà 8 000 inscrits dans 70 pays.

Ce que je vous propose, c'est de regarder là aussi une courte vidéo pour vous expliquer de manière claire et limpide – je l'espère – le fonctionnement d'Oohee.

(Projection d'une vidéo).

Pour expliquer de manière concrète, dans la mesure où cette personne nous a fait une démonstration de l'utilisation de la plateforme, il y a une partie « entreprises » et une partie « demandeurs d'emploi ». Eux ne l'appellent pas « demandeurs d'emploi », mais une « communauté de Ooheers ». Donc déjà, les termes sont posés différemment, c'est-à-dire que vous pouvez avoir un travail à l'étranger, vous pouvez déjà avoir une activité, même être un entrepreneur à l'étranger et avoir une passion ou même un centre d'intérêt, une profession, ou une spécificité et proposer pour une journée, pour deux jours, pour un mois – généralement, les missions durent un mois – vos services. Cette plateforme vous met en relation avec une entreprise qui cherche une personne parlant le français. Cela peut être pour une présence sur un Salon, cela peut être pour une traduction, cela peut être pour aller tester un restaurant pour une plateforme. C'est très, très varié. Donc en cela, c'est tout à fait intéressant. Vous voyez, l'aspect innovant de la plateforme, c'est bien évidemment la mission courte et ponctuelle, mais c'est aussi de pouvoir utiliser les talents des personnes et des centres d'intérêt à l'autre bout du monde alors que vous, vous êtes une entreprise basée en France.

Oohee a aussi mis sur pied un partenariat avec une société de portage salarial pour les personnes qui n'ont pas de statut freelance et qui peuvent, à travers cette société, s'appuyer et avoir un véritable « contrat de travail » entre guillemets, si on peut parler comme cela. De fait, ils gèrent la mise en relation entre le demandeur d'emploi et l'entreprise en recommandant une tarification. Il y a des recommandations en termes de tarification qui sont préconisées autour de 300 euros par jour. C'est une moyenne, bien évidemment. Cela peut être moins ou plus. Mais il y a l'idée de standardiser aussi la prestation des intervenants.

Comme Oohee se rémunère-t-elle ? En facturant aux entreprises qui cherchent des intervenants pour accomplir leurs missions. Elle se rémunère auprès de ces entreprises en leur prélevant 20 à 30 % de la prestation globale et concernant les demandeurs d'emploi, un montant à hauteur de 10% est prélevé sur leur prestation au travers de la société de portage salariale qui s'appelle SAGE.

A la suite de la présentation de Madame ANTIER, j'ai moi-même présenté à la commission le résultat d'une journée d'information emploi qui s'est déroulée à Rome, étant conseillère consulaire à Rome. Merci de projeter les deux dernières pages du rapport qui présentent le programme.

Le consulat de France à Rome, avec l'ambassade de France à Rome, en collaboration avec les conseillers consulaires et PonteVia – que vous avez rencontré la précédente fois, il me semble que c'était il y a six mois ici – ont mis sur pied une journée d'information dite de service public sur l'emploi et la formation professionnelle qui s'est déroulée à Rome au siège de l'Institut français et qui a permis en une journée de réunir tous les opérateurs dans le secteur de l'emploi et la formation professionnelle. Cette opération – je spécifie ici – a été à l'initiative du consulat par l'intermédiaire d'une équipe extrêmement dynamique, et a été relayée par l'ambassadeur. Ce fut un véritable succès en termes de présentation, d'ateliers, mais aussi de présence. Nos compatriotes sont venus nombreux à cette journée de service emploi et formation professionnelle.

Le programme vous est projeté. Il est intégré à ce rapport. Il peut bien évidemment servir de modèle. Vous pouvez, vous, au sein de vos conseils consulaires pour l'emploi, soumettre ce modèle auprès de votre consulat. Cela peut être une matinée. Nous, cela avait été une journée entière avec, comme je vous le disais, des informations au travers de stands, mais aussi d'interventions et d'ateliers comme la validation des acquis de l'expérience ou alors comment les contrats en Italie, ou alors comment tout simplement refaire son curriculum vitae sur la base des exigences du marché italien. Une journée que nous souhaiterions donc reproduire l'année prochaine à Rome. Cela demande évidemment du travail, c'est un travail d'équipe. Il faut un consulat, bien évidemment, qui ait envie de s'investir, une ambassade disponible. Mais si toutes les conditions sont réunies, c'est une très belle expérience. Je vous invite à la relayer auprès de vos conseils consulaires.

(Applaudissements).

### **Madame la Présidente**

Merci, Madame.

### QUESTIONS-REPONSES

*Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

#### **Monsieur Pierre GIRAULT, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, cette explication nécessite des précisions. Quand on parle de :

*Nombreux*

C'est combien de personnes ? Quand on parle de :

*Organisation*

Cela coûte combien ? Quel est le résultat des courses ? C'était en juin, nous sommes début octobre, qu'est-ce qui a été réellement fait ? Vous voyez ce que je veux dire ? C'est cela qu'il faut préciser.

Merci.

### **Madame la Présidente**

Merci.

Madame le rapporteur, est-ce que vous pouvez répondre, s'il vous plaît ?

### **Madame Gaëlle BARRÉ**

Oui, bien sûr. Alors, ce qui a été réellement fait se trouve quand même indiqué en grande partie sur le site du consulat. Comme je le rappelle, c'est une initiative de l'ambassade et du consulat. Les stands ont réellement eu lieu. On estime que 300 personnes sont passées et se sont informées durant cette journée. Il y avait beaucoup d'inscrits aux ateliers là aussi. On avait une salle pleine pour les ateliers qui se sont déroulés, donc autour de 150 personnes présentes pour ces ateliers. C'est l'Institut français qui a hébergé ces différents ateliers.

En termes de coût, comme je vous le répète et comme je viens de le dire, c'est le consulat qui a organisé. Donc, de fait, nous, en tant que conseillers consulaires, nous n'avons pas été informés des coûts qui ont été engagés par le consulat. Celui-ci en revanche a déployé, avec l'ambassade, énormément d'énergie pour trouver des partenaires. Des partenaires que vous retrouvez au sein de ce petit prospectus que j'ai joint au rapport. Donc, des partenaires qui ont permis bien évidemment l'autofinancement en partie, j'imagine, puisque de fait, c'est le personnel du consulat qui s'est engagé. Donc, le partenariat a permis cependant, je pense, de couvrir un certain nombre de coûts, mais je n'ai pas été informée des coûts engagés pour l'organisation de cette journée. Je peux juste vous dire qu'il y avait beaucoup de personnes présentes et que tous les opérateurs ont répondu présents à l'appel, c'est-à-dire le Pôle emploi italien par exemple, le Pôle emploi international. Vous avez les agences EURES. Il y a la liste ici. Je n'ai justement pas détaillé puisque la liste est présente au sein du rapport.

*Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Très rapidement. Bravo à la commission pour les travaux et leur présentation surtout.

Le concept d'« éco-école » est transposable à l'AEFE ? J'imagine que vous avez posé la question.

**Madame Gaëlle BARRÉ**

Oui et non. Oui, nous avons posé la question. Nous creusons, mais pour l'instant non parce que c'est juste en France, mais nous avons appris que le ministère a créé un label. Donc, c'est ce que nous allons faire, la recherche, pour la prochaine fois. Et au travers du ministère on saura pour l'Agence, oui.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.*

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Je voulais juste, Gaëlle, voir si nous pouvons avoir plus d'informations pour la prochaine fois par, exemple sur les peu plus sur les coûts, etc., pour pouvoir éventuellement faire une résolution, etc., et en savoir un peu plus pour, pouvoir faire des propositions aux autres.

Merci.

**Madame la Présidente**

C'est votre conclusion ?

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Oui. Attendez, Monsieur...

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guillaume ELOY, vice-président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.*

**Monsieur Guillaume ELOY, vice-Président de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation**

Je voudrais juste remercier, au nom de la commission, le secrétariat général pour votre travail et votre collaboration en intersession et au cours de cette session. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

**Madame la Présidente**

Merci aux membres de la commission.

Je vous rappelle que nous reprenons à 14 heures 30 avec la séance des questions orales et d'actualité, et que malheureusement, si les personnes qui ont posé les questions ne sont pas là, il n'y est pas répondu. Donc, soyez là.

**Monsieur le Président**

Soyez là parce que nous avons une butée horaire incompressible avec la cérémonie de commémoration.

Merci et bon appétit.

*La séance est levée à 12 heures 10.*

## JEUDI 4 OCTOBRE 2018 – APRES-MIDI

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Nous allons reprendre le cours de nos travaux et avant de reprendre ces travaux je salue la présence parmi nous de Madame Claudine LEPAGE, sénatrice, qui nous fait le plaisir depuis ce matin de suivre nos travaux et que je n'avais pas saluée ce matin. Merci, Madame la Sénatrice, d'être avec nous.

*(Applaudissements).*

Questions orales. Vous connaissez la règle du jeu, si je puis me permettre. Nous affichons les questions et nous demandons à la personne qui a été l'instigatrice de cette question si elle est satisfaite de la réponse.

## SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

### **QUESTIONS ORALES**

### **Monsieur le Président**

Question orale n°1.

***Question orale n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à Inscription des Français de l'étranger sur la liste électorale d'une commune française.***

### **Monsieur le Président**

Madame SCHOEPPNER êtes-vous satisfaite de la réponse ?

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

N'ayant pas encore lu la réponse, je ne vais pas pouvoir vous le dire, parce que je rappelle quand même qu'on devrait avoir les réponses la séance précédente. Donc, je vais lire la réponse, parce que d'ici, je ne la vois pas.

### **Monsieur le Président**

Très bien. Donc, nous passons à la question numéro 2. Tu reviendras tout à l'heure, une fois que tu auras pris connaissance de la question.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.*

***Question orale n°2 de Monsieur Pierre GIRAUT, conseiller consulaire (Luxembourg) et conseiller AFE (Benelux), relative au contrôle de la communication des élus conseillers consulaires et AFE concernant leur statut.***

### **Monsieur le Président**

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été faite ?

**Monsieur Pierre GIRAULT**

Je la découvre à l'instant.

**Monsieur le Président**

Découvrez, découvrez. Ayant lu la réponse, je suis à peu près sûr de votre réponse, mais allez-y. Très bien, qui ne dit mot consent.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.*

**Question orale n°3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux dysfonctionnements couverture sociale en UE (caractère inopiné des soins non reconnu à tort par la SS).**

**Monsieur le Président**

Tu seras satisfaite :

*Il convient de consulter le médiateur de la direction de la Sécurité sociale.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci.

Je rebondis là-dessus, parce que je vous serais très reconnaissante, Monsieur le Président, de me communiquer ses coordonnées.

**Monsieur le Président**

Le message est passé au secrétariat général.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Merci.

**Monsieur le Président**

Mais ne te rassooies pas, parce que la question qui suit, c'est encore pour toi.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.*

**Question orale n°4 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Allemagne) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la couverture sociale des retraités en UE.**

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Non, désolée, je ne suis pas tout à fait satisfaite, parce que le 3<sup>e</sup> paragraphe mentionne la chose suivante :

*S'il réside en UE, l'assuré français doit demander sa CEAM à l'institution compétente de son lieu de résidence pour ses déplacements en dehors de son État.*

C'est valable pour les gens qui sont assurés aussi dans leur pays de résidence. Alors, assurés directement et non pas par une Caisse de substitution. Par contre, si la personne vient de France, réside en Autriche par exemple et ne perçoit qu'une pension française publique, à ce moment-là, il faut qu'elle demande sa CEAM à la CPAM dont elle dépend. Cela me paraît très important. Il y en a des gens qui résident en Union européenne dans un autre pays que la France et qui n'ont jamais été titulaires d'une couverture maladie et d'une retraite du pays de résidence.

**Monsieur le Président**

Très bien. Je vous propose de faire ces remarques assez techniques par le biais d'une nouvelle question en réponse à celle-là de façon que vous puissiez avoir le dialogue qui permettra les réponses.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Et puis alors, je voudrais aussi... Je crois qu'il y a une question là-dessus après. Donc, j'attends.

**Monsieur le Président**

On y reviendra.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.*

**Question orale n°5 de Madame Daphna POZNANSKI conseillère consulaire (Israël), et conseillère à l'AFE (Israël et Territoires Palestiniens), relative à la prise en compte par l'administration dédiée de la position du gouvernement sur les certificats d'existence.**

**Madame Daphna POZNANSKI**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai lu en diagonale, mais par contre, je me demande si cela répond vraiment à une partie de la question. Est-ce que cela vaut pour les Français résidant hors Union européenne ou c'est seulement pour les Français résidant dans l'Union européenne ? Ce n'est pas sûr cela.

**Monsieur le Président**

Troisième paragraphe.

**Madame Daphna POZNANSKI**

Justement, moi, j'ai posé la question.

**Monsieur le Président**

*Ce projet, qui couvre l'ensemble des retraités d'un régime français établis à l'étranger, quel que soit leur pays de résidence.*

Cela répond à votre interrogation ?

**Madame Daphna POZNANSKI**

J'espère. Sinon, on continuera à se battre.

**Monsieur le Président**

Sinon, vous reposerez une question.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.*

**Question orale n°6 de Messieurs Jean-Marie LANGLET, conseiller consulaire (Francfort) et conseiller AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse) et Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire (Tokyo) et conseiller AFE (Asie-Océanie), relative l'« utilisation frauduleuse du titre de conseiller consulaire » et « mandat AFE ».**

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

À 14 heures 41, on vient de m'envoyer la réponse.

**Monsieur le Président**

Il est 43, vous aviez deux minutes pour la lire.

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Notre question allait dans le sens de Monsieur GIRAULT sur l'utilisation frauduleuse du titre de conseiller honoraire qui nous a été signalée par un conseiller consulaire de terrain aux Pays-Bas. Donc, nous sommes satisfaits de la réponse et nous sommes heureux d'apprendre que toute plainte doit être adressée au Bureau de l'Assemblée.

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Le Bureau de l'Assemblée remercie le secrétariat général de ce dégagement en touche, parce que nous, nous n'avons aucun moyen. Mais c'était pour avoir la confirmation de notre impuissance face à ce genre de situation.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.*

**Question orale n°7 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à l'Institut français, son avenir et ses crédits d'intervention.**

**Monsieur le Président**

Monsieur MAINGUY.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Monsieur le Président.

Je découvre.

**Monsieur le Président**

Découvrez, découvrez.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Jusque-là je lis mon texte, donc je n'ai pas encore de réponse à l'écran.

**Monsieur le Président**

On vous laisse le temps.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Malheureusement, la question était très précise, la réponse l'est beaucoup moins. Elle continue, pardon.

**Monsieur le Président**

Oui, il y en a trois pages.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Il faudra un certain temps, Monsieur le Président, si vous permettez...

**Monsieur le Président**

Monsieur MAINGUY, je propose qu'on vous passe une version papier si vous le n'avez pas pour la réponse.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Oui, s'il vous plaît, parce que sans la réponse, c'est totalement impossible.

**Monsieur le Président**

Il y en a trois pages.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci. Je reviens vers vous.

**Monsieur le Président**

Est-ce qu'on peut avoir une version papier pour Monsieur MAINGUY et peut-être une ou deux pour certains qui veulent voir... ?

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.*

**Question orale n°8 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la sanctuarisation du budget du « programme 151 ».**

**Monsieur le Président**

Comme la réponse est très longue, je vous propose de lire les deux.

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Et la numéro 9 est aussi à vous.

**Question orale n°9 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la plateforme d'accueil téléphonique centralisée.**

**Monsieur le Président**

Donc, on reviendra.

Martine ?

**Question orale n°1 de Madame Martine SCHEOPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à Inscription des Français de l'étranger sur la liste électorale d'une commune française.**

**Madame Martine SCHEOPPNER**

J'ai eu le temps de lire la réponse de la première. Ce n'est pas du tout la réponse à ce que j'ai demandé et si c'est le cas, cela pose un problème. Parce que la nécessité, même après la mise en place du répertoire unique, demeure, le Code électoral

conserve l'obligation, si un Français de l'étranger veut s'inscrire dans une commune de France, c'est toujours dans le Code électoral, il faut également être inscrit au registre des Français de l'étranger. Dans la version à venir, également, il est obligé d'être inscrit au registre des Français de l'étranger. Si on ne fait pas de contrôle, on va avoir un Français qui pourra parfaitement venir s'inscrire à l'étranger au registre en montrant sa facture de téléphone, puisqu'on ne demande pas grand-chose. Il va choisir par exemple, puisqu'il y a quand même certaines contraintes et parce que cela l'arrange, de voter dans la commune de ses parents alors qu'il n'y résidera pas. Et il retourne en France, il habite à Paris alors que ses parents étaient inscrits à Brest ou à Clermont-Ferrand et il pourra continuer très tranquillement de voter à Brest alors qu'il ne sera plus Français de l'étranger, donc théoriquement il n'a plus le droit de s'inscrire dans cette commune, car il résidera dans une autre commune. Donc moi, personnellement, cela me pose problème. Ce sera très facile de se faire inscrire sur la commune de son choix en passant par le registre des Français de l'étranger, puisqu'on en a discuté assez longtemps entre nous au moment des arrêts, les documents requis pour s'inscrire au registre des Français de l'étranger, c'est relativement facile.

**Monsieur le Président**

Bien. Donc, nous notons que vous n'êtes pas satisfaite de la réponse.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Non.

**Monsieur le Président**

Je vous suggère de reprendre contact avec la DFAE, vos interlocuteurs habituels, pour leur faire part de vos remarques.

Nous passons aux questions d'actualité.

**QUESTIONS D'ACTUALITE**

*Question d'actualité n°1 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS conseillère consulaire (Allemagne), et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Slovaquie), relative à la preuve de nationalité pour s'inscrire sur la LEC.*

**Monsieur le Président**

Madame FOUQUES-WEISS, sur les preuves de nationalité pour s'inscrire sur la LEC.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Je suis satisfaite.

**Monsieur le Président**

Pouvez-vous le dire fort ? Parce que pour une fois que quelqu'un dit qu'il est satisfait, autant qu'on l'entende.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Monsieur le Président, je confirme que je suis satisfaite pour cette fois.

**Monsieur le Président**

Merci. Le « pour cette fois » était peut-être inutile.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.*

*Question d'actualité n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux modalités d'inscription sur les LEC.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

C'est un peu mitigé sur le deuxième paragraphe, mais on en discutera vraisemblablement encore demain quand on évoquera ce sujet.

Par contre, pour le troisième paragraphe, je suis ravie – que ce soit même écrit en gras – que nous pourrons, si nous faisons plusieurs réunions, avoir à chaque fois communication des mouvements intervenus sur la LEC. Donc cela, cela me convient parfaitement. Et je suis ravie de l'avoir par écrit.

**Monsieur le Président**

Formidable !

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.*

*Question d'actualité n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux radiations de la LEC.*

**Monsieur le Président**

C'est encore à toi.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

La question numéro 3, je pense qu'on y reviendra demain. La question réelle c'est : sur quelle base le chef de poste décidera d'envoyer ou pas une lettre pour dire à l'électeur : « On pense que vous n'êtes plus dans la circonscription » ? Puisque l'obligation au registre n'est plus obligatoire, il ne peut plus voir... Au bout des six ans, vous savez, quand on n'a pas renouvelé la carte, sur le répertoire unique est-ce que tous les six ans on va systématiquement envoyer une demande aux électeurs, et puis si la lettre revient ou plus exactement s'il n'y a pas de réponse, on radiera ? Moi, je trouve que cela pose problème, parce qu'en France, ce ne sera pas le cas. On ne vérifiera pas tous les six ans si l'habitant est toujours dans la commune ou pas. C'est tout. Mais je pense que ce sera un sujet qu'on aura demain de nouveau.

**Monsieur le Président**

Oui.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.*

*Question d'actualité n°4 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire à Munich et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la preuve de résidence pour inscription sur la LEC.*

**Monsieur le Président**

La question suivante est encore pour vous, Madame SCHOEPPNER, et je me rends compte que par ces questions on reprend les points de l'arrêté, de l'avis sur l'arrêté qui nous avait été demandé et sur lesquels des réponses vous ont déjà été formulées.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Pas toutes.

**Monsieur le Président**

Pas toutes, mais les réponses qui sont ici, sans aucune surprise, ne sont pas différentes de celles qui nous avaient été données sur l'avis. Mais allez-y.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Pour l'autre, je pense qu'on peut la repousser à demain, parce que ce serait trop long d'y répondre là maintenant.

**Monsieur le Président**

Très bien.

*Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.*

**Question d'actualité n°5 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS conseillère consulaire (Allemagne), et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Suisse, Slovénie, Slovaquie), relative à dispense hausse CSG Français de l'étranger.**

**Monsieur le Président**

C'est en cours d'expertise, excuse-moi, je n'avais pas vu.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Étant donné que je n'ai pas la réponse, a priori, je l'attends.

Merci.

**Monsieur le Président**

C'est en cours d'expertise.

**QUESTIONS ORALES****Monsieur le Président**

Monsieur MAINGUY, est-ce que vous avez eu le temps de prendre connaissance – sinon, on peut y revenir tout à l'heure – de cette longue réponse qui vous a été donnée ?

**Question orale n°7 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à l'Institut français, son avenir et ses crédits d'intervention.**

**Question orale n°8 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la sanctuarisation du budget du « programme 151 ».**

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Monsieur le Président,

Les réponses sont effectivement très, très longues. Celle qui concerne en tout cas la question numéro 7 et la numéro 8 sont vraiment très longues. Je remercie, bien sûr, la personne qui s'est employée à faire une réponse aussi évoluée et fouillée. Je reviendrai certainement vers ces réponses avec plus de détails.

**Question orale n°9 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Liban-Syrie) et conseiller à l'AFE (Asie centrale-Moyen-Orient), relative à la plateforme d'accueil téléphonique centralisée.**

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY**

Quant à la réponse à la question numéro 9, là, je suis tout à fait satisfait, même s'il faudra bien sûr attendre 2020 pour l'expérimentation de la plateforme téléphonique. Mais c'est déjà un pas énorme de fait.

Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en remercie.

Si la commission de l'enseignement veut bien nous rejoindre. Pendant ce temps, je souhaiterais demander au Secrétariat général que la synthèse des réponses soit adressée à l'ensemble des conseillers au moins la veille de la session, de façon à ce qu'ils ne découvrent pas les réponses maintenant, ce qui fait quand même que nous sommes obligés de traiter cela un peu rapidement. Je comprends votre souci de nous les donner le plus tard possible pour avoir le plus de réponses possible, mais donnez-nous l'essentiel de ce qui est arrivé. S'il y en a d'autres qui arrivent en cours de temps, on les prendra au fil de l'eau, mais ce serait quand même plus simple si on les avait la veille ou l'avant-veille. Je vous en remercie.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES,  
DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE**

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.*

**Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Est-ce qu'on est tous installés ? Il manque Jean-Hervé FRASLIN.

**Monsieur le Président**

Le voilà.

**Madame Pascale SEUX**

Le voilà, très bien.

**Monsieur le Président**

On n'a pas les versions papier, mais bon...

**Madame Pascale SEUX**

On va essayer de tenir un timing assez tendu parce que nous avons six résolutions. Si on compte trois minutes, cela nous fait 18 minutes.

**Monsieur le Président**

On a six minutes d'avance sur l'heure.

**Madame Pascale SEUX**

J'ai six minutes de plus, donc c'est formidable.

Je passe la parole, si vous me le permettez, Monsieur le Président...

**Monsieur le Président**

Je vous le permets.

**Madame Pascale SEUX**

... à Philippe LOISEAU pour un premier compte rendu de l'audition de Monsieur DEBERRE, directeur général de la Mission laïque française.

**Monsieur Philippe LOISEAU, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous avons donc reçu Monsieur DEBERRE, directeur général de la Mission laïque française, qui est une association qui gère des établissements scolaires à l'étranger et qui scolarisait à la rentrée 2017 environ 48 000 élèves, dont 22 % de Français, 61 % de nationaux et 17 enfants des pays tiers.

La MLF gère d'abord des écoles en pleine responsabilité, environ 50 % des établissements. C'est le modèle privilégié par la MLF et les établissements partenaires, ainsi que des écoles d'entreprise. Pour ces trois sortes d'établissements, l'homologation est une assurance qualité pour la MLF – cela nous a bien été reprécisé – même si celle-ci réfléchit à des options ou à des adaptations qui soient en tout cas effectivement équivalentes aux exigences juridiques et pédagogiques très strictes de l'homologation.

Le bilan est quand même contrasté pour Monsieur DEBERRE. Ces écoles sont principalement dans des zones comme le Liban, le Maroc, l'Éthiopie, la Grèce, l'Espagne, l'Égypte....

Concernant le bilan, les écoles MLF sont gérées avec l'AFLEC et le souci majeur – vous le savez – est l'augmentation des salaires décidée par le gouvernement libanais avec la loi 46 qui a de fortes conséquences sur les frais de scolarité de ces établissements. Il y a donc un certain attentisme sur place au niveau des écoles et des associations parentales de gestionnaires. Des discussions sont en cours au Liban pour trouver des solutions ou des échelonnements, mais on est loin d'avoir trouvé encore les solutions définitives pour répondre à la nouvelle situation législative du Liban.

Au Maroc, les effectifs sont en forte augmentation. Je m'en tiendrai là. Vous avez les chiffres également dans le rapport. Par contre, il nous a été signalé que l'école Danielle Mitterrand au Kurdistan d'Irak fait face à de grosses difficultés au niveau des effectifs qui sont en baisse. Il y aura donc des conséquences sur sa trésorerie, voire éventuellement sur son maintien.

Les écoles d'entreprise, elles, sont en difficulté, a indiqué Monsieur DEBERRE, car tout simplement les implantations d'entreprises varient et mettent en péril l'existence même de ces écoles.

La mission se concentre donc naturellement sur ces grandes orientations stratégiques, même si elle attend actuellement pour faire le point suite aux déclarations présidentielles de cette année. Des réflexions sont menées ou seront menées sur différents sujets que vous avez dans le texte du rapport et que je ne vais pas reprendre. Elle reste un partenaire essentiel de l'AEFE et assure ses missions toujours dans l'esprit des grandes orientations diplomatiques de la France.

J'en ai terminé pour cette partie.

Merci.

NNNNNNN

**Monsieur le Président**

Merci. Allez-y, gérez.

**Madame Pascale SEUX**

Chantal PICCHARLES, pour l'audition de Monsieur Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE.

**Madame Chantal PICCHARLES, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Bonjour.

Nous allons faire très, très succinct. Je vous laisserai lire le bilan de l'année 2017-2018, les actions poursuivies par l'AEFE.

En ce qui concerne la rentrée scolaire 2018-2019, les 497 établissements établis dans 137 pays avec un effectif global de 355 000 élèves. On constate depuis toutes ces années, une légère augmentation constante. Celle-ci est cette année d'environ 1,6 %. On notera une croissance forte au Maroc (4,8 %) et très forte également au Maghreb et au Machrek (9,5 %).

**Madame Radya RAHAL**

Le Maroc est au Maghreb.

**Madame Chantal PICCHARLES**

Oui, Maghreb et Machrek, j'ai dit.

**Madame Radya RAHAL**

(*Hors Micro*). 4,8 au Maroc.

**Madame Chantal PICCHARLES**

Oui, je l'ai dit.

**Madame Radya RAHAL**

(*Hors Micro*). 9,5 au Maghreb.

**Madame Pascale SEUX**

En tout.

**Madame Chantal PICCHARLES**

En tout.

Sur les perspectives, donc sur le court terme, le projet de budget sera présenté fin novembre au conseil d'administration de l'AEFE. Il devrait être de 380 millions d'euros, identique à 2018. C'est un budget constant malgré une augmentation régulière des effectifs et des charges. Il est à noter que la somme de 14 millions d'euros allouée à la sécurité des établissements du réseau ne sera plus sur le programme 185, mais sera bien à disposition de l'AEFE pour ces établissements.

La contribution des établissements (EGD et conventionnés), qui était de 6 %, est passée à 9 % pour l'année 2018. Elle va être réduite à 7,5 % pour l'année 2019 et devrait revenir à 6 % en 2020.

La suppression de postes se poursuivra. 66 postes d'expatriés seront transformés en postes de résidents. 100 postes de résidents seront transformés en postes recrutement local.

Il y aura aussi annulation des subventions concernant l'immobilier pour les établissements conventionnés.

Dans le cadre de la réforme du lycée et du bac, les réflexions se poursuivent sur l'évolution de l'option internationale du Bac.

Sur le long terme, il y a une réflexion sur le redéploiement des ETP face à la nécessité de créer des postes expatriés et résidents dans certaines zones géographiques qui en sont démunies.

Il est prévu une augmentation du nombre d'enseignants non titulaires sur les années qui viennent. Une réflexion est donc menée concernant leur formation.

Réforme de l'enseignement français à l'étranger. Suite à l'annonce par le Président de la République de la volonté de voir doubler les effectifs, des propositions suite aux différentes missions lui seront faites dans les semaines à venir.

Concernant la mission interministérielle dont nous avons parlé en plénière lundi, elle a remis son rapport, mais celui-ci est interne à l'administration et n'a pas vocation à être rendu public.

Un rapport sénatorial a été effectué par les sénateurs Rémi FÉRAUD et Vincent DELAHAYE que nous avons auditionnés également sur le contrôle budgétaire du réseau d'enseignement français à l'étranger. Il a été présenté à la commission des finances du Sénat en amont des discussions sur le budget 2019.

Et autre rapport, celui de la députée Samantha CAZEBONNE est en préparation. Mme CAZEBONNE a été mandatée par le gouvernement afin de présenter des propositions quant au doublement des effectifs.

Nous signalons un gros point d'inquiétude en ce qui concerne le gel de la garantie d'État via l'ANEFE sur les projets immobiliers des établissements. Une solution n'a toujours pas été trouvée et on ne sait pas dans quel délai elle le sera. Il y avait l'AG de l'ANEFE hier qui ne nous a pas apporté d'élément nouveau.

Je vous remercie. Il fallait faire vite, j'espère avoir fait assez vite.

(*Applaudissements*).

## Madame Pascale SEUX

Merci.

Madame DUTERTRE me signale une petite erreur. Ce n'est pas le budget de l'AEFE qui est de 380 M€, mais la dotation du ministère des Affaires étrangères. Donc, on corrigera dans le rapport.

Je repasse la parole à Philippe LOISEAU sur les bourses scolaires.

## Monsieur Philippe LOISEAU

Sur la campagne des bourses, nous vous avons préparé un tableau très clair dans le rapport. C'est par un rythme nord et un rythme sud. Chacun pourra y retrouver ses chiffres favoris.

Je vous signale juste qu'il y avait 25 431 boursiers pour 105 M€ au titre de la campagne 2017-2018, soit 20,8 % des élèves français scolarisés dans le réseau. C'est une baisse d'environ 150 boursiers en chiffre mondial. Pour l'année scolaire 2018-2019 rythme nord et 2018 rythme sud, le cadre budgétaire est le suivant : la dotation des bourses scolaires ouverte dans le budget de l'Agence s'est élevée à 110 millions d'euros ; la subvention de l'État s'élevant, elle, à 102 M€. En outre, se sont ajoutés 300 000€ budgétés cette année au titre de l'accompagnement scolaire aux élèves boursiers en situation de handicap. Pour le rythme sud, environ 48 000 € avaient été consommés dans cette enveloppe. Pour le rythme nord, nous aurons le bilan seulement au mois de décembre après la commission nationale des bourses.

Le cadre réglementaire reste inchangé, si j'ose dire. C'est l'instruction spécifique des bourses qui paraît naturellement chaque année au mois de janvier et la note diplomatique adressée aux postes généralement au mois de juin ou juillet de chaque année.

Pour le rythme nord, j'ai distingué également du rythme sud. Vous retrouvez les dates du calendrier de la deuxième période, donc du rythme nord et de la première période du rythme sud. Je vous signale juste que l'enveloppe de référence des CCB2 pour le rythme nord est de 97,5 millions d'euros, dont 2 millions d'euros sont réservés pour la période dite période 3, la période des recours gracieux qui sont gracieux tant qu'ils ne sont pas contentieux.

Pour le rythme sud, l'enveloppe de référence des CCB1 est d'environ 8 millions d'euros. Elle est en forte baisse suite à la chute des monnaies de la zone par rapport à un euro très fort.

L'Agence, à défaut de modifier le barème, s'alerte et alerte les postes sur les non-scolarisations et les déscolarisations qui sont constatées pour raison financière. Des solutions existent localement dans le cadre de l'instruction et du barème pour résoudre les situations d'un pays auprès des établissements. L'Agence reste également vigilante pour les pays en crise, notamment le Nicaragua, le Venezuela, la Turquie, la Tunisie tout en observant également les conséquences budgétaires des changements de législation au Liban – on en a déjà parlé – sur les salaires des enseignants et les impacts budgétaires également des créations d'écoles, de nouvelles écoles, notamment à Podgorica, Pristina, Annaba et Bissao.

Par ailleurs, il y a tous les ans environ 350 classes qui bénéficient d'une dérogation par rapport à l'obligation d'homologation qui sont également entérinées par la commission nationale des bourses.

Pour 2019 enfin, la dotation budgétaire prévue est en baisse de 5 millions d'euros, de 110 à 105 millions d'euros, ce qui correspond au montant exécuté en 2017. Cette baisse pourrait au besoin être compensée à l'utilisation de la soultre, réserve financière budgétaire de l'Agence.

Merci.

(Applaudissements).

## Madame Pascale SEUX

Bien.

Je vais poursuivre avec le résumé de l'audition de Monsieur Rémi FÉRAUD qui est sénateur et co-rapporteur du rapport contrôle budgétaire sur le réseau d'enseignement du français à l'étranger ; rapport qui avait pour sous-titre « Le réseau a-t-il les moyens de ses ambitions » ? La réponse étant plutôt non, d'après Monsieur Rémi FÉRAUD.

Le contexte était marqué par les difficultés budgétaires de l'AEFE, le rapport de la Cour des comptes et les annonces de développement faites par le Président de la République en mars 2018.

Les deux sénateurs ont proposé plusieurs pistes avec comme objectifs de plus de transparence, plus d'équité et plus de pilotage politique du réseau. Il faut, selon eux, clarifier les relations entre l'AEFE et les divers établissements, perfectionner le contrôle de gestion de l'AEFE, améliorer et augmenter le pilotage politique du développement du réseau, établir une cartographie prospective, rétablir le lien de confiance avec le ministère des Finances, revoir le statut des enseignants résidents, donc mettre fin à la reconduction tacite des contrats, et revoir l'ISVL (l'indemnité spécifique de vie locale). Le rapport a été

fait avant la note de service sur le détachement des enseignants qui prévoit que les contrats ne sont plus renouvelés que deux fois trois ans, six ans, voire neuf ans exceptionnellement. Mais cependant, les auteurs conservent le principe selon lequel l'AEFE doit rester la colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger. Ils estiment que l'augmentation de la participation des familles au financement doit cesser, que les crédits doivent être sanctuarisés en les revalorisant à la hauteur de l'augmentation de la dépense de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés, et qu'il faut sanctuariser le budget des bourses scolaires. Sur la sanctuarisation du budget, il y aura une résolution tout à l'heure. Et enfin, une discussion s'est engagée sur le niveau de participation des familles. Rémi FÉRAUD parlait de 60 % du budget de l'AEFE et Jean-Hervé FRASLIN – pour ne pas le nommer – parlait de 80 % du budget global du fonctionnement du réseau. Cela se trouve à la page 31 du rapport sénatorial, dont vous trouverez le lien et dont je vous recommande la lecture.

Je passe tout de suite à la parole à Jean-Hervé FRASLIN pour le résumé de l'audition de Jean-François LE ROCH, président de Scolae Mundi, une association privée à but lucratif d'écoles partenaires situées principalement en Europe centrale et orientale.

**Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Merci, Madame la Présidente.

Le rapport est un peu long, donc je vais tenter de le résumer brièvement. Dans la version écrite que vous avez, il reste quelques imperfections à corriger. Vous nous en excuserez.

Monsieur LE ROCH vit à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine où il est installé depuis 21 ans. Et il avait quatre enfants scolarisés dans une école qui était menacée de fermeture pour baisse des effectifs et difficultés de gestion par la MLF qui gérait cet établissement. Donc, il a fait une proposition de reprise de cet établissement qui, d'abord, avait un intérêt familial et local uniquement. Et c'est sur la base de cette expérience réussie qu'il a ensuite été sollicité pour reprendre d'autres écoles en difficulté par les ambassadeurs des pays où étaient ces écoles. Après deux autres reprises, il s'est retrouvé à la tête d'un mini-réseau de trois écoles et sur la base de cette expérience, il a décidé de développer cette activité nouvelle pour lui puisqu'il était antérieurement dans la grande distribution et il a fait preuve d'une certaine expertise et audace en démarrant des écoles *ex nihilo* dans des villes où il n'y avait aucune école française jusqu'ici. Donc, il a une approche marché où il considère qu'en Europe centrale, en Russie, en Ukraine par exemple, dans toute ville d'environ 1 million d'habitants il y a une population qui a une appétence pour la culture et la langue française suffisante pour être intéressée par une offre d'enseignement en français et pour qu'on puisse atteindre un effectif de 300 enfants dans une école, ce qui est l'équilibre du modèle économique mis en place par M. LE ROCH. Il commence par créer les sections maternelles puis primaires avec un chef d'établissement qui, au départ, peut être un enseignant à temps partiel, enseignant et directeur du primaire. Et puis ensuite, il monte vers le collège et le lycée. Cela, c'est son modèle économique qui n'est pas complètement développé dans les établissements qu'il gère, sauf à Sarajevo où il est arrivé au bout. Et sur cette base, il arrive à offrir des scolarités à des tarifs compris entre 3 000 et 6 000 euros par an avec pratiquement pas de subventions. Le seul élément d'argent public qu'il a, c'est qu'il obtient des enseignants titulaires de l'Éducation nationale en détachés directs pour lesquels il ne paie pas la cotisation patronale à la Caisse des pensions civiles. Mais il paie les cotisations à la CFE pour l'assurance maladie (accidents du travail, maternité, etc.).

Ce schéma est nouveau. Moi, j'avoue que je le découvrais. J'en avais juste entendu parler par le député de ces circonscriptions. Et il nous a incités à y réfléchir en disant que dans les réflexions en cours sur l'enseignement français à l'étranger, l'objectif de doublement des effectifs, lui, paraît accessible, à la condition que l'État accepte de modifier son rapport avec les établissements partenaires, de devenir un franchiseur sur la base d'un cahier des charges clairement établi ; l'État gardant la responsabilité de définir bien entendu les programmes, les méthodes, la formation des enseignants, l'inspection, etc., mais laissant les responsables qui investissent dans ces écoles libres de leur gestion. Et il pense que les mieux placés pour développer ce type d'écoles sont des gens issus eux-mêmes de la profession, des enseignants, puisqu'ils connaissent le métier et qu'il est plus facile de leur apporter un complément de formation pour qu'ils deviennent des gestionnaires de petite entreprise. Il invite donc les enseignants qui seraient intéressés par cette démarche entrepreneuriale à identifier des endroits où ils pourraient créer des écoles. Il a proposé de mettre son expertise à la disposition de ceux qui seraient intéressés par ce projet.

Nous pouvons faire la transition, si tu permets, avec le rapport suivant.

**Madame Pascale SEUX**

Oui.

## Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Le rapport suivant, est celui sur la FAPÉE (la Fédération des associations de parents d'élèves à l'étranger) que vous connaissez bien.

Je conclus avec un élément quantitatif avancé par Monsieur LE ROCH, qui est repris par la FAPÉE à l'unité près : pour doubler les effectifs dans l'enseignement français à l'étranger – dit la FAPÉE comme Monsieur LE ROCH –, il faudrait avoir un dispositif qui permette de créer 50 à 60 petites écoles qui grandiraient, par an. Donc, avoir 500 à 600 écoles nouvelles dans un horizon de dix ans avec un effectif dans ces écoles d'environ 400 élèves par école. Si on fait cela, on a entre 200 et 240 000 élèves en plus dans des écoles nouvelles qui viendraient compléter la croissance naturelle du réseau existant, que ce soit des EGD et des conventionnés du réseau existant. Voilà donc un point sur lequel les deux intervenants convergeaient.

Je vais développer maintenant la présentation de la FAPÉE. Nous avons reçu son nouveau président, Monsieur François NORMANT, accompagné de Madame Virginie ROYER, vice-présidente représentant les parents d'élèves des EGD et des partenaires, et de Madame Isabelle TARDÉ, déléguée générale de la FAPÉE. Vous connaissez la FAPÉE, c'est la principale Fédération d'associations de parents d'élèves d'établissements à l'étranger. Elle fédère environ 180 associations qui lui sont affiliées dans 90 pays et qui représentent près de 55 000 familles.

Jusqu'ici, la FAPÉE était dans une position de proposition de prise en compte d'une meilleure participation des parents dans le dispositif de l'enseignement français à l'étranger. Elle a été séduite par le discours du Président de la République le 20 mars dernier, qui cherche à consolider et à dynamiser le réseau, et qui propose donc de doubler les effectifs. Mais elle considère que des moyens doivent être mis en œuvre pour accompagner ce doublement. Et elle considère surtout qu'une telle ambition ne peut être réussie qu'en mobilisant les parents d'élèves qui sont les principaux ambassadeurs et qui portent dans beaucoup d'établissements – tous les établissements conventionnés et une bonne partie des établissements partenaires – la responsabilité de la gestion de ces établissements, et qui ne sont pas reconnus, d'après la FAPÉE, à leur juste place dans le dispositif actuel.

La FAPÉE considère que l'AEFE devrait renforcer ses missions de gestion et de recrutement du personnel détaché, qui est sa fonction principale par rapport aux établissements. Elle devrait rétablir la relation de confiance avec les familles qui ont, pour la plupart d'entre elles, choisi l'école française, mais qui doivent s'engager à financer des frais de scolarité pendant 14 ans et qui ont donc besoin de visibilité et de stabilité. Et elle considère donc – c'est un point sensible – que le partenariat avec les associations de parents d'élèves doit être plus équilibré et plus respectueux, et notamment que quand des conventions sont signées, elles soient considérées comme de véritables contrats qui ne peuvent pas être modifiés de manière unilatérale par une des parties. Voilà pour l'essentiel.

Quand on a interrogé la FAPÉE sur les perspectives de développement du réseau à l'étranger, elle a repris des chiffres similaires à ceux qu'avait présentés Monsieur LE ROCH. Elle a également souligné que le constat général du plafond d'emploi de l'AEFE et des difficultés de détachement du personnel de l'Éducation nationale pour partir à l'étranger, difficultés qui se sont accrues, va inéluctablement conduire à une plus forte proportion d'enseignants recrutés localement. Donc, elle insiste sur la nécessité de développer la capacité à former ces enseignants. La FAPÉE dit ne pas avoir d'a priori sur les différentes formules qui permettraient de former les enseignants recrutés localement, que ce soit des diplômes universitaires en partenariat avec des établissements supérieurs français, soit la formation des établissements mutualisateurs, ou d'autres formules actuellement mises en place. Mais la FAPÉE considère nécessaire d'arriver à des formations certifiantes qui permettent d'accompagner les recrutés locaux.

Pour conclure sur le moyen et long termes, la FAPÉE souhaite que les parents soient systématiquement associés à toute réflexion stratégique en amont, puis au processus de décision, que ce soit sur les politiques éducatives et la production réglementaire, les budgets ou la carte des emplois ; que les parents soient informés de tous les éléments constitutifs du budget dans tous les établissements, en particulier qu'il soit mis fin à l'opacité des budgets présents en conseil d'établissement dans les EGD qui n'intègrent pas les coûts payés par le siège de l'AEFE (rémunération des expatriés, résidents, autres éléments considérés comme de l'aide directe, mais pas communiqués pour pas détaillés).

Sur le long terme, la FAPÉE souhaite que l'AEFE s'appuie davantage sur les parents d'élèves, sur leur connaissance du terrain, qu'elle valorise leur engagement bénévole dans les écoles conventionnées en particulier. Elle souhaite qu'en Europe soient reprises les propositions du rapport PERRET, présenté il y a deux ans et demi maintenant, pour développer des filières d'enseignement français dans les établissements locaux d'enseignement du pays, qu'ils soient publics ou privés, en visant à chaque fois que possible la codiplomation comme l'Abitur qui devient l'Abibac en Allemagne. François PERRET avait proposé la même chose en Espagne et en Italie. Il considérait possible de développer des sections d'enseignement français, des filières françaises dans des établissements locaux, ce qui réduit, bien sûr, les coûts d'investissement immobiliers et de gestion.

Dernier point : la FAPÉE, interrogée par la commission sur sa capacité à soutenir la création de nouvelles écoles à gestion parentale, dit que ce serait sa volonté, mais qu'elle ne dispose pas des moyens humains pour le faire, et que cette mission ne pourrait leur être confiée que dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'AEFE.

(Applaudissements).

**Madame Pascale SEUX**

Merci pour ce très bon résumé.

**Monsieur le Président**

Monsieur SARRAZIN, vous avez été noté comme demandeur de parole. On attend que soit terminée toute la partie éducation et vous aurez ensuite la parole.

**Madame Pascale SEUX**

Cela va être très rapide.

Nous avons invité Madame Samantha CAZEBONNE devant notre commission. Elle est députée, membre de la commission des affaires étrangères et chargée d'une mission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger dans la perspective du doublement du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Du coup, j'utilise moins le terme « auditionnée » qu'« invitée », puisque c'est plutôt nous qui lui avons parlé qu'elle.

Elle nous a présenté les contours de sa mission qui vise à établir un cadre pour le développement du réseau à moyen et long termes. Selon elle, son rapport et celui de l'administration, donc ce rapport interministériel que personne n'a vu, pas nous en tout cas, qui concerne davantage le court terme, seront complémentaires. Elle a déjà lancé un questionnaire qui a reçu 19 000 réponses : environ 8 à 9 000 par an, 1 000 enseignants du réseau et 1 000 enseignants en France, 1 000 élèves ou anciens élèves, des chefs d'établissement et quelques chefs de poste qui ont une difficulté puisqu'avec leur réseau sécurisé ils ne peuvent pas ouvrir son questionnaire.

Mme CAZEBONNE a également réalisé 80 auditions à Paris et elle se déplacera prochainement à Bruxelles, Zurich, Londres, Tunisie, Maroc, Liban, Mexique et Chicago. Un certain nombre d'entre nous et d'entre vous auront donc l'occasion sans doute de contribuer à ce rapport.

Elle nous présentera un premier rapport d'étape en novembre.

Voilà pour le bloc enseignement.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Merci.

**QUESTIONS-REPONSES**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai quelques remarques sur l'audition de Monsieur LE ROCH.

Je connais Monsieur LE ROCH depuis 12 ans. J'ai participé aux discussions avec la Mission laïque sur la création de son école, donc je connais un peu le sujet.

Sur Sarajevo, OK. Sur Skopje, non, je ne suis pas d'accord. L'école n'était pas en difficulté, l'école était en création. C'est moi qui ai insisté auprès de l'ambassadeur pour que l'école soit créée et cela avait été des discussions difficiles parce que les ambassadeurs ne voulaient pas trop... Voilà. Finalement, l'école a été créée et après que je sois parti, c'était la fin de mon mandat, ils sont allés chercher Monsieur LE ROCH pour assurer la gestion, parce que c'est vrai que c'était un petit établissement. Et même chose sur Pristina au Kosovo.

J'ai aussi une remarque sur le texte, parce qu'à un moment vous remettez en doute la laïcité dans les établissements scolaires français et cela me gêne quand même pas mal, parce que c'est quand même une notion de base. Alors, dans un paragraphe vous dites que Scolae Mundi défend la laïcité comme étant quelque chose de très important et puis trois pages plus

loin vous dites l'inverse. Alors, il faudrait savoir. Et je ne pense pas que la laïcité soit remise en cause dans les écoles du réseau. S'il y a eu quelques difficultés dans le Golfe, je pense qu'elles ont été résolues.

Voilà, c'était mes remarques.

### **Monsieur le Président**

Oui, je permets.

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Merci, Monsieur le Président, de m'autoriser à répondre à la question ou à l'observation de notre collègue SARRAZIN.

Sur Skopje, je ne connais pas du tout l'histoire, moi, j'ai repris les propos de Monsieur LE ROCH.

De même, sur la laïcité, l'expression :

*Laïcité parfois à géométrie variable*

Est l'expression qu'il a utilisée et que j'ai retranscrite de mes notes. Je ne sais pas à quelle interprétation particulière ou à quelle situation particulière il faisait allusion. Mais l'essentiel du texte est une transcription des propos de Monsieur LE ROCH ou des éléments qui sont disponibles sur son site.

### **Monsieur le Président**

La géométrie ne saurait être à géométrie variable.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

### **Madame Anne BOULO**

Oui, j'avais juste une petite remarque à faire sur le diplôme universitaire enseigné dans un lycée français à l'étranger. C'est très intéressant effectivement pour tous les personnels en recrutement local. Par contre, je m'interroge un petit peu sur le coût qui est de 1 900 euros, qui peut représenter pour certains personnels un coût assez élevé. Il serait peut être bon de s'interroger sur une participation, quelle qu'elle soit, pour aider ces personnels qui souhaitent se former, à pouvoir couvrir les frais liés à ce diplôme universitaire.

Merci.

### **Madame Pascale SEUX**

Juste une petite précision.

### **Monsieur le Président**

Tu gères ton temps.

### **Madame Pascale SEUX**

Oui, je gère mon temps, pas de problème.

Il semblerait que pour l'instant en tout cas il y a de nombreux recrutés locaux qui sont quand même financés par leur établissement dans le cadre de la formation continue, mais, effectivement, il faut savoir que c'est une formation chère.

### **Monsieur le Président**

La deuxième partie.

### **Madame Pascale SEUX**

La deuxième partie : affaires culturelles et audiovisuel extérieur. Je passe la parole tout de suite à Michèle MALIVEL pour le résumé de l'audition d'Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, commissaire-priseur et collègue, sur la défense du patrimoine, la protection et la vente d'œuvres d'art.

**Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Nous avons la chance d'avoir un collègue très versé dans le domaine et il nous a fait un exposé très passionnant pour le cas où nous aurions tous trouvé des choses merveilleuses au cours de notre expatriation. Vous allez voir que parfois on peut avoir des ennuis.

L'œuvre d'art n'est pas une marchandise comme les autres, car sa valeur a de multiples critères. Ce peut être sentimental, il peut y avoir une dimension symbolique, historique, culturelle ou artistique. Et on parlera parfois de « trésor national » ou de « bien culturel ».

Ce qui est extraordinaire, c'est de voir le développement du marché de l'art ces 20 dernières années. Il nous a donné des chiffres effrayants. Il y avait 500 000 collectionneurs en l'an 2000 et en 2018 on en a 80 millions. Ce sont des *art consumers*, comme on peut les appeler, avec une forte poussée en Asie, parce qu'on est passé un petit peu chez les particuliers du marché du collectionneur au marché qui est plus un marché d'investisseur.

Chez les institutionnels, on assiste à une grande prolifération de musées de rang national et international. Encore un chiffre étonnant : entre 2000 et 2018, on a créé plus de musées que pendant le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles réunis. On peut parler d'industrie muséale, puisqu'il faut alimenter en œuvres ces musées, mais cela rapporte aussi par la billetterie et le merchandising associés aux grandes expositions.

Ensuite, les ventes aux enchères se font maintenant à l'échelon mondial grâce aux nouvelles technologies. On peut parler d'un marché de 30 milliards d'échanges où maintenant la France ne traite plus que 5 à 7 % alors qu'elle traitait 60 % du volume total dans les années 60. 50 % du marché ne concerne que quelques œuvres et 5 salles réalisent 50 % de la valeur de tous les échanges. Effectivement, l'art est devenu une valeur refuge, car on table sur une plus-value d'environ 8 % - quelquefois, c'est plus sécurisant -pour des objets entre 200 000 et 1 million d'euros.

Une autre explication de ce développement est le fameux « syndrome des Impressionnistes » où la crainte de rater de grandes œuvres et de grandes fortunes fait investir. Cela conduit certains gros investisseurs à impulser un mouvement spéculatif lorsqu'ils s'intéressent à un artiste en particulier.

La vente des œuvres d'art peut se faire de diverses manières (gré à gré, enchères, FIAC, dépôts-vente, etc.). Mais en France, nous avons une taxation particulièrement élevée. Certes, les objets d'art – Dieu merci, grâce à Monsieur FABIUS – ne sont pas soumis à l'ISF, mais leur vente est soumise à des taxes de toutes sortes allant de la taxe d'importation de 5,5 % au droit de suite des auteurs et ayants droit, qui – Dieu merci – lui, est plafonné. Parallèlement, quand même il existe à deux pas de la France des petites zones franches comme le Luxembourg qui peuvent avoir des boxes à louer où vous conserverez vos œuvres sans taxation, parce que le dédouanement des œuvres à l'entrée sur le territoire peut aussi représenter une charge importante.

Un point important pour les Français à l'étranger qui pourraient être tentés par l'achat des œuvres. La législation des douanes est extrêmement rigoureuse et il est impossible d'exporter les biens classés « trésors nationaux » et les biens culturels qui représentent un intérêt majeur pour le patrimoine. La Chine a ainsi une liste rouge d'œuvres qui ne peuvent sortir du territoire. Des seuils de valeur sont fixés pour le transport d'œuvres d'art et la délivrance d'un certificat ou d'une autorisation de sortie temporaire est nécessaire pour quitter le territoire. Il y a certains biens organiques ou naturels dont la vente est totalement prohibée comme l'ivoire ou le merveilleux coco-fesse des Seychelles. Il en est de même pour les biens spoliés, par exemple pendant la deuxième Guerre mondiale, qui doivent être restitués et leur recel est aussi condamné sans prescription. Une convention a été signée pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

**Monsieur le Président**

Bravo !

**Madame Michèle MALIVEL**

C'est lui qu'il faut féliciter, parce que c'est lui qui nous a dit tout cela.

(Applaudissements).

**Madame Pascale SEUX**

Si vous me permettez, Monsieur le Président, je laisse la parole à Michèle MALIVEL pour l'audition de Madame Laurence AUER.

### **Monsieur le Président**

Avec plaisir.

### **Madame Michèle MALIVEL**

Madame AUER, charmante directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau de la direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, est venue nous expliquer la situation de la relation entre la Fondation Alliance française et l'Institut français. Son explication parfois claire a été parfois délicate. Pour nous, la compréhension a été délicate.

Dès 2007, un projet prévoyait une articulation entre l'Alliance française et l'Institut français.

L'existence parallèle de la Fondation Alliance française, chargée au départ entre autres de la labellisation et du réseau culturel et séparée de l'école de langues de l'Alliance française Paris s'est révélée difficile.

En 2016, la Fondation Alliance française était propriétaire du bâtiment parisien et en facturait 700 000 euros par an la location à l'Alliance française Paris qui évidemment était prise à la gorge et n'a pas pu payer. La non-maîtrise des coûts et un manque de mécénat ont conduit à une situation financière critique pour les deux institutions. Ce modèle n'était absolument pas viable.

Monsieur VIMONT a fait un audit de la situation et son rapport a été très critique. L'État a donc décidé à la suite de ce rapport : de maintenir la Fondation avec des missions restreintes, en particulier la labellisation des Alliances françaises à l'étranger et la défense de la marque ; de répartir les surfaces du bâtiment parisien, car évidemment on ne peut mettre la main sur les biens d'une fondation ; et il fait de l'Institut français l'opérateur pivot de la langue française. Il vérifiera les centres de langues et fournira un accompagnement culturel aux Alliances françaises.

Les deux réseaux Institut français et Alliance française sont soutenus par l'État et le réseau de l'Alliance française reçoit 32 M€.

L'Institut français, lui, créé en 2010, a une enveloppe de 130 M€ qu'il distribue aux postes. Il appuie les médiathèques, a créé les culturethèques – néologisme – et assure la formation des agents.

Le COCAC de chaque pays reçoit une enveloppe qu'il gère en fonction des besoins locaux et des partenariats.

*(Applaudissements).*

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame MALIVEL, pour la vie que vous mettez dans toutes vos présentations. Non, non, ce n'est pas ironique, c'est vrai.

### **Monsieur le Président**

Madame la Présidente, allez-y.

### **Madame Pascale SEUX**

Et en plus, je crois qu'elle est tout à fait intéressée à ce que nous allions vite.

Je passe la parole à Francis HUSS pour le rapport sur l'audiovisuel extérieur et l'audition de Marie-Christine SARAGOSSE, présidente de France Médias Monde.

### **Monsieur Francis HUSS, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie**

Nous avons auditionné Marie-Christine SARAGOSSE, présidente de France Médias Monde, que j'ai eu l'honneur de présider à titre temporaire pendant deux mois au printemps, sur l'actualité de l'audiovisuel extérieur et les perspectives budgétaires.

Ce texte va être assez court puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, mais il résume une conférence qui a donné lieu à un document de neuf pages qui est à votre disposition. Si vous me le demandez, je pourrai vous en envoyer le texte.

Je vais résumer. Mme SARAGOSSE était accompagnée de Thomas LEGRAND, directeur de la communication et de Marc FONBAUSTIER, directeur de la stratégie.

Elle a indiqué principalement :

Son objectif est de contacter les Français à l'étranger avec des programmes dédiés aussi bien pour des jeunes que pour des personnes âgées. Également la couverture de nos élections, le prix du rayonnement et la cérémonie de la Grande Guerre qui aura lieu tout à l'heure. Il y aura des caméramans qui seront présents.

Les grands enjeux de France Médias Monde sont le journalisme difficile dans un monde de plus en plus instable, la révolution numérique très bien assumée par France Médias Monde, la guerre froide des médias internationaux, le service du rayonnement de la France et la promotion de la culture.

Malheureusement, France Médias Monde a de fortes contraintes budgétaires dont on entend parler à propos de l'audiovisuel français. À titre d'exemple, elle a un budget de 230 M€ alors que Deutsche Welle a 350 M€ et diffuse beaucoup moins, et la BBC internationale a presque moins de 1 Mrd de livres sterling de budget annuel.

France Médias Monde est très engagée sur l'Europe, en particulier par une excellente relation avec la BBC et également avec Deutsche Welle qui, dans certains cas, assument des frais que France Médias Monde ne pourrait pas assumer, par exemple pour les programmes en Turquie.

France Médias Monde a des records d'audience. Là aussi, il y a un document très intéressant qui donne les chiffres d'audience que je vous enverrai. Si vous me le demandez par mail, je vous communiquerai ce document qui est très bien fait.

Son exposé a été suivi d'échanges avec les membres de la commission.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Merci.

### **QUESTIONS-REPONSES**

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

### **Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Oui, je voudrais demander au président à titre temporaire de France 24 de nous dire ce qu'il entend par :

*Guerre froide des médias*

### **Monsieur Francis HUSS**

Ce sont des programmes qui sont dirigés vers le public francophone, par exemple des Américains – je ne sais plus comment s'appelle leur système à l'international –, les Chinois et quelques autres pays. Les seuls pays qui se comportent bien à son avis sont la BBC et surtout Deutsche Welle.

### **Monsieur le Président**

Merci.

Je pense que vous avez un certain nombre de résolutions.

### **Madame Pascale SEUX**

Oui, tout à fait, merci, Monsieur le Président.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

**Résolution n° ENS/R.01/18.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.01/18.10 relative à mieux associer les élus consulaires et les associations de parents d'élèves à la réforme de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger).*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.01/18.10 relative à mieux associer les élus consulaires et les associations de parents d'élèves à la réforme de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° ENS/R.02/18.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.02/18.10 relative à maintenir un haut niveau de qualité de l'enseignement français à l'étranger tout en le développant.*

**Monsieur le Président**

Avez-vous des remarques ou des questions sur cette résolution ?

À titre personnel, j'en ai deux.

Le premier paragraphe, consiste à permettre à des associations à but lucratif de rentrer dans leur budget prévisionnel des bourses scolaires. Je ne sais pas dans quelle mesure c'est souhaitable ou pas. Je n'en sais rien, mais cela m'interroge.

Et la dernière :

*Une reprise des actifs par une association de parents d'élèves soit possible et prévue en cas de défaillance de l'organisme à but lucratif*

Cela me paraît un peu compliqué dans le statut d'un établissement à but lucratif qui est, par définition, à statut privé de demander que ce soit prévu. Je ne vois pas trop le lien ou la possibilité. Enfin, je ne suis pas complètement juriste, mais cela me paraît curieux quand même.

**Madame Pascale SEUX**

À partir du moment où il y a homologation, ce n'est pas une convention, clairement, mais il doit y avoir sans doute moyen d'adosser un certain nombre de conditions tout de même budgétaires, de gestion et de suivi.

**Monsieur le Président**

Non, mais sur le transfert des actifs, si les bâtiments sont des actifs, cela me paraît un peu compliqué.

Si vous le permettez, Madame LEPAGE demande la parole sur ce point. Si vous le permettez, je vais lui donner la parole pour qu'elle nous apporte quelques éclaircissements.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.*

**Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux absolument pas m'exprimer sur le fond avec lequel je serais certainement d'accord, mais je crois que la résolution serait plus pertinente si elle ne reprenait pas des thèmes aussi divers. Peut-être qu'il faudrait faire une résolution sur chacun des sujets évoqués, parce que là, cela fait un peu fourre-tout et c'est certainement plus difficile d'obtenir une réponse favorable sur tous les points à la fois.

## Monsieur le Président

Merci.

Madame la Présidente, je vous laisse juge. On peut voter en bloc et vous pouvez ensuite la tronçonner en plusieurs résolutions. Cela ne changera rien. On vous fait confiance pour respecter les mêmes termes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

## Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci, Monsieur le Président.

Moi, je voudrais donner une explication de vote attirer l'attention de l'Assemblée sur un point. J'ai voté contre cette résolution dans des conditions de vote hier soir qui étaient...

## De la salle

Plus fort ! On n'entend pas.

## Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Le micro n'était peut-être pas bien placé. Je reprends.

Je voudrais donner une explication de vote et attirer l'attention de l'Assemblée sur un point qui me semble important. Cette résolution – je dois le préciser – a été adoptée dans des conditions qui ne me paraissent pas satisfaisantes puisqu'on n'a pas pu poursuivre nos travaux dans notre salle hier soir jusqu'à 18 heures et moi, je suis resté pour assister aux travaux de l'Assemblée générale de l'ANEFE. Donc, je n'ai pas participé à la discussion et au vote qui a eu lieu en séance.

Le point que je voudrais soulever, c'est celui du troisième tiret :

*Demande que le suivi d'homologation porte notamment sur la présence de 50 % d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale*

Je pense que voter cela, d'abord, cela ne correspond pas à la réalité ni au texte, et ensuite c'est dangereux, parce que beaucoup d'établissements, et même probablement la grande majorité des établissements sont en dessous de ces 50 % et que c'est quelque part demander le retrait d'homologation de ces établissements. Parce qu'on sait bien qu'on ne va pas remonter à 50 %. Parce qu'il y a des difficultés de détachement à partir des académies et qu'il y a un plafond d'emploi. Donc, le point critique sur lequel mon vote contre s'est exprimé, c'est celui-ci. Je ne peux pas voter une résolution qui conduirait à recommander le retrait d'homologation d'une majorité d'établissements du réseau.

## Madame Pascale SEUX

Ce n'est pas exactement le sens. Enfin, on peut considérer que 50 % reste un objectif, mais je ne commente pas plus.

## Monsieur le Président

Je vois que du côté du rang de l'AEFE, ils avaient une expression corporelle expressive. Est-ce qu'on leur passe la parole ?

## Madame Pascale SEUX

Oui, oui.

## Monsieur le Président

Madame DUTERTRE, je vois que vous avez exprimé une opinion, en tout cas physiquement...

Je viens de demander l'autorisation à la Présidente, donc vous pouvez vous exprimer, s'il vous plaît.

## Madame Raphaëlle DUTERTRE, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves à l'AEFE

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Présidente.

Oui, c'était effectivement par rapport au suivi d'homologation. Il y a un problème, c'est qu'effectivement il y a une baisse du nombre de titulaires dans nos réseaux. Et par ailleurs, on est dans une croissance d'effectifs élèves : +5 000 cette année. Donc, mécaniquement c'est quelque chose, déjà, qui n'est pas le cas aujourd'hui et qui ne peut pas se faire pour l'avenir. Donc, cela pose un problème. Et concrètement, cela veut dire que dans le cas du suivi d'homologation l'ensemble des établissements du Liban vont être déshomologués à la rentrée prochaine. Concrètement.

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Et 22 sur 23 à Madagascar.

### **Madame Raphaëlle DUTERTRE**

Voilà. C'est juste un point technique, en fait. On a tous ce souci qu'il y ait un encadrement. Et là, on rentre dans des questions de formations des personnels de droit local, mais je crois que c'est une ambition, malheureusement, qui ne me paraît pas conforme à la situation actuelle.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

### **Madame Pascale SEUX**

Ce que je vous propose, c'est peut-être de saucissonner un petit peu, si les membres de ma commission en sont d'accord en mettant :

*Considérant que la procédure d'homologation est parfois longue et handicapante*

Et le premier point dans une résolution :

*Que le calendrier d'octroi de l'homologation permette l'accès*

Etc. Cela, cela en ferait une.

Et la deuxième, donc le deuxième :

*Considérant*

Avec le reste.

Pour les membres de ma commission, est-ce que vous souhaitez qu'on retire le point des 50 % ? Oui, parce que pour moi, c'est un objectif, mais...

### **Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Je pense qu'il ne faut pas se risquer à mettre un chiffre, parce que pour être transparent, j'ai demandé à l'AEFE ce matin si on pouvait avoir des chiffres, mais ils sont compliqués à collationner, mais ma conviction, ma certitude sur la base des chiffres dont je dispose, c'est qu'on est globalement à moins de 30 %. Et on ne montera pas à 50 %. Il y a 5 800 titulaires enseignants détachés actuellement dans les comptes de l'AEFE et s'il y a 2 000 détachés directs, c'est un grand maximum. Et s'il y a 355 000 élèves dans le réseau, en face il y a plus de 25 000, au moins 30 000 enseignants. Donc, le ratio, il est plutôt inférieur à 30. Sur cette base, soit on ne met pas de chiffre... Et j'ai voulu vérifier sur les critères de l'homologation sur le site de l'AEFE, il n'y a pas de pourcentage. C'est marqué « présence d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale » et entre parenthèses, il est écrit « ou de maîtres agréés issus de l'enseignement privé », ou une expression comme cela.

Donc, je propose au plus simple d'enlever les deux :

*50 %*

C'est-à-dire de mettre simplement :

*Présence d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale*

Ou alors, j'avais proposé une formulation qui était :

*Présence d'une proportion appropriée*

Quand je dis :

*Appropriée*

Cela veut dire que cela tient compte du personnel local qualifié, certifié. Il peut y avoir des personnels recrutés locaux qui, en fonction de leur nombre et de leur niveau de certification, justifient qu'il y a une moindre proportion de titulaires de l'Éducation nationale.

## De la salle

Enlever :

*50 %*

Cela suffit.

## Monsieur le Président

Enlever :

*50 %*

Cela suffit.

Monsieur BENLAHCEN, demandez la parole, je vous la donnerai volontiers.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

## Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais essayer d'aller vite, parce que je sais qu'on est pressés. Je pense qu'on est dans un débat aussi sur la nature de notre Assemblée. On n'est pas là seulement pour obtenir des réponses administratives, on est là aussi pour affirmer des volontés politiques. Je pense que vouloir avoir 50 % d'enseignants titulaires de l'Éducation nationale dans nos établissements à l'étranger, c'est aussi affirmer une volonté politique. Peut-être qu'on ne l'atteindra pas de suite, mais c'est un objectif à se donner. Donc moi, je n'enlèverai pas le :

*50 %*

Sous prétexte qu'administrativement aujourd'hui ce n'est pas possible. Sinon, on ne fait plus aucune demande en sachant que ce n'est pas possible et on a un débat purement administratif. On a regretté cela lorsqu'on a déjeuné avec Monsieur le Secrétaire d'État justement d'avoir des réponses purement administratives. Si on pose des questions administratives, on aura des réponses administratives. Donc moi, je pense que là, on affirme une vraie volonté politique et je pense qu'il faut la garder.

*(Applaudissements).*

## Madame Pascale SEUX

Merci.

Effectivement, tous les membres de la commission réunis hier soir sont bien conscients que nous n'avons pas ce taux de 50 %. Il s'agit bien d'un objectif.

**Monsieur le Président**

D'accord, mais à ce moment-là, il faut l'exprimer différemment, marquer que c'est un objectif, que cela tende vers. Parce que là, c'est du présent, c'est de l'actif.

**Madame Pascale SEUX**

Donc :

*Le suivi d'homologation porte notamment sur une présence...*

**Monsieur le Président**

*À terme*

**Madame Pascale SEUX**

*... à terme de 50 % d'enseignants*

**Monsieur le Président**

*À terme*

Ou

*Pour objectif*

**Madame Pascale SEUX**

*Sur un objectif de 50 %*

**Monsieur le Président**

Très bien.

Donc, je vous propose, sous réserve que les modifications qui viennent de nous être présentées soient apportées à cette résolution, que nous passions au vote.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.02/18.10 relative à mieux associer les élus consulaires et les associations de parents d'élèves à la réforme de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger). La résolution est adoptée à la majorité avec 8 voix contre et 10 abstentions.*

**Monsieur le Président**

Résolution suivante.

**Madame Pascale SEUX**

J'ai oublié de préciser tout à l'heure en faisant le rapport sur l'intervention de Monsieur FÉRAUD qu'il s'agissait d'une audition commune avec la commission des finances qui a souhaité s'associer aussi à cette résolution.

**Résolution n° ENS-FIN/R.01/18.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS-FIN/R.01/18.10 relative à la sanctuarisation réelle des besoins budgétaires de l'enseignement français à l'étranger.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS-FIN/R.01/18.10 relative à la sanctuarisation réelle des besoins budgétaires de l'enseignement français à l'étranger. La résolution est adoptée à la majorité avec trois abstentions.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° ENS/R.03/18.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.03/18.10 relative à la garantie de l'État pour les emprunts des établissements français à l'étranger en vue de leur développement immobilier.*

**Monsieur le Président**

Merci.

Y a-t-il des remarques sur cette résolution ?

Moi, j'en ai une. Mais vas-y, je te donne la parole.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Merci, Monsieur le Président.

Peut-être pour informer la plénière, il n'est pas indiqué clairement dans la résolution qu'il s'agit de l'ANEFE. Je peux donner quelques explications si cela vous intéresse, si certains ne les connaissent pas. Il se trouve que la direction du Trésor a diligenté un audit de l'ANEFE cet été et devait rendre son rapport en juillet et ne l'a pas fait. Récemment, lors d'une réunion de la commission technique, qui devait octroyer deux crédits pour deux établissements, un à Mascate et l'autre à Panama, la réunion a été ajournée à la demande de la direction du Trésor sans autre explication. Et hier, lors de l'Assemblée générale de l'ANEFE, la direction du Trésor n'est pas venue. Donc, on se trouve dans une situation où on ne sait pas ce qu'il va advenir de l'ANEFE, et notamment on ne sait pas ce qu'il va se passer pour les demandes de crédits pour les établissements qui vont revenir.

**Monsieur le Président**

Juste une petite remarque. Êtes-vous sûr que vous voulez travailler au plus vite à une :

*Situation pérenne*

Ou à une :

*Solution pérenne*

**Madame Pascale SEUX**

*Solution*

Merci.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.03/18.10 relative à la garantie de l'État pour les emprunts des établissements français à l'étranger en vue de leur développement immobilier. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° ENS/R.04/18.10**

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.4/18.10 relative à la mobilité des enseignants sur le réseau.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.*

**Monsieur Jean-Hervé FRASLIN**

Merci, Monsieur le Président.

Même chose que tout à l'heure, n'ayant pas participé à la discussion pour cause d'Assemblée de l'ANEFE, j'ai voté contre ensuite par Internet et j'explique : je souhaite qu'il y ait une précision qui soit apportée sur la première phrase de :

*Demande*

Il est écrit :

*Que les enseignants résidents déjà en poste qui contribuent au rayonnement du réseau*

Je souhaite proposer d'écrire :

*Que ceux des enseignants résidents déjà en poste qui contribuent au rayonnement du réseau*

On m'a dit que c'était compris dans le sens écrit, mais je pense que le sens écrit peut s'interpréter autrement, qu'il peut s'interpréter comme suit : que tous les enseignants résidents soient affranchis de toute mobilité. Et moi, je pense qu'il vaut mieux garder ceux qui contribuent au rayonnement.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Madame la Présidente n'a pas envie de changer la formulation. Il ne s'agit pas seulement d'un caprice. D'abord, je ne vois pas de raison de faire porter un soupçon sur les enseignants résidents en poste dont la mission est de contribuer au rayonnement du réseau.

Voilà pour le commentaire.

**Monsieur le Président**

Merci.

J'ai une demande de parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRES.*

**Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Ta formulation me déplaît, parce que c'est mettre entre les mains des proviseurs un jugement qui peut être assez embêtant.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.*

**Monsieur Pierre GIRAULT, conseiller élue de la circonscription « Benelux »**

Merci, Président.

Très rapidement, d'expérience avec 148 ou 149 enseignants, je peux vous dire que par essence vous en avez des merveilleux et puis de temps en temps, il y en a des très, très mauvais. Et il faut savoir comment s'en séparer. Je peux vous dire que j'ai passé 33 ans là-dedans, croyez-moi, de temps en temps on en écarte. Et cela, il faut en avoir la possibilité.

**Madame Pascale SEUX**

Si vous me permettez, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie.

**Madame Pascale SEUX**

La résolution ne porte pas sur le régime disciplinaire des enseignants, pas du tout, ce n'est pas l'idée. Nous aurons à la prochaine session le plaisir, sans doute, d'inviter un syndicat de proviseurs, d'autres personnes pour voir un petit peu comment se passe l'évaluation des enseignants en général et le régime disciplinaire. Mais ce n'est pas l'objet de cette résolution.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Merci.

**Monsieur Pierre GIRAUT**

Une précision. Quand on est en convention avec l'AEFE, on fait venir l'inspection générale. Ce sont les inspections générales qui vous disent : « Ce prof de mathématiques, ce n'est pas un prof de math, c'est n'importe quoi ». Vous voyez ce que je veux dire ?

**Monsieur le Président**

Ils ne parlent pas comme cela

**Monsieur Pierre GIRAUT**

Donc, c'est au-delà de cela. Vous voyez ce que je veux dire ?

**Monsieur le Président**

D'accord, merci.

J'ai cru comprendre qu'on ne modifiait pas le texte.

**Madame Pascale SEUX**

Non.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.04/18.10 relative à la mobilité des enseignants dans le réseau. La résolution est adoptée à la majorité avec 8 voix contre et 2 abstentions.*

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Avant la dernière, je voudrais en profiter pour saluer – puisque je l'ai fait tout à l'heure – la présence de parlementaires parmi nous. J'ai vu Madame KAMMERMANN, je vois Monsieur LECONTE, Monsieur Richard YUNG.

**De la salle**

Monsieur CANTEGRIT.

**Monsieur le Président**

J'allais y venir, merci. Monsieur CANTEGRIT. Merci de venir assister à nos travaux. J'espère que je n'ai oublié personne. C'est toujours avec plaisir que nous vous voyons. Et aussi un visage familier et qui n'est peut-être plus là, mais qui était là dans

la travée il y a quelques minutes, Madame LE BARON, qui était venue nous rendre visite et qui ne doit pas être très, très loin. Je ne la vois pas, elle a dû sortir de la salle.

On continue.

**Résolution n° ENS/R.05/18.10**

*Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.5/18.10 relative au budget de France Médias Monde.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.05/18.10 relative au budget de France Médias Monde. La résolution est adoptée à la majorité avec 2 abstentions.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci.

**Madame Pascale SEUX**

Juste un tout petit mot, mon petit mot toujours de remerciements pour le secrétariat général et en particulier Madame TRUQUET dans l'élaboration du programme et des personnes qui nous aident au niveau des ordinateurs et à la mise en page.

Merci.

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Merci, Madame la Présidente, pour avoir géré si magistralement le temps qui vous était imparti.

**Madame Pascale SEUX**

Merci, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Je vous rappelle le programme de demain. Je vous rappelle qu'il y a une réunion du Bureau élargi à 8 heures 30, le Bureau à 8 heures et à 10 heures nous commençons en plénière les commissions administratives.

Merci et à tout de suite.

## **COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE**

**Monsieur le Président**

Madame l'ambassadrice, Messieurs les ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les parlementaires, chers collègues,

Nous allons continuer, puisqu'elle a déjà commencé, la commémoration de la Grande Guerre. Elle a commencé par l'exposition que vous avez tous pu admirer dans le hall. Et pour ce faire, je laisse tout de suite la parole à Michèle MALIVEL, qui est la maître d'œuvre de ces cérémonies.

Merci, Michèle, et je te laisse la parole.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Je suis la maître d'œuvre au nom de l'Assemblée, bien sûr.

Il vous a déjà souhaité la bienvenue et moi, je vais vous dire quelque chose. Pour faire une opération comme nous avons fait, bien sûr, il faut le nerf de la guerre, il faut que des gens croient en vous, et je vais commencer par remercier tous ceux qui nous ont permis d'aller jusqu'au bout. Cela commence par l'Assemblée des Français de l'étranger et tous vos amis, le Sénateur honoraire Jean-Pierre CANTEGRIT qui est là, Jean-Pierre BANSARD qui aussi a aidé les enfants mauriciens, et tous les donateurs spontanés du comité de mémoire qui se sont jetés sur moi pour faire des dons. Merci infiniment.

(Applaudissements).

C'est une aventure, il y a beaucoup de gens à remercier. Quand on est parti, j'ai cherché, si vous voulez, les images, j'ai cherché ce qui pouvait vous convenir. Et donc, je dois beaucoup remercier Nicolas CAZIN de l'ECPAD qui nous a aidés à chercher les images dans le fouillis extraordinaire de la photothèque de l'armée. Ensuite, je remercie aussi Serge TIGNIÈRES, de Phare Ouest Productions, car vous verrez, il y a des reconstitutions qui vous permettront de mieux sentir l'atmosphère. Et je remercie aussi Danièle KEMP qui est intervenue auprès du compositeur australien David GRAHAM et dont nous avons la musique. Vous verrez que cela s'adapte parfaitement au sujet.

Et puis, il faut que je remercie mon fils Fabrice d'avoir retiré sa plainte pour harcèlement parce que je l'ai tellement martyrisé pendant ces mois et je le remercie parce que sans lui jamais je ne serais arrivée au bout de ce projet.

(Applaudissements).

Et maintenant vous me connaissez... Il y a dans cette salle des enfants mauriciens et leur professeur qui ont fait ce formidable monument de mémoire qui est exposé à l'entrée. Je voulais leur demander de se lever et que vous les applaudissiez pour ce travail remarquable.

(Applaudissements).

Remarquable !

Alors, c'est là que l'histoire commence. Un soir, à Maurice, ce monument était affiché, c'était le crépuscule, vous savez, le crépuscule des mers du Sud, là, c'était sombre, c'était en même temps mouvant. Je regardais ce mur et tout à coup, j'ai vu chaque homme sortir de ce carré, et s'en aller, s'en aller en souriant. Certains tombaient, d'autres repartaient. Et ces hommes qui partaient, partaient pour la mort. Cela m'a fait quelque chose. Et c'était un peu avant l'Assemblée. Et je suis rentrée à l'Assemblée et là, au lieu de voir tous les amis, j'ai vu des milliers d'hommes, des uniformes de couleur, des uniformes différents de pays différents, de peaux différentes. Et leur musique était là, ils étaient là, ils bougeaient et ils regardaient. Ils regardaient et ils nous disaient : « Mais nous étions là pour vous. Et vous, qu'est-ce que vous faites pour nous ? ». Et c'est à la suite de cela qu'est né le Comité de mémoire.

Ce que vous allez voir ce soir, c'est l'histoire, mais c'est aussi autre chose. Je vais prendre les mots d'Alan SEEGER, je vais vous dire que j'ai voulu vous faire vivre leur vie et mourir leur mort, car chacun de ces hommes qui sourit et qui va à la mort en souriant peut-être que c'est un grand-père, un grand-oncle, quelqu'un que nous avons aimé. Et je voudrais que ce soir ce sourire soit adressé à vous, parce que, croyez-moi, ils sont là, ils sont là tout silencieux et ils attendent. Et moi, je vais vous dire une chose : chacune de ces images est un mot d'amour que j'adresse à chacun de ces jeunes hommes qui a vu tous ses rêves brisés par la folie des hommes.

(Applaudissements).

(Projection vidéo).

*La séance est levée à 17 heures 30.*

## VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 – MATIN

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Est-ce que vous voulez bien prendre place, s'il vous plaît ? Nous ne sommes déjà pas très nombreux, si vous étiez assis, cela permettrait de commencer les travaux.

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

### **Monsieur le Président**

Pour commencer les travaux de cette matinée, nous allons examiner les propositions ou les décisions concernant les commissions administratives des centres de vote. Je vous rappelle la règle que nous avions utilisée jusqu'à maintenant, c'est que nous ne nous prononçons que sur les propositions qui n'ont pas été validées par les conseillers consulaires. Je précise que la règle, en cas de démission d'un membre de la commission administrative du centre de vote est la pratique de l'escalier et qu'on ne peut pas modifier cette pratique d'escalier. Je vois que la personne à qui était destiné ce message a bien compris. Mesdames, nous vous laissons la parole.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, sous-directrice de l'Administration des Français**

Bonjour, Corinne PEREIRA, je suis la nouvelle sous-directrice de l'Administration des Français. Pour moi, c'est la première fois que je participe à une telle proposition de validation par l'AFE des membres de la commission administrative et pour vous, c'est la dernière fois, puisque nous en parlerons dans la séquence qui va suivre, c'est la dernière fois qu'on est amenés à valider ces commissions administratives. Vous voyez, le tableau est écrit assez petit. Nous avons 29 postes qui étaient concernés par des changements de titulaires ou de suppléants pour les commissions administratives, 13 titulaires, 16 suppléants. Nous n'avons aucune difficulté particulière à signaler. Tous ces mouvements ont été validés et nous avons 7 postes qui fonctionnent avec trois membres, donc avec des sièges vacants, mais qui n'empêchent pas les commissions administratives de fonctionner. Voilà pour ma part.

### **Monsieur le Président**

À moins que vous ayez des remarques à faire, je pense que la séquence « commissions administratives des centres de vote » est terminée. Il n'y a pas de remarques particulières, pas de questions. Mesdames, je vous remercie pour cette brillante et brève intervention.

Puisque nous avons un peu de temps, est-ce qu'avant l'intervention de Monsieur WARNERY dans cinq minutes, il y a des prises de parole sur des points divers ?

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je crois qu'une fois n'est pas coutume, je parlerai au nom de l'Assemblée en félicitant une nouvelle fois Michèle MALIVEL pour le moment de recueillement et la magnifique cérémonie à laquelle nous avons eu le droit hier.

*(Applaudissements).*

Néanmoins, je suis obligé d'insister sur un point qui, je pense, a choqué l'ensemble de mes camarades, c'est-à-dire le comportement peu fairplay et peu à même du président de l'UFE, Monsieur BARRY DE LONGCHAMPS qui, visiblement, s'est pris pour Prométhée en allant voler le feu des Grecs, c'est-à-dire, voler le feu de l'AFE, puisqu'il n'était pas du tout prévu qu'il aille raviver la flamme. Nous avons tous été surpris de sa présence dans le cortège et surtout du fait qu'il se substitue à Michèle pour aller raviver la flamme. Je ne sais pas qui osera lui manger le foie, mais en tout cas, j'espère, Monsieur le

Président, que vous lui ferez parvenir une lettre en lui faisant savoir que nous étions peu satisfaits de son comportement. Merci bien.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Monsieur le Président,

Je pense que vous avez bien illustré le sentiment général et si j'ai bien compris, vous faites de moi le vautour chargé d'aller manger le foie. N'était-ce pas un vautour ?

### **Intervenant**

Ou je crois que c'est un aigle.

### **Monsieur le Président**

Ou c'est un aigle, je ne sais plus. Je pense qu'il y a eu pas mal de petits soucis de protocole et je pense que le protocole de l'Arc de Triomphe m'avait l'air un peu dépassé quand même. Ils étaient un peu dans le flou. Ceci dit, cela n'enlève rien à l'inélégance de ce qu'a fait hier, Monsieur BARRY DE LONGCHAMPS. En bureau, il m'a été demandé de lui faire un courrier, c'est ce que je vais faire, mais encore une fois, merci, Michèle pour ce grand moment de mémoire, de transmission.

(Applaudissements).

Et au milieu de cette émotion, ce moment rafraîchissant où nous avons eu du mal à tenir la distance à côté de ces jeunes élèves qui chantaient la Marseillaise avec beaucoup d'enthousiasme et un peu de rapidité, il faut dire, et qui ont surpris tout le monde en entonnant derrière deux couplets qu'une grande majorité d'entre nous ne connaissent pas, ce qui a expliqué ce silence religieux qui les a accompagnés. Il nous reste encore deux minutes avant que Monsieur WARNERY ne vienne. Si vous ne voulez m'entendre débiter des choses sans intérêt pour meubler le temps, peut-être que vous avez des questions à me poser ou des remarques à faire.

Je peux faire une annonce ou deux. Vas-y, Annik.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRÈS.*

### **Madame Annik VALLDECABRÈS, conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Les dates de mars, s'il te plaît.

### **Monsieur le Président**

Non, mais traditionnellement, on les donne à la fin de la session, parce que sinon, une fois que vous aurez la seule information qui vous intéresse vraiment, vous allez tous partir.

(Rires).

Je vous rappelle par ailleurs que vous devez signer la feuille de présence à 16 heures 30. Jusqu'alors, elle est au coffre.

Sérieusement, nous avons été saisis de demande de la constitution de deux groupes de travail, l'un sur la fin de vie – je pense que ce sont les différentes législations, les problèmes qui se posent aux Français quand ils sont résidents à l'étranger sur la fin de vie –. Le président de la commission des affaires sociales que je cherche des yeux, mais que je ne vois pas en est informé. Le groupe de travail est un groupe de travail transversal sans problème. Il y en a un autre dont j'ai oublié de vous parler ce matin en réunion de Bureau et Bureau élargi et je vous prie de m'en excuser. J'ai tellement oublié que je ne me souviens plus du titre exact. C'est pour cela que je cherchais le président de la commission des affaires sociales pour qu'il m'en rappelle l'intitulé. Anne, peut-être que tu as le second intitulé.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

### **Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »**

Il en a fait mention lors de la présentation du rapport. C'était un groupe de travail sur le thème de l'enfant au cœur d'un conflit familial.

**Monsieur le Président**

Voilà. Je vous en informe. Je suppose que cela ne vous pose pas de problème, donc ce groupe de travail sera constitué autour de la commission des affaires sociales, mais il est transversal. Ces groupes de travail sont transversaux et ceux qui sont intéressés peuvent se rapprocher de Thierry CONSIGNY ou de la personne de cette commission ou à côté de cette commission qui sera le leader de ces réflexions.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO.*

**Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Comme vous le savez, nous sommes allés à la rencontre des présidents de commissions et des présidents de groupes d'amitié au Sénat, invités par le sénateur Damien REGNARD et nous avons obtenu que l'annonce des déplacements des parlementaires soit faite aux conseillers de l'AFE, qu'une transmission des coordonnées – noms, mails – des conseillers de l'AFE aux présidents des groupes d'amitié pour faciliter les prises de contact soient dans tous leurs dossiers de déplacement, des éléments à transmettre de la part des conseillers de l'AFE afin de faciliter les préparations des relations avec les groupes d'amitié. On avance un petit peu. Il y aura une autre réunion qui se tiendra en mars 2019 à ce sujet-là et il serait bien que tous les présidents de commission soient là cette fois-ci. C'est important pour renouer les liens avec nos parlementaires et les groupes d'amitié quand ils viennent dans nos pays.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale »**

Merci, Monsieur le Président,

J'ai juste une question sur la nomination du groupe ADCI en commission nationale des bourses. Est-ce que c'est fait ? On me dit que c'est Monsieur LANGLET, mais je...

**Monsieur le Président**

Oui, pardon, le Président de l'ADCI n'est pas là. Il m'a prié de l'excuser de son absence momentanée. Effectivement, il nous a annoncé que c'était Monsieur LANGLET qui allait représenter ADCI. Voilà d'ailleurs, Monsieur LANGLET.

**Madame Pascale SEUX**

D'accord. Très bien. Simplement, nous avons du coup, deux élus d'Allemagne en commission nationale des bourses, donc pour la diversité géographique, on est un petit peu...

**Monsieur le Président**

Qui est le second ? Est-ce Philippe ?

**Madame Pascale SEUX**

Philippe LOISEAU. C'est comme cela, mais bon il faut peut-être avoir en tête quand même le critère géographique quelquefois quand on fait nos nominations.

**Monsieur le Président**

Ils ont un minimum de concertation.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.*

**Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

C'est une bricole. Je vous remercie tous vraiment de m'avoir soutenue. Merci beaucoup. Je voulais dire à tous ceux qui ont envie de garder une affiche en souvenir, que vous pouvez déjà décoller l'affiche et l'emporter avec vous, celles que nous avons mises à l'extérieur.

**Monsieur le Président**

Merci, Michèle.

Monsieur le Directeur, c'est vous qui prenez la parole, là, c'est prévu au programme.

**INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS WARNEY, DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER  
ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE, MADAME CORINNE PEREIRA DA SILVA, SOUS-DIRECTRICE  
DE L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS ET MADAME BEATRICE FOURNIER-MICKIEWICZ, CHEFFE  
DU BUREAU DES ELECTIONS (REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE ET ELECTIONS EUROPEENNES)**

**Monsieur Nicolas WARNEY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire**

Mesdames et messieurs, les conseillers, bonjour.

C'est la petite ou grande séquence... Cette fois-ci, nous avons le temps de passer presque deux heures ensemble, je crois, durant lesquelles nous essayons de vous informer des derniers développements dans différents domaines et dans lesquelles surtout, nous nous prêtons au jeu des questions/réponses. C'est extrêmement précieux pour nous. Les interventions politiques du Secrétaire d'État, d'autres orateurs sont évidemment très importantes, elles font partie de votre réflexion commune. Notre rencontre avec vous, à un niveau plus technique, par définition, est très précieuse pour nous. C'est le moment de la semaine, honnêtement, qui est le plus utile pour nous, DFAE, sur le plan technique. Je parle vraiment du point de vue de la DFAE, parce qu'on vous explique un certain nombre de choses qui se sont produites depuis la session précédente et on entend vos réactions, vos questions et vos désiderata.

Je vous propose d'intervenir en deux blocs, d'abord les affaires relatives aux élections qui sont importantes et relativement nombreuses et ensuite, tout ce qui est relatif aux différents éléments de la modernisation, de la digitalisation, du service public consulaire, les outils, etc.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous présenter quelqu'un que vous n'avez pas encore vu à cette tribune qui est Mme Corinne PEREIRA DA SILVA qui est à ma droite et qui est la « successeure » – je ne sais pas si cela se dit en bon français – de Sylvain RIQUIER, donc la sous-directrice de l'Administration des Français depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier. C'est elle qui prend en charge tout ce secteur très lourd sachant que, je le précise, nous avons dédoublé en quelque sorte la fonction occupée autrefois par Sylvain RIQUIER en ce sens qu'il y a, comme vous le savez, un directeur de projet du vote sur Internet que nous avons distingué, Monsieur TRUQUET qui est ici présent qui lui, prend tout cela, parce qu'à l'expérience, avoir sur une même tête, la responsabilité d'une part de la sous-direction de l'Administration des Français qui est celle qui fait tourner le réseau consulaire en permanence sur le fond de métier que sont les élections, les titres, etc., et avoir en même temps quelqu'un qui gère les soubresauts si je puis dire du dossier vote électronique, ce n'était pas raisonnable, cela n'obéissait pas au même calendrier, pas aux mêmes contraintes. Voilà pourquoi il y a un dédoublement. Corinne reste cependant la personne responsable des élections au sens large et elle a à sa droite, Madame Béatrice FOURNIER-MICKIEWICZ qui est la cheffe du bureau des élections au sein de la sous-direction de l'administration des Français.

Nous allons intervenir à trois si vous le permettez et je vais introduire très rapidement les éléments relatifs aux élections sur lesquels ensuite, elles complèteront.

Vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, rentre en vigueur la réforme très importante qui a été adoptée en 2016 qui consiste à avoir, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un répertoire électoral unique. Ce répertoire électoral unique signifie, vous le savez, la fin de la double inscription. Il signifie que nous votons tous, soit à l'étranger, soit en France, mais pas à la fois à l'étranger et en France et que nous sommes tous sur le même répertoire dans lequel seront versées, si je puis dire, d'une part, la liste électorale consulaire mondiale, celle que nous gérons ici, que gère la sous-direction ADF et le Bureau des élections et les listes électorales des 36 000 communes de France, tout cela étant versé dans le répertoire électoral unique de l'Insee. On va y revenir dans un instant. Ce sont des éléments pour nous de clarification, de simplification, on en a déjà parlé et on va y revenir à la lumière de vos questions. L'important, c'est que la date du 31 décembre qui était jusqu'à présent la date la plus importante,

puisqu'il fallait s'inscrire avant le 31 décembre, maintenant, saute si je puis dire. Le 31 décembre n'existe plus en matière électorale ou plus vraiment. Ce qui compte, c'est le compte à rebours à partir du premier tour de l'élection de l'année N.

c'est-à-dire que l'on peut encore s'inscrire ou se désinscrire d'une liste électorale jusqu'à six semaines avant le premier tour. En réalité, en janvier, février, on peut encore, mais on va rentrer dans les détails dans un instant, mais je vous rappelle la règle : on peut encore s'inscrire ou se désinscrire. C'est un élément de souplesse. C'est ce qui permet d'ailleurs, pour ceux qui le souhaiteraient vraiment, de passer d'une liste électorale à l'étranger à une liste électorale en France, par exemple, pour voter à des municipales et vice-versa. Là, je m'exprime à titre personnel, j'espère qu'il n'y aura pas trop d'électeurs qui vont swinguer ainsi de l'étranger à la France et de la France à l'étranger, mais pour ceux qui y tiendraient absolument, cette possibilité existe, on y reviendra.

Il y a un nouveau système de contrôle de la régularité des listes électorales qui vous donne un rôle nouveau qui était celui de l'administration jusqu'à présent. On va y revenir, là aussi, dans un instant.

Et, l'année 2019 est une année qui est à la fois pour nous, l'année où nous mettons en œuvre ces réformes, et c'est aussi l'année des élections européennes. Nous allons, je ne dirais pas « tester », mais vivre pour la première fois ces nouvelles dispositions lors du scrutin des élections européennes. Je m'arrête là et je passe aussitôt la parole à mes collègues.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, Sous-Directrice de l'administration des Français**

Merci.

Vous voyez s'afficher l'ensemble des textes juridiques qui conditionnent cette réforme. Au sein de la sous-direction, le directeur l'a dit, c'est le Bureau des élections, Béatrice et son équipe qui sont en charge de ce travail. C'est un travail sur les textes juridiques eux-mêmes et le travail que nous allons vous présenter aujourd'hui, c'est aussi un travail en parallèle, un travail que vous ne voyez pas sur des aspects techniques, parce qu'il faut aussi mettre en musique informatique tout ce nouveau cadre juridique. C'est un travail que je vois depuis ma prise de fonction, il y a un mois, donc je voulais profiter de l'occasion de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger pour remercier Béatrice et son équipe, parce qu'ils font un travail absolument remarquable avec beaucoup de rigueur et de minutie, donc merci beaucoup.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Y compris pour les partielles.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Tout à fait.

L'objectif de la présentation d'aujourd'hui ne va pas être de répondre à toutes vos questions. Je me pose moi-même encore beaucoup de questions. Je découvre le dossier, donc il faut essayer de voir cette session comme une première tentative d'explicitation des textes. Il y a des choses qui sont très, très claires dans les textes qui ne nous laissent aucun choix. Nous devons appliquer, parce qu'on nous donne un cadre de temps qui est très précis et il y a des choses qui sont plus ouvertes qui peuvent laisser place à une certaine interprétation, voire à une certaine créativité, donc nous ferons appel à votre créativité. Il y a des choses aussi qui seront décidées à l'usage. Au moment où le système se mettra en place, il pourra y avoir des différences selon nos postes, parce que la situation est différente, parce que la taille du poste fera qu'on devra procéder d'une certaine manière. Genève ne travaillera sans doute pas comme Prague.

L'objectif, aujourd'hui, est de commencer à répondre à certaines questions. Ce qu'on vous propose, c'est de continuer, à l'issue de cette session, à échanger via le secrétaire général. Vous pourrez nous envoyer vos questions, on y répondra et on prendra rendez-vous pour la prochaine session de l'AFE en mars et ce sera l'occasion, à nouveau, soit de rouvrir certaines questions, soit d'avancer dans la clarification de certains points.

Le directeur l'a dit, le répertoire électoral unique, c'est la grande réforme. Pour essayer de visualiser un peu le système et de voir comment tout cela s'articule, il faut voir le répertoire électoral unique comme un système qui est en mouvement permanent avec des inscriptions, des radiations. Si je m'inscris à un endroit, je suis automatiquement radiée de l'endroit dans lequel j'étais précédemment inscrite. Cela peut être entre deux communes en France, cela peut être entre la France et l'étranger et cela peut être à l'étranger entre deux pays ou entre deux régions. Je peux avoir déménagé de Washington à Montréal ou de Berlin à Munich. La liste électorale consulaire, dans ce système, il faut la voir comme un extrait du répertoire électoral unique. S'il y a un scrutin, on va avoir besoin à un moment de figer une liste, donc ce sera le rôle de la commission de contrôle dont on va vous parler. Le rôle de la commission de contrôle sera justement de figer à un moment donné une liste électorale consulaire.

La commission de contrôle. Le directeur l'a déjà dit, dans le cadre de la commission de contrôle, on redonne le pouvoir aux élus. L'administration est vraiment cantonnée à un rôle de support, une fonction de soutien. La présidence de la commission de

contrôle est assurée par le vice-président du conseil consulaire, donc de la circonscription concernée. Vous avez deux membres titulaires, deux membres suppléants, donc c'est un système que vous connaissiez déjà des commissions administratives. Ces membres sont nommés par l'AFE après avis des conseillers consulaires de la circonscription. Le mandat est de six ans, mais là, on va rentrer dans une période de transition, c'est-à-dire que le premier mandat va être écourté. Pour les membres qui seront nommés début 2019, ce mandat s'achèvera en 2020 au moment du renouvellement de votre Assemblée.

J'ai un premier point d'attention pour vous sur cette question de la nomination de la désignation des membres de la commission de contrôle. L'administration va être vraiment en retrait. Nous, nous n'allons intervenir que pour vérifier qu'une personne est bien inscrite sur la liste électorale consulaire, puisque c'est la condition pour qu'elle soit membre de la commission et nous interviendrons en bout de chaîne pour saisir dans le support informatique la liste des commissions de contrôle. Cela, c'est un point que nous avons déjà abordé avec Jean-Claude MARFAING. Il vous appartient de décider de la manière dont vous allez désigner les membres des commissions de contrôle, la manière dont vous allez travailler avec les conseillers consulaires. C'est un premier point d'attention. On en a déjà parlé avec Jean-Claude, on pourra essayer d'aider le Secrétaire général en fournissant par exemple, les supports que nous, nous avions pour les commissions administratives. Nos tableaux Excel pourraient être une base de travail pour aider Jean-Claude MARFAING à tenir la composition de ces commissions de contrôle.

La première date importante qu'il faut que vous ayez en tête, c'est celle du 11 janvier 2019. Les commissions de contrôle devront avoir été nommées au plus tard à cette date et ensuite, nous être notifiées.

Ensuite, j'ai un deuxième point d'attention à vous signaler : en cas de démission ou de décès d'un membre titulaire de la commission, il est remplacé par le premier suppléant. Les textes juridiques ne prévoient pas ce qui se passe en cas de décès ou de démission d'un membre suppléant. C'est un système que vous connaissiez déjà dans celui des commissions de contrôle, donc je comprends que l'usage était qu'à chaque session de l'AFE vous revoyiez – c'est ce qu'on a fait ce matin – les compositions des commissions administratives et vous pouviez décider de la nomination d'un nouveau membre suppléant. Cela, c'est une décision qui vous appartient. Soit, vous reprenez l'usage que vous aviez mis en place pour les commissions administratives, soit vous décidez par exemple d'attendre de nommer un nouveau suppléant à chaque renouvellement de votre Assemblée. C'est un deuxième point d'attention pour vous, mais qu'il vous appartient de clarifier.

Sur le rôle des commissions de contrôle, les commissions de contrôle vont reprendre le rôle que vous connaissiez des commissions administratives, donc elles vont vérifier la régularité des listes électorales consulaires, elles vont examiner les mouvements – inscriptions, radiations –, mais elles ont une nouvelle fonction. Elles ont un rôle d'instance de précontentieux. Si le chef de poste décide de radier quelqu'un, cette personne ne pourra pas saisir immédiatement le tribunal d'instance de Paris. Avant de saisir le tribunal d'instance de Paris, elle devra avoir saisi la commission pour que la commission examine la décision de radiation du chef de poste. Là, soit la commission donnera tort au chef de poste, donc la personne aura gain de cause, mais si la commission donne raison au chef de poste et que la personne est radiée, elle pourra dans un second temps saisir le tribunal d'instance de Paris. Cela, c'est une nouveauté par rapport au système que vous connaissiez déjà.

Sur le fonctionnement des commissions de contrôle, c'est assez classique : prise de décision à la majorité des membres avec voix prépondérante du président, décisions régies par les principes de collégialité et de consensus, quorum, donc au moins le président et deux membres de la commission et gratuité des fonctions et pas de prise en charge des frais de déplacement. J'y reviendrai, parce que le système est assez souple. Il prévoit d'éviter que les membres aient à se déplacer.

Le secrétariat – je vais passer rapidement – : deux membres du secrétariat qui sont nommés, donc deux agents consulaires qui sont nommés par le chef de poste. J'y reviendrai également.

Les réunions de la commission : ces réunions sont publiques et il y a deux volets. Vous avez une réunion publique, donc obligatoire chaque année qui changera un petit peu dans son fonctionnement selon si on est en année électorale ou en année où il n'y a pas de scrutin. Dans une année où il n'y a pas de scrutin électoral, la commission devra se réunir au plus tard le 19 novembre. En année électorale, cela va être le cas en 2019 pour nous, la commission devra se réunir de manière obligatoire entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jours précédent le premier tour du scrutin. Concrètement, cela veut dire qu'en 2019, les commissions de contrôle vont devoir se réunir, en raison de l'élection européenne entre le 2 et le 5 mai 2019 et entre le 1<sup>er</sup> et le 4 mai 2019 pour le continent américain. C'est une deuxième date, après celle du 11 janvier que j'ai mentionnée tout à l'heure à bien avoir en tête, et pour vous, et pour nous. C'est aussi lié au fait, maintenant, que comme on peut s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le premier tour de scrutin, la commission de contrôle ne peut se réunir que plus tard par rapport au système qu'on connaissait avant. Cette réunion obligatoire se tient dans les locaux du poste diplomatique et consulaire. Le poste en assure la publicité, mais le système prévoit une grande souplesse.

Je vais prendre la circonscription de Madame SCHOEPPNER, c'est une circonscription que je connais très bien, le secrétariat est à Munich, le vice-président du conseil consulaire, président de la commission habite le nord de la Bavière, il est chez lui en Bavière. Ils sont là pour contrôler la liste électorale consulaire de Stuttgart, donc le premier membre titulaire peut être chez lui à Stuttgart, le deuxième membre titulaire peut être chez lui à Fribourg et toutes ces personnes vont formaliser la

réunion par téléphone, par Skype. L'essentiel, c'est qu'elles aient été convoquées dans les règles de l'art et que le procès-verbal soit bien signé par l'ensemble des membres de cette commission. Ce système prévoit une grande souplesse et c'est à l'avantage des personnes qui seront membres des commissions de contrôle.

Le rôle du secrétariat pour cette commission : c'est le secrétariat qui va convoquer les membres à la demande du président 15 jours avant la date prévue. C'est le secrétariat qui va transmettre aux membres de la commission, par voie dématérialisée l'ensemble des documents dont la commission aura besoin pour se réunir. C'est un nouveau point d'attention pour moi. La voie dématérialisée et sécurisée qui est prévue par les textes, c'est un dossier sur lequel nous travaillons encore. Nous ne sommes pas au clair de la meilleure manière de faire pour assurer la sécurité des échanges entre le secrétariat de la commission et les membres de la commission dans les deux sens : envoi par le secrétariat des documents à la commission et retour de la part de la commission des procès-verbaux. C'est un point qu'on vous précisera sans doute, soit dans les échanges qu'on aura, d'ici la prochaine session de l'AFE, soit à l'occasion de la prochaine session de l'AFE. Le secrétariat a aussi un rôle que j'appelle un rôle de service après-vente. À l'issue des réunions de la commission, c'est le secrétariat qui est en lien avec les élus, qui va les informer des décisions et qui va servir de courroie de transmission dans les deux sens : informer les élus de certaines décisions, être destinataire des recours éventuels qui pourraient avoir lieu. Je ne veux pas rentrer dans le détail technique, parce que cela, je le garde pour une prochaine fois, mais il faut savoir que le système est très, très protecteur des élus et c'est une évidence. Au niveau du chef de poste, quand le chef de poste décide de radier quelqu'un, il ne va pas le radier d'office, il va d'abord devoir faire part à l'électeur de son intention de le radier. L'électeur va pouvoir lui répondre. Si le chef de poste maintient sa décision de radiation, la personne va pouvoir faire un recours, etc. Même chose pour la commission de contrôle, si la commission de contrôle décide à l'occasion d'une de ses réunions, parce que les membres ont connaissance du départ de la circonscription d'une personne, de radier cette personne, elle va d'abord faire part à la personne de son intention de la radier. La personne pourra faire valoir ses arguments. À chaque fois, c'est un jeu de va-et-vient qui est très protecteur pour l'électeur. Pour radier quelqu'un, il faut vraiment avoir épuisé tous les recours possibles, etc. On ne radie jamais quelqu'un par hasard, donc soyez rassurés, nos postes ne radient jamais un électeur par hasard. Même s'il y avait une erreur du poste, la personne aurait toujours des possibilités de recours et d'obtenir gain de cause.

La semaine prochaine, on transmettra à Jean-Claude MARFAING ce PowerPoint adapté et on rajoutera deux schémas qui vous expliqueront vraiment très clairement l'ensemble des recours et l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire qui part du chef de poste d'une décision de radiation et comment tout cela s'articule. Jean-Claude, dans le courant de la semaine prochaine, on vous passera ce document.

J'ai mentionné les réunions obligatoires, cette réunion obligatoire fixée par les textes. La commission peut aussi se réunir de façon intermédiaire. Cela peut être intéressant pour un poste important. Par exemple, en 2019, on peut très bien imaginer que Genève ou Bruxelles n'attendent pas début mai pour se réunir une première fois dans la perspective des Européennes. On peut très bien imaginer que dans ces villes, le président de la commission de contrôle décide de réunir sa commission début avril pour faire un premier travail sur les listes. Ces réunions sont tout à fait possibles. Elles seront même souhaitables dans certains postes. Il faut savoir que la différence entre les réunions intermédiaires et les réunions obligatoires, c'est le rôle du secrétariat. Pour les réunions intermédiaires, les textes précisent que la commission se réunit par ses propres moyens. Je vais vous rassurer tout de suite, je sais que c'est un motif d'inquiétude. Il est évident que nos collègues en poste seront en appui, c'est-à-dire que nos collègues en poste qui assureront le secrétariat transmettront à la commission les documents nécessaires. Il est évident qu'ils transmettront les modèles de procès-verbaux. Il est évident qu'à l'issue de la réunion de la commission de contrôle, ce sont eux qui seront destinataires de votre procès-verbal et ce sont eux qui assureront le service après-vente dont je parlais pour informer l'électeur et jouer ce rôle de courroie de transmission. Tout cela va se faire en bonne intelligence localement, donc n'ayez aucune inquiétude sur ces points et nos postes seront informés de la même manière que ce que je viens de vous dire aujourd'hui.

Brièvement, sur le calendrier, on a un calendrier que vous voyez, qui est un peu compliqué, parce que 2019 est une année de transition avec les deux systèmes qui se chevauchent. Je voudrais juste vous donner ou vous redonner les dates qu'il faut absolument avoir en tête. Entre le 4 et le 9 janvier 2019, nos commissions administratives ancien régime vont se réunir pour la dernière fois. Elles vont examiner tous les mouvements de 2018, donc les inscriptions et les radiations. Le 11 janvier, c'est entre vos mains, il faut que vous ayez désigné les membres des futures commissions de contrôle. Le 11 mars, les listes électorales consulaires, nouveau régime, donc régime répertoire électoral unique, vont entrer en vigueur. Le 31 mars, il y aura deux échéances qui seront importantes pour nos électeurs, ce sera leur dernière chance pour s'inscrire pour les élections européennes. On est là aussi dans une exception en 2019. L'inscription ne sera pas possible six semaines avant le scrutin, donc cette année, ce sera vraiment le 31 mars. Deuxième date impérative pour nos électeurs : le 31 mars, c'est la dernière chance pour eux de choisir – je reviens sur ce que le directeur a expliqué – entre le fait d'être inscrit, soit à l'étranger, soit en France. Ce sera leur dernière chance. À défaut, vous le savez, les personnes resteront inscrites sur la liste électorale consulaire. Dernière date à avoir en tête, je l'ai dit : réunion obligatoire des commissions de contrôle entre le 2 et le 5 mai et entre le 1<sup>er</sup> et le 4 mai pour le continent américain.

Juste avant de vous laisser la parole, pour vous expliquer comment on travaille sur la situation des doubles inscrits : nous avons déjà fait deux campagnes d'information en mai et en juin. Nous en prévoyons une troisième début novembre et là, nous allons vraiment cibler les personnes doubles inscrites en faisant vraiment de la dentelle, en expliquant à chaque électeur : « vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire de Los Angeles par exemple. Vous êtes également inscrit sur la liste de la commune de Marseille. Il vous appartient de faire un choix. Si vous ne faites pas ce choix, par défaut, vous serez maintenu sur la liste électorale de Los Angeles ». Ce travail, on va le refaire début novembre. Courant novembre, on va également faire une campagne sur les réseaux sociaux pour toucher l'ensemble des Français de l'étranger, pour leur rappeler toutes les échéances importantes qu'ils doivent avoir en tête. Nous referons des envois ciblés début 2019 pour rappeler aux électeurs l'échéance du 31 mars et nous ferons un petit peu plus tard une commission qui sera plus ciblée vers les élections européennes avec les aspects pratiques, les dates, les modalités de vote, vote à l'urne par procuration et une partie un petit peu plus pédagogique pour expliquer le rôle du député européen tout simplement pour nos concitoyens. Voilà pour moi.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Merci, Madame,

J'ai une question avant de passer la parole, parce que j'étais un peu inquiet sur le calendrier et je vais vous dire ce que j'ai compris pour voir si tout le monde a compris pareil et si j'ai bien compris surtout. De ce que je comprends, les commissions administratives de centres de vote que nous venons d'examiner très brièvement avant cette partie, leur composition prendra fin, non pas au 31 décembre, mais au plus tard au 9 janvier.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Exactement !

**Monsieur le Président**

Si j'ai bien compris, la première réunion qui se tiendra entre le 4 et le 9 janvier sera convoquée par le chef de poste.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est ancien régime.

**Monsieur le Président**

C'est le système actuel.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Voilà.

**Monsieur le Président**

Et si j'ai toujours bien compris, nous pouvons donc, profiter de cette convocation qui sera la dernière convocation officielle qui sera à l'initiative du chef de poste, les autres devant se faire à l'initiative du président...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Tout à fait !

**Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse**

Non...

**Monsieur le Président**

Quoi, « non » ? Martine, est-ce que je pourrais terminer, s'il te plaît ? J'ai peut-être mal compris, mais on m'expliquera après. Je continue.

Donc, on pourra éventuellement profiter de cette convocation pour proposer la nouvelle composition de la nouvelle commission.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Cela vous appartient.

**Monsieur le Président**

Ce qui m'inquiète justement, c'est que cela nous appartienne...

**Monsieur Nicolas WARNEY**

On pensait vous faire plaisir !

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Exactement.

**Monsieur le Président**

D'un point de vue logistique, ce qui m'inquiète un peu, c'est que cela nous appartienne pour la première fois et que saisir l'occasion de cette dernière convocation officielle pour mettre en place le nouveau dispositif me semblerait peut-être judicieux, mais c'est à la liberté de chacun. Je voulais être sûr qu'on pouvait le faire, c'était ma question.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

J'explique juste une chose, parce que cela paraît totalement contradictoire. Pourquoi cette dernière réunion ancien modèle ? Parce que pour le cas où il y aurait des élections avant le 31 mars, on fonctionne encore dans l'ancien modèle. Cela paraît fou, mais pour le cas où il y aurait – je dis n'importe quoi – une dissolution de l'Assemblée nationale, un référendum, une élection surprise avant l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, on fonctionnera encore selon l'ancien système, donc avec des listes arrêtées au 31 décembre et revues avant le 11 janvier, mais espérons évidemment que l'on n'aura pas à utiliser cela et qu'on basculera bien dans le nouveau modèle.

**Monsieur le Président**

Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci.

Lors de l'adoption de la loi, en 2015...

**Monsieur le Président**

2016.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

2016, oui, excusez-moi, c'est quand elle a été discutée, hormis mon audition à l'Assemblée nationale, c'est vrai que l'AFE ne s'est pas saisie de ce sujet, c'est très dommage. Une fois la loi votée, le décret d'application a apporté certaines restrictions de la loi. J'en citerai une. Quand on a eu les arrêtés, on a encore renforcé la souplesse et certaines choses. J'en cite deux : par exemple, le décret par rapport à la loi, la loi prévoit pour les communes de France un nombre de membres différent dans les commissions de contrôle dans les grandes villes, par exemple, Paris, Lyon, etc., il y a un autre découpage alors que nous, on reste à trois quoi qu'il arrive malgré justement l'exemple de Genève, de Londres, de commissions où il y a beaucoup, beaucoup d'électeurs et des commissions où il y en a 1 000. Cela, c'est très dommage, mais on ne peut pas modifier la loi. Dans l'arrêté, par exemple, on en a parlé, puisque vous savez que le Bureau a rendu quatre avis, deux sur le décret et deux sur l'arrêté. Ils sont sur le site, tout le monde peut les voir. Cette obligation, on en a beaucoup parlé, pour la commission de contrôle de la

présence du vice-président du conseil consulaire, puisque c'est lui qui est automatiquement président de la commission de contrôle pour que la commission de contrôle puisse délibérer, cela pose quand même pas mal de problèmes, parce qu'il peut y avoir des absences, etc. Enfin, merci d'avoir redonné quand même au président de la commission l'initiative de la convocation de la réunion, puisque dans le texte, cela avait été inversé et surtout, d'avoir bien précisé que la commission de contrôle pourra avoir accès à la LEC à chaque fois qu'elle voudra se réunir et au retrait et cela, c'était très important également.

Par contre, déception, puisque pour certaines choses, on nous assimile aux communes de France, on nous dit : « c'est comme cela, parce que c'est comme cela dans toutes les communes » et pour d'autres réponses, on nous dit : « vous avez un statut spécial », donc c'est quelquefois un peu ennuyeux. Enfin, moi, j'ai deux questions : la réunion par Skype que vous avez décrite tout à l'heure, c'est très bien, sauf que les réunions doivent être publiques, alors, on met le public à quel endroit quand on se réunit par Skype ? Vous avez répondu à la deuxième question, l'histoire du secrétariat, donc pour une seule réunion, qui était aussi sa participation, mais là, vous avez donné la réponse. Enfin, le public par Skype, c'est un petit peu compliqué.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Pour la réunion obligatoire, le formalisme du lieu de la réunion, c'est celui du secrétariat, puisque le secrétariat sera dans le chef-lieu du poste, donc on peut très bien imaginer pour la réunion obligatoire... Je prenais l'exemple de Munich, on peut très bien imaginer que le public ait accès... Je suis consciente que c'est limité et qu'on a une petite contradiction quand on dit : « réunion publique », mais en même temps, on veut faciliter les choses. Il y a effectivement une contradiction.

### **Monsieur le Président**

Rarement, je vais surenchérir sur la question de Madame SCHOEPPNER. Comment fait-on la publicité de cette réunion pour compléter ?

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

La réunion obligatoire, c'est le secrétariat qui va assurer la publicité, donc on peut imaginer site Internet, réseaux sociaux. Pour les réunions qui sont intermédiaires, les textes prévoient que c'est la commission elle-même – puisque le secrétariat est un petit peu plus en retrait – qui assure la publicité. Je vais vous dire très franchement, c'est un point dont on a déjà parlé ensemble, il est évident que le consulat ou l'ambassade peut faire la publicité pour vous. C'est quelque chose qui se fait très rapidement de mettre un article en ligne sur un site ou de poster des messages sur Facebook ou Twitter.

### **Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci, parce que ce n'était pas dans la réponse à l'époque.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr, mais c'est une évidence.

### **Monsieur le Président**

Merci pour ces précisions.

Vous êtes très nombreux à avoir déjà demandé la parole : 11, donc soyez patients. Tout le monde est noté. 12 avec Monsieur SARRAZIN. Cela va venir au fur et à mesure.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.*

### **Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Merci,

J'ai une question qui a trait à ce que vous avez dit sur la radiation. Comment peut-on parler de radiation dans un répertoire unique électoral ? Lorsqu'on est dessus, sauf quand on décède, on doit rester sur ce répertoire. Ce qui peut se passer, c'est qu'on change de bureau de vote, mais on ne peut pas parler de radiation, donc je voulais des précisions sur cela.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est ce que j'ai expliqué, le répertoire électoral unique, c'est un mouvement perpétuel. Vous vous inscrivez à Paris, vous étiez inscrit à Marseille, vous allez être automatiquement radié de Marseille, donc on parle quand même de radiation, parce qu'ensuite, c'est ce que j'expliquais, quand on va figer, quand la liste électorale est extraite du répertoire – « extraite », c'est le terme utilisé dans la loi et je trouve qu'il rend assez bien compte de la nature de ce rapport entre le répertoire électoral unique et la liste électorale consulaire –, pour moi, vous pouvez parler de radiation au sein même du répertoire électoral unique, mais vous n'êtes pas radié du répertoire électoral unique, c'est extrêmement clair, vous êtes radié de la liste électorale consulaire de Marseille, parce que vous venez de vous inscrire à Paris par exemple. J'espère que c'est plus clair.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX**

Merci, Monsieur le Président,

Deux remarques et une question : la première, c'est que je crois que c'est la première fois qu'on nous donne une compétence, donc merci, bravo.

Deuxième chose : mon consul qui est formidable organise une réunion préparatoire ce lundi. Il nous a convoqués – le conseil consulaire – pour justement mouliner les textes et que tout le monde soit bien conscient des enjeux. Je crois que c'est sans doute quelque chose qui pourrait être répété partout, donc je le remercie à distance.

Ma question, c'est sur la place des conseillers AFE. Dans l'ancien système, nous étions exclus des commissions administratives et là, maintenant, si on est vice-président, on peut éventuellement la présider, donc c'est assez surprenant comme changement. Et je voulais savoir : il n'y a pas du tout d'exclusion pour les élus quels qu'ils soient dans la commission administrative. Ils peuvent tous participer à la commission administrative. Actuellement, les deux autres conseillers consulaires siègent à la commission administrative et je pense qu'ils vont vouloir continuer.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Il n'y a aucune limite. Vraiment, le pouvoir est redonné aux élus. C'est vraiment l'esprit de la loi de toute façon.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Y compris les élus AFE.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Tout à fait, bien sûr.

**Monsieur le Président**

Merci, Madame SEUX, merci d'avoir signalé qu'on nous donne cette compétence, mais j'espère qu'on nous en reconnaît quand même d'autres.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller consulaire élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Aux dernières élections européennes, nous avons été privés du droit de vote pour les listes françaises sous prétexte que nous étions inscrits sur les listes espagnoles, ce que nous n'avions pas demandé pour un grand nombre d'entre nous. On a voté aux municipales espagnoles, du coup, sans le savoir, nous pouvions voter pour les candidats espagnols aux Européennes. Est-ce que des mesures sont prises pour régler ce problème ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

On est en train, justement de travailler sur la situation de nos compatriotes dans les États membres de l'Union européenne. J'ai vu le consul général de France à Barcelone il y a une semaine et il a abordé le sujet avec nous, donc c'est un travail qu'on est en train de faire avec le bureau des élections. On en a encore parlé hier soir. Je ne peux malheureusement pas vous donner de réponse maintenant, mais on y travaille.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Une précision pour compléter la réponse à Monsieur HUSS, on a bel et bien le droit de voter soit au consulat sur les listes qui vous seront proposées, les listes françaises disons, soit dans un bureau de vote espagnol sur les listes espagnoles. On n'a pas le droit de voter aux deux bien sûr.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

On a le choix.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Vous avez le choix.

**Monsieur Francis HUSS**

Et les binationaux ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Non, pas de binationaux.

**Monsieur Francis HUSS**

Ils n'ont pas le droit, mais ils le font.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est très mal.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Il y a des contrôles. Il y a de plus en plus de contrôles.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Ce n'est pas bien du tout, cela.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALLDECABRÈS.*

**Madame Annik VALLDECABRÈS**

C'est sur la composition de la commission de contrôle, il y a quelque chose qui m'a un petit peu étonnée. C'est passé vite. Si je ne me trompe, il est marqué – si on pouvait l'avoir, parce que là, je ne l'ai pas très bien –

« conseiller consulaire compétent ».

Qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a des incompétents ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Compétent géographiquement. Nous n'avons que des conseillers consulaires compétents dans le sens intellectuel du terme, mais là, il s'agit de la compétence géographique.

**Monsieur Annik VALLDECABRÈS**

Compétence géographique, il faudrait peut-être le rajouter.

**Monsieur le Président**

C'est effectivement peut-être plus facile.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.*

**Madame Anne BOULO**

Je vous remercie pour la présentation très claire. Je voulais revenir sur la composition de la commission de contrôle. Vous avez dit à un moment donné : « c'est la nomination ou la désignation des membres de la commission de contrôle, c'est à nous de travailler sur la façon de désigner les membres de la commission de contrôle », est-ce que c'est à nous, Assemblée ? La question se pose sur qui, comment ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Je veux attirer votre attention là-dessus, parce que comme c'est une nouveauté, il me semble que c'est à l'Assemblée des Français de l'étranger, avec le Secrétaire général de voir comment vous voulez concrètement procéder, puisque c'est après avis des conseillers consulaires, quel circuit vous souhaitez mettre en place, mais je ne veux pas m'en mêler. C'est simplement un point d'attention pour dire : « nous, on sera là pour aider Jean-Claude MARFAING sur des supports pour que vous teniez vos listes, mais on ne peut pas, nous, administration, être associés à la procédure ». C'est simplement un point d'attention en vous disant : « vous avez le 11 janvier à bien avoir en tête ».

**Madame Anne BOULO**

Donc, j'attire l'attention du bureau de l'AFE et de mes collègues sur le fait qu'on doit quand même rapidement travailler sur ce sujet, puisque nous avons jusqu'à début janvier et qu'il est urgent d'y travailler.

**Monsieur le Président**

Merci, Anne pour cette question, parce que je suppose qu'il serait quand même bien que le mode de désignation soit le même partout.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Cela, c'est clair.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

A priori, cela doit remonter des conseillers consulaires, donc c'est une base, de toute façon, qui est locale, mais qui, à un moment, doit converger vers le Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

**Monsieur le Président**

On aurait quand même certainement tout intérêt à mettre en place une procédure commune pour qu'ensuite, il n'y ait pas des discussions à perte de vue : « là, ils se sont réunis à trois, là, ils étaient six, là, c'est un tel, etc. ». Cela ne va pas être simple compte tenu du calendrier.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.*

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »**

Merci, Monsieur le Président,

Je voudrais vous faire part de mes doutes sur deux points. D'après ce que j'ai pu écrire, la liste des électeurs radiés et inscrits sera publique dans les locaux de l'ambassade. Moi, je ne sais pas, mais on a tous vu des listes électorales, il y a des milliers de noms. On va recouvrir tous les murs ? Je ne comprends pas.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est intéressant que vous disiez cela, parce que Londres nous a dit exactement la même chose. Londres s'est dit que cela donnerait lieu à une redécoration complète des salles d'attente.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Et je ne suis même pas sûre que ce soit suffisant.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

L'expression, ce n'est pas « afficher », mais « public » ou « publier », c'est-à-dire qu'on peut imaginer dans un poste que je vais appeler à taille humaine que ce seront deux feuilles qui pourront être effectivement affichées dans une salle d'attente. Pour un poste dans votre circonscription ou Londres ou Genève ou Bruxelles, il est évident que cela peut être une pile de feuilles reliée et mise à disposition avec toute la sécurité nécessaire pour que personne ne parte avec le document. Là, ce sera à nos collègues de faire attention, soit que ce document soit fixé à une table, etc. Cela fait partie des choses qui seront différentes de poste à poste, c'est ce que je disais au début, c'est-à-dire qu'il y a des choses qui seront différentes à Genève et à Prague, toujours selon la taille de la communauté, mais ne vous inquiétez pas, il ne s'agit pas du tout d'afficher l'ensemble de la...

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

On peut imaginer une nouvelle forme d'esthétique, ce n'est pas un problème.

Deuxième point, les locaux de l'ambassade, est-ce que c'est vraiment dans les ambassades qu'il faut afficher cela ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Ambassades ou consulats. Cela peut être la section consulaire à Prague et cela peut être le consulat général de France à Los Angeles. C'est lié à la compétence consulaire en fait.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

D'accord, parce que ce n'était pas marqué. Il y avait marqué seulement les locaux d'ambassades.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

C'est une erreur.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, je pense que ce n'est pas possible. Nos ambassades sont de plus en plus des forts...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Juste une particularité locale, le conseil consulaire de Tel Aviv Haïfa, on n'a pas de vice-président du conseil consulaire.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

On m'en avait parlé.

**Monsieur le Président**

Il faudra en nommer un.

**Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU**

Pourquoi, c'est une question qui serait trop longue, mais on n'est pas arrivés à se mettre d'accord. Mes collègues ont refusé toutes les propositions de conciliation que j'ai pu avancer.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILLA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILLA**

À supposer qu'il y ait deux scrutins dans la même année calendaire, il y aura donc, deux réunions de la commission de contrôle obligatoires.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Tout à fait ! 2022, présidentielles et législatives, la commission de contrôle devra se réunir avant le premier tour de la présidentielle et elle devra se réunir avant le premier tour des législatives.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise CONESTABILE.*

**Madame Françoise CONESTABILE, conseillère élue de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

C'était tout à fait la même question que Francis, parce qu'au Portugal, on avait eu le cas aussi de beaucoup de Français inscrits sur les registres qui n'ont pas pu voter pour les Européennes, donc je voulais vraiment porter l'accent sur ce problème. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci, Monsieur le Président,

Ce problème pour les doubles votes sur les listes européennes locales et sur les listes françaises, cela s'est passé en Allemagne également. Cela, c'est une remarque à part.

Je voulais faire part de mon inquiétude en ce qui concerne les réunions de la commission, alors qu'il n'est prévu aucune solution en cas d'absence du vice-président. Vous ne pouvez pas garantir que partout dans le monde, le vice-président sera toujours présent. Je veux dire, il y a des aléas de la vie, il y a des tas de choses et le décret n'a pas prévu d'alternatives. C'est quand même un problème de base. Je ne peux pas m'imaginer que dans toutes nos circonscriptions, il n'arrivera jamais un problème quelconque. Il est prévu des suppléants pour les membres titulaires, mais quand le président de la commission, c'est-à-dire le vice-président du conseil consulaire n'est pas là, il n'y a pas d'alternative prévue et il est bien précisé par contre que sa présence est obligatoire. C'est marqué dans le décret, certes, mais il faut trouver une solution avant qu'un problème se pose. Je vous remercie.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Je ne peux pas exclure qu'il y ait un problème avec un vice-président de conseil consulaire, mais je me dis juste, pour un petit peu essayer de trouver des solutions que la souplesse avec laquelle la commission peut se réunir, c'est-à-dire avec des membres à distance – cela peut être par conférence téléphonique – permet déjà de pallier ce problème. Cela ne répond pas parfaitement à votre doute et à votre question, vous avez raison, mais c'est déjà un moyen d'essayer de contourner ce problème. Cela, c'est un point que l'on peut regarder, essayer de mettre en place une doctrine.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Je voudrais qu'on réfléchisse là-dessus et qu'on prévoie une solution qui soit actée, parce que c'est dans l'intérêt de tous.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr. C'est un point qu'on peut examiner à la prochaine session de l'AFE. Si vous le souhaitez, on peut voir...

**Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Dans le même ordre d'idée concernant la présidence de cette commission de contrôle, nous sommes un certain nombre de conseils consulaires à avoir choisi des vice-présidences tournantes. C'est le cas en Tunisie. Que se passe-t-il dans ce cas-là ?

**Monsieur le Président**

C'est le vice-président en fonction.

**Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI**

Il faut poser la question, puisqu'on nous dit : « mandat de six ans ». En l'occurrence, notre mandat est d'un an, puisque tous les conseillers consulaires ont été à tour de rôle... Je prends un exemple, moi, je serai vice-présidente du conseil consulaire l'année prochaine, je ne ferai qu'un mandat d'un an, je ne vais pas faire un mandat de six ans.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est l'année de compétence, c'est vous qui ferez. Vous ferez en 2019, quelqu'un d'autre fera en 2020, etc. C'est évident.

**Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI**

Merci, Monsieur le Directeur, c'est mieux quand c'est dit.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Oui, oui, tout à fait !

**Monsieur le Président**

Il faudra bien, de toute façon que le vice-président en poste démissionne pour que l'autre puisse prendre sa place, donc cela fait l'automatisme.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

On vous demande simplement de ne pas démissionner complètement de vos mandats pour ne pas être obligés d'en venir à faire des élections consulaires chaque mois, puis tous les 15 jours, puis chaque semaine. Je vous en supplie.

*(Applaudissements).*

C'était ma minute d'émotion.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Inès CAVAYÉ-NINU.*

**Madame Inès CAVAYÉ-NINU, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Vous savez que nous avons tous des pays différents avec des fêtes nationales différentes, avec des fêtes religieuses différentes, avec des ponts différents et vous nous mettez des délais très courts souvent pour les réunions, par exemple, du 2 au 5 mai.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

« Vous », ce n'est pas nous.

**Madame Inès CAVAYÉ-NINU**

Oui, je sais. En plus, on nous convoque dans des délais très courts. Nous avons tous une vie en dehors du conseil consulaire. Je vois, lors des dernières élections, à Milan, il y avait un très grand pont, c'est pour cela que nous avons eu très peu de participations. Je sais que vous ne pouvez pas faire votre calendrier pour la Terre entière, c'est impossible, mais est-ce qu'on ne peut pas avoir des délais un peu plus longs, certaines fois, une semaine ? Parce que trois, quatre jours, des fois, c'est un peu dur. En plus, c'est en général le poste consulaire qui nous convoque qui nous dira : « plutôt le 2, le 4 », parce qu'eux aussi, ils ont des impératifs.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Je pense que la logique est inversée, ce n'est plus le poste, mais le président qui...

**Madame Inès CAVAYE-NINU**

C'est le président ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr ! Le secrétariat et nos ambassades, nos consulats sont en fonctions supports, donc ils vont s'incliner sur vos dates, mais comme je l'ai déjà dit, vous n'avez pas besoin d'être présents physiquement. Je pense que c'est quand même suffisamment souple pour pouvoir s'arranger.

**Madame Inès CAVAYE-NINU**

Souple ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Et pour aller dans votre sens, on a été saisis par nos collègues à Monaco qui ont un gros problème pour l'élection européenne, parce que c'est le jour du Grand Prix de Formule 1, donc c'est un souci pour : « comment va-t-on accéder au bureau de vote, parce que la principauté va être verrouillée ? ». Malheureusement, la date du scrutin européen, ce n'est pas nous qui l'avons choisie et mon collègue me disait que c'était déjà la même chose il y a cinq ans. On est conscient que les dates ne conviennent jamais à tout le monde, mais là, nous n'avons aucune marge de manœuvre. Nous, on est aussi liés par les textes que vous l'êtes sur les dates, les délais, etc.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci,

La date du 2 au 5 mai, ce n'est pas mal, parce que le 2, c'est un jeudi, le 3, c'est un vendredi, donc il y a deux jours qui vont être bloqués. Alors, moi, j'ai un problème, parce qu'il va falloir que j'aille de Vienne à Bratislava, cela va, c'est facile, mais le troisième, à Ljubljana, cela va être un peu plus compliqué. Est-ce qu'on va avoir des ambassades ouvertes en week-end ? Comment fait-on ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Déjà, ce sont les membres, je ne sais pas si vous serez vous-même membre de la commission de contrôle, mais les membres de la commission de contrôle n'ont pas à se déplacer dans le chef-lieu de la circonscription. Comme je l'ai dit, vous pouvez travailler à distance, vous pouvez faire une conférence téléphonique, etc. Vous n'avez pas besoin d'être physiquement dans le chef-lieu du poste. Si vous êtes à Vienne, vous n'avez pas besoin d'aller ni à Bratislava ni à Ljubljana.

**Monsieur Louis SARRAZIN**

Si je veux voir une liste, il vaudrait quand même mieux que...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Non, non, comme je l'ai dit, nos collègues qui seront dans les secrétariats enverront aux membres de la commission, en amont de la réunion de la commission les documents. C'est là où je dis : « nous, nous ne sommes pas encore au clair sur notre façon de procéder ». Nous sommes en train d'essayer de voir de quelle manière transmettre ces documents, parce que les textes prévoient que l'on envoie cela de manière dématérialisée et surtout sécurisée. Ce sont des données qui sont confidentielles et très sensibles, on ne pourra pas se contenter d'un simple mail. On est en train de voir un système de messagerie sécurisée, etc., mais je ne peux pas vous répondre aujourd'hui précisément sur ce point, mais sachez qu'on vous enverra en amont des réunions tous les documents nécessaires. Vous n'avez pas besoin de vous déplacer dans le chef-lieu de ces circonscriptions, que ce soit Bratislava ou Ljubljana si vous êtes à Vienne.

## **Monsieur le Président**

Je crois que nous avons fait le tour des questions. Non, on n'avait pas fait le tour, vas-y. Il n'avait pas demandé la parole, mais bon, puisqu'il l'a demandée...

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy SUKHO.*

## **Monsieur Guy SUKHO, conseiller élu de la circonscription « Afrique occidentale »**

Merci, Monsieur le Président,

La commission de contrôle a accès à la LEC à tout moment. Or, il se trouve que beaucoup de pays de ma circonscription ont la LEC sous embargo. Alors, je voudrais savoir si l'embargo serait maintenu dans ce cas pour nous permettre de faire des contrôles suffisants.

## **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Vous pourrez faire les contrôles suffisants, mais dans votre cas, il n'y aura sans doute pas de publicité dans les locaux de l'ambassade ou du consulat. Tous les pays pour lesquels, pour des questions de sécurité, la LEC n'est pas communicable, nos collègues ne laisseront pas à disposition les décisions que vous aurez prises d'inscriptions ou de radiations dans votre commission.

## **Monsieur Guy SUKHO**

Je vous remercie. Ce qui m'appelle à poser la deuxième question : qu'est-ce qui aura lieu concernant les réunions publiques ? Est-ce qu'elles seront vraiment publiques ou restreintes à la commission de contrôle compte tenu de cet embargo ?

## **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Compte tenu de votre situation particulière, elles pourront être limitées à la commission de contrôle bien sûr.

## **Monsieur le Président**

Juste une remarque qu'on me rappelle par texto, parce que maintenant, on fonctionne aussi par texto au sein de cette Assemblée, avant de passer à la deuxième partie, il serait peut-être intéressant qu'on essaie de trouver un moment en plénière pour essayer de définir un mode de désignation. Même si au final, je comprends qu'au niveau de l'AFE, la validation se fera comme elle se faisait jusqu'à maintenant, mais par contre, la désignation au niveau des conseils consulaires, puisque nous serons concernés, mais les conseillers consulaires aussi, essayer d'avoir comme je le disais tout à l'heure, une certaine uniformité dans le processus de désignation. Je ne sais pas si vous avez des idées là-dessus. Je ne suis même pas sûr d'ailleurs qu'actuellement, sous une certaine façade qui semblait uniforme, les processus de désignation eussent été semblables dans toutes les circonscriptions. Je ne suis pas sûr du tout, mais il faudrait essayer d'harmoniser les choses.

On peut si vous en êtes d'accord, passer à la suite.

## **Monsieur Nicolas WARNERY**

Merci, Monsieur le Président,

On a terminé avec le bloc élections.

Avant d'en venir aux outils – je vous ai parlé des outils tout à l'heure –, je vous propose peut-être de faire une petite séquence « Administration publique 2022 et évolution du réseau consulaire ». On en parle à chacune de nos réunions et les missions prennent sur les outils bien sûr. Vous avez entendu les différents discours qui ont pu être prononcés depuis la fin août. Vous savez tous – je ne m'étends pas, ce n'est pas mon domaine à moi – que nous sommes dans un contexte de rigueur budgétaire extrême, qu'on nous demande donc, de réfléchir au reformatage de tous les réseaux dont le réseau consulaire et cela, c'est notre travail à nous en liaison avec les ambassadeurs et les consuls sur le terrain. On nous a demandé dans ce cadre-là de réfléchir à l'évolution des missions. Il ne s'agit pas d'avoir des missions nouvelles, il s'agit plutôt d'avoir moins de missions, vous vous en doutez. Il y a deux sujets dont vous avez entendu parler, mais sur lesquels j'aimerais revenir devant vous, c'est le notariat et les JDC. Nous mettrons fin au notariat consulaire au 31 décembre prochain. Je vous en avais déjà parlé, mais je vous confirme qu'au 31 décembre 2018, il n'y aura plus de notariat dans les consulats. Cela, c'est une première chose. La deuxième mission que nous allons fermer si je puis dire en liaison avec nos interlocuteurs du ministère de la Défense, c'est l'organisation des journées « Défense et citoyenneté à l'étranger ». Nous n'avons plus les moyens dans les consulats, dans les ambassades

d'organiser ces JDC de manière satisfaisante, de manière équitable. Cela devient vraiment du cas par cas. Cela dépend du passage d'un bateau de la Marine nationale, cela dépend de la présence ou pas d'un attaché de défense disponible et motivé, donc c'est une mission que nous ne pourrons plus assurer et nous en discutons d'ores et déjà avec nos interlocuteurs du ministère de la Défense, mais je vous le dis de manière très claire comme je l'ai dit à nos consuls lors des journées du réseau consulaire, comme nous l'avons dit aux ambassadeurs ici même lors de la conférence des ambassadeurs, les JDC, à l'étranger, c'est bientôt fini. Je sais que beaucoup d'entre vous y sont attachés. À titre tout à fait personnel, moi aussi, j'aime les JDC, mais on ne peut plus, donc on ne les organisera plus. Je préfère vous le redire, parce qu'on en avait déjà parlé de manière très, très claire. Certains soulèvent encore cette question parmi les élus, parmi les attachés de défense, parmi les ambassadeurs, parmi les consuls. Je pense que les ambassadeurs, après ce qu'on leur a dit fin août, normalement, ne devraient plus poser la question et les consuls non plus, mais vous entendrez encore ça et là peut-être des sanglots de nostalgie. Je les comprends, mais on ne peut plus. Cela, je voulais vous le dire de manière très claire.

Je vous propose de passer la parole quelques instants aussi à l'ambassadeur Serge MUCETTI qui a suivi ces derniers mois entre autres choses, parce qu'il suit beaucoup de choses aussi la qualité du service public, les relations avec les usagers qui est une des problématiques très importantes que nous suivons dans le cadre de la mise en œuvre du référentiel Marianne et dans le cadre de ce que j'appelle l'optimisation du réseau. On n'optimise pas seulement pour fermer des ETP, mais pour améliorer le service.

**INTERVENTION DE MONSIEUR SERGE MUCETTI, CHARGE DE MISSION SUR LE PROJET ACTION PUBLIQUE 2022, TRANSPARENCE SUR LA QUALITE ET L'EFFICACITE DES SERVICES PUBLICS APPLIQUEE AU RESEAU CONSULAIRE (HORS VISAS)**

**Monsieur Serge MUCETTI, chargé de mission**

Merci, Nicolas.

Action publique 2022 est un vocable sous lequel sont classés un certain nombre de projets, d'opérations de niveau, d'objet et de nature juridique extrêmement différents. Le projet dont je vais vous entretenir est à la fois ancien dans son esprit, mais nouveau dans sa forme. En effet, dans quelques semaines, la DFAE se livrera à un exercice sans précédent par son échelle, puisqu'elle demandera à l'ensemble des inscrits majeurs au registre des Français établis hors de France de donner leur appréciation sur le fonctionnement du service public consulaire. Comme je viens de le dire, ce n'est pas un exercice complètement nouveau, puisque chaque chef de poste à son niveau, dans sa circonscription se livre déjà à des opérations, à des enquêtes de ce genre. Mais cette fois-ci, nous participons à une grande enquête qui va se dérouler à l'échelle du réseau consulaire dans son ensemble. Il s'agit de la concrétisation d'un engagement de campagne du Président de la République qu'il a formalisé au mois de janvier lors de la séance inaugurale de la Cour des comptes, et mis ensuite en musique lors du premier comité interministériel de la transformation publique le 1<sup>er</sup> février de cette année. Toutes les administrations de l'État, désormais, devront interroger leurs usagers sur le fonctionnement de leurs services.

Naturellement, ces administrations ont des degrés d'expérience extrêmement différents. Comme je l'ai dit tout à l'heure, au ministère des Affaires étrangères, nous en avons l'habitude, mais d'autres administrations n'en sont pas familières comme le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, la gendarmerie, la police et d'autres. Il a donc fallu harmoniser nos pratiques à travers les objectifs assignés par le Premier ministre.

Comment les choses vont-elles se passer ? Entre le 15 octobre et le 30 novembre, nous allons adresser un message électronique à tous les Français majeurs inscrits au registre des Français établis hors de France qui leur permettra de se connecter à un questionnaire qui ne leur est pas tout à fait étranger, puisqu'il est fondé sur ce qu'on appelle le référentiel Marianne, (qu'on appelait il y a une vingtaine d'années la charte Marianne), on y retrouvera des questions auxquelles les Français ont l'habitude de répondre. La deuxième nouveauté après l'échelle de l'enquête, c'est la publication des résultats, puisque le Premier ministre a demandé à toutes les administrations de les publier avant le 15 décembre de cette année. Il en fera d'ailleurs un commentaire selon des formes qui ne sont pas encore arrêtées à l'échelle de l'État.

Ce dispositif se reproduira en 2019 et en 2020 de sorte que chaque administration puisse au moins publier à la fin de l'année 2020 dix indicateurs de satisfaction des usagers et performance. Tous les chefs de poste vont recevoir dans les tout prochains jours des précisions sur le déroulement de cette enquête, étant entendu qu'ils en ont déjà été informés lors des journées du réseau. Ils recevront également un ensemble d'éléments de communication sur lesquels ils pourront s'appuyer pour sensibiliser tous nos compatriotes à l'intérêt qu'il y a de répondre à cette question. Ce qui sera intéressant, ce seront non seulement les réponses, mais également leur nombre. Si la participation est trop faible, elle affectera en quelque sorte le crédit

des réponses et celui de l'enquête toute entière. Nous leur avons recommandé de s'appuyer également sur vous et sur les conseillers consulaires pour amplifier au maximum la sensibilisation de nos compatriotes afin qu'ils ne considèrent pas cette opération comme un énième exercice auquel ils sont appelés à participer, mais également comme un élément essentiel - en tout cas, c'est ainsi que le considèrent le Président de la République et le Premier ministre – de la transformation de l'État.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Merci, Monsieur MUCETTI,

J'aurais également une remarque là-dessus. Bien entendu, ce questionnaire ne concerne que ceux qui ont une adresse mail et il y a beaucoup de gens qui n'en ont pas, qui ne seront donc, plus conservés. Or, je voudrais faire deux remarques : quand on veut envoyer un mail à une adresse qui se termine par « diplomatie.gouv.fr », cela m'arrive une fois sur deux, c'est bloqué. Je ne sais pas pourquoi, je le dis constamment. Madame LE BARON n'est pas là, donc elle ne peut pas le confirmer, dommage.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est parce qu'à mon avis, vous écrivez tellement que vous êtes spammée finalement.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Ce n'est pas vrai. Cela arrive aussi à d'autres personnes et après, on nous dit qu'on ne répond pas. Si, on répond, mais le problème, c'est que le mail ne va pas, il est bloqué.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est bizarre.

**Monsieur Serge MUCETTI**

Cette fois-ci, cela va marcher.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

L'administration a déjà regardé et malheureusement, n'a pas trouvé le pourquoi, mais enfin...

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Dans un pays comme l'Allemagne, c'est bizarre. Toute plaisanterie mise à part, venant du Bade-Wurtemberg, c'est bizarre que cela n'arrive pas à Paris. Venant de certains pays que je ne citerai pas, éventuellement, mais venant de chez vous, je ne comprends pas.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Et j'ai regardé, ce sont principalement les adresses d'envoi qui se terminent par « t-online » et je crois par « gmail » ou « gmx », je ne sais plus. C'est un petit peu embêtant. Le fait est que ces personnes-là, évidemment, ou celles qui n'ont pas d'adresse mail n'ont plus rien à voir avec le consulat, résultat des courses, elles ne vont plus s'inscrire, elles ne renouvellent plus. Moi, j'aurais une suggestion au moins pour ce questionnaire-là, puisque vous avez fait appel à nous : que l'on distribue aussi les questionnaires papier autour de nous justement aux gens qui n'ont pas, mais est-ce qu'ils seront pris en considération ? C'est cela, le problème.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Honnêtement, le papier, c'est fini. Ce qu'on fait, parce que c'est nécessaire, c'est humain et c'est élémentaire, c'est s'occuper des gens qui sont totalement désarmés face à l'outil informatique, qui n'ont pas d'informatique, qui viennent à nous en nous disant : « j'ai un problème, aidez-moi ». Évidemment, on ne va pas les jeter dehors sous prétexte qu'ils ne nous ont pas saisis par une voie informatique. Ce serait totalement crétin et irresponsable. Par contre, à l'exception des élections dont on a parlé tout à l'heure pour lesquelles il y a des courriers papier qui peuvent partir encore, parce que c'est la matière électorale et qu'elle est totalement spécifique, on n'écrit plus ou pratiquement plus aux usagers et on dématérialise tout ce qu'on peut dématérialiser. On va même dématérialiser – vous le savez – dans les années qui viennent, à titre expérimental l'état civil des Français à l'étranger. Si on dématérialise l'état civil et la nationalité, si on vise à dématérialiser à terme totalement et définitivement l'état civil et la nationalité, ce n'est pas pour envoyer des enquêtes de satisfaction ou de qualité par courrier. Ce

n'est plus possible. En plus, le courrier, cela se perd encore plus que les mails et c'est du gaspillage, cela coûte très cher. Enfin, « du gaspillage », pardon de le dire, je le dis comme cela, cela coûte très, très cher. Pour prendre un exemple, la propagande électorale papier, c'est 8 millions d'euros pour nous, 77 millions d'euros sur le territoire national. Nos collègues de l'Intérieur nous le disaient hier. Le papier, c'est cher ! Ce n'est pas écologique et c'est cher, donc on n'aime pas ! On n'aime pas du tout ! En plus, indépendamment de ces considérations un peu générales, le Premier ministre, fin août 2017, lors de la conférence des ambassadeurs précédente avait dit à tout le monde – cela, vous l'avez vu forcément – : « toute administration qui ne se sera pas digitalisée ou dématérialisée – je ne sais plus quel terme il y a employé – en 2022 devra, soit le justifier, l'expliquer, dire : « c'était absolument impossible, on ne pouvait pas », soit disparaître » et il l'a dit dans ces termes-là, donc c'est la réalité d'aujourd'hui. On dématérialise tout à tout crin. Pardon, j'ai été un peu long, mais c'est fondamental.

*Monsieur le Président transmet la présidence à Martine SCHOEPPNER.*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.*

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Très rapidement, monsieur le Directeur, vous avez parlé de la suppression du service du notariat dans les consulats, j'imagine que les procurations, vous pourrez toujours les faire ainsi que les copies conformes de documents particuliers ou pas ? Vous savez, les procurations pour l'achat de biens immobiliers en France.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Non, tout ce qui est notariat, tout ce qui se rattache à la fonction notariale sera terminé.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Y compris les procurations ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Les actes authentiques sont supprimés. Après, il y a certaines procurations que l'on peut faire, sous-seing privé par légalisation de signature, cela continue, mais l'acte notarié au sens strict du terme, c'est supprimé.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Il sera juste question de valider la signature...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Légalisation de signature, oui. Si le document que vous voulez faire légaliser entre dans la catégorie des actes qui doivent simplement être légalisés, oui, mais les actes notariés au sens « actes authentiques », non, c'est terminé.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Je vous remercie.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François LUBRINA.*

**Monsieur François LUBRINA, conseiller élu de la circonscription « Canada »**

Je trouve regrettable que les questionnaires uniquement soient envoyés par voie informatique, parce que les catégories qui ont le plus de difficultés à rejoindre les consulats sont justement celles qui n'ont pas d'informatique, les personnes âgées en particulier et là, vous allez vous priver du retour de ces gens qui n'arrivent absolument pas, en tout cas en ce qui concerne Montréal à rejoindre le consulat par téléphone. Ils sont dans de grandes difficultés, ils laissent tomber et vous n'aurez pas vraiment une appréciation équitable de la situation et vous faites une ségrégation entre les informatiques et ceux qui ne le sont pas. Cela veut dire que passé un certain âge, si on n'a plus d'informatique, on ne peut pas exister. Moi, je le ressens auprès d'un grand nombre de nos compatriotes, en particulier les anciens combattants, ceux qui sont les plus méritants qui n'ont pas d'informatique. Vous les lésez d'une certaine manière et vous n'aurez pas le retour et ils ont les plus grandes difficultés à rejoindre nos consulats. Merci.

### **Monsieur Serge MUCETTI**

Le débat est intéressant, mais je pense qu'il est déjà tranché, puisque l'administration numérique, comme l'a dit le Directeur est un élément fondamental de la transformation de l'État. Certes, un certain nombre de personnes pourra éprouver des difficultés, mais considérez également que sur le territoire national, désormais, seule l'informatique est utilisée pour déclarer ses revenus en ligne. Ce sont des procédures et des techniques auxquelles nous ne pouvons plus échapper désormais à notre époque. Il faudra donc trouver des solutions locales, pratiques. Mais, nous ne pouvons pas remettre en question le principe.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise CONESTABILE.*

### **Madame Françoise CONESTABILE**

Merci.

Ma question concerne les adresses électroniques, puisqu'on se rend compte que beaucoup de personnes n'ont pas d'adresses. D'autres ont des adresses qui sont absolument correctes et on ne sait pas pourquoi, ils ne reçoivent pas les courriers. On l'a vu récemment aux dernières élections partielles. Je voulais savoir quels sont les critères. Nous, parfois, on sait qu'il n'y a pas d'adresse, l'adresse revient, on connaît l'adresse des personnes, quelles sont les possibilités que l'on a de pouvoir nous-mêmes ajouter une adresse ? Est-ce qu'il y a des critères qui sont définis ?

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Non, mais il faut nous le signaler. Si vous savez pertinemment qu'une adresse est fausse, vous nous dites qu'il y a une bonne adresse, mais généralement, nos compatriotes décident de donner une ou deux adresses. Ils savent très bien, au moment où ils le font s'ils veulent ou pas recevoir les courriers du consulat ou les courriers électoraux. On a eu cette discussion ici. Je sais que c'est très délicat, mais certains sont exaspérés par l'afflux de messages électoraux ou pré-électoraux au moment des campagnes. Moi-même, quand je suis à l'étranger, je reçois tous ces messages, puisque je suis inscrit sur la LEC, donc je reçois tout cela. Au bout d'un moment, c'est vrai que cela peut fatiguer. Certains, malheureusement, donnent une seconde adresse, une adresse – j'allais dire – électorale qu'ils ne consultent pas assez. Ils consultent l'autre, la vraie et ils nous donnent une adresse alibi si je puis dire, ce qui est ennuyeux.

### **Madame Françoise CONESTABILE**

Non, mais là, j'ai vraiment deux cas très précis d'adresses que j'utilise tout le temps et les personnes ne recevaient pas les courriers de l'ambassade. Je n'ai pas réussi à comprendre pourquoi et ce sont vraiment des cas bien précis.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Alors là, moi non plus.

### **Véronique CARTOUX, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »**

Je voulais vous dire aussi à propos de la... Pardon, il y avait quelqu'un avant moi ?

### **Martine SCHOEPPNER**

Oui, il y a quatre personnes.

### **Véronique CARTOUX**

*Pardon !*

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

### **Monsieur Fwad HASNAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »**

Merci, Madame la Vice-présidente,

Monsieur le Directeur,

C'est à propos de la JDC. Il va peut-être vous paraître bizarre qu'un élu venant d'un pays où on impose aux jeunes compatriotes de faire leur JDC en France, on parle de ce sujet. En fait, nous avons, lors de cette session, rencontré le vice-président du Sénat, Monsieur Christian CAMBON qui nous a fait part d'une loi, la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense. À l'occasion de cette rencontre, il nous a bien confirmé qu'il n'était pas à l'ordre du jour d'arrêter les JDC. C'est un premier point que j'aimerais porter à votre attention.

Le second concerne une résolution de la commission dans laquelle je travaille. Nous avons convenu de déposer une résolution concernant l'engagement de la société civile au cours des JDC, c'est-à-dire qu'il y ait des volontaires de la société civile ou des élus selon des règles bien démocratiques qui se présentent pour aider à l'organisation de ces JDC, pour contribuer, apporter leur concours. Si vous avez évoqué bien sûr, les difficultés de mise à disposition d'officiers ou de bâtiments militaires, etc., il y aurait d'autres solutions qui pourraient suppléer à l'organisation de ces JDC. Merci.

### **Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Nous sommes déjà en contact avec le ministère de la Défense. Nous leur avons déjà annoncé que nous allions cesser les JDC. Ce n'est pas un problème seulement de mise à disposition de militaires localement. C'est vrai, il y a les cas que le directeur a mentionnés, parfois dans certaines circonscriptions, on est tributaires du passage d'un bateau de la Marine nationale, mais le problème, c'est pour nos effectifs, c'est-à-dire la partie administrative. J'étais dans des postes où on avait une mission de défense, où ce n'était pas le problème lié à l'intervention de l'attaché de défense par exemple, mais plutôt de la charge de travail qui revient à l'administration, c'est-à-dire à nos agents. Vous connaissez comme nous le contexte qui est très particulier actuellement de réduction des effectifs. Je sais que cela a été évoqué dès la séance d'ouverture avec le Secrétaire d'État. Nous devons nous reconcentrer sur ce qu'on appelle notre cœur de métier. C'est un travail d'analyse qu'on doit faire : quel est notre cœur de métier ? On peut se dire qu'il y a des choses qu'on a toujours faites et ne pas se poser la question de savoir pourquoi on continue à les faire. Cela peut être le cas pour le notariat et pour la JDC, mais à un moment, si l'on prend un petit peu de recul et qu'on regarde quelles sont nos priorités, nos priorités, ce sont les titres d'identité et de voyage, la lutte contre la fraude qui est un élément très important, la sécurité des communautés, les élections. La question qui se pose, c'est : est-ce qu'on veut faire ces priorités qui sont vraiment notre cœur de métier ? Est-ce qu'on veut les faire correctement ? Ou alors, est-ce qu'on continue – pardon pour l'expression – à se disperser ? C'est-à-dire à faire un petit peu de notariat, etc. Je suis fille de militaire, donc je suis la première à regretter la fin des JDC, mais on ne peut plus continuer comme cela.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne BOULO.*

### **Madame Anne BOULO**

On va rester sur la même thématique. Dans ce contexte de fin des JDC, sachant que la défense de la citoyenneté est au cœur de notre engagement d'élu, je me demandais si l'Assemblée ne pouvait proposer, ou inciter ou impulser une sorte de partenariat qui permettrait quand même qu'une forme de journée de la citoyenneté se passe au sein des lycées français du réseau ? Peut-être un partenariat qu'on pourrait chercher à établir avec le soutien des parlementaires qui nous suivent. Je pense que ce serait très important, parce que la citoyenneté pour les jeunes citoyens qui vivent à l'étranger, c'est quand même très important. Ils sont parfois loin de la France, de la Métropole et je pense que des actions comme celles-ci sont très importantes à mener. Peut-être que l'Assemblée pourrait se saisir de ce sujet pour continuer à promouvoir la citoyenneté et les valeurs de notre république bien qu'elle soit aussi quand même étudiée et promue dans les programmes des lycées français à l'étranger. Je pense qu'en tant qu'élus, on doit mettre en place quelque chose.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Sur les JDC, proprement dite, je suis catégorique, je n'ai pas été clair tout à l'heure, Corinne vient d'être limpide, nous ne voulons plus faire de JDC, nous ne les ferons plus sauf si on nous y oblige. À ce moment-là, on fera moins bien les élections, les passeports, les cartes nationales d'identité, la protection consulaire, bref, on fera moins bien le reste. Par contre, l'idée de faire de l'instruction civique dans les lycées français, c'est une idée à laquelle j'adhère pleinement bien sûr. C'est une excellente idée. Je crois d'ailleurs qu'en plus, les enseignants, les proviseurs, l'agence elle-même n'auraient pas d'objections sur le principe. Tout ce qu'on peut faire en termes d'éducation civique, de citoyenneté dans le cadre des lycées, oui, mais ne comptez plus sur nous, consulat... Ce n'est pas du tout une raison de fond naturellement, je le répète haut et fort, c'est une raison de moyens uniquement.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Luc DELCROIX.*

**Monsieur Jean-Luc DELCROIX, conseiller élu de la circonscription « Europe du Sud »**

Toujours sur le sujet des JDC, ce qui est intéressant, c'est aussi d'avoir un document comme quoi la personne avait suivi les JDC qui pouvait être obligatoire pour suivre certains cursus où on demandait si vous l'aviez suivie. Certaines ambassades dont notamment où j'étais à Monaco donnaient un document comme quoi cela n'avait pas été organisé. Ce qui posait un problème pour certains Français de l'étranger, c'était de ne pas être acceptés dans certains cursus, donc on avait mis en place des JDC, cela valait ce que cela valait. Étant moi-même dans la réserve de gendarmerie nationale, Monaco, Nice, ce n'est pas très loin, j'avais fait venir la gendarmerie de Nice. J'avais vu avec le Colonel qui les organisait sur Monaco. Il faudrait peut-être trouver les moyens quand même de donner un document qui ne soit pas : « nous n'avons pas pu les organiser pour les jeunes Français de Monaco ».

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Il y a deux choses, il y a la possibilité de faire un certificat de report quand le jeune est encore entre 18 et 25 ans et cela, c'est un point qu'on a vu avec le ministère de la Défense, les Français de l'étranger dépendent de Perpignan pour le service national, donc il y a la possibilité pour ces jeunes de saisir Perpignan et de venir faire leur JDC en France si jamais ils ont l'intention de venir poursuivre leurs études. Cela se fait déjà pour des jeunes.

**De la salle**

Il faudra informer les postes aussi.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Il faudra informer les postes. Beaucoup de nos postes ne faisaient déjà plus les JDC, n'étaient plus en mesure de les faire, donc c'est une information qui figure déjà sur certains de nos postes.

**De la salle**

*(Hors micro).*

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Bien sûr. Oui, le risque pour eux... Dans le cadre de la décision qui a été prise de supprimer les JDC, il est évident qu'on va envoyer une instruction à nos postes de communiquer largement et d'être encore un relai dans une phase de transition comme on l'aura pour le notariat aussi. On est dans une phase de transition, il va falloir qu'on accompagne les usagers, leur expliquer les solutions alternatives, etc.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUT.*

**Monsieur Pierre GIRAUT, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Merci, Madame la Présidente,

Simplement, je voudrais évoquer – et ce n'est pas simplement pour le ministère des Affaires étrangères – le problème de l'impérieuse nécessité de la qualité de la digitalisation numérique de l'administration. Elle est inférieure et elle est très en retard. J'évoque par exemple, ce qui se passe actuellement avec l'administration des contributions directes qui vous oblige à faire travailler sur informatique, très bien, mais on vous demande un envoi de déclaration et au bout de six pages, c'est interdit. Cela a été écarté, parce qu'ils ne sont pas en mesure de recevoir. On rentre actuellement dans une faiblesse et c'est là où il faut manifestement pour l'administration française se mettre vraiment en avant et non pas être en retard d'une rame de métro si j'ose dire dans cette qualité. Je ne connais pas le problème avec le ministère des Affaires étrangères, mais en ce qui concerne les déclarations d'impôts et ce qu'il en est de l'évolution, c'est dramatique, parce qu'après, compte tenu de ce refus, on vous demande d'écrire. On doit écrire en lettre recommandée, parce que si vous écrivez en lettre simple, cela disparaît et il y a le coût et en plus, les retards et une fois que le retard est accompli, on paye des impôts supplémentaires, donc il est absolument nécessaire que l'administration française passe vraiment à une vitesse supérieure en digitalisation numérique. Je vous remercie.

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Le seul qui puisse vous répondre pour l'ensemble de l'administration française, c'est le Premier ministre. N'étant pas Premier ministre, je ne vais pas le faire. Non, mais au-delà de la boutade, vous parlez de la difficulté de la transition entre le

modèle ancien, papier qu'on a tous vécu, connu et le modèle dématérialisé. C'est vrai qu'à chaque étape ou au moins, à chaque étape importante, il y a des difficultés, des ajustements, il y a ce que vous décrivez. Moi, je ne l'ai pas vécu pour les impôts, mais c'est vrai qu'à certains moments, on commence une démarche en ligne, on ne peut pas aller jusqu'au bout, il faut repasser sur le papier. Pour ce qui nous concerne – et là, nous sommes autorisés à vous répondre, puisqu'il s'agit de notre métier à nous –, la dématérialisation du consulaire a commencé il y a fort longtemps. Je veux dire, ce qu'on appelle aujourd'hui « dématérialisation » a commencé il y a une vingtaine d'années à peu près et à chaque étape, on a connu des difficultés, à chaque étape, on a essayé de les régler et on a essayé de le faire en dégradant le moins possible la prestation offerte à nos compatriotes et en essayant de garder un système harmonisé dans le monde entier avec des systèmes techniques très différents. On est dans des pays OCDE, on est dans des pays non-OCDE, parfois des pays très durs du point de vue d'Internet et de la circulation des informations par tuyaux informatiques, donc on essaye de progresser et d'adapter les choses au fur et à mesure, mais j'entends bien ces difficultés. On les vit tous les jours.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.*

**Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »**

Bonjour, moi, je suis un petit peu choqué par le discours sur le cœur de métier qui en fait, de mon point de vue est aussi amené par les problèmes de moyens ou les problèmes budgétaires qui obligent le ministère à abandonner un certain nombre de missions auxquelles il faisait face jusque-là. Je crois qu'il faut peut-être dire qu'on a moins de moyens et qu'on est obligés de se recentrer et d'abandonner et cela, c'est ennuyeux, mais ce n'est pas simplement un problème de cœur de métier. Le cœur de métier, c'est un petit peu trop réducteur par rapport à ce qui se passe. Dans le même ordre d'idée, je suis aussi choqué par la dématérialisation à marche forcée. Moi, je suis dans un pays où 50 % des Français n'ont pas Internet, donc on abandonne de façon un petit peu facile 50 % de la population à sa déshérence et quand on veut aller au consulat, c'est quand même très difficile. Il y a beaucoup de monde et il y a un manque de moyens, c'est clair, pour accueillir les personnes et beaucoup de personnes ne savent pas se débrouiller avec Internet et ne l'ont pas, donc cela crée énormément de difficultés dans la gestion administrative des Français. Là, je crois qu'on laisse tomber tout simplement. Ceux qui peuvent suivre suivent et ceux qui ne peuvent pas suivre, tant pis pour eux. C'est un petit peu l'impression qu'on a.

Ensuite, sur les JDC, je ne partage pas votre avis, parce que dans un pays comme Madagascar, cela se passe très bien et je pense que quand même, le consul général et ses collaborateurs peuvent consacrer quelques heures. Il y a l'armée qui est présente de façon assez importante et qui assure plus de la moitié du service. Peut-être que dans certains pays, cela peut poser des problèmes et je le comprends. À Madagascar, cela n'en posait aucun, donc je ne vois pas pourquoi le supprimer. Il faudrait peut-être avoir une approche plus qualitative du sujet. Je crois qu'effectivement, vous avez dit : « ce n'est pas qu'on ne peut plus, c'est qu'on ne veut plus » et on en revient au départ de mon discours sur le cœur de métier et je conteste quand même un petit peu cette orientation. Merci.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Vous avez raison, le cœur de métier et les moyens, c'est lié. Je n'ai pas dû être clair décidément. C'est bien, parce que nous n'avons plus de moyens, que nous avons des moyens en réduction constante depuis d'assez nombreuses années et pour encore quelques années que nous sommes obligés de faire des choix. À partir du moment où nous devons choisir entre telle et telle mission, nous adoptons une logique de cœur de métier et nous nous demandons qu'est-ce qui est le cœur incompressible du travail consulaire, qu'est-ce que les Français ont absolument besoin d'obtenir de leur consulat à l'étranger et c'est ce qu'on appelle le cœur de métier. C'est ce qui vous a été cité tout à l'heure. Il y a bien un lien – je suis d'accord avec vous – entre les moyens et le cœur de métier. Quand j'ai dit : « on ne veut plus », ce n'est pas qu'on ne veut plus de manière idéologique, on ne veut plus, parce qu'on ne peut plus – c'est lié – et parce qu'on veut continuer à être bons sur ce qu'on garde. On ne veut pas être mauvais sur tout. Je ne veux pas dégrader tout, n'est-ce pas ? Parce que si on dégradait les élections par exemple, on pourrait se dire : « on va un peu dégrader les élections », on aurait une multiplication des contentieux et ce serait une sorte de phénomène de boule de neige. Il y aurait des annulations et il faudrait recommencer, tout le monde serait perdant, vous les élus, les électeurs, etc. On ne veut plus et on ne peut plus. C'est la même chose en réalité. Les Français non connectés, je vous ai dit tout à l'heure qu'on ne les rejetait pas. Ceux qui ne sont pas connectés, j'imagine qu'à Madagascar, ils viennent au consulat comme avant ou alors, ils écrivent une lettre. Évidemment, on ne les jette pas dehors et évidemment, on ouvre leur courrier. Ce qu'on ne fait peut-être plus comme autrefois et ce qu'on fera de moins en moins, c'est la réponse téléphonique sur place. Cela, on ne pourra plus, parce qu'on n'aura plus personne pour décrocher le téléphone sur place. On réfléchit à une réponse téléphonique mondiale, adaptée qui permette de prendre les appels d'une manière que je ne connais pas encore, puisque la réflexion est en cours. Les Français non connectés, on ne les abandonne pas. Ils continuent à fonctionner à l'ancienne, on les traitera à l'ancienne avec moins d'ETP pour le faire, cela, c'est vrai.

Les JDC à Madagascar, on ne gère pas que Madagascar, on gère le monde entier, donc notre logique est mondiale. C'est pour cela que vous êtes tous ici une assemblée qui représente l'ensemble des Français à l'étranger, on traite des problématiques à l'échelle mondiale, pas uniquement Madagascar.

*Madame la Présidente donne la parole à Madame Catherine RIOUX.*

**Madame Catherine RIOUX, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Bonjour,

Moi, je reviens sur les JDC, parce qu'on se plaint beaucoup des abstentions, mais comment seront au courant les jeunes de leurs droits ? Je vous le demande. Vous dites : « on va faire des journées dans les lycées », mais tout le monde ne va pas dans les lycées français. Moi, dans ma région, les jeunes ne peuvent absolument pas aller dans des établissements français, donc, comment cela sera fait ? Je vous le demande. Après, cela marche bien dans certains pays, chez nous, cela marchait bien, parce qu'il y avait des militaires sur place. Effectivement, cela demande un petit peu de travail aux personnes des consulats, mais je trouve que c'est leur devoir. Je regrette, mais c'est leur devoir.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD**

Cela fait quand même pas mal de temps qu'on mouline cette question et nous sommes dans un cas typique où nous posons une question à l'administration alors que nous avons besoin d'une réponse politique. Si nous souhaitons maintenir les JDC, mobilisons nos députés, nos sénateurs, nos parlementaires pour qu'ils mettent la pression sur l'administration ou pour qu'ils débloquent les budgets pour que l'administration puisse le faire. Si vous posez la question à l'administration qui ne peut plus le faire, elle va toujours nous répondre qu'elle ne peut pas le faire, donc on perd du temps. Je suppose que l'administration n'a pas décidé pour se faire plaisir qu'elle allait arrêter, donc posons une question politique pour avoir une réponse politique.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Nicolas WARNEY.*

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est exactement cela. J'ajoute que ce n'est pas une question de crédits, c'est une question d'ETP, donc de moyens humains, mais c'est exactement ce qui a été dit par le Président.

**Monsieur Marc VILLARD**

Si vous aviez plus de sous, vous auriez plus d'ETP.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Moyens humains, pas moyens budgétaires.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élue de la circonscription « Benelux »**

Ce qui est bien quand on pose la dernière question, c'est que d'autres orateurs ont un peu participé à la question que je voulais poser. Effectivement, moi, je suis assez choqué comme disait Jean-Daniel par votre discours, mais il a le mérite au moins d'être cash et pour une fois, dans cette maison, c'est intéressant d'avoir un discours un peu moins diplomatique, donc c'est intéressant, merci pour cette intervention. Là, on voit vraiment qu'on est, comme vous avez dit, sur des considérations budgétaires et une analyse complète avec un peu de hauteur, cela nous permettrait de voir que les JDC, ce n'est pas juste comme vous le dites un aspect budgétaire. Enfin, c'est un aspect budgétaire important, mais c'est aussi une volonté politique. Si je veux faire le lien – désolé, j'en parle assez régulièrement – sur le vote électronique, cela voudrait dire que si on éliminait les JDC, on essaierait de croire que le vote électronique va remplacer un éventuel intérêt pour les élections et faire des générations spontanées d'électeurs grâce à une technicité accrue ou une mise à disposition d'un moyen technique plus facile. Tout est lié. Si on veut vraiment donner de la réalité à nos fonctions et à la démocratie et au système politique, cela passe par l'éducation des jeunes. Comme l'a dit précédemment une oratrice, tout le monde ne va pas dans les lycées français, tous les enfants qui sont

dans le système local n'ont pas une éducation civique, donc on est vraiment en train de mettre les bœufs à l'arrière du chariot. C'est vraiment sidérant et vous connaissez tous mes avis sur l'AFE, donc s'il y a vraiment quelque chose où on doit se mobiliser, c'est justement sur les aspects politiques de la chose et que vraiment, ces JDC soient organisées. C'est le cœur de la démocratie, donc vraiment, je ne comprends pas. Au moins que chers collègues, on se mobilise politiquement pour que les JDC soient maintenues. Je dis « maintenues » alors qu'elles ne sont même pas organisées, puisque nous, au Luxembourg, cela fait belle lurette qu'il n'y a plus d'organisation des JDC.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Monsieur le Directeur,

Vous voulez ajouter quelque chose ?

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Non, je crois que ce sont des considérations politiques. Le président a répondu. Moi, je ne peux pas ajouter quoi que ce soit d'autre à mes précédentes réponses ou à ce qui vient d'être dit par le président VILLARD. J'entends ce que vous dites, mais c'est au-dessus de moi.

*Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.*

**Monsieur Marc VILLARD**

Pour Alexandre, hier, nous avions une réunion du bureau de vote et au-delà des considérations techniques sur la mise en place du système, nous avons signalé que ce n'était pas exactement ce que vous venez de dire, c'est-à-dire que ce n'était pas la mise en place du système et la facilité qu'apporterait le vote électronique qui entraînerait automatiquement une plus grande participation et qu'il y avait autre chose à faire à côté, en amont, comme on voudra. En tout cas, sachez qu'à notre niveau – petit niveau –, nous ne sommes pas obnubilés par le vote électronique en pensant que tout d'un coup, cela va être la panacée.

*La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

**Monsieur le Président**

Monsieur le Directeur, avez-vous d'autres points à ajouter ?

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Non, nous n'avons pas d'autres points. Si vous aviez par hasard des questions sur tel ou tel outil ou autres, nous sommes à votre disposition, mais nous n'avons pas d'annonces fracassantes à faire par rapport au débat général sur la dématérialisation qui a été largement abordé depuis une heure et demie.

**Monsieur le Président**

Très bien. Ne nous quittez pas tout de suite pour deux raisons. Pardon, il y a des questions encore.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Non, non, mais il y a encore une partie sur les outils.

**Monsieur le Président**

Il vient de dire que non.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

J'ai le micro... J'avais deux petites questions. On a appris lors de notre visite au Sénat qu'effectivement, il y avait de nouveau une liste de bâtiments consulaires à l'étranger qui sont éventuellement dans l'idée d'être vendus. Est-ce qu'on pourrait

avoir accès à cette liste-là ? Parce que de nouveau, on va vendre les bijoux de famille pour abonder un budget qui n'est même pas celui du MAE, mais le budget général. On parle du rayonnement de la France, mais là, le fait de vendre des bâtiments qui sont souvent des bâtiments exceptionnels dans les lieux où ils sont, qui participent au rayonnement de la France, à l'invitation de nombreux ambassadeurs dans ces lieux-là, donc c'est vraiment une politique à vau-l'eau qui est complètement incompréhensible.

Mon deuxième point, je l'ai oublié, parce que c'est quand même un sujet important. Non, voilà, je viens du Luxembourg, il y a des petits bruits de couloir qui indiquent que le consulat du Luxembourg qui est le neuvième poste en termes de production de documents administratifs serait supprimé. Est-ce que là aussi, on pourrait avoir des éléments ? Je ne parle pas que du Luxembourg, mais dans d'autres pays, quelles sont vos pistes d'étude pour faire des économies, de tous les postes qui sont susceptibles d'être supprimés dans les années à venir ? Cela nous permettrait, nous, également élus à l'AFE de nous mobiliser bien en amont. Vous voyez, plutôt que d'annoncer à la tribune : « on ne va plus organiser les JDC », si peut-être, on en avait été au courant plus avant, on aurait pu mobiliser ou au moins hurler et faire des panneaux devant le perron et faire un sit-in pour que notre avis soit pris en compte. Ces deux éléments, si on pouvait travailler sur ces listes-là même si elles ne sont pas officielles, etc., cela nous permettrait vraiment de travailler en intersession également sur ces points-là. Merci.

### **Monsieur Nicolas WARNERY**

Moi, je vous dis toujours ce que je peux vous dire en temps réel. L'an dernier ou à la dernière session, je ne sais plus, je vous avais parlé de choix budgétaires cruels, de négociations au couteau, de choses comme cela. Je ne vous ai jamais caché que le contexte était extrêmement difficile. Cela, c'était avant les arbitrages. Sur les ventes immobilières, désolé, je n'ai pas cette liste. La politique immobilière est une politique en soi, elle est pilotée par la direction de l'immobilier et de la logistique au sein de la DGA, de l'administration. Elle est traitée en CIME – commission immobilière ou interministérielle – qui est présidée par un conseiller maître à la Cour des comptes à la retraite avec tous les services de l'État représentés à l'étranger, donc nous-mêmes bien sûr, le Trésor, hors militaires, tous ceux qui ont à la fois des bureaux et des résidences, des habitations à l'étranger et les décisions de vente, de location, d'achat se prennent après consultation de cette CIME. C'est une politique en soi dont je ne suis absolument pas chargé et donc, je n'ai pas honnêtement de listes de consulats à vendre.

Ce que nous pilotons, nous, par contre – et là, j'en viens à votre seconde question –, c'est l'éventuel aménagement ou respiration du réseau consulaire, c'est-à-dire l'implantation de nos postes, l'implantation de nos ETP, les missions qui peuvent être parfois regroupées dans certains postes de rattachement, sur certaines plateformes, qu'il s'agisse d'état civil, de visa, de titres. Vous savez tout cela, c'est votre vie quotidienne. Là-dessus, c'est nous qui le pilotons en liaison avec les autres services du ministère, avec la DRH notamment et là-dessus, pour répondre sur Luxembourg, il n'y a aucun projet de fermeture du consulat de Luxembourg. Par contre, Luxembourg comme tous les autres postes fera l'objet, dans les années qui viennent d'aménagements de missions. Il y aura peut-être des ETP qui seront fermés dans certains cas. Il y aura à coup sûr des ETP qui seront fermés dans certains postes, y compris Luxembourg. Il y a des ETP qui seront créés dans d'autres, mais globalement, le nombre d'ETP consulaires à l'étranger va continuer à baisser. Cela, je vous l'ai dit, c'est très clair. On en rend 37 sur l'exercice 2019 et cela va se poursuivre jusqu'à 2022. Pas 37 par an, je ne sais pas combien il y en aura en 2020, 2021 et 2022, mais il y en a 37 pour 2019. Luxembourg, non, il n'y a pas de fermeture, mais il y aura des réductions d'ETP un peu partout chaque année, année après année.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

### **Monsieur Louis SARRAZIN**

Il fut un temps où on avait entendu parler lors des réformes des services techniques du ministère que le système de communication allait être changé pour la suppression du télégramme diplomatique, etc., et que les conseillers AFE allaient avoir une petite niche dans ce système. On nous avait dit tous les six mois : « ce ne sera pas maintenant, mais à l'automne, c'est sûr, ce sera en place ». Cela fait un certain temps qu'on n'en entend plus parler. Quand il y a eu votre intervention sur la communication de documents pour la commission de contrôle, cela pourrait être une occasion de mettre en place cette petite niche ou il n'en est plus question ?

### **Monsieur le Président**

Je crois que cela existe. J'ai vu passer quelque chose, cela existe. Au départ, on pensait avoir accès à un réseau et puis, on nous a donné une petite niche, mais apparemment, c'est tellement compliqué ou elle est tellement bien cachée, cette petite niche que personne ne l'utilise, mais j'ai vu passer quelque chose là-dessus. Je crois bien qu'on l'a, mais je suis incapable de vous dire où.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Ce qui a été fait au niveau global, c'est le changement de système informatique. Il y a maintenant un nouveau modèle qui n'est plus vraiment une messagerie au sens technique du terme, qui est le portail sur lequel sont postés les différents documents qui s'appelait autrefois « Télégramme ». Cela s'appelle « Diplomatie ». Certains de ces documents sont accessibles très largement aux élus, ne sont pas confidentiels. Enfin, il y a des degrés de confidentialité assez différents. Après, je ne sais pas comment techniquement, vous accédez à ces informations. Ce qui est sûr, par contre, c'est que les postes, quand il y a des documents qu'ils doivent vous transmettre le font, j'imagine, par mail ou par tout autre moyen à leur disposition, mais l'accès proprement dit à Diplomatie, je ne sais pas vous répondre.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Moi, je m'y suis inscrite et c'est extrêmement compliqué. Il y a plusieurs mots de passe. Je dois dire que cette année, je n'ai pas renouvelé l'inscription, parce qu'en plus, cela ne dure qu'une certaine période. C'est vraiment très compliqué.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUT.*

**Monsieur Pierre GIRAUT**

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Concernant le Luxembourg, aujourd'hui, c'est l'ambassadeur qui est consul et il y a un consul adjoint. Avant, il y avait un consul général, cela a été changé. L'essentiel pour les résidents – et il y en a 52 000 –, c'est d'avoir des gens compétents pour faire le boulot d'autant qu'en plus, le consulat est dans le même endroit que l'ambassade. Très honnêtement, que cela s'appelle X, Y ou Z, l'essentiel, c'est que l'efficacité et l'amélioration des contacts avec les résidents soient faites. C'est cela qui est important. Tout le reste, très honnêtement, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. J'ai dit.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

C'est exactement notre philosophie. C'est exactement cela. On optimise les moyens humains et l'appellation de X ou de Y ne compte pas, ce n'est pas cela qui est important, c'est l'affectation de X emplois pour telle ou telle mission.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.*

**Madame Annie MICHEL**

Juste une toute petite question pratique afin que la réponse soit notée dans le verbatim : certains conseillers consulaires des États-Unis ont égaré leur carte consulaire et demandent s'il peut y avoir un duplicata. Je suis désolée de cette question, mais au moins...

**Monsieur le Président**

Elles sont faites au niveau des consulats, les cartes consulaires. Qu'est-ce que c'est que ce truc ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Cela n'a pas d'importance, l'essentiel est d'être inscrit.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

On peut avoir une attestation sur le site, d'inscription au registre.

**Monsieur le Président**

Non, mais ce n'est pas sa question. La question de Madame Annie MICHEL portait sur le fait qu'un certain nombre de conseillers consulaires avaient perdu la magnifique carte de conseiller consulaire qui avait été éditée dans les consulats, imprimée sur un papier tout-venant et de temps en temps plastifiée, donc il suffit de redemander.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Vous détestiez cette carte que vous trouviez trop petite, minable, etc., donc nous, maintenant, on a oublié. On a considéré qu'on avait raté notre coup et on a oublié, c'est fini. Je plaisante, mais cela n'a aucun intérêt.

**Monsieur le Président**

Cela ne sert à rien en plus.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.*

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »**

Bonjour, Monsieur,

Je voulais juste savoir : le service d'état civil demande aujourd'hui pour une transcription d'acte, l'acte de naissance local apostillé et une traduction. Est-ce que c'est local ou général ?

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Les apostilles, c'est souvent lié à des accords entre les pays, donc là, il faudrait être plus précise. Je veux bien que vous m'envoyiez la question de manière extrêmement précise sur ce dont il s'agit et je vous répondrai sur ce cas individuel.

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

C'est nouveau de deux mois. C'est pour cela, ma question. Et aussi, une traduction faite par un...

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

Un traducteur assermenté ?

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Oui. Tout cela, ce sont des coûts. C'est pour cela que je vous pose la question.

**Madame Corinne PEREIRA DA SILVA**

D'accord. Je vais vous laisser ma carte et on pourra échanger précisément sur ce point.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Ce que je peux juste apporter comme complément, c'est que certains pays, comme l'Amérique latine, ont un vrai attachement juridique à l'apostille, qui alourdit les démarches administratives. J'ai pu m'en rendre compte lors de la réunion consulaire à laquelle j'ai assisté, il y a dix jours. L'apostille fascine les autorités brésiliennes ou les tribunaux brésiliens, c'est un véritable problème.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Fabienne BLINÉAU.*

**Madame Fabienne BLINÉAU, conseillère élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Monsieur le Directeur,

Vous dites que la carte consulaire ne sert à rien.

**Monsieur le Président**

C'est moi qui l'ai dit.

**Madame Fabienne BLINEAU**

Non, non, Monsieur WARNERY, mais c'est en pointe sympathique pour vous dire qu'en Syrie, pour les Français qui ont la carte consulaire, elle sert à passer les checkpoints. Cela leur sert à cela. Ils sont très fiers d'avoir la carte consulaire. Vous voyez, ils n'ont plus de consulat, mais leur carte consulaire leur sert vraiment à quelque chose.

**Monsieur le Président**

Non, mais on ne parle pas de la même chose, là. D'un côté, on parle de la carte de conseiller consulaire et de l'autre, de la carte consulaire.

**Madame Fabienne BLINEAU**

Vous aurez eu cette information quand même.

**Monsieur le Président**

Je pense que nous en avons terminé avec les questions. Avez-vous terminé, Monsieur le Directeur ?

**Monsieur Nicolas WARNERY**

Sur la Syrie, je martèle toujours le même message : méfiance, prudence.

**Monsieur le Président**

Juste une suggestion, cela a un rapport avec la nouvelle forme des commissions administratives des centres de vote, nous avons parlé tout à l'heure d'un souci d'uniformité dans la désignation des membres de ces commissions au niveau des consulats. Jusqu'à maintenant, c'était les chefs de poste qui avaient l'initiative de la proposition avec plus ou moins selon les postes de concertation avec le conseil consulaire. Je suggère comme piste de réflexion que les vice-présidents des conseils consulaires qui vont devenir les présidents de ces commissions administratives des centres de vote prennent cette initiative et soient les leaders ou les instigateurs de la démarche qui va amener à désigner les membres de cette commission administrative. Ai-je été clair ? Non. Jusqu'à maintenant, c'était le chef de poste ou un de ses adjoints qui nous demandait de lui faire des propositions pour la commission administrative ou qui nous suggérait des noms. Le conseil consulaire disait : « oui, on est intéressés ou non ». À partir de janvier, le chef de poste n'est plus impliqué, il va bien falloir que quelqu'un prenne l'initiative de le faire, cela ne va pas monter tout seul. Le seul qui reste à avoir une autorité sur ces futures commissions administratives, c'est le vice-président du conseil consulaire, puisqu'il devient le président de la commission administrative. Je suggère donc, qu'il remplace dans cette démarche ce que faisait le consul ou son adjoint dans la consultation des autres conseillers consulaires pour avoir une proposition pour établir cette liste. Après, la procédure reste la même avec un vote des conseillers consulaires.

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Sauf le respect du président...

**Monsieur le Président**

Dû au président ! (*Rires*).

**Monsieur Bruno DELL'AQUILA**

Ce n'est pas une suggestion, c'est une obligation.

**Monsieur le Président**

Oui, mais on ne peut pas obliger. Là où ils ne sont que deux, cela ne va pas être simple.

**Monsieur Mazen HAKKI, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Le poste m'a fait savoir qu'étant devenu conseiller AFE, je n'ai plus le droit de faire partie de ces commissions.

**Monsieur le Président**

Non, c'est fini, cela.

**Monsieur Mazen HAKKI**

Est-ce que c'est vrai, cela ?

**Monsieur le Président**

Vous n'avez plus le droit de faire partie des commissions dont la durée de vie qui reste est au 31 décembre en gros ou au 3 ou 4 janvier. Par contre, après, avec le même statut, vous avez le droit d'être dans les autres.

**Monsieur Mazen HAKKI**

Est-ce que les autres conseillers consulaires peuvent être aussi membres de cette commission ?

**Monsieur le Président**

Tout à fait !

**Monsieur Mazen HAKKI**

C'est-à-dire qu'elle peut être à majorité composée de conseillers ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Bien sûr !

**Monsieur Mazen HAKKI**

Cela peut être comme cela... Et le chef de poste n'assistera plus aux réunions ?

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Non.

**Monsieur Mazen HAKKI**

D'accord, merci.

**Madame Martine SCHOEPPNER**

Sauf sur demande de la commission si on a des questions à lui poser sur certaines radiations ou sur certaines inscriptions.

**Monsieur Mazen HAKKI**

Merci.

**Monsieur le Président**

Si nous en avons terminé, je souhaiterais que Madame MALIVEL nous rejoigne avec ses belles lunettes. Tout va bien ! Il n'y a pas de problème, tout ira bien !

Michèle, au nom de tous ici réunis, nous souhaitons te remercier pour ce magnifique moment que tu nous as fait vivre hier qui était à la fois un moment de souvenir, un moment de transmission et un moment d'émotion. Au pied de l'Arc de Triomphe, nous étions réunis, jeunes, moins jeunes, anciens, dans un grand moment d'émotion et nous t'en remercions. En témoignage de remerciements et d'affection de notre Assemblée, les groupes te remettent ces quelques fleurs. Merci.

(Applaudissements).

**Madame Michèle MALIVEL**

Vous savez, c'est vraiment trop, parce que je l'ai fait de tout mon cœur pour nous tous et c'était un hommage de nous tous et vous étiez avec moi partout et c'est en pensant à vous que j'ai fait cela. Je vous remercie de m'avoir fait confiance.

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

C'est sur cette note que s'achèvent nos travaux de la matinée sauf erreur de ma part que vous me signalerez au cas où. Nos travaux reprennent à 14 heures 30 par la présentation du compte rendu des travaux de la commission de la sécurité. Je vous souhaite un bon appétit.

*La séance est levée à 12 heures 10.*

## VENDREDI 5 OCTOBRE 2018 – APRES-MIDI

*La séance reprend à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE.*

### **Monsieur le Président**

Chers collègues,

Nous allons commencer la dernière ligne droite avant la fin de cette 29<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger. Avant de donner la parole au président de la commission de la sécurité, juste une petite annonce. Michèle MALIVEL m'a dit que c'était Hervé SEROL qui avait offert les œillets qui nous ont été remis hier lors de la cérémonie en hommage aux morts de la Première Guerre mondiale. Nous le remercions, au nom de l'Assemblée des Français de l'étranger.

*(Applaudissements).*

Je donne la parole maintenant au président de la commission.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY, président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

#### **Monsieur Geoffrey PARTY, Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Notre commission, dans cette session, a continué certains chantiers qui avaient été initiés depuis déjà presque un an. Je ne vais pas revenir sur des dossiers, parce qu'ils sont en cours : il s'agit du livret de sécurité entre autres. Nous avons réalisé six auditions. Deux d'entre elles ont vocation à se répéter à chaque session. La rencontre avec le Centre de crise et de soutien, où nous avons encore une fois invité un de nos collègues qui est élu dans un pays qui a vécu une crise, en l'occurrence l'Indonésie. La rencontre avec l'officier de sûreté, le responsable de la sûreté de l'AEFE. Nous avons eu d'autres rencontres, dont une à très haut niveau avec le président de la commission des forces armées et des affaires étrangères au Sénat. Et du vœu même du président, c'est une réunion qui a vocation à se répéter, puisque lui a été très intéressé de pouvoir rencontrer, en quelques instants, 15 élus venant de plusieurs pays du monde et lui faisant un retour d'expérience à chaud, ce que même en faisant des dizaines de voyages, il aurait beaucoup de mal à réaliser.

Nous avons visité les locaux de France Médias Monde, où nous avons pu échanger avec les journalistes et la direction sur le rôle des médias dans la sécurité des Français de l'étranger. Nous avons également auditionné un organisme qui s'appelle cybermalveillance.gouv.fr et qui, donc, travaille sur les questions de cybersécurité. Enfin, nous avons eu une audition fort intéressante avec le professeur Alain BAUER. C'est le type d'audition qui permet de nourrir notre réflexion, même si elle ne débouche pas forcément sur des travaux pratiques. Néanmoins, elles nous permettent, à nous, membres de la commission, de nourrir notre réflexion et nos travaux sur la durée.

Monsieur le Président, je souhaiterais donner la parole à Cécile LAVERGNE, notre vice-présidente, pour vous présenter la visite au Centre de crise.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile LAVERGNE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

#### **Madame Cécile LAVERGNE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Comme l'a rappelé Geoffrey, nous avons visité le Centre de crise et de soutien, comme nous en avons pris l'habitude, maintenant, depuis plusieurs sessions. Nous avons été reçus par le nouveau directeur, Monsieur Eric CHEVALLIER, ainsi que Monsieur Alexis LE COUR-GRANDMAISON, son adjoint, Madame Dana PURCARESCO, la sous-directrice chargée du centre de situation, et Madame Magali JACQUEMART, responsable de la communication.

Le nouveau Directeur a insisté sur l'importance d'un lien étroit avec les élus tant les conseillers consulaires que les élus à l'AFE. Il a même mentionné qu'il avait « besoin de nous ». Cela nous a paru important de le souligner.

Madame Dana PURCARESCU, ensuite, nous a fait une présentation des différents travaux qui vont être mis en place par le Centre de crise et de soutien. Nous avons notamment une amélioration de l'infrastructure informatique, ainsi qu'une augmentation du niveau de performance et de réactivité.

Autre chantier qui va être engagé, qui est assez intéressant, la campagne de géoréférencement des Français. C'est un vaste chantier, parce que cela prend du temps, mais aussi en termes de moyens puisqu'il faut qu'un officier d'état civil soit présent pour le faire. Sur ce thème, il est bon de rappeler que ce géoréférencement ne concernera que les personnes qui acceptent de l'être, puisqu'on sait que ces données existent déjà sur une base sécurisée en littéraire, mais que dans certains pays, pour des raisons de sécurité, ces listes de diffusion des Français seront interdites, comme c'est le cas cette année pour quinze pays.

Ensuite, la réunion s'est poursuivie par un long tour de table au cours duquel nous avons pu exposer les difficultés que nous rencontrons dans l'exercice de notre mandat en matière de sécurité. Notamment les pratiques hétérogènes dans le dialogue et la collaboration entre les postes et les élus, mais surtout des carences d'information et de formation de tous les acteurs locaux qui sont impliqués dans la sécurité comme nous le sommes, nous, les élus, mais aussi les flotiers ou encore les présidents d'association. Le Centre de crise et de soutien est totalement conscient de ces besoins et a entamé un processus d'augmentation des capacités d'expertise des attachés de sécurité, ainsi que la mise en place d'un programme de formation des ambassades en gestion des crises.

Concernant la formation des élus en matière de sécurité et particulièrement en ce qui concerne le secret des informations – parce que parfois, les élus oublient qu'il y a certains thèmes sur lesquels il ne vaut mieux pas communiquer en matière de sécurité – le Centre de crise et de soutien s'engage à regarder pour 2019 si dans le cadre des formations réalisés dans les postes, un espace d'une ou deux heures peut être accordé aux élus. C'est une nouvelle assez importante, qui permettra d'avoir une meilleure formation et que toutes les personnes impliquées dans la sécurité soient mieux formées.

De la même manière, la mise en place d'exercices de sécurité à partir de simulations sera possible dans les pays à risque majeur, comme c'était le cas au Liban ou plus récemment à Dublin en vue de la visite du Pape.

Le Centre de crise et de soutien rappelle enfin que la situation est aussi importante en Europe et que l'on tend souvent à l'oublier.

Puis nous avons continué cette visite par l'invitation que nous avons réalisée à notre collègue Alain-Pierre Mignon, afin qu'il puisse nous raconter son expérience lors des tremblements de terre de Lombok, puis de Palu. Il a fortement ressenti celui de Lombok, puisqu'il se trouvait à Bali, soit à moins de 50 km de l'épicentre. Même s'il a rendu hommage au travail remarquable qui a été fait par le Centre de crise et de soutien, mais surtout par la consule en poste, il a aussi attiré l'attention du Centre de crise et de soutien sur le manque de personnels présents surtout lorsque de tels événements se produisent en période de vacances. C'était très intéressant pour le Centre de crise et de soutien d'avoir ce retour d'expérience. Ils ont bien entendu rappelé les contraintes humaines et budgétaires auxquels le Centre de crise et de soutien fait face. Le Centre de crise et de soutien a également confirmé que l'absence d'un consulat à Bali est un inconvénient certain.

Dans tous les cas, ils sont conscients des besoins. Ils vont développer des politiques de ressources humaines, afin de ne pas être « personne-dépendant », comme cela a pu être le cas en Indonésie, avec la personne de la consule. Ils ont également rappelé que des consultations psychologiques ont été mises en place par visioconférence, en partenariat avec le ministère de la Santé, ainsi que des coopérations avec l'Australie, les navires américains et britanniques sur place, pour renforcer les moyens humains et logistiques.

Le Centre de crise et de soutien a enfin insisté, tant pour les résidents que pour les touristes – c'est le cas à Bali où il y a à peu près 3 000 Français résidents mais un flux de touristes qui porte ce nombre de Français à presque 18 000 – sur l'importance de s'inscrire sur Ariane et de signaler tout déplacement. C'est une consigne qu'il est bon de rappeler aussi pour nous élus, parce que je ne sais pas si tout le monde est conscient de l'importance de s'inscrire sur Ariane pour recenser ces déplacements et ainsi, en cas de crise, permettre que vous soyez secourus.

Le Centre de crise et de soutien s'est particulièrement félicité de cette entrevue. Nous avons unanimement reconnu la nécessité de maintenir ce dialogue et cette coopération renforcée pour optimiser les capacités d'action et de réaction des uns et des autres face aux situations critiques.

Enfin, une proposition de questionnaire à destination des îlotiers a été envoyé par email au Centre de crise et de soutien, afin qu'il puisse réaliser un état des lieux du système et créer un véritable protocole de l'îlotier. Nous trouvons qu'il y a encore beaucoup de défaillances dans ce système.

Merci.

(*Applaudissements*).

**Monsieur le Président**

Merci, Madame.

Monsieur le Président, quel est le second Rapporteur ?

**Monsieur Geoffrey PARTY**

Pardon, notre collègue qui était avec nous au Centre de crise et de soutien voudrait intervenir.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.*

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »**

Merci.

Ce que j'aurais souhaité, c'est qu'il y ait deux lignes sur la mise en garde sur Bali, de façon que cela soit bien noir sur blanc, en ce qui concerne le danger d'un séisme, d'un tsunami ou d'un tremblement de terre sur l'île de Bali, des préparations et des plans A, B et C que j'ai évoqués. Ils étaient tout à fait contents et intéressés, mais il serait quand même bien que cela soit noir sur blanc, au cas où quelque chose...

**Monsieur Geoffrey PARTY**

On a encore quelques jours pour amender le rapport, donc on va le mettre.

**Monsieur Alain-Pierre MIGNON**

Je crois que c'est important, merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.*

**Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »**

Je reviens sur le texte précédent. Mon collègue et néanmoins ami Jean-François BERTE, qui vous salue bien, m'a demandé d'ajouter une virgule quelque part à une résolution, mais je ne trouve pas de résolution. L'avez-vous supprimée ?

**Monsieur Geoffrey PARTY**

Tu te réveilles trop tôt, elles vont arriver après.

Le second Rapporteur sera Louis SARRAZIN, pour la rencontre avec la personne responsable de la sûreté de l'AEFE.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

**Monsieur Louis SARRAZIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

L'audition de Monsieur Alain VUONG, remplaçant de Monsieur ZELMAT, comme chef du service prévention et protection des établissements AEFE. Ce service a trois actions prioritaires, sur l'accompagnement, l'appui et l'aide aux établissements en cas de crise ; la prévention situationnelle sur la planification et la réalisation de mesures techniques quand il y a besoin de sécuriser un établissement ; et puis, la grosse mission de formation : anticiper/sécuriser/savoir réagir, avec la

prévention et secours civiques, prévention et gestion de crise, management de la sûreté en milieu scolaire, gestion du risque intrusion-attentat et cybersécurité. Ce dernier point étant un nouveau point qui est arrivé.

Monsieur VUONG était précédemment en poste au ministère de l'Éducation nationale, en charge justement de la sûreté et de la sécurité des établissements scolaires en France.

Les crédits qui sont accordés sur ces mesures se sont élevés à environ 14 millions d'euros ces dernières années. Il y a eu un changement cette année, puisque le poste budgétaire a changé de ligne. Il faudra donc bien s'assurer que dans le projet de budget, il n'y ait pas des millions qui disparaissent. J'ai inclus les diagrammes qu'il nous a distribués, pour montrer un peu comment se répartissaient les différentes dépenses, au niveau géographique et des différentes fonctions.

J'attire votre attention sur les trois annexes qui sont dans le rapport de cette présentation, sur des ressources documentaires qui sont disponibles, parce que c'est un fait que moi-même, j'avais été confronté au fait qu'il y avait des directeurs d'établissements ou de petites écoles qui ne savaient pas où étaient les documents de référence pour préparer les différents plans et les différents exercices qui sont maintenant obligatoires dans les établissements scolaires. Vous avez toute une liste sur les exercices et sur les PPMS et les mises en sûreté d'écoles ou d'établissements scolaires. Je pense donc qu'il est très important de les avoir.

L'annexe 2 correspond à des audits de cybersécurité. Pour cette première année, il va y avoir des audits de sécurité qui vont être lancés sur les EGD uniquement à ce stade. Vous avez le calendrier pour un certain de pays : Italie, Royaume-Uni, Autriche, Belgique, Espagne, Mauritanie, Sénégal, Algérie, Maroc et Émirats seront entre septembre et février 2019 ; jusqu'au mois d'avril 2019, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Turquie, l'Égypte, la Tunisie, le Niger et Madagascar ; et en mai, Inde, Vietnam, Chine, Russie, République Tchèque, Portugal et Argentine.

Les démarches seront faites sur ces audits de cybersécurité. Je vous rappelle que cela est très important, puisqu'un certain nombre de nos établissements scolaires ont été victimes d'attaques l'an dernier. Il y a donc vraiment besoin de contrôler et de s'assurer que les systèmes informatiques sont bien sécurisés.

Dans l'année 3, des informations concernant la prévention et la lutte contre le harcèlement. C'est un problème qui, hélas, existe dans pas mal d'établissements scolaires. Mais, il y a là aussi des ressources disponibles et des affiches qui peuvent être imprimées et mises dans les établissements scolaires, pour faire face à ce problème. Je vous conseille de bien vous assurer que des mesures sont en place, aussi bien au niveau du collège que du lycée. Il vaut mieux traiter ces choses de façon préventive. Quand il commence à y avoir des cas, c'est un peu plus difficile à traiter.

Voilà un peu les résultats de l'audition de Monsieur VUONG, qui devrait avoir un adjoint, mais nous l'avions déjà dit dans le rapport précédent. Trois jours avant d'arriver, cette personne a dit qu'elle ne venait pas. La procédure de recrutement a été de nouveau lancée. On espère que quelqu'un aidera Monsieur VUONG d'ici la fin de l'année 2018.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur SARRAZIN.

Merci pour l'importance des adresses des sites consultables, je crois que cela va être très profitable pour chacun d'entre nous.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président invite le Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens à annoncer le Rapporteur suivant.*

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Merci.

La commission s'est rendue au siège de France Médias Monde. Nous avions eu précédemment dans une commission l'audition de Marie-Christine SARAGOSSE pour évoquer les questions de sécurité au niveau des médias. Elle nous avait donc proposé, pour une session suivante, de venir dans les locaux et de pouvoir avoir un échange, non seulement avec elle, mais aussi avec la rédaction, ce que nous avons fait.

Nous avons donc été reçus par Madame Cécile MEGIE, directrice de RFI et Monsieur Jean-Christophe GERARD, directeur de la sûreté pour l'ensemble du groupe. L'équipe de France Médias Monde a bien évidemment à l'esprit en permanence la sécurité, d'une part de ses propres journalistes, mais aussi des populations auxquelles elle s'adresse ». Pour juste une information, aujourd'hui, France Médias Monde, ce sont 946 correspondants dans le monde en quinze langues. Sur ces 946, pour bien montrer l'importance pour le groupe des questions de sécurité, 113 journalistes travaillent sur des zones dites à risques, bénéficiant d'une formation de sécurité qui a été mise en place ; 67 qui sont vraiment dans des secteurs extrêmement difficiles ont été formés de façon beaucoup plus approfondie sur la gestion de crise, des risques et des conséquences de la diffusion de certaines informations.

Le Centre de crise et de soutien intervient dans ces formations. Le groupe France Médias Monde prodigue également ces mêmes formations pour d'autres grands médias français, pour leurs journalistes. On ne peut citer par exemple qu'Arte, France Télévision, Radio France ou encore le Groupe Lagardère.

La question de sécurité est vraiment au cœur de chaque discussion. Aucune décision, aucune information n'est diffusée par le groupe sans avoir préalablement discuté avec le correspondant local sur la situation et sur les conséquences éventuelles que telle ou telle information pourrait avoir sur la population. Ils se sont même autorisé certains embargos d'information pour se donner le temps de vérification et de la façon de l'annoncer, pour éviter des mises en danger des populations françaises dans certains pays du monde où ils diffusent. Vous avez le compte rendu un peu plus détaillé dans le dossier.

Ces questions de sécurité ont donc été au cœur. Nous avons eu la chance aussi de rencontrer Marie-Christine SARAGOSSE qui est venue nous en parler et montrer à quel point cela était important pour eux. Ce qui reste et qui conclut cette visite, c'est que le groupe et ses différentes chaînes restent effectivement très prudents, même si leur cœur de métier est d'informer. Donc, ils ne se coupent pas de l'information, mais ils ont pris aujourd'hui, et cette formation sécurité évolue chaque jour en fonction de l'actualité, les devants pour pouvoir informer et ne pas mettre en danger les populations. Donc, on a vraiment discuté de ce sujet, c'était un point assez important. Le détail de la rencontre est dans le dossier et dans le compte rendu qui a été fait.

(Applaudissements).

## **Monsieur le Président**

Merci, Madame MARTIN.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président invite le Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens à annoncer le Rapporteur suivant.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

## **Monsieur Louis SARRAZIN**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous avons eu l'audition de Madame Adrienne CHARMET, qui est chargée de mission aux relations institutionnelles au sein du dispositif national d'assistance aux victimes de cybermalveillance, qui est le titre complet de cette institution que nous avons auditionnée. Ce dispositif a été créé à la suite de la promulgation de la loi du 18 juin 2015 sur la stratégie nationale de sécurité du numérique.

Les publics concernés sont donc les particuliers, les entreprises et les collectivités, donc tout le monde, y compris aussi les Français de l'étranger, avec une petite remarque. Le dispositif, le site cybermalveillance.gouv.fr a été préparé par l'ANSI, l'Agence nationale de sécurité des systèmes informatiques, et il est copiloté par le ministère de l'Intérieur, avec le soutien du ministère de la Justice et de celui de l'Économie et des Finances. Le site a été lancé le 17 octobre 2017. Il est disponible aussi pour les Français de l'étranger, avec la seule restriction que bien sûr, si votre ordinateur a été infecté, vous ne pouvez pas aller voir un prestataire français pour le nettoyer. Autrement, je pense qu'ils sont assez intéressés, vous pouvez rapporter les problèmes auxquels vous pouvez être confronté.

Sa forme juridique est un groupement d'intérêt public (GIP). Son Président est Guillaume POUPARD, le Directeur de l'ANSI ; le Directeur général est Monsieur Jérôme NOTIN. Il y a quatre collèges : le collège étatique avec les institutions et les administrations ; le collège des utilisateurs avec différentes associations, l'association des victimes du terrorisme par exemple, association de consommateurs UFC Que Choisir et d'autres ; le collège des prestataires, qui correspond aux fabricants de

systèmes informatiques et le collège des offreurs de solutions et de services. Donc, les réseaux de communication Bouygues, Free, Orange et les entreprises de logiciels de sécurité, comme Kaspersky et d'autres.

Les trois missions du dispositif cybermalveillance sont l'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, avec accueil, conseil et mise en relation. Ils ont déjà traité 22 000 parcours de personnes qui ont rapporté les problèmes qu'elles ont rencontrés ; un maillage territorial en France avec 1 585 professionnels référencés et la prévention et la sensibilisation à la sécurité du numérique, en faisant des campagnes de sensibilisation, d'information et d'alerte via les réseaux sociaux. Donc, vous les retrouvez sur Twitter et sur Facebook, avec des alertes. Je pense que ce serait bien que nous relayions les alertes qu'ils lancent pour avertir nos compatriotes. Ils ont aussi un observatoire de la menace numérique pour analyser le genre de problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ils ont déjà fait quelque chose dont ils sont finalement assez fiers, puisqu'ils avaient reçu, individuellement, des personnes qui se plaignaient de recevoir un certain type de menaces via email. Ils se sont rendu compte qu'en fin de compte, c'était une campagne orchestrée, parce qu'ils avaient collectionné différents rapports de beaucoup de personnes. Cela a permis d'identifier la source du problème et de la corriger.

Un de leurs produits phares est bien sûr le kit de sensibilisation. Le concept est de mettre en place des outils pédagogiques sous différents supports, donc des vidéos, des mémos sous forme de pdf, qui peuvent être distribués facilement et qui sont mis à la disposition des entreprises, des collectivités et des associations. Tout cela sous licence ouverte Etabab, donc on peut les réutiliser et les intégrer dans d'autres produits.

Tout cela est conçu avec et pour les utilisateurs, et réalisé avec les membres du GIP. Donc, les objectifs, c'est dispenser des bonnes pratiques, accompagner la transition numérique et l'inclusion numérique, et faire monter le niveau de sécurité générale de la population.

Le premier kit est sorti en juin 2018. Il traite des points suivants : la sécurité des appareils mobiles, la problématique des mots de passe, ce qu'est l'hameçonnage et la sécurité des usages personnels et professionnels. Ce kit a déjà été téléchargé plus de 15 000 fois et contient des informations sous forme de vidéos d'animation de fiches pratiques et de fiches réflexe.

Les liens sont dans le document, sur Linkedin, Twitter, Facebook et le site cybermalveillance, que je vous conseille fortement d'aller voir et de télécharger le kit de sensibilisation.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Geoffrey PARTY.*

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Juste pour compléter, Madame CHARMET s'est montrée tout à fait ouverte à l'idée d'un partenariat entre cybermalveillance.gouv.fr et notre commission pour faire une diffusion de ces kits auprès des Français à l'étranger. Ce serait un moyen d'une part de faire connaître notre Assemblée et en même temps, de diffuser des outils qui sont vraiment utiles et pertinents.

Ensuite, ce sera Régine PRATO, mais avant de lui donner la parole, je voudrais juste dire qu'elle va vous parler de la rencontre que nous avons eue avec le Sénateur Christian CAMBON, qui est le président de la commission des affaires étrangères, des forces armées et de la défense au Sénat et préciser que nous avons eu un échange avec lui sur une loi de programmation militaire. On a parlé avec lui dans cette loi d'articles qui concerneraient la JDC. Mais apparemment, il y a des informations à clarifier. Dans le rapport, vous allez avoir des informations sur lesquelles il faudra peut-être qu'on revienne ensuite. Je cède la parole à Régine PRATO.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.*

### **Madame Régine PRATO, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Comme vous l'avez remarqué, nous sommes beaucoup sortis, pour notre plus grand bonheur et celui de nos hôtes. Nous sommes donc allés faire une visite au Sénat, rencontrer le Sénateur Christian CAMBON, président de la commission des affaires étrangères et de la défense au Sénat.

Après un accueil chaleureux du Sénateur Ronan LE GLEUT qui avait organisé cette rencontre et qui est là, je crois, avec nous aujourd'hui, nous voici donc transportés dans l'ancienne chapelle du Sénat réaménagée en salle de conférence exceptionnelle, où le maître des lieux, Monsieur le Sénateur CAMBON, président de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, nous reçoit avec beaucoup d'enthousiasme. En guise de bienvenue, il nous déclare que l'AFE n'est pas assez en lien avec le Sénat et notre visite témoigne de cette volonté de mieux nous faire connaître. Il demande que les rencontres soient plus régulières et que nos rapports sur la sécurité lui soient transmis considérant que sa commission doit être

un lien et un relai d'idées. Il précise que le poids diplomatique du Sénat doit avoir autant d'impact en France qu'à l'étranger. Il nous invite à nous présenter et à faire un tour de table avec les élus présents.

Sujets abordés par les membres de la commission de l'AFE.

- Irlande : Brexit et réapparition de l'insécurité
- Benelux : Europe et politique de défense commune
- Autriche : journée d'intégration défense. La loi votée en juillet donne l'obligation d'organiser cet événement à l'étranger. C'est ce qui nous a été dit, mais apparemment, après révision, ce n'est pas cela.
- La présence culturelle française qui doit être protégée partout dans le monde.
- Égypte : après la révolution, un gouvernement très rigoureux sur la sécurité en général. Mise en place d'un plan d'îlotiers et de communication très importants pour la communauté française.
- Liban : 4,5 millions d'habitants, 1,5 millions de réfugiés syriens, 200 000 Irakiens et 300 000 Palestiniens réfugiés. Une paupérisation de la communauté française, un budget CCPAS le plus important au monde, 43 établissements d'enseignement français. Il ne faudrait pas que le Liban devienne la salle de jeu des puissances internationales.
- Sénégal : 25 000 Français, population locale jeune qui attend beaucoup de son gouvernement, Campus France veut en faire l'élite des pays africains. Une armée française importante avec 100 réservistes citoyens.
- Gabon : présence militaire importante et appréhension de la voir réduire voire partir. Les expatriés et une partie de la population locale peu rassurés si ces options étaient retenues.
- Hong Kong : la Chine est de plus en plus présente sur le territoire hongkongais. Des difficultés apparaissent pour l'obtention de visas. Renfermement de la Chine sur elle-même.
- Algérie : relations diplomatiques en dents de scie, retrait des forces de police autour des emprises diplomatiques françaises en Algérie suite à la décision du gouvernement français de retirer la protection de l'ambassade et des consulats algériens en France.
- États-Unis : 500 000 Français, mais seulement 150 000 enregistrés. Beaucoup de binationalité. Problèmes climatiques (tornades), président imprévisible sur les problèmes de santé, immigration, sécurité.
- Burkina Faso : excellentes relations diplomatiques avec la France, mais il est important de revoir la coopération.
- Sahel : 75 000 soldats occidentaux dont un effort et un budget exceptionnels prévus par notre gouvernement pour l'armée française qui n'a pas volonté de partir de cette partie du monde car cela mettrait toutes les communautés françaises en péril.

Après ce tour de table, le président Christian CAMBON est particulièrement intéressé par nos informations de terrain qu'il qualifie de concrètes et il prône une réelle coopération entre nos deux commissions. Le Président insiste sur l'importance des groupes d'amitié parlementaires tout comme la diplomatie parlementaire, véritable dialogue entre les peuples.

Vous trouverez, après nos photos – parce que cela valait la peine de photographier cette ancienne chapelle transformée en salle de conférence – la composition, le fonctionnement, les missions, l'information, le contrôle de cette commission, la commission des affaires étrangères et de la défense, des forces armées. Je vous recommande de la lire, parce que vous allez trouver beaucoup d'informations intéressantes.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

#### **Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »**

Bonjour.

C'est juste une précision : pour l'Algérie, ce sont uniquement dans les emprises des consulats de France en Algérie que la police a été retirée, au motif que la résidence de l'ambassadeur d'Algérie en France a une sécurité diminuée. C'est une réciprocité disproportionnée.

*Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame la Sénatrice Hélène CONWAY.*

#### **Madame Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice représentant les Français établis hors de France**

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, je me réjouis en effet de cette visite. Nous sommes assez nombreux, en tant que Sénateurs de Français de l'étranger à être dans cette commission, donc j'espère que la prochaine fois, nous aurons l'honneur d'être rassemblés pour vous recevoir.

Le point que je voulais avancer, en fait, j'ai deux points, si vous me le permettez de revenir, puisque j'ai le micro et que je ne veux pas le reprendre une deuxième fois, sur les rapports précédents.

D'abord, sur la cybermalveillance, est-il prévu que les établissements français à l'étranger soient mobilisés parce que cette cybermalveillance passe aussi par le harcèlement qui commence parfois très tôt à l'école ? Donc, au-delà des établissements scolaires, peut-être aussi travailler avec certaines associations, notamment des associations de femmes. C'était la première question.

Deuxième question, y a-t-il aujourd'hui des simulations réalisées par le Centre de crise et de soutien au niveau régional ? Je reviens dans une vie précédente, en 2013, nous avions organisé une simulation en Indonésie, justement pour mobiliser l'ensemble des postes diplomatiques et voir un petit peu quel était leur temps de réaction, comment ils réagissaient et ensuite, pouvoir adresser les faiblesses qui pouvait y avoir eu dans le temps de réaction, ou voir la réaction complète. Si ces simulations existent, je crois qu'il serait bien que les élus locaux de la région puissent être aussi mobilisés et associés, de même que les membres de votre commission, à ce genre d'exercice.

Et puis, le troisième point, sur les articles de la loi de programmation militaire. Ce sont deux amendements que j'ai portés, donc j'en connais le texte. Ce sont les articles 18 et 32. L'article 18, en effet, stipule que les élus soient informés des JDC qui sont organisées par les postes. Mais, il n'y avait pas d'obligation pour ceux-là de les organiser. L'article 32 a associé les Français de l'étranger au service militaire volontaire, qui n'était pas ouvert à ceux-ci jusqu'alors. L'amendement que j'ai pu porter a fait que les Français de l'étranger aujourd'hui sont en capacité de candidater et de se porter volontaires pour faire ce service militaire volontaire.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame la Sénatrice, pour ces deux points que vous avez précisés.

Si le Président veut donner la parole ou répondre lui-même sur la cybermalveillance et les simulations régionales du Centre de crise et de soutien ?

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Oui, pour la cybermalveillance, je vais laisser notre collègue Louis SARRAZIN répondre.

### **Monsieur Louis SARRAZIN**

Concernant les établissements scolaires eux-mêmes, il est maintenant prévu de faire des audits de cybersécurité. Une société a été sélectionnée par un marché public, qui va faire pour cette année des audits de sécurité, mais uniquement sur les EGD. Cela concerne la sécurité des établissements scolaires eux-mêmes. Cela ne concerne pas effectivement le problème qui pourrait avoir lieu à l'extérieur des écoles, sur le harcèlement et les moyens électroniques. Je pense que c'est effectivement plus dans la prévention du harcèlement qu'il faudrait trouver les solutions. J'espère que ces points sont adressés.

### **Monsieur le Président**

Et concernant les simulations régionales du Centre de crise et de soutien ?

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

Notre vice-présidente, Cécile LAVERGNE, va répondre.

### **Madame Cécile LAVERGNE**

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Sénatrice,

Pour vous répondre, au niveau régional, la réalisation de simulations n'a pas été mentionnée comme tel. Par contre, sur la participation et l'association des élus de terrain de proximité à ces simulations, qui pour l'instant, ne sont pas régionales, mais se feront au niveau national de chaque pays, cela va être mentionné. Mais, il est quand même bon de rappeler que pour l'instant, les élus ne sont pas forcément et automatiquement associés à la réalisation des conseils consulaires en format de sécurité. Donc, avant de passer à l'étape simulation, ce serait déjà bien qu'on soit associés à la première étape et déjà, que l'on soit associés aussi au système d'ilotage, qui fait partie de ces conseils consulaires en format de sécurité.

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

J'ajouterais que si par « régional » on entend « pays », on a au moins deux collègues ici qui ont été associés à des exercices de simulation. C'était le cas de Jean-Louis MAINGUY au Liban et Henry LEPERLIER plus récemment en Irlande. Peut-être, Henry, si tu veux dire quelques mots sur ton expérience en Irlande sur l'exercice de crise.

### **Monsieur Henry LEPERLIER, conseiller consulaire élu de la circonscription « Europe du Nord »**

Merci.

Le Centre de crise et de soutien est venu à Dublin et a conduit une simulation absolument impressionnante. Il y avait même des acteurs enfants qui parlaient avec l'accent irlandais, qui étaient totalement Irlandais. Le personnel, même s'ils les avaient rencontrés avant, s'est totalement pris au jeu. C'était pour la visite du Pape. C'était basé sur une hypothétique – heureusement hypothétique – attaque en deux emplacements. Par exemple, l'enfant était perdu, il avait perdu ses parents. J'étais dans la salle et j'ai observé les participants à cette simulation totalement pris, par ce qu'on ne peut pas appeler un « jeu ». Je dois avouer que personnellement, même en connaissant tout le monde, quand je suis sorti, après deux, trois heures, je me demandais, je sais bien que ce n'est pas réaliste, mais je me demandais si tout était normal dehors. C'était extrêmement efficace et tout le monde a extrêmement bien réagi. Donc, nous voyons bien que le Centre de crise et de soutien est un établissement indispensable à ce genre de choses.

Entre parenthèses, si vous avez une simulation similaire, il serait important de faire ce qu'a fait Dublin, qui a demandé par exemple à l'ambassadeur d'Espagne, qui est venu, lui aussi d'assister à tout ce qui s'est passé. On peut être une sorte d'inspiration d'exercice similaire.

Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur LEPERLIER, pour votre témoignage sur Dublin. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Je crois que l'on va passer la parole au dernier Rapporteur, Monsieur Fwad HASNAOUI.

### **Monsieur Geoffrey PARTY**

J'ai commis un anachronisme, puisque la rencontre avec le criminologue Alain BAUER a eu lieu avant la rencontre au Sénat, mais du coup, cela devient « The last, but not the least », galanterie française oblige.

### **Monsieur Fwad HASNAOUI, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

Nous avons donc eu le plaisir et l'honneur de recevoir le professeur Alain BAUER, professeur de criminologie au CNAM à New-York et à Shangai.

Comme vous le savez, mes chers collègues, en commission, il nous arrive parfois de traiter de sujets que nous semblons connaître sur le bout des doigts, tant nous nous sentons experts, concernés tous, chacun et chacune, par la réalité du terrain, réalité que nous interprétons, nous Français établis à l'étranger, en fonction de nos sensibilités, de nos expériences respectives et de notre culture multicolore qui constitue notamment la richesse de la France.

Cela n'a certainement pas été le cas lors de cette audition du Professeur, qui, lors de sa conférence, nous a imposé l'humilité et la franche impression que nos analyses et nos points de vue manquaient souvent de profondeur et de finesse d'analyse logique, méthodique. Comme dit SAINT-EXUPÉRY : « *On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux* ».

Contrairement aux pays anglo-saxons, le Royaume-Uni, qui dispose de 400 professeurs en criminologie et les États-Unis, avec 4 000 professeurs en criminologie, la France ne possède qu'un seul et unique professeur, c'est le Professeur Alain BAUER. Si la France a inventé cette science, cette dernière n'est traitée que sous le prisme judiciaire voire via des sociologues, des démographes, des économistes, des gestionnaires, des informaticiens, des démographes, des psychiatres, des psychologues, etc., ce qui dénature totalement l'objectif d'une analyse claire et utile sur le sujet de la criminologie.

Comprendre le crime, les criminels, les victimes, les circonstances, malgré les efforts des pères fondateurs de cette science comme Émile DURCKHEIM, qui est Français, et qui a fait des études exemplaires sur le suicide ou la religion, qui constituent toujours les bases d'une analyse fine de la sociologie moderne et de la criminologie, où malheureusement certaines sciences comme la polémologie – littéralement « science de la guerre », qui est une branche de la théorie des relations internationales – met l'accent sur la compréhension des conflits, de leur origine et de leur fonctionnement. Cela n'est non seulement plus enseigné en France, mais il n'existe aucune structure d'étude en France pour l'enseigner.

Je vous demanderai d'excuser ma parcimonie dans la lecture du texte, parce que je vais sauter quelques strophes pour gagner du temps.

Sur la question terroriste en tant que telle, il y a un paradoxe entre l'émotion médiatique et l'importance de l'ampleur accordée à l'événement proprement dit, premier objectif des terroristes quel que soit le nombre de victimes.

En effet, la gestion d'un événement faisant que tout se déroule dans l'instant (tweets, réseaux sociaux et surtout l'addiction aux nouveaux moyens de communication) dénature complètement l'analyse de la situation au profit d'une surmédiation de l'événement qui profite bien aux terroristes, puisque c'est le but recherché, créer l'événement.

Jusqu'en 1989, date de la chute du mur de Berlin, le terrorisme est 100 % politique. Il est essentiellement contrôlé par les deux capitales : Washington et Moscou. Tous les conflits dans le monde commencent et s'arrêtent selon le bon vouloir de ces deux capitales. La chute du mur de Berlin dévoilera la quantité innombrable de conflits et autres attentats perpétrés par l'un ou l'autre des belligérants et loin de ce que l'on pouvait imaginer à l'époque.

Dix ans avant 1989, trois événements déclencheurs de bouleversements géostratégiques planétaires se sont déroulés et sont passés au travers de toute analyse des services de renseignements susceptibles d'alerter la communauté internationale :

- Fin 1979, à la Mecque, il s'agit d'une tentative de prise de pouvoir par un groupe d'anciens étudiants saoudiens, égyptiens entre autres, sortis de l'université de Médine et dirigés par un certain KOTAYBI, issu d'une des plus puissantes tribus du Hedjaz qui prend le contrôle de la Mecque, prononce un discours, qualifie publiquement le roi d'Arabie Saoudite d'apostat et déclare le Djihad sous sa forme la plus violente sachant, que le Djihad possède plusieurs degrés. Il y a le Djihad pacifique et cela monte de degré en degré.

- Le second épisode se déroule à Kaboul, où le gouvernement communiste d'Afghanistan est déchiré entre deux factions, le Khalq (Parti démocratique populaire d'Afghanistan) et le Parchamen. Ils rentrent en guerre et des désaccords surgissent entre le Président et le Premier ministre. Se provoque une guerre civile.

Je reviens sur l'épisode de la Mecque, tout le monde s'en rappellera, c'est le GIGN qui a réglé le problème et qui a en fait provoqué la pire des humiliations pour les gens du Hidjas.

- Enfin, l'épisode iranien, où les Américains considèrent par erreur que KHOMEINY va mettre en place une sorte de démocratie locale revisitée par le chiisme. Cette démocratie va finalement se retourner contre eux (envahissement de l'Ambassade des États-Unis à Téhéran et prise d'otage des diplomates américains).

Ces trois événements centraux vont changer complètement les calculs après la chute du mur de Berlin et placer l'Arabie Saoudite au centre de la stratégie de défense des intérêts occidentaux dans la région.

Durant cette période, ont été envoyés des dizaines de milliers de volontaires en Afghanistan, dont un nombre considérable d'Algériens qu'on va d'ailleurs dénommer « les Afghans ».

Les Algériens « Afghans » aguerris reviennent en Algérie et forment le parti politique FIS (Front Islamique du Salut) avec l'assentiment des pays occidentaux considérant que la démocratie (en mode occidental) doit être appliquée dans ces pays... Le FIS gagne finalement les élections, locales, communales et législatives. Cela n'a pas été accepté par le gouvernement algérien et ses services de sécurité, d'autant que les pays occidentaux choqués par cet événement, n'ont aucune envie de voir arriver un Khalifat à leurs frontières.

Le processus électoral sera donc violemment stoppé. Suite à cela, une répression féroce s'abat dans le pays et de là est créée une résistance armée sous la forme d'armée clandestine dénommée l'AIS (Armée islamique du salut) et se subdivise en GIA (Groupes islamiques armés), en GSPC, etc.

Apparaît à ce moment (1995) une nouvelle forme d'individus terroristes revendiquant d'autres raisons... On les dénommera « les Hybrides ». Le premier, Khaled KELKAL, embauché par le GIA, a un profil dit « ordinaire ». Il décide de vivre sa vie en criminel et commet des attentats en France, puis est abattu par les gendarmes. Cette situation inédite amène à découvrir un nouveau profil : celui d'un criminel passant au terrorisme.

À cette période et contrairement à ce que tout le monde croit savoir, la dénomination « Al QAIDA » et à sa tête BEN LADEN, n'est qu'une pure invention des services de renseignements américains (un magistrat américain en charge du dossier BEN LADEN avait donné le nom de cette organisation). En effet, la vraie dénomination de cette organisation est « Le Front international islamique pour le Djihad contre les juifs et les croisés », organisation non pyramidale et complètement décentralisée. C'est une structure nébuleuse, elle a un cœur mais elle n'a pas de tête et elle est toujours opérationnelle, malgré l'élimination de BEN LADEN.

Par ailleurs et contre l'avis de BEN LADEN, ZARKAOUI cible particulièrement les chiites. Quand ZARKAOUI est éliminé par une frappe américaine ciblée, il est rapidement remplacé, entre autres, par un certain BAGHDADI, puis un événement survient, c'est la sainte alliance des sunnites issue du camp de rétention de Boukaa (Irak) contre les Américains.

Ce processus va amener la création autour des anciens de l'armée de Saddam HUSSEIN d'une force très structurée, qui devient une puissance locale dans le triangle sunnite. Ils prennent d'une manière inattendue la ville de Mossoul et créent avec les dollars et les armes dérobées à cette occasion l'« État islamique » avec des filiales en modifiant totalement l'organisation du terrorisme avec 50 à 60 000 individus armés.

C'est la première organisation être aussi féminisée (30 %), et a compter ¼ de convertis dans ses rangs. Elle attire tous les criminels.

Elle désigne « les lions du Khalifat », qui sont en fait des soldats salariés qui partent en mission extérieure, « les soldats du Khalifat » comme ceux qui sous-traitent des actions terroristes (ubérisation du terrorisme), « les inconnus du khalifat » en fonction de l'action, souvent par opportunité hilarante ou tragique, où quelquefois certains attentats ne sont ni reconnus ni revendiqués (exemple : attaque du musée juif de Bruxelles, attentats de Las Vegas). En fait, c'était une mésentente entre eux et ils n'ont pas voulu reconnaître ces attentats, parce que leurs auteurs étaient sortis un petit peu de la doctrine.

Face à cela nous sommes dans la difficulté : passage d'un terrorisme politique à un terrorisme hybride. Cela nécessite dans nos esprits une révolution culturelle. Il faut essayer de comprendre comment ces gens fonctionnent.

En effet, il y a trois cultures dans le renseignement :

- L'espionnage où tout est bon à prendre (temps, espace, information, etc.) ;
- Le contre-espionnage : tout est secret et j'ai le temps, pour ne pas me faire repérer. Cependant, dans l'antiterrorisme, c'est l'inverse car le temps est court et il faut parler et apparaître au grand jour.
- La diversité des objectifs : parmi lesquels ont peut compter les occidentaux (français ou autres) résidant à l'étranger.

Pour ce qui concerne le niveau de risques, il faut savoir que 90 % des attentats programmés n'ont pas lieu, grâce à la bêtise, la stupidité et l'amateurisme de leurs auteurs et surtout par l'efficacité et l'action des services de sécurité et de renseignements depuis leurs restructurations, ainsi que l'arrivée d'analystes au sein de la DGSI, d'écoles spécialisées et de coopération entre tous les services.

Il y a un vrai souci sur la régulation par l'État censé tout contrôler, dans l'utilisation des drones d'une part et d'autre part, dans l'utilisation d'Internet.

Si on décrète qu'Internet est un espace de liberté, il y a lieu de constater que c'est un espace incontrôlable comparé à des voitures avec des chauffards sans code de la route.

En France, nos dispositifs de sécurité informatique sont pratiquement inexistant, peu opérationnels et contrairement à d'autres pays comme les États-Unis, l'Iran, la Chine, la Russie, Israël, nous ne nous sommes pas préoccupés de ce qu'Internet marchait avec des portes. Comme une autoroute à péage, il y a 13 portes numérotées de A à M. La France n'a pas de lettre affectée.

Les grands pays peuvent fonctionner en mode interne en cas de crise majeure de réseau. Ce n'est pas le cas de la France car il n'y pas de portes françaises pour Internet. Nous nous exposons à ce que l'ensemble de notre réseau tombe sans que nous n'ayons aucune solution de rechange, car nous n'avons pas investi dans le cœur du réseau, nous ne nous sommes pas souciés des dégâts incommensurables et dramatiques que cela pourrait engendrer. Comme le réseau électrique, notre réseau Internet est fragile.

Si en France nous sommes la cible de plusieurs milliers d'attaques de destruction par jour, la capacité destructrice existe. La défense et la protection sont au cœur du débat et nous avons un retard important, sachant qu'il y a des guerres perpétrées entre États sur ce terrain.

En conclusion, comme le disait Michel ROCARD : « *En matière de grandes catastrophes, il faut toujours privilégier la « connerie » au complot* ».

Merci.

(Applaudissements).

## Monsieur le Président

Merci, Monsieur HASNAOUI.

Avant de demander s'il y a des prises de parole et de passer la parole au Président qui veut faire une petite annonce... je vais juste, en fonction de l'article 67 du règlement intérieur, demander que Monsieur Alain BAUER relise le compte rendu qui a été fait, comme c'est un domaine un peu particulier de la sécurité et qu'il y a une certaine sensibilité à tout cela, je pense qu'avant de le mettre sur le site Internet, il faudrait que l'on revoit tout cela, de façon que cela ne mette pas en péril d'une façon ou d'une autre les intérêts français et particulièrement à l'étranger.

**Monsieur Fwad HASNAOUI**

Monsieur le Président, je vous remercie.

J'ai parlé de parcimonie, j'ai aussi passé sous silence beaucoup de propos que nous a tenus le professeur en off. Donc, si vous voulez des informations aussi particulières, on pourra vous en donner en off. Je ne peux pas vous les donner comme cela publiquement, mais il y a des choses assez intéressantes qu'il nous a communiquées.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.*

**Monsieur Geoffrey PARTY**

Notre collègue Fwad HASNAOUI a essayé de résumer de façon condensée le propos fleuve et très intéressant que nous avons eu, mais je crois important de dire qu'il y a trois points majeurs dans l'intervention de Monsieur BAUER. Le premier, c'est que d'après lui, la France est une cible pour les terroristes à cause de l'intervention du GIGN à La Mecque en 1979. Il pense que c'est fondamental. Et de l'intervention ou de la prise de position de l'État français dans les élections algériennes au début des années 90. Déjà, pour lui, c'est fondamental dans la manière dont les terroristes perçoivent la France.

Deuxième point, il a dit que le problème que nous avions, les sociétés occidentales, c'est que nous refusions de nommer l'ennemi. Par exemple, Al QAIDA qui, en réalité, s'appelle... vous avez le nom dans le rapport et parler de DAESH au lieu de parler de l'État islamique. C'est le deuxième point important.

Et troisième point très important, il nous a expliqué que du fait de l'histoire, en France, nous avons un service de contre-espionnage, mais nous n'avons pas encore à ce jour de service de contre-terrorisme et il faut le construire. Je pense que ce sont les trois points importants de son intervention.

**Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Président.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »**

Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je partage la nécessité de prudence. Il y a quand même cette phrase qui me semble relativement choquante, il est trop tard, elle est dite, mais « les Français à l'étranger sont une cible facile, logique et naturelle », on ne veut pas dire où on se rassemble, aussi, pendant qu'on y est. La dernière phrase de Michel ROCARD, quelquefois, je me demande si elle n'est pas adaptée, là.

**Monsieur le Président**

Je pense que ce qui a été dit dans le rapport, nous allons sûrement le modifier, peut-être, avec l'autorisation du président de la commission.

**Monsieur Geoffrey PARTY**

En l'occurrence, la dernière phrase de Michel ROCARD est une citation qu'a utilisée le conférencier. Ce n'est pas une citation que nous avons employée.

Je suis d'accord, c'est un propos du conférencier qui est un constat. En aucun cas cela n'a vocation à être un effet d'annonce, donc effectivement, on peut supprimer cette phrase du rapport si cela suscite des inquiétudes.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.*

**Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élue de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Merci, Monsieur le Président.

C'est une proposition, dans la mesure où le vocable qui a été utilisé par le professeur est tout à fait particulier et que nous avons repris beaucoup de ses tournures de phrases et de ses mots. Je pense qu'il serait bon de mettre des guillemets

pratiquement du début jusqu'à la fin de ses propos. Sinon, c'est notre commission qui va prendre la responsabilité de ce qui est dit dans ce rapport. Merci.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

C'est juste une précision : en Algérie, il n'y a pas de cantons, mais des communes, donc enlever « cantonales » et mettre « communales ».

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mazen HAKKI.*

**Monsieur Mazen HAKKI, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »**

Bonjour.

Je voudrais apporter une petite précision, parce que je vis en Arabie Saoudite. Je pense qu'il y a très peu de Saoudiens qui se rappellent maintenant que c'est le GIGN qui est intervenu pour arrêter cette prise d'otage à la Mecque en 1979, qui certainement a eu un effet terrible, non seulement en Arabie, mais partout dans le monde. Par contre, il faut quand même préciser une chose, que durant 40 ans, il n'y a eu que deux attentats contre les Français. Je ne veux pas diminuer leur ampleur, parce qu'un attentat a été horrible, en 2007, où quatre Français ont été visés et tués. Et puis, il y a eu un deuxième attentat où un seul Français a été victime. Donc, il y a eu cinq victimes françaises suite à cette intervention du GIGN depuis 1979, depuis 40 ans.

**Monsieur Geoffrey PARTY**

Je suis désolé, je suis obligé de répondre.

D'abord, cher collègue, on ne parle pas de l'Arabie Saoudite. Monsieur BAUER, c'est son point de vue, parle du terrorisme mondial. Il dit que ce qu'il s'est passé en 1979, pour lui – on peut ne pas être d'accord – mais pour lui, c'est fondamental dans la haine de la France qu'ont les terroristes islamistes. Il n'a pas parlé de l'Arabie Saoudite en particulier, du tout. Il dit que c'est un facteur déclenchant.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Chantal PICCHARLES.*

**Madame Chantal PICCHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »**

Merci.

On parle de vérifier avant de le mettre dans le rapport, mais qu'est-ce qu'il en est du verbatim qui sera public sur cette partie-là ?

**Monsieur le Président**

Le verbatim va être présenté au bureau et on verra donc avec les présidents de commission et le rapporteur ce qu'on pourra édulcorer, le cas échéant, pour faire au mieux. Mais, d'un côté, il faut nommer les choses également. C'est toute la difficulté.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président invite le Président de la commission à présenter sa résolution.*

**Monsieur Geoffrey PARTY**

Monsieur le Président, nous avions une résolution. Nous nous sommes réunis, pour ceux qui étaient présents avec les membres de la commission, quelques instants avant notre intervention, d'une part parce que notre résolution se fondait sur la loi de programmation militaire sur laquelle nous avons eu des éclaircissements et des précisions entre-temps et d'autre part, parce qu'il ne vous aura pas échappé que nous avons eu une intervention ce matin, qui nous a donné une information que nous n'avions pas au moment où nous avons adopté à l'unanimité cette résolution sur les JDC. Or, cette résolution partait du postulat qu'elle n'était pas en voie d'être supprimée. Donc, notre commission reste absolument attachée à la JDC. Nous souhaitions proposer dans cette résolution que les missions militaires, quand elles organisent les JDC, associent, ouvrent à des personnes de la société civile, les JDC pour qu'elles y participent, et notamment parce que cela permet de régler des questions financières.

D'autre part, nous proposons que la liste de ces volontaires qui participeraient aux JDC soit communiquée au moins aux conseils consulaires. Étant donné le contexte, il nous semble opportun de retravailler cette résolution. En intersession, nous n'allons pas lâcher le morceau et nous allons prendre attache avec nos parlementaires, pour voir comment agir sur cette décision, parce que pour nous, et je pense que j'exprime l'avis de toute la commission et d'une large majorité de l'AFE, les JDC à l'étranger sont fondamentales.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI**

Merci, Monsieur le Président.

Avec votre permission, ce matin, il y avait une proposition fort intéressante qui a été faite par notre collègue, Anne BOULO, d'étendre les JDC dans les établissements scolaires au sens large. Cela peut être homologué, en EDG, etc. L'idée serait que la commission travaille sur ce sujet et abonde dans ce sens lors de la prochaine session, présentant une résolution à ce sujet.

*Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président.

Il ne faut pas aussi oublier l'obligation de ces JDC pour nos universitaires. C'est-à-dire que pour rentrer dans certaines écoles, la JDC est demandée. N'oubliez pas de tenir compte de cela.

**Monsieur le Président**

Point très intéressant, effectivement.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.*

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »**

Merci.

Sur ce point, j'avais posé la question à l'administration et ils ont répondu que de toute façon, l'attestation était délivrée à partir du moment où on était Français de l'étranger et qu'on la demandait.

**Monsieur Geoffrey PARTY**

C'est comme si on délivre des permis de conduire sans avoir l'épreuve. Nous ne sommes pas pour.

Pour le verbatim, avec votre permission, je rappellerai que la JDC, c'est la Journée défense et citoyenneté.

**Monsieur le Président**

Je crois qu'il n'y a plus de demande de prise de parole et puisque nous avons neuf minutes de retard sur l'horaire, j'appelle donc la commission des finances, du budget et de la fiscalité et sa présidente.

*(Applaudissements).*

Une annonce que j'ai faite en début, je profite de la présence de Monsieur SEROL parmi nous pour le remercier au nom de l'AFE d'avoir fourni les œillets pour la cérémonie, hier, en commémoration des morts de la Première Guerre mondiale.

*(Applaudissements).*

**Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE**

Un des posters de l'exposition qui était sur le pilote aviateur Louis TRON était pour moi. Je devais l'emporter pour un musée, donc si quelqu'un l'a pris ou voulait l'emporter, si on pouvait me le remettre, c'est pour un petit musée. Merci.

*La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger.*

## **PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ**

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

### **Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Monsieur le Président.

À l'occasion de cette nouvelle Assemblée des Français de l'étranger, la commission des finances, du budget et de la fiscalité a travaillé sur les principaux thèmes suivants :

- Le STAFE, qui est donc le fonds associatif qui remplace la réserve parlementaire ;
- Les Américains accidentels ;
- Le budget de l'action extérieure de la France ;
- La fiscalité des Français de l'étranger.

Sur le compte rendu des auditions sur le STAFE pour commencer, je donne donc la parole à Madame Françoise CONESTABILE.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise CONESTABILÉ, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.*

### **Madame Françoise CONESTABILÉ, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Monsieur le Président.

Il y a une petite erreur, puisque c'est une audition commune avec nos amis de la commission des lois.

Nous avons donc auditionné les membres de la commission consultation STAFE, qui est donc le fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger.

Ont participé à l'audition, nos collègues Marie-Christine HARITCALDE, Yan CHANTREL, Nadine PRIPP, Philippe MOREAU, Jean-Louis MAINGUY, tous conseillers consulaires.

Un tout petit rappel déjà pour vous dire ce qu'est le STAFE. Suite à la suppression de « réserve parlementaire » et lors du passage du Président de la République, l'année dernière, à l'Assemblée des Français de l'étranger, il avait été demandé de mettre en place un fonds qui permette de remplacer cette réserve parlementaire.

Une réserve a donc été mise en place de 2 millions d'euros maximum, pour constituer le STAFE, qui est donc ce fonds de soutien.

C'était donc une première consultation. La commission s'est réunie le 28 septembre à Paris. Elle est composée de 3 membres de l'AFE, donc nos collègues Marie-Christine, Yan et Nadine PRIPP, pour représenter les deux associations reconnues d'utilité publique, Philippe MOREAU qui représentait « Français du monde ADDE », et Jean-Louis MAINGUY pour l'Union des Français de l'étranger. Ces personnes étaient à titre consultatif. Les représentants de l'administration étaient au nombre de quatre et représentaient la DFAE, la DGFM, la DAF, et la CBCM.

Ce qui est intéressant, c'est vraiment le résultat de cette première campagne, puisque le calendrier était quand même très, très court. La publicité sur ce fonds a été plus ou moins faite, mais enfin, quand c'est une première comme cela... Ce qui est intéressant, c'est de voir quand même le résultat : 302 projets émanant de 114 postes diplomatiques ont été reçus et examinés, 8 postes diplomatiques n'avaient pas de projet, donc ils ont été tous remontés à l'administration centrale. Le montant total des subventions demandées par les associations s'élève à 2 697 609 euros et après examen des conseils consulaires, le montant total soumis à l'administration s'élevait à 2 549 182 euros. Les projets des postes diplomatiques sont majoritairement de type éducatif. 139 projets représentant 46 % des demandes, puis culturel : 85 projets, 28 %, caritatif : 33 projets, 11 %, économique : 15 projets pour 5 %, social : 7 projets pour 2 % et enfin, des divers. Ce qui est intéressant de constater, c'est que

tout de même, c'était un petit peu le même genre de demandes qui émanaient pour la réserve parlementaire, donc les alliances françaises et les associations de parents d'élèves et d'écoles. Après examen à l'aide des critères éligibles énoncés, l'administration a jugé recevables 220 projets, donc 73 % des projets et propose à la commission d'attribuer les subventions correspondantes pour un montant de 1 740 845 euros.

À l'inverse, il y avait 82 projets qui avaient été refusés. Ils étaient d'ailleurs classés par type de refus, ce qui était tout de même très, très intéressant. En fait, j'étais une invitée accidentelle. C'est pour cela que j'ai pu voir un petit peu de l'intérieur comment s'est passée également la commission. En fait, des projets refusés, les représentants ont eu la parole, ont été écoutés et nous avons réussi à récupérer quelques projets. Trois projets ont été définitivement récupérés et cinq projets nécessitent des renseignements complémentaires de la part des postes et des conseillers consulaires. Si tous les projets sont retenus, ce seront tout de même 228 projets pour un total de 1 793 845 euros.

Il est rappelé tout de même que la STAFE, même si c'est un fonds qui a remplacé la réserve parlementaire n'est pas la réserve parlementaire. C'est pour cela qu'il y a certains dossiers qui ont été aussi refusés, parce qu'il faut vraiment que cela bénéficie aux Français de l'étranger. Et pour les autres projets, il y a d'autres guichets dont on nous a parlé et qui feront l'objet aussi d'une publication plus intéressante plus tard.

Les conseillers consulaires ont émis les commentaires suivants, donc je vais quand même abréger, puisque vous avez tout le texte : simplification du formulaire, le statut des associations qui, de temps en temps, a posé problème et 2018 était tout de même, c'est vrai, une période de mise en route du dispositif, donc le calendrier s'en est retrouvé serré, ce que je vous ai dit tout à l'heure. Puis, il y a aussi tout de même peut-être un problème qu'il faut soulever, c'est que chaque poste ne pouvait présenter que 6 projets au maximum, donc c'est vrai qu'on ne tenait pas compte de la population française ou des inscrits dans chaque poste, donc cela sera peut-être à revoir, mais toutes ces recommandations vont être prises dans des résolutions qui seront présentées par Cécilia un petit peu plus tard. De toute façon, je pense que le résultat est vraiment très, très positif et tous les conseillers étaient vraiment d'avis à remercier de manière très, très chaleureuse l'administration pour sa grande écoute, la transparence et l'ouverture dans les discussions. Cette année, il y avait un reliquat, donc le reliquat du budget va être attribué à une ligne budgétaire de l'aide sociale. Par contre, les postes vont être informés de tous ces projets qui ont reçu l'approbation et les associations seront avisées. L'argent sera débloqué sur l'appui d'une convention de subvention établissant son objet et son calendrier. Un compte rendu d'exécution technique et financier devra être présenté en fin de projet avant toute autre demande par une association.

D'autre part, il y a aussi des évolutions qui nous ont été proposées par l'administration sur les points suivants : révision du formulaire, ce qui a été demandé, rédaction d'un guide du participant au consulat consulaire pour la campagne 2019, une rédaction d'instructions sur la présentation des dossiers aux conseillers consulaires et une meilleure définition de la notion de pluriannualité. Je vous remercie et longue vie au STAFE.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci,

Comme l'a proposé Monsieur le Président, on va peut-être...

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.*

### **Monsieur Louis SARRAZIN**

Nous avons entendu une belle histoire de verre à moitié vide ou aux trois quarts pleins. 27 % de taux de refus sur les projets STAFE est un chiffre anormalement élevé et moi, je proteste quand même. Peut-être que l'administration a été sympathique, mais 27 % de refus et je ne comprends pas pourquoi une fête de la musique à Innsbruck n'est pas acceptée alors qu'une fête de la musique à Vienne est acceptée. Je ne vois pas pourquoi on a de la discrimination anti-tyrolienne et ce genre de choses ne me plaît absolument pas. (Rires).

C'est-à-dire que l'administration a utilisé une grille de référence différente de celle des conseils consulaires, puisque nous avions sélectionné des projets, nous en avions rejeté déjà un certain nombre et nous avions décidé de pousser un certain nombre de choses et subitement, on apprend que la grille de référence n'était pas du tout celle qu'on nous avait donnée au départ, mais qu'on juge sur d'autres critères. Moi, personnellement, cela ne me plaît pas du tout. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Sans trop m'avancer, parce que je fais partie de la commission, je pourrais vous dire que je pense que vous aurez satisfaction dans la résolution qui a été proposée.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »**

Merci, Monsieur le Président,

Je plussoie bien évidemment aux propos de Monsieur SARRAZIN, puisque ce sont ceux que j'avais tenus au ministre lundi. C'était juste une correction de forme – pas de fond – juste pour signaler que l'association « Français du Monde » se dénomme « Français du Monde ADFE » et non pas « Français du Monde ».

*Monsieur le Président donne la parole à Francis HUSS.*

### **Monsieur Francis HUSS**

Il est écrit :

*les évolutions proposées par l'administration.*

Est-ce que ce n'est pas :

*les évolutions proposées à l'administration ?*

Je pense que ce sont les conseillers consulaires qui ont demandé cela. Nous avons demandé tout cela et entre autres la définition des critères de recevabilité des dossiers. Je ne sais pas pourquoi c'est l'administration qui demanderait de réviser un formulaire qu'elle a conçu elle-même.

### **Madame Françoise CONESTABILE**

Mais justement, l'administration, également, s'est rendu compte qu'il y avait des choses qui n'étaient pas très, très claires et c'est pour cela qu'elle-même, elle propose déjà d'améliorer le système. Après, nous aussi, bien sûr, nous en avons. Il y en a certaines qui se recoupent, mais je pense que c'était intéressant tout de même de reprendre déjà les propositions de l'administration, par honnêteté.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

### **Madame Radya RAHAL**

Justement, c'était sur ce point. L'administration vous a donc, fait des propositions qu'elle mettra en œuvre pour le prochain STAFE, c'est bien cela ?

### **Monsieur le Président**

On peut dire cela comme cela, oui.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci....

### **Monsieur le Président**

Attends, tu réponds à Radya ? Pendant que vous étiez en train de faire les corrections qui vous ont été demandées, la question de Radya portait sur la formulation que nous avons employée, c'est-à-dire les propositions de l'administration. Notre

rapporteure a indiqué qu'il s'agissait effectivement de propositions ou de suggestions d'améliorations qui avaient été faites par l'administration et Madame RAHAL souhaiterait savoir si en fait, l'administration s'est en quelque sorte engagée – je me tourne vers le banc de l'administration – à faire ces modifications.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING, secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger**

Effectivement, les grands esprits se rencontrent – cela peut arriver –, donc les propositions qui sont mentionnées là comme étant des propositions de l'administration étaient aussi des propositions ou des observations qui nous ont été transmises par les membres désignés pour représenter l'Assemblée des Français de l'étranger au STAFE. Je répète, les grands esprits se rencontrent parfois.

**Madame Cécilia GONDARD**

Je pense que vos remarques sont de très bonnes introductions aux résolutions où les élus proposent en effet un certain nombre d'améliorations qui sont dans ces résolutions, qu'on a essayé de reprendre dans leur ensemble par rapport à l'audition que nous avons eue. En effet, le dialogue avec l'administration a déjà commencé et une partie de ces propositions avait également déjà été pensée par l'administration. Je crois que beaucoup sont des propositions de bon sens tout simplement. Sur la correction de « Français du Monde ADFE », nous le ferons et sur le taux de refus et la clarification très importante soulevée par Monsieur SARRAZIN, la clarification des critères, la stabilité des critères, etc., vont arriver justement dans les résolutions. Je propose de voir tout de suite les résolutions qui sont page 18.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Je peux poser une question ? Pardon. Qui définit les critères d'attribution du STAFE, des subventions ? Est-ce nous ou l'administration ?

**Madame Cécilia GONDARD**

L'administration les a décidés.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Pourquoi il n'y a pas eu de concertation avec nous là-dessus ? Ils ont déterminé arbitrairement que ce serait pour de l'achat de matériel, par exemple.

**Monsieur Francis HUSS**

Il y a un exemple : le président de l'association qui demande une subvention doit être de nationalité française. Est-ce que c'est logique ? Je ne sais pas, on n'en a pas parlé, mais c'est une exigence qui m'a paru bizarre.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Et de toute façon, c'est une exigence qui n'est pas respectée. Je donne l'exemple d'une école publique à New York qui reçoit une subvention à hauteur de 15 000 euros pour l'achat de livres, ce n'est pas du tout un Français qui a demandé cela.

**Monsieur Francis HUSS**

On va refuser.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Et c'est accepté.

**Monsieur le Président**

Attendez, on ne va pas refaire un débat. Juste, pour corriger un peu ce que dit Monsieur HUSS, nous avons quand même eu pas mal d'échanges avec l'administration lors de la mise en place du STAFE et par exemple, on avait obtenu que soit rajoutée une phrase pour les dérogations sur les associations de droit local qui ne pouvaient avoir accès par exemple, donc on ne peut pas dire qu'il n'y a eu aucun débat. Ce n'est pas pour défendre l'administration. C'est la première expérience, on fait un bilan, on fait les propositions, il se trouve que l'administration a fait les mêmes, il faut suivre cela et on vous propose une résolution. Je pense que ce serait intéressant d'écouter la présentation de la résolution par la présidente.

## EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

### **Madame Cécilia GONDARD**

D'abord, je précise que c'est une résolution conjointe avec la commission des finances, du budget d'une part, des affaires sociales d'autre part et des lois enfin, donc c'est une résolution qui a été discutée au sein de ces trois commissions.

### **Résolution n° FIN/R.4/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.4/18.10 relative à l'amélioration du dispositif STAFE.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

### **Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président,

Tout d'abord, au nom de la commission des lois, je tenais à vous faire part du vote. La résolution a été adoptée à la majorité moins deux voix contre.

Ensuite, à titre personnel, je dirai la chose suivante : vous auriez dû diviser cette résolution en deux, une sur le fond et une sur la forme. Ensuite, vous auriez dû tenir compte – puisque vous en parlez dans le rapport – des propositions faites par l'administration. Vous les listez, donc il me semble que cela n'est pas nécessaire dès l'instant où l'administration s'est engagée à faire des changements. Ensuite, il y a le premier point où vous demandez que nous soyons décisionnels. Je suis tout à fait d'accord, mais que nous soyons décisionnels sur l'éligibilité des projets, puisque nous ne sommes pas décisionnels en matière de budget. Ce sont les commentaires que j'avais à faire sur cette proposition. Je pense qu'il faudrait la revoir.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.*

### **Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique Latine et Caraïbes »**

Je n'ai pas la résolution imprimée, puisque le ministère fait des économies. C'est le point relatif à coupler les conseils consulaires pour le STAFE avec les conseils consulaires pour le CCPAS. Dans le rythme Sud comme c'est le cas de mon pays de résidence, le CCPAS s'est réuni au mois d'octobre, donc ce serait très tard pour le STAFE.

### **Monsieur le Président**

Y a-t-il d'autres remarques ?

J'en ferai peut-être juste une, mais c'est juste une question de présentation. J'aurais peut-être mis la demande du guide tout au début. Cela me paraît plus logique d'avoir la demande du guide plutôt au début et ensuite, tout ce qui suit peut faire partie quelque part du contenu du guide, mais c'est juste une question de forme, ce n'est pas important.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

### **Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président,

Moi, ce que je souhaiterais, c'est un renvoi en commission de cette proposition.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Cette proposition a été votée par trois commissions à l'unanimité de deux commissions, à la majorité dans ta commission. Sur les compétences, on demande un renforcement des compétences des élus consulaires. Sur le rythme Nord, je pense qu'on peut rajouter :

*Coupler les conseils consulaires CCPAS, STAFE et OLES dans le rythme Nord.*

Comme cela, on ne bloque pas le rythme Sud. En effet, personne ne nous avait fait la remarque, mais c'est une très bonne remarque. Je pense que l'on peut rajouter :

*Dans le rythme Nord*

Sans problème.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Merci, Monsieur le Président,

Je voulais juste répondre à Madame Radya RAHAL sur le point concernant ce que l'administration s'est engagée à faire. Je parle sous le contrôle de nos représentants en commission STAFE, il n'y a, je crois, pas de PV de cette réunion, donc il n'y a aucun engagement à l'heure d'aujourd'hui de l'administration, donc renouveler nos demandes même si cela répète celles de l'administration, cela permettra à l'administration de nous répondre de manière officielle et je ne pense pas qu'on ait besoin d'en faire l'économie. Merci bien.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.4/18.10 relative à l'amélioration du dispositif STAFE. La résolution est adoptée à la majorité avec deux votes contre et deux abstentions.*

(Applaudissements).

**Monsieur le Président**

Maintenant qu'elle a été votée, si je puis me permettre de faire une suggestion, plutôt que d'attendre la réponse de l'administration qui viendra, j'en suis sûr, nos représentants au STAFE pourraient peut-être déjà travailler, eux à des propositions sur la base de ce qu'on a demandé, sur ce qui leur a semblé n'aller pas bien, comment on pourrait l'améliorer, les critères qu'eux pourraient suggérer en fonction de ce qu'ils ont fait.

**Madame Cécilia GONDARD**

Ils ont déjà travaillé sur un texte commun qu'ils ont proposé à l'administration et sur lequel, en effet, ils ont déjà eu un retour. C'est de ce texte qu'a émané cette résolution qui, après, avec le dialogue avec les autres commissions a pu être enrichie. C'est pour cela qu'elle est un petit peu longue, mais riche et c'est positif. Nous sommes partis du formidable travail qui a été fait par nos représentants.

**Monsieur le Président**

Parfait ! Je pense que c'était intéressant de le préciser, parce que cela montre qu'il y a quand même un dialogue entre les uns et les autres.

**Madame Cécilia GONDARD**

Pour la deuxième résolution STAFE, on devrait peut-être d'ailleurs, changer le titre et mettre :

*budget*

ou

*reliquat budgétaire du STAFE*

Cette deuxième résolution est budgétaire. Vous savez que cette année, il y a un reliquat, c'est-à-dire que toute l'enveloppe n'a pas été utilisée et on a demandé que ce qui reste soit reversé au budget de l'aide sociale, donc on demande la même chose sur l'année prochaine.

**Résolution n° FIN/R.5/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.5/18.10 relative au STAFE.*

**Madame Cécilia GONDARD**

Cela sera fait assez naturellement, puisque le budget, en fait, est transféré au programme 151 et du coup, devient fongible avec l'aide sociale.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président,

Juste une chose sur la demande, peut-être qu'il serait bien de mettre, tout comme en 2018 que l'éventuel reliquat budgétaire de 2019 soit affecté au budget de l'aide sociale de 2019 tout comme en 2018.

**Monsieur le Président**

C'est marqué :

*Tout comme en 2018.*

**Madame Radya RAHAL**

*(Hors micro).* De le mettre à la fin.

**Monsieur le Président**

*Soit affecté tout comme en 2018.*

On peut le mettre là, d'accord. On change d'un mot.

**Madame Cécilia GONDARD**

Oui, je crois qu'il n'y a pas de problème. Cela ne change pas le sens d'ailleurs.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »**

Ma question était à visée budgétaire dans le sens où nous allons avoir des super documents de l'administration qui vont nous permettre de nous améliorer, donc je suppose qu'il y aura plus de projets qui seront présentés. Or, je vois qu'il y a 2 millions d'euros qui sont budgétés sur la loi de finances 2018. On vient quand même de 3 millions de la réserve parlementaire. Qu'est-ce que cela veut dire si jamais on dépasse le nombre de budgets et l'enveloppe budgétaire ? Est-ce que cela veut dire qu'il y aura un écrémage sur les budgets ? Puisqu'on parle maintenant de fixer des critères. Si vraiment, on laisse ce montant fixe de 2 millions, à un moment, c'est ce qui va se passer, donc on aura beau faire tous les critères d'éligibilité, si on dépasse les 2 millions et qu'ils sont tous éligibles, il va y avoir un petit problème. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre quelque part qu'en fait, on ne sait pas le montant qui doit être alloué. On peut mettre que c'est 2 millions, etc. Moi, je n'étais pas dans la commission dans le groupe de travail, mais cela me pose un petit problème de limiter à 2 millions le budget alors qu'on pourrait très bien le voir dépassé. Merci.

**Madame Cécilia GONDARD**

C'est en effet une logique d'enveloppe, donc on n'a pas remis en cause le principe de la logique d'enveloppe. Par contre, on prévient le problème assez habituel de sous-utilisation des enveloppes malgré des besoins élevés, notamment dans le domaine

social. En effet, on n'a pas remis en cause ici le principe de l'enveloppe. C'est une question qui pourrait faire l'objet d'une question écrite peut-être.

### **Monsieur le Président**

Il est peut-être compliqué de poser cette question alors qu'on n'a pas utilisé le budget pour la première fois. Si j'étais l'administration, je répondrais : « attendez que cela dépasse et on verra ce qu'on va faire ». On les fréquente trop.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Non, mais la question mérite d'être posée.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.5/18.10 relative au STAFE. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup,

Je donne maintenant la parole à Nadine FOUQUES-WEISS qui va nous présenter les rapports budgétaires sur le PLF 2019, ce qui est, je dirais, le point principal de travail chaque année en octobre. C'est page 6.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Tout d'abord, la commission a auditionné Madame Valérie RABAULT, députée du Tarn-et-Garonne, secrétaire de la commission des finances. D'après Madame RABAULT, le PLF 2019 n'annonce pas de modification sur la fiscalité des Français de l'étranger en ce qui concerne la partie recettes. En revanche, le gouvernement lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée nationale pourrait annoncer des amendements gouvernementaux sur la fiscalité. Si l'on compare le budget 2016 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à celui de 2019, on constate une baisse de 5 % en euro courant. En tenant compte du niveau d'inflation et du taux de croissance du PIB en France pendant cette période, la baisse serait encore plus forte de l'ordre de 13 %. D'après Madame RABAULT, cette évolution en ciseaux est inquiétante. Les besoins augmentent et les moyens diminuent. La baisse de 2019 est donc particulièrement importante par rapport aux autres années.

Ensuite, la commission a auditionné Monsieur Rachid TEMAL, sénateur du Val-d'Oise, rapporteur pour le programme 151. Le secrétaire général a été auditionné le matin même : le budget n'est pas acceptable en l'état en raison des coupes budgétaires sur le budget de l'aide sociale, du plan de réduction des services publics français à l'étranger et de la baisse de l'enveloppe des bourses alors qu'elle devrait augmenter massivement, puisque l'objectif affiché du gouvernement et du Président de la République est celui du doublement du nombre d'élèves. Doubler le nombre d'élèves et diminuer le budget, cela paraît un petit peu compliqué. La question des personnels est centrale, car la baisse de 10 % de la masse salariale d'ici 2022 présente un risque de dégradation du service public de nos concitoyens à l'étranger. Ce sont 110 millions d'euros d'économie, dont 70 millions au niveau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui sont en jeu. C'est donc, la diplomatie de la France à l'étranger, sa place sur la scène internationale et ses ambitions à l'international qui sont en jeu.

Ensuite, nous avons auditionné Monsieur Rémy FERAUD, sénateur de Paris. Ce fut une audition commune avec la commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie, sur l'enseignement français à l'étranger, en présence du sénateur de Paris, Monsieur Rémy FERAUD. En fait, les sénateurs FERAUD et DELAHAYE s'étaient, si on peut dire, autosaisis sur la question et ils ont travaillé, parce qu'ils avaient été stimulés sur ce sujet en constatant que 33 millions de crédit en 2017 avaient été annulés et cela les a conduits à réfléchir sur le financement de l'AEFE et sur sa façon de fonctionner. Leur étude a fait ressortir qu'il existe des opacités à clarifier et que le contrôle de gestion de l'AEFE est perfectible. En particulier, il serait indispensable qu'il y ait davantage de transparence et un véritable pilotage politique en ce qui concerne :

- 1) Le statut des résidents qui ont des situations très disparates aussi bien au niveau de la rémunération que de l'imposition,
- 2) Au niveau de la création d'une cartographie prospective qui n'existe pas à l'heure actuelle. Où est-il nécessaire de développer le réseau et avec quelle structure ?
- 3) La pérennisation du financement en n'oubliant pas qu'il faut comptabiliser dans les frais prévisibles le montant de la part patronale des pensions civiles qui varient et en n'utilisant pas la remontée au fonds de concours comme variable d'ajustement à court terme. Dans le texte, il doit manquer le « n' ». Le développement volontariste de l'enseignement français à l'étranger,

dont l'AEFE est la colonne vertébrale, est un facteur important et même indispensable au rayonnement culturel de la France et au développement de la francophonie.

Il est donc important de réfléchir à une décentralisation de la gestion des EGD et à un développement des établissements en partenariat.

La politique pédagogique doit être le cœur de la mission de l'AEFE et il convient de transférer aux directeurs d'établissement la gestion des locaux par exemple.

Le statut de résident doit évoluer vers davantage de mobilité.

L'administration, à ce sujet, réfléchit à remettre en cause le renouvellement tacite des résidents, en raison de son corollaire : l'indemnité de vie locale. Il souhaite apporter de nouvelles impulsions et une nouvelle vision à l'enseignement dans les établissements situés hors de France. Ce point a soulevé une discussion avec les membres de la commission, qui pensent qu'il faut certes parfois un renouvellement, mais que la stabilité pédagogique, avec des personnels bien intégrés dans leurs pays de résidence, est aussi très importante.

"L'enseignement français a-t-il les moyens de ses ambitions ?", d'après eux, également, la réponse est non, à ce stade, selon le sénateur.

C'est pourquoi deux rapports ont été diligentés :

- l'un par l'administration
- l'autre par le gouvernement avec un rapport qui a été demandé à la députée Samantha CAZEBONNE.

En conclusion, on peut dire que si l'on souhaite que l'enseignement français à l'étranger reste un service public et un service de qualité, il est indispensable que les frais qui incombent aux familles n'augmentent plus. Il convient donc de sanctuariser les crédits dédiés à l'enseignement à l'étranger, en sachant qu'il ne s'agit pas d'une réelle stabilité. En effet, il faut prévoir, dans le financement, le calcul de la revalorisation de la part patronale des pensions civiles, de façon à assurer la pérennité du système. Ainsi, pour pallier ces augmentations automatiques, il convient de ne pas toucher aux réserves budgétaires. C'est pourquoi, une relation de confiance avec l'administration de Bercy doit être impérativement restaurée. Un diplomate a ainsi été missionné pour trouver des solutions au cas par cas.

Ensuite, en ce qui concerne l'audition sur le PLF 2019, Monsieur Gilles BOURBAO, sous-directeur du budget, Monsieur Nicolas WARNEY, directeur de la DFAE, Monsieur Didier WESTERING, adjoint au sous-directeur du budget, Monsieur Didier BOIKO, chef de mission, en ce qui concerne la gestion administrative et financière, leur audition nous a fait nous pencher sur les choses suivantes : le budget du MEAE représente 1,5% du budget de l'État, c'est-à-dire que c'est le plus petit des budgets régaliens de l'État. La masse salariale représente 25 % alors que celle de l'État est de 30%.

Globalement, le budget est en hausse de 3,2%, soit 151 millions d'euros pour répondre aux orientations de la politique du Président de la République ; notamment en ce qui concerne le programme 209 d'aide publique au développement qui augmente sensiblement pour atteindre 0,55% du budget de l'État.

Le MEAE doit avoir un rôle plus important dans la coordination des actions. Un nombre de 387 ETP – employés à temps plein – de soutien vont être transférés au MEAE dans les Ambassades ce qui permettra de récupérer 15 millions d'euros de crédits de fonctionnement en provenance des autres ministères qui détachent du personnel à l'étranger.

L'objectif du MEAE est de réduire de 10 % sa masse salariale à l'étranger d'ici à 2022, ainsi dès l'année 2019, 130 emplois seront supprimés ou relocalisés ailleurs.

L'analyse du PLF 2019 fait apparaître un certain nombre de basculements des crédits des programmes 185 et 105 vers le programme 723. Vous pouvez lire le texte. De même on constate des basculements du programme 151 vers le programme 105. C'est cela qui nous a rendu la lisibilité du PLF 2019 si difficile.

Plus avant, le budget consacré au STAFE a été inscrit dans la ligne Affaires Sociales du programme 151. L'affectation de 2 millions d'euros du STAFE aux affaires sociales masque une forte diminution des crédits consacrés à l'aide sociale.

Sur un autre registre, la gestion du risque de change pour le MEAE est un défi, comme l'a illustré la crise de la Livre égyptienne en 2016. Ponctuellement, le Ministère a eu un accroissement de pouvoir d'achat en année pleine, mais sur le long terme, les effets de l'inflation décroissent l'effet des dotations budgétaires et nécessitent des ajustements qui ne sont pas pris en compte pour l'instant.

Les dépenses en devise du ministère se font en dollars US, particulièrement en ce qui concerne les organisations internationales. Le MEAE achète à l'avance si on peut dire, à hauteur de 80 % des besoins, ces devises pour les sécuriser et obtenir des conditions plus favorables.

Les contributions aux opérations internationales diminuent, entre autres grâce à l'augmentation de la contribution de certains pays qui entrent dans ces organisations internationales relativement au poids de leur économie qui va croissante.

La commission s'est posé la question de savoir si cette baisse des contributions ne serait pas le signe du déclin de la France sur le plan mondial.

Monsieur Nicolas WARNEY, directeur de la DFAE mentionne qu'un audit du programme 151 a eu lieu.

Le budget de l'AFE est en baisse de plus de 11 % pour 2019. Cette baisse s'explique, selon Monsieur WARNEY, en raison des indemnités qui ne sont pas réclamées par certains conseillers, en particulier les assurances et par la sous-utilisation des enveloppes consacrées aux études documentaires. Le taux de réserve légal a diminué comme on le sait. Il est passé de 8 % à 3 %.

Une partie du programme 151 sera mobilisée par le projet de digitalisation et de centres d'appels remplaçant une partie de l'accueil téléphonique consulaire à terme.

Le ministère a aussi l'objectif de sécuriser le vote électronique sur une plateforme dédiée pour le mois de janvier 2020 et pour une mise en service en mai 2020. Évidemment, cela a un coût.

Ensuite, j'intervertirai les deux paragraphes suivants. Je continuerai en disant :

*Monsieur WARNEY rappelle que « l'administration consulaire se recentrera toujours plus sur son métier à cause de la baisse de ses moyens, tout en maintenant l'excellence de ses services aux usagers ». Il en a donné un exemple concret en parlant du rapatriement, par exemple, de certains personnels de l'étranger vers Nantes en disant qu'à Nantes, il existe un centre d'appels bien entendu, mais à l'intérieur de ce centre d'appels, il existe des agents hyper spécialisés et polyvalents extrêmement compétents qui sont capables de répondre en deux minutes et demie à toutes les questions même les plus pointues. Alors, je conseille à tout le monde de faire l'essai. C'est sur l'état civil bien entendu, ce n'est pas sur la fiscalité, on se comprend. Les attributions du centre d'appels de Nantes...*

La commission s'est posé la question de savoir si ce recentrage ne va pas affaiblir davantage l'existence du service public à l'étranger. Les postes consulaires sont sous pression, ils sont à flux tendu et le service en pâtit.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Nicolas WARNEY.*

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Merci pour ce travail de synthèse qui a été fait. L'audition a duré 2 heures 15, je crois, donc il y a eu beaucoup de choses, vous avez synthétisé beaucoup de choses. J'ai des petits points de rectification à faire. Il n'y a pas eu d'audit du programme 151. Il a dû y avoir un malentendu sur ce qu'on a dit, mais cette phrase est inexacte. Il n'y a pas eu d'audit du programme 151.

### **Madame Nadine FOUCES-WEISS**

Il faut l'enlever !

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

On ne peut pas laisser cette phrase. Je ne sais pas à quoi cela fait allusion. On a sans doute dit que nos crédits faisaient l'objet d'un suivi annuel très régulier en interne avec la Direction du budget, avec la DAF du ministère, mais il n'y a pas eu d'audit, pas à proprement parler. Je me tourne vers mon collègue de la cellule budgétaire, on est de temps en temps examinés par la Cour des comptes sur certains domaines : les élections à l'étranger, les visas, etc., mais pas le programme en tant que tel.

Ensuite, sécuriser le vote électronique sur une plateforme dédiée, oui, c'est la plateforme du vote électronique effectivement avec l'objectif d'homologation, cela, on en a déjà parlé.

Le recentrage sur le cœur de métier, c'est la discussion qu'on a eue ce matin, je suis d'accord.

Simplement, la réponse téléphonique à laquelle il est fait allusion ici, c'est la réponse téléphonique du SCEC – Service central d'état civil –. Ce ne sont pas les successions. Attention, il y avait le mot « succession » quelque part.

### **Madame FOUCES-WEISS**

Oui, mais cela, je l'ai corrigé, j'ai dit qu'on l'enlève.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

D'accord. Résumons-nous : à Nantes, il y a le service central d'état civil qui traite de l'état civil et de la nationalité. Il a un centre d'appels spécifique et lui répond comme je l'ai dit effectivement longuement en commission de manière extrêmement professionnelle et très rapide. Nous avons dit que nous nous inspirerions de cette excellence dans notre réflexion sur le centre d'appels général dont il a été question à un autre moment qui est le centre d'appels qui est mentionné d'ailleurs dans le rapport de Madame GENETET sur lequel nous allons réfléchir pour qu'il y ait un numéro mondial qu'on puisse faire et ensuite, on sera dirigé vers je ne sais pas quoi encore, puisque tout reste à faire, mais c'est cela que j'ai dit. Je crois que c'est bon.

Dans la sous-consommation, il y a aussi le fait que certains conseillers ne demandent pas l'assurance à laquelle vous savez que vous avez droit, ce sont certaines indemnités qui ne sont pas versées à des conseillers qui ne viendraient pas à l'AFE, cela peut arriver, certains conseillers consulaires qui ne participent pas à certains conseils consulaires ou parce qu'ils sont partis ou pour des tas de raison. Du coup, il y a des crédits, effectivement qui n'ont pas été consommés. Et puis, il y a les crédits d'étude qui ne sont pas intégralement consommés, donc au total, il y a effectivement un petit reliquat de crédits non consommés. Ce n'est pas qu'ils ont été réduits, c'est qu'ils n'ont pas été consommés, parce que les motifs de consommation n'ont pas eu lieu. Du coup, il y a effectivement une petite baisse de cette ligne dans le PLF 2019, parce qu'on considère qu'on n'en aura pas besoin.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Oui, donc ils ont bien été réduits. Est-ce que je peux ajouter quelque chose ? J'ai une question en ce qui concerne ce centre d'appels : ce genre de choses existe par exemple quand on veut contacter les services de la Sécurité sociale. Il existe un centre d'appels national et même pour les départements d'outre-mer, etc. Le problème avec cela, c'est que c'est difficile de les atteindre. Il faut réfléchir à un moyen où l'accessibilité soit optimale en tenant compte aussi des décalages horaires. Ce ne sera pas facile.

### **Monsieur Nicolas WARNEY**

Tout à fait ! C'est pour cela que je dis que je ne sais absolument pas à quoi on va aboutir, mais nous avons compris deux choses. D'une part, il faudrait idéalement qu'il y ait un numéro unique qu'on puisse faire et on est quelque part pris en charge et on arrive, je ne sais pas où encore, mais on arrive quelque part. Deuxième chose qu'on a comprise aussi en visitant les postes, en examinant la manière dont ils travaillent, on ne peut pas les laisser répondre seuls à leur public au téléphone. C'est l'anarchie, cela ne marche pas du tout, ce n'est pas efficace. On veut bel et bien remplacer la réponse actuelle, celle que vous appelez la réponse traditionnelle. Je ne sais plus comment vous mentionnez cela quelque part. L'état civil, cela, c'est bon. Oui :

*Une partie du programme 151 sera mobilisée pour le projet de digitalisation et de centres d'appels....*

*Centre d'appels*

Au pluriel, non, ce sera un centre d'appels unique. Non, peut-être plusieurs d'ailleurs selon les fuseaux horaires, mais avec un numéro unique et fonctionnant avec un système unifié :

*Remplaçant une partie de l'accueil téléphonique consulaire à terme.*

C'est :

*De l'accueil téléphonique actuel peut-être » ou « par les postes consulaires.*

C'est cela que j'ai voulu dire en tout cas.

### **Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

C'est cela que j'ai compris aussi.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.*

**Madame Radya RAHAL**

Merci, Monsieur le Président,

Le centre d'appels m'avait interpellée, donc la réponse a été faite, mais sur ce centre d'appels, on n'a pas le numéro actuel du centre d'appels. Ce serait bien que nous l'ayons. C'était aussi pour les indemnités, mais Monsieur le Directeur nous a répondu. Je pense que c'est bien, mais j'aimerais bien avoir le numéro du centre d'appels et si tous les usagers peuvent y avoir accès et même, les conseillers pour avoir les renseignements.

**Madame Michèle GOUPIL**

Vous avez mentionné une forte diminution des crédits pour l'aide sociale. Pourrait-on avoir des chiffres s'il vous plaît ?

**Madame Cécilia GONDARD**

On a fait une résolution là-dessus avec les chiffres.

**Madame Nadine FOUQUES-WEISS**

Et puis, il y a un tableau qui a été distribué.

**Madame Cécilia GONDARD**

En fait, c'est dans la résolution. On a fait une résolution là-dessus, donc j'ai mis les chiffres exacts dans la résolution, vous les aurez très bientôt.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.*

**Monsieur Fwad HASNAOUI**

Merci, Monsieur le Président,

Je rebondis sur la remarque de Monsieur le Directeur des Français à l'étranger quant au coût des papiers des actes de naissance qui émanent du SCEC. Je voulais savoir s'il y a en prévision un dispositif pour alléger les demandes d'actes de mariage qui sont demandés pour les visas conjoints de Français, parce que cela reste toujours un problème redondant. On pose depuis des années le problème du coût que cela représente, alors qu'avec COMEDEC, en principe, le service des visas pourrait – je dis bien « pourrait » - avoir accès aux fichiers pour une simplification de consultation de l'état civil en direct en interne. Merci.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Je vais vous lire le numéro de téléphone du SCEC d'abord. C'est le 08-26-08-06-04. Cela, c'est depuis la France. Depuis l'étranger, il faut faire – mais beaucoup de gens en fait, vivent en France et nous appellent depuis la France – le 331-41-86-42-47. Cela répond de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures du lundi au vendredi. Cela, c'est bien une réponse très pointue sur les questions d'état civil, notamment les gens qui sont nés en Algérie avant telle date, après telle date. Cela ne m'étonne pas que ce soit Radya qui ait posé la question. C'est très pointu, horriblement compliqué et ce n'est pas du tout la réponse générale qu'on mettra en place dans une plateforme unique, etc., etc.

Sur la question de Monsieur HASNAOUI sur l'état civil, je n'ai pas de réponse particulière à vous donner si ce n'est qu'on va réfléchir à une dématérialisation complète. De toute façon, on est déjà en train de préparer la suite. On ne va pas passer beaucoup de temps, je pense, à améliorer l'existant, on va surtout essayer de réinventer complètement un système totalement dématérialisé.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI.*

**Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »**

Juste un petit commentaire sur la question du reliquat du budget de l'AFE, quel pourcentage de ce budget, par rapport aux frais d'hébergement dont les élus ne se servent pas ? Combien d'entre vous logent chez quelqu'un et ne réclament pas les 60 euros par jour. Il y en a beaucoup ? Oui, il y en a plusieurs. Cela n'a pas de sens. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas droit à un forfait, qu'on n'ait pas besoin de justifier cela, puisque de toute façon, nous avons des frais même si nous sommes chez

l'habitant, nous avons des frais de nourriture, de déplacements, etc. Est-ce que ceci fait l'objet d'une politique spécifique ? Pourquoi est-ce qu'on a besoin de justifier la dépense de 60 euros par jour ?

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Honnêtement, je ne sais pas répondre à cette question. Désolé, on va regarder. Ce que je peux vous dire, c'est que la sous-consommation est année après année de l'ordre de 20 % globalement – je ne réponds pas encore à votre question –. Après, forfait ou pas forfait, je ne sais pas répondre à l'instant même à votre question. Ce qui est sûr, c'est que toute dépense, même les nôtres, doit être hyper, hyper justifiée. Cela, c'est la mentalité générale de la comptabilité publique. Il y a effectivement parfois une méthode du forfait. On dit : « c'est tant par jour ou tant par nuit » et il y a parfois une formule différente qui est celle du remboursement. Là, en l'occurrence, il faut vraiment que je regarde très précisément sur quelle base vous êtes remboursés comme cela, vous dans le cadre de l'AFE. Je ne sais pas à quand remonte le texte. Il faudra que l'on regarde. Je ne sais pas répondre.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Avant la réforme, on avait droit à une somme forfaitaire et on n'avait pas besoin de justifier comment on l'avait dépensée.

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Oui, je ne sais pas d'où vient cette nouvelle obligation. On peut reregarder et vous répondre en début de session prochaine ou d'ici la session prochaine par mail, mais je n'ai pas de réponse sur le vif à moins que vous l'ayez...

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

C'est basé sur les frais de mission et c'est forfaitaire, effectivement 60 euros. Mais c'est basé sur les frais de mission. Il faut quand même justifier de la dépense.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Dans ce cas-là, on a qu'à simplement présenter des reçus de restaurants ou de taxi.

**Monsieur Jean-Claude MARFAING**

Non, c'est sur l'hébergement, parce que ce sont des frais de mission pour l'hébergement.

**Monsieur Richard ORTOLI**

Donc, uniquement l'hébergement, on ne peut pas se déplacer... Cela n'a pas de sens.

**Monsieur le Président**

Rapidement, il y a trois demandes de questions, il est 16 heures 34, on devait terminer à 16 heures 30 et on n'a pas fini.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

**Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale »**

Je me posais la question de savoir si le fait que Monsieur MARFAING, je crois, est sur une double mission contrairement à ses prédécesseurs était une des raisons de l'impact sur le budget de l'AFE.

*(Rires).*

**Monsieur Nicolas WARNEY**

Pas du tout, Monsieur MARFAING est rémunéré, je crois, comme nous tous, c'est-à-dire sur le budget du 105, du ministère, pas du tout sur votre budget, mais vous me donnez des idées.

*(Rires).*

**Monsieur le Président**

Nous vous remercions pour votre bénévolat au sein de l'AFE.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

**Madame Cécilia GONDARD**

Je propose de passer aux résolutions sur le budget, d'abord, page 13 qui va répondre à la question que nous avons eue ici de Madame GOUPIL.

**Résolution n° FIN/R.1/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/18.10 relative à l'avis sur le PLF 2019 : baisse du budget des affaires sociales.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/18.10 relative à l'avis sur le PLF 2019 : baisse du budget des affaires sociales. L'avis est adopté à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° FIN/R.2/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/18.10 relative au plan de réduction de 10 % de la masse salariale à l'étranger d'ici 2022.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole.*

**Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Pour appuyer là où cela fait mal, est-ce qu'on pourrait remplacer :

	demande
	par
	exige
?	

**Madame Cécilia GONDARD**

Cela, je crois que c'est la forme type des résolutions. Je suis d'accord sur le fond, mais malheureusement, on a une forme type des résolutions qui fait qu'à chaque fois, l'AFE demande même si je suis d'accord sur le fond, Alexandre sur le fait que cela devrait être exigé.

**Monsieur le Président**

Il me paraît difficile quand on n'est que consultatifs d'exiger quelque chose sur la forme.

**Monsieur Francis HUSS**

La troisième ligne n'est pas cohérente.

	Demande, demande de revenir
--	-----------------------------

**Monsieur le Président**

Oui, oui, il faut rajouter :

*demande*

**Madame Cécilia GONDARD**

Tout à fait !

**Monsieur le Président**

Ou on met le :

*Demande*

En haut et des virgules à chaque fois, ou on met :

*Demande de revenir à une logique.*

**Madame Cécilia GONDARD**

Et avec des tirets.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/18.10 relative au plan de réduction de 10 % de la masse salariale à l'étranger d'ici 2022. La résolution est adoptée à la majorité avec deux abstentions.*

*(Applaudissements).*

**Monsieur le Président**

Celle-là, elle est compliquée, derrière. Celle des recrutés locaux, tu ne la fais pas maintenant ?

**Madame Cécilia GONDARD**

Les recrutés locaux, je pense que c'est sur la fiscalité, donc je préférerais qu'on fasse d'abord l'audition sur la fiscalité avant de faire les résolutions sur la fiscalité.

Il faut revenir à la page 4 s'il vous plaît pour l'audition sur...

**Monsieur le Président**

Heureusement qu'il y a des réserves dans le budget. (*Rires*).

**Madame Cécilia GONDARD**

J'espère que ce ne sera pas pris sur le budget de l'AFE.

Les auditions de la fiscalité se trouvent page 4 et je donne la parole à notre vice-président, Jean-Philippe KEIL pour présenter les auditions de fiscalité.

**Monsieur Jean-Philippe KEIL, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci beaucoup, Madame la Présidente,

Je serai volontairement bref d'autant plus que les points que l'on verra sont des points récurrents qui font l'objet de suivi durant chaque session.

Nous avons auditionné Madame ARCIER de la DINR et Monsieur Serge DESCLAUX, directeur. Ils nous ont rappelé les principes du domicile fiscal et des règles d'imposition, respectivement les articles 4B1 et 197A du Code général des impôts. Nous avons fait un point sur le nombre de déclarations de revenus en ligne qui était d'un petit peu plus de 213 000. C'est

intéressant, puisque l'administration estime qu'il devrait y avoir à peu près 240 000 déclarations en ligne au titre des deux campagnes de 2018 à comparer si mes souvenirs sont bons, à peu près 220 000 déclarations l'année dernière. Il reste quand même encore 71 000 déclarations manuelles au 30 juin. C'est une augmentation constante quoique les contribuables puissent encore, si leur situation l'exige – on le précise toujours – établir une déclaration papier. Ensuite, on a fait un point sur les prélèvements à la source qui, là aussi, ne sont pas à confondre avec les retenues à la source. Peut-être un point intéressant : le prélèvement à la source peut prendre la forme d'un prélèvement pour les revenus versés par les employeurs, auquel cas – que ce soit employeurs ou caisses de retraite –, ce prélèvement est fait par les collecteurs. Pour les autres revenus sans collecteur – exemple, des revenus fonciers –, je reprendrai l'exemple : revenus de loyer d'un appartement, ces revenus à compter du 15 janvier 2019 feront l'objet d'un prélèvement sur la forme d'un acompte contemporain mensuel ou trimestriel qui sera débité sur un compte bancaire SEPA. À signaler que cet acompte contemporain mensuel concernera les revenus fonciers ou les revenus indépendants, c'est-à-dire, revenus sans organisme collecteur. Chose importante, il sera possible de moduler ces versements pour prendre en compte des variations de périmètre. Je reprends l'exemple de loyers perçus sur la location d'un appartement. Si un locataire quitte l'appartement, il sera possible d'aller sur son portail personnel et de modifier le montant de cet acompte contemporain mensuel ou trimestriel. C'est ce que nous a expliqué l'administration.

Ensuite, on est aussi revenus sur les remboursements ou les demandes de remboursements des prélèvements sociaux – CSG, CRDS – concernant les années 2012, 2013 et 2014. 23 000 demandes ont déjà été traitées. 1 200 dossiers provenant de pays de l'Union européenne ou d'usagers dans l'Union européenne et la Suisse restent encore en cours de traitement essentiellement, parce que les intérêts moratoires doivent se calculer à la main. C'est une situation due au manque de ressources. Ces demandes sont traitées. L'administration mentionne tout de même qu'il n'y a pas de perdants, puisque le taux d'intérêt est de 0,75 % par mois.

Nous avons ensuite continué la discussion au titre des prélèvements de CSG, CRDS à partir de l'exercice 2015 et cela fait notamment l'objet d'une résolution que vous lira la présidente.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup. Nous pouvons, donc passer aux résolutions. Est-ce qu'il y a des questions ?

Excusez-moi, j'ai oublié de préciser comme je le fais d'habitude : nous avons la chance d'avoir dans la pièce Madame ARCIER qui est directrice de la DINR et qui va corriger les petites erreurs qui semblent s'être glissées dans ce texte.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame ARCIER.*

### **Madame ARCIER, directrice de la Direction des impôts des non-résidents**

Je vous prie vraiment de m'excuser, mais je souhaite simplement apporter des précisions sur deux points, deux inexactitudes. Il y a à peu près 240 000 foyers déclarants en 2018 sur les revenus de 2017, ce ne sont pas des déclarations en ligne. Nous avons, en termes de télé-déclarations parmi ces 240 000 à peu près 65, 70 % probablement de télé-déclarants, mais ce ne sont pas des déclarations en ligne, c'est le total des foyers déclarants.

Deuxièmement, une précision en ce qui concerne le prélèvement à la source dont vous avez parlé. Je crois qu'il faut absolument indiquer à l'Assemblée que tous les revenus des non-résidents ne seront pas soumis au prélèvement à la source dont on parle sans arrêt en France pour la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> janvier. Les revenus de type salaires et pensions sont aujourd'hui soumis à ce qu'on appelle une retenue à la source spécifique des non-résidents qui existe, qui est un barème spécifique et qui va continuer à exister. Ces revenus-là ne rentrent pas dans le champ du prélèvement à la source de janvier 2019 dans lequel les résidents français vont rentrer. En revanche, les revenus de type revenus fonciers, revenus indépendants, etc., vont rentrer dans le champ du prélèvement à la source de type résidents avec un taux dit de prélèvement à la source. Il va donc, y avoir à partir de janvier 2019, en fonction des revenus dont un non-résident dispose, deux modalités d'imposition différentes, ce qui va accroître une complexité qui existe déjà.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Je vous remercie pour ces précisions. Nous allons corriger. Nous avions souligné la complexité du système lors de nos résolutions de mars dernier.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.*

**Madame Michèle GOUPIL**

Je pense qu'à la fin de ce premier chapitre, il y a une coquille qui parle de :

*Ils ont mal rempli leur déclaration de revenus à la source.*

Je pense que c'est :

*Retenue à la source.*

**Monsieur le Président**

*Ils ont mal rempli leur déclaration de revenus*

**Madame Cécilia GONDARD**

Je vais donc, d'abord évoquer l'audition de Madame la députée Anne GENETET avant de passer aux résolutions sur la fiscalité.

Nous invitons tous les conseillers à lire avec attention le rapport de Madame GENETET qui est très fourni et pour ceux qui auraient du mal à le trouver, sur notre rapport, nous avons mis le lien vers le rapport de Madame Anne GENETET.

Les points suivants ont été abordés avec les membres de la commission. La hausse de la CSG en France, selon Madame la députée ne serait pas répercutée sur les retraites des Français de l'étranger, car ceux-ci, selon son rapport ne les paieraient pas. Nous avons attiré son attention sur le fait que certains retraités à l'étranger sont soumis à la CSG, CRDS sur leur retraite.

C'est le non-paiement supposé de la CSG, CRDS par les retraités français de l'étranger qui a justifié la hausse de COTAM au 1<sup>er</sup> janvier dont l'AFE avait demandé la suppression. Là, j'ai mis un lien vers notre résolution de la suppression du décret de décembre 2017.

Les propositions du rapport de Madame GENETET ne sont pas présentes dans le PLF 2019. Si elles sont retenues, elles feront donc, l'objet d'amendements gouvernementaux. Elles sont larges, ouvrent de nombreuses portes, mais l'arbitrage politique n'a pas encore eu lieu à l'heure actuelle et à l'heure à laquelle je vous parle.

Madame GENETET attire l'attention sur l'application inégale du quotient familial ainsi que sur la proposition d'octroyer des crédits d'impôt liés aux pensions alimentaires versées aux ex-conjoints, descendants et descendants. La progressivité de l'impôt a également fait l'objet de discussions. Pour l'instant, l'administration continue de prélever ses cotisations de CSG sur les revenus du patrimoine en les ayant requalifiées de prélèvements sociaux pour financer les retraites au lieu de les affecter directement aux impôts. Je mets aussi le lien vers notre nouvelle résolution que je vais vous lire dans un instant.

Il n'y a pas encore de questions préjudiciales auprès de la cour de justice de l'Union européenne, mais elle est envisagée et les membres de la commission rappellent les contraintes liées aux procédures de remboursement. Nous avons mis ensuite quelques liens.

Passons maintenant aux deux résolutions sur les questions de fiscalité. La première porte sur le lieu d'imposition des recrutés locaux. Vous avez été très nombreux à nous faire remonter des problèmes qui ont émergé sur l'imposition des recrutés locaux.

**Résolution n° FIN/R.3/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.3/18.10 relative à la clarification du lieu d'imposition des recrutés locaux.*

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole et donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI*

**Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord**

Je suis totalement d'accord sur le fond, mais je me pose la question de l'usage du terme de :

*Recruté local.*

Ne parlerait-on pas plus justement :

*D'agent de droit local ?*

Puisqu'on évoque des agents qui sont rémunérés par l'État français, donc il me semble que nous avons pris l'habitude de parler plutôt d'agents de droit local.

### **Monsieur le Président**

On a employé le terme de recrutés locaux, parce que c'est celui qui revenait le plus dans nos échanges, mais on a pris soin de marquer en introduction de la résolution que je n'ai pas sous les yeux la définition qui est généralement dans les conventions fiscales et qui définit le recruté local qui va être amené à payer ses impôts en France. Pour faire bref, si vous voulez, c'était notre préoccupation, c'est que normalement, ne paient des impôts en France que les recrutés ou agents locaux qui sont payés avec de l'argent public, donc en fait, cela devrait limiter le nombre d'employeurs entre guillemets – je pense que cela doit être entre guillemets – qui devraient être l'ambassade, le consulat, les EGD, peut-être Business France et les instituts, mais pas les alliances. Or, on constate dans certains pays que, parce que l'Alliance est en face de l'ambassade, ils ont le même traitement fiscal. On constate que dans certains pays, les pays de résidence au bout d'un moment disent : « attendez, mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Vous payez vos impôts en France, mais au titre de la convention fiscale, vous auriez dû les payer chez nous ». C'est donc, pour cela qu'on a cette résolution en cascade qui part du plus général pour aller vers le particulier en essayant de faire en sorte que le recruté local ou l'agent local – si c'est quelqu'un qui est dans une Alliance, ce n'est plus un agent local, c'est un recruté local – soit clairement informé de sa situation.

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Annik VALDECABRES.*

### **Madame Annik VALDECABRÈS**

Moi, ce qui me dérange un petit peu dans :

*Recruté local,*

Il faudrait mettre :

*Recruté local français.*

Parce que nous avons des recrutés locaux qui sont...

### **De la salle**

Non !

### **Madame Annik VALDECABRÈS**

Si, parce que les Espagnols, par exemple, ils sont recrutés locaux et ils payent leurs impôts dans le pays, pas en France.

### **Monsieur le Président**

C'est beaucoup plus complexe que cela Annik, si l'on tient compte des termes des conventions fiscales qui définissent selon le cas qu'ils ont la nationalité du pays d'accueil et qu'ils accomplissent une mission pour le bénéfice de l'État qui les paye, s'ils sont binationaux ou s'ils n'ont qu'une nationalité, donc tu ne peux pas faire le distinguo.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Il y a beaucoup de conventions fiscales qui font le distinguo, mais pas toutes. C'est pour cela que l'on demande une clarification. Qu'est-ce qu'un recruté local ? Qu'est-ce qu'un ADL ? Est-ce qu'un employeur privé peut avoir un recruté local ? Tout cela, on a besoin d'une clarification et on espère qu'avec la réponse à la résolution, on aura cette clarification et c'est en effet un problème dans certains pays, pas d'autres... C'est très juste.

### **Monsieur le Président**

Et la demande s'adresse plus en fait, à l'administration qui, elle, doit définir quels sont les établissements concernés qu'aux services fiscaux français.

### **Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Monsieur le Président,

Pour rebondir sur l'intervention de Madame VALLDECABRÈS, au Portugal, on a une nouvelle convention fiscale qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont tous les recrutés locaux non portugais qui, désormais, payent leurs impôts en France à partir du moment où ils sont payés par la trésorerie publique. C'est-à-dire que par exemple, au lycée français Charles Lepierre en EGD, le prof d'espagnol qui est espagnol qui n'a pas la nationalité portugaise paye en France. Ce ne sont pas seulement les recrutés locaux de nationalité française. Cela va au-delà du simple critère de nationalité.

### **Madame Cécilia GONDARD**

Il y a en effet une disparité des situations et c'est pour cela que l'on demande une harmonisation de l'interprétation qui, évidemment, n'ira pas déroger à l'application des conventions fiscales.

### **Monsieur le Président**

Mais devrait clarifier l'application des conventions fiscales en tout cas pour les principaux intéressés. Au final, ce sont ceux qui payent leurs impôts.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

### **Monsieur Thierry CONSIGNY**

Ce n'est pas sur le fond. Si on peut y revenir sur la résolution un petit peu plus au-dessus.

*Relative à l'application,*

Et ensuite,

*Relative aux recrutés locaux.*

Je sais qu'il y a beaucoup d'experts de la langue française ici, plus que moi, mais on emploie deux fois :

*Relative*

Dans le même paragraphe. Est-ce qu'on ne veut pas corriger cela ?

### **Madame Cécilia GONDARD**

Oui, on peut mettre :

*Portant sur,*

Pour la première si tu veux. Donc :

*Une clarification de la doctrine fiscale portant sur l'application des clauses.*

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.*

**Monsieur Mehdi BENLAHCEN**

Un dernier mot, Monsieur le Président, la clarification est d'autant plus importante que je sais pour y travailler que dans les EGD, les proviseurs sont un peu en panique sur tout ce qui est prélèvement à la source. Ils ne savent pas comment mettre en place le prélèvement à la source sur les recrutés locaux d'autant plus qu'ils sont sur les recrutés locaux sur une trésorerie localisée, donc qui est de source étrangère. Ils sont un peu en grande panique et en grand désarroi.

**Monsieur le Président**

Nous allons passer au vote et comme l'a souligné Monsieur Mehdi BENLAHCEN, c'est tellement important que je suis sûr que vous allez tous être d'accord.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.3/18.10 relative à la clarification du lieu d'imposition des recrutés locaux. La résolution est adoptée à l'unanimité.*

*(Applaudissements).*

**Résolution n° FIN/R.6/18.10**

*Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.6/18.10 relative aux prélèvements sociaux et remboursements.*

**Madame Cécilia GONDARD**

Elle a été adoptée à l'unanimité en commission et elle reprend largement la suite des résolutions qui avaient été adoptées en la matière sur la CSG sur les revenus du patrimoine.

*Monsieur le Président s'informe des demandes de parole et donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.*

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

*Affaires sociales et anciens combattants,*

Je crois que

*Anciens combattants*

Ne figure pas dans le nom de la commission.

**Monsieur le Président**

Vous nous parlez du nom de la Commission ?

**Monsieur Thierry CONSIGNY**

Le nom de la commission :

*Affaires sociales et anciens combattants.*

**Madame Cécilia GONDARD**

D'accord.

*Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.*

## **Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS**

Je ne suis pas très technicien en la matière, mais est-ce qu'on considère que la CFE est un régime obligatoire de sécurité sociale ou pas ?

## **Monsieur le Président**

Non, hélas. Cela aurait réglé le problème.

*Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.6/18.10 relative aux prélèvements sociaux et remboursements. Cette résolution est adoptée à l'unanimité avec une abstention.*

## **Madame Cécilia GONDARD**

Nous en avons encore un dernier sur les Américains accidentels. Avant de clore la fiscalité, je voudrais remercier Madame ARCIER d'être venue, de venir avec la DINR à chaque session de l'AFE pour répondre à de très nombreuses questions et à celles qui nous ont été remontées et de traiter aussi tous les dossiers que nous lui faisons remonter entre deux sessions. Mille mercis à vous et à vos équipes pour vos retours alors qu'on sait que vous êtes une petite équipe pour beaucoup, beaucoup de dossiers à traiter. Merci beaucoup.

*(Applaudissements).*

Je précise sur la CSG, CRDS que nous travaillons. Je propose de l'enlever, elle est tout à la fin du document actuel, mais on travaille sur un modèle de lettre au service des impôts des non-résidents pour la restitution de la CSG, CRDS que nous allons retravailler encore un petit peu dans l'intersession avant de la mettre en ligne.

Le dernier point de notre commission concernait les Américains accidentels et je laisse la parole à Richard ORTOLI qui est un spécialiste en la matière et qui va pouvoir nous parler de l'audition que nous avons conduite sur ce sujet. Merci.

## **Monsieur Richard ORTOLI, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité**

Merci, Madame la Présidente,

Je suis content de constater qu'on est encore assez nombreux. Je pense que c'est plutôt l'intérêt du sujet dont je vais parler que l'obligation d'émerger à partir de 16 heures 30 qui fait que nous sommes aussi nombreux.

En fait, c'est un sujet qui devrait intéresser non seulement les Franco-Américains, mais les binationaux Franco-Américains dans d'autres pays, pas que la France, parce que plusieurs pays ont ratifié ce qu'on appelle FATCA, je vous expliquerai.

Nous avons auditionné Monsieur Fabien LEHAGRE qui est président de l'association des Américains accidentels. Il est né aux États-Unis et il nous a expliqué qu'il n'avait pas les 20 000 euros qu'il fallait pour se débarrasser de sa nationalité américaine, donc il avait des ennuis par conséquent, surtout au niveau des comptes en banque.

L'association des Américains accidentels est une association qui regroupe des personnes de nationalité américaine « accidentelle » - je vous expliquerai de quoi il s'agit – vivant en France, qui ont peu ou presque pas vécu aux États-Unis – on les appelle les Américains Accidentels –. Par application aux banques en France de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act – communément appelée FATCA –, du fait de leur nationalité américaine ces personnes ont du mal à garder ou à ouvrir des comptes bancaires ou financiers en France. Pourquoi ? je vous explique après.

Il y a environ 600 membres en France, ce qui n'est déjà pas mal, mais cela représente apparemment un assez faible pourcentage des personnes affectées. Monsieur LEHAGRE estime que le nombre de personnes affectées en France est beaucoup plus important et en Europe il pourrait atteindre jusqu'à 270 000 personnes, donc on est tous concernés.

FATCA, c'est une loi américaine votée par le Congrès américain en 2010 – vous vous demandez ce que cela a à voir avec la France, je vous l'explique –, mise en application en France en raison de la loi du 18 septembre 2014. Elle confirme l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis. Elle est un moyen d'application extraterritoriale des lois fiscales américaines. Pourquoi ? Je vous réponds ce qu'a dit Bill CLINTON quand on lui a demandé pourquoi il a eu cette liaison avec Monica LEWINSKY, il a dit : « parce que je le pouvais ». Le gouvernement américain a imposé ce FATCA à la France et à d'autres pays, parce que l'Amérique le pouvait, c'est aussi simple que cela.

FATCA prévoit de lourdes sanctions pour les banques françaises si elles ont des doutes concernant un compte – blanchiment de capitaux, financement de terrorisme, problèmes potentiels FATCA – sans l'avoir dénoncé au Tracfin. Par conséquent, les banques prennent très souvent la précaution de fermer les comptes suspects ou de ne pas en ouvrir en appliquant scrupuleusement la réglementation en question.

Les Américains Accidentels sont souvent affectés par FATCA. La fermeture d'un compte avec des « signes d'américanité » peut s'effectuer sans que la banque en communique la motivation au détenteur et le détenteur peut se retrouver dans l'embarras et sans compte bancaire.

Les grandes banques en particulier en France ont identifié des « signes d'américanité », essentiellement des liens avec les États-Unis, a fortiori du fait d'avoir la nationalité américaine, ce qui entraîne une série de questions pour les personnes souhaitant ouvrir un compte ou garder un compte et si les banques ne sont pas satisfaites des réponses, elles refusent d'ouvrir un compte ou ferment tout simplement les comptes des intéressés. Parfois les personnes de bonne foi sont victimes d'erreurs d'identité.

L'ouverture d'un compte en ligne pour un Américain Accidentel est presque impossible et dans certains cas impossible – par exemple auprès de Boursorama, vous ne pouvez pas ouvrir un compte en ligne –.

Le problème est particulièrement aigu en ce qui concerne les binational, mais affecte également les Américains ou les détenteurs de « green cards » - permis de séjour permanent aux États-Unis – vivant en France et les Français vivant aux États-Unis avec des comptes en France ou des revenus en France.

Certaines banques françaises ont trouvé le moyen d'être en règle, mais le coût de la *compliance* fait que les frais mensuels pour ces comptes peuvent être élevés. Je vous signale à titre d'exemple que la banque Transatlantique a trouvé le moyen d'être en règle.

Acquisition de la nationalité américaine, c'est là, le problème, parce qu'en fait, il y a trois moyens de devenir citoyen américain :

- Par la naissance aux États-Unis.

En raison du droit du sol, dès lors qu'on naît aux États-Unis sauf les enfants de diplomates et pas tous, on est Américain d'office en raison du droit de sol,

- Par filiation.

Un ou deux des parents ou un frère ou sœur étant de nationalité américaine, mais qui ont demandé la nationalité américaine pour l'enfant, donc ce n'est pas automatique,

- Par naturalisation.

Le problème est le plus souvent rencontré pour les personnes qui sont nées aux États-Unis, mais qui sont parties très jeunes et qui n'ont pas vraiment vécu aux États-Unis. Il y en a de tous les âges, mais l'association compte plusieurs membres âgés, le plus âgé ayant 95 ans.

Les États-Unis appliquent le principe d'imposition des revenus mondiaux de tout citoyen américain ou résident permanent des États-Unis, même s'il vit à l'étranger depuis longtemps. Il y a une exonération autour de 100 000 dollars et quelques, mais néanmoins, il y a l'obligation de faire une déclaration fiscale tous les ans même si on n'a pas de revenus imposables. Ce principe entraîne l'obligation de faire tous les ans une déclaration de revenus fédérale et une déclaration « FBAR » - Report of Foreign Bank and Financial Accounts –, je vous précise si vous avez des comptes qui, au total, ont plus de 10 000 dollars à un instant dans l'année. Pour ce faire, il faut avoir un numéro de sécurité sociale : « social security number », que les Américains Accidentels n'ont souvent pas.

Pour que le détenteur d'un compte fermé ne se retrouve pas sans compte bancaire ou qu'une personne affectée puisse avoir un compte, la Banque de France, à la demande de l'intéressé, avec d'ailleurs, une lettre de la banque qui a refusé d'ouvrir le compte, ce qui n'est pas souvent le cas, désigne une banque en France pour assurer l'ouverture d'un compte, mais ce compte aura uniquement des prestations de base. Donc, si vous voulez un compte titre ou autre, « *you're out of luck* » comme on dit.

Outre les questions d'ouverture ou de maintien de comptes financiers ou bancaires, détenir la nationalité américaine peut avoir des conséquences négatives si la personne a une implication avec des pays – comme l'Iran – qui sont sujets aux sanctions économiques américaines. Une seule personne de nationalité américaine peut « contaminer » une entreprise commerciale avec des relations avec des pays sujets aux sanctions et ceci peut entraîner des amendes très lourdes.

Résolution du problème :

Le moyen le plus définitif pour résoudre ce problème est de renoncer à la nationalité américaine. Pour ce faire il faut en déposer la demande au Consulat des États-Unis le plus proche et payer la somme de 2 350 dollars en augmentation de beaucoup depuis l'année dernière. Donc, pour les personnes avec peu de moyens, ce n'est pas très abordable.

Bien qu'il ne soit pas requis d'être en même temps en règle du point de vue fiscal, la renonciation à la nationalité américaine sans avoir fait les déclarations fiscales pour les 3 années précédentes et les FBAR pour les 6 années qui précèdent la renonciation entraîne la désignation de la personne comme « *covered expat* » et par conséquent elle devient sujette à la taxe américaine de sortie – Exit Tax – qui est l'impôt de tous les actifs dans le monde entier. Cela peut être lourd.

Pour des personnes de moyens modestes, dans la plupart des cas, apparemment, des membres de l'association, souvent ne parlant pas anglais, faire des déclarations fiscales et FBAR présente un défi pratique et financier car il faut passer par un expert-comptable franco-américain ; les frais et honoraires allant souvent de 15 000 à 20 000 euros, en fonction de la complexité de la déclaration.

Il y a en cours, des actions diplomatiques et législatives, diplomatiques entamées depuis quelque temps pour convaincre le gouvernement américain de renoncer ou de modifier le principe de l'imposition mondiale des citoyens américains et les résidents permanents. Je peux vous dire que ces initiatives n'aboutissent pas pour le moment. Le parlement européen a récemment voté une résolution demandant à la Commission européenne de soulever la question auprès du gouvernement américain. Plusieurs projets de loi ont été déposés au Congrès américain par différents membres visant l'abolition de FATCA. Pour le moment, rien n'a abouti. Voilà la conclusion. Je connais bien la matière. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me demander, ceux qui sont affectés, principalement les Américains, mais les autres aussi. Merci de votre écoute.

(Applaudissements).

### **Madame Cécilia GONDARD**

Merci beaucoup,

Je crois qu'on a passé déjà toutes les résolutions au fur et à mesure.

### **Monsieur le Président**

On peut demander s'il y a des questions. Avez-vous des questions ou des remarques ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.*

### **Madame Pascale SEUX**

Merci, Monsieur le Président,

J'ai juste une remarque par parallélisme pour tous ceux qui rêvent d'imposer les Français résidant à l'étranger et qui pensent que c'est simple et qu'il n'y a qu'à, il faut qu'on, il suffit de regarder l'exemple américain pour voir que c'est beaucoup plus complexe que cela en termes de conséquence.

(Applaudissements).

### **Monsieur le Président**

Pas d'autres remarques, d'autres questions ?

*Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.*

### **Madame Cécilia GONDARD**

Je pense qu'on peut conclure maintenant. Je vous remercie d'avoir adopté toutes les résolutions que nous avons faites passer. Je vous donne rendez-vous en mars prochain à la prochaine commission. Merci à tous ceux qui ont fait les rapports également. On a un format de rapport où chacun, dans la commission participe à l'élaboration du rapport collectif même si tout le monde n'est pas à la tribune, donc merci beaucoup à tous les rédacteurs.

## **CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION**

### **Monsieur le Président**

Ne partez pas tout de suite. Notre prochain rendez-vous au mois de mars 2019 est donc, fixé du 11 au 15 mars 2019 et en principe, pour octobre, cela serait du 7 au 11 octobre.

Oui, sous réserve. Par contre, du 11 au 15 mars, c'est acté. Ainsi s'achève notre 29<sup>ème</sup> session.

Je voudrais remercier toute l'équipe de la DFAE et le Secrétariat général qui ont beaucoup œuvré comme toujours à la préparation de cette session, remercier aussi les hôtesses qui sont là pour nous aider dans le déroulement des sessions.

**Madame Cécilia GONDARD**

Les hôtes et les hôtesses.

**Monsieur le Président**

Les hôtes et les hôtesses s'il y en a... Les hôtesses et les hôtes d'ailleurs. Je voudrais remercier la technique, là-haut que l'on ne voit pas, mais qui est très importante. Ce sont eux qui nous donnent la parole si je puis dire et je voudrais vous remercier tous d'être là et vous dire au mois de mars prochain.

*(Applaudissements).*

*La séance est levée à 17 heures 30.*